★ TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — Nº 9397 — 34 PAGES — MERCREDI 2 AVRIL 1975



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,20 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1,30 dir; Tunisie, 100 m.; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 8 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 20 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr.; Iran, 45 ris.; Italie, 250 l.; Liban, 125 p.; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,85 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 11

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 65572
Tél. : 770-91-29

Une interview de M. Callaghan

« LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE DIRIGEANTS EUROPÉENS EST PLUS OUVERTE AU POINT DE VUE ATLANTIQUE », nous déclare le secrétaire au Foreign Office.

VOIR PAGE 15, DANS « EUROPA »

APRÈS LA CHUTE D'UNE NOUVELLE CAPITALE PROVINCIALE

Les forces révolutionnaires poursuivent leur progression vers le littoral sud-vietnamien

Une nouvelle victoire des Khmers rouges

Dans la guerre d'usure qu'ils menaient depuis le début de l'année contre le régime de Phnom-Penh, les Khmers rouges viennent de remporter une victoire décisive. Devant l'intensité des tirs de roquettes et d'artillerie atteignant l'aéroport de la capitale et jusqu'à leurs résidences, le chef de l'Etat et son premier ministre ont préféré la fuite sans honneur à une capitulation ouverte. N'ayant pas su conduire la guerre, ne contrôlant plus qu'une très faible partie du territoire et, surtout, ne bénéficiant plus, comme en 1970 et en 1973, de l'appui militaire américain, le régime républicain a « sacrifié » ses chefs dans l'espoir que pourraient s'amorcer des pourparlers de paix avec l'« autre côté ».

Les dirigeants républicains continuent cependant d'assurer que la situation n'est pas désespérée et qu'elle pourrait s'améliorer pour peu que le Congrès américain leur accorde quelques dizaines de millions de dollars d'assistance militaire supplémentaire. Ces appels suffisent à montrer la détresse et la servilité d'un régime pour lequel il n'y a pas de salut, hormis à Washington. Au point où en sont les choses, les crédits américains affectés aux livraisons d'armes et de munitions au gouvernement de Phnom-Penh seront épuisés dans une quinzaine de jours. Mais la ville est menacée d'étouffement et l'aéroport de Pochentong de blocus avant même que ces crédits soient taris. Et l'on ne peut désormais demander à une armée acculée à la défensive, sans foi ni équipements, de se battre avec ardeur alors que ses chefs partent à l'étranger, où ils ont mis à l'abri des fortunes.

Il est vrai que, contrairement au président Thieu, le maréchal Lon Nol s'était dit prêt, depuis quelque temps, à s'effacer si son départ devait faciliter un retour à la paix. Il est vrai aussi qu'il était l'objet de pressions dans ce sens non seulement de la part de plusieurs pays asiatiques « amis », mais aussi de l'ambassadeur des Etats-Unis à Phnom-Penh. Celui-ci a cherché à atténuer les conséquences de l'effondrement d'un régime que Washington a, pendant cinq ans, soutenu à bout de bras tout en cherchant à favoriser un règlement politique de type laotien. L'isolement diplomatique de Phnom-Penh s'est encore accru lorsque, la semaine dernière — mieux vaut tard que jamais, — l'U.R.S.S. a rompu ses derniers liens avec le régime Lon Nol et admis que la victoire des « patriotes cambodgiens » était proche. La France, bien qu'elle n'ait pas suspendu ses relations diplomatiques avec Phnom-Penh, a tenté de jouer ces derniers mois un rôle discret et modeste en vue d'un règlement.

Le prince Sihanouk, pour sa part, s'est toujours dit convaincu de la « victoire inéluctable » des forces révolutionnaires. Méditant « la très amère mais très utile leçon » qu'il a subie lorsqu'il fut déposée en 1970, mais mesurant aussi ses divergences avec les Khmers rouges qu'il combattit avant le coup d'Etat, le prince assure que sa mission prendra fin lorsque auront cessé « la dictature et l'oppression de la clique des réactionnaires pro-impérialistes » de Phnom-Penh et l'intervention américaine dans son pays. Dans ces conditions, on voit mal comment des discussions pourraient s'amorcer entre lui et les hommes restés en place à Phnom-Penh, considérés comme une « poignée de traîtres ».

Le départ du maréchal Lon Nol a ouvert la route de la capitale au prince Sihanouk et aux Khmers rouges. C'est bien pourquoi ceux-ci ne montrent, pour le moment, aucun désir d'assouplir leur position et de rechercher une formule de compromis.

La confusion s'accroît au Cambodge, que vient de quitter le maréchal Lon Nol, et au Vietnam du Sud, où l'offensive des forces révolutionnaires se poursuit en direction du littoral.

● *Le maréchal Lon Nol, chef de l'Etat cambodgien, est arrivé mardi 1er avril, et non pas lundi soir comme il avait été prévu initialement, à la base militaire d'Utapao, en Thaïlande, d'où il est reparti pour Djakarta. Le porte-parole du département d'Etat, M. Robert Anderson, a déclaré, lundi, que le maréchal serait le* « bienvenu » *aux Etats-Unis s'il décidait de s'y rendre. Dans une allocution radiodiffusée avant son départ, le président cambodgien a indiqué qu'il avait* « proposé, au nom du gouvernement de la République khmère, des négociations sans condition préalable ».

● *A MOSCOU, l'agence Tass a annoncé, mardi,* sans commentaire, que « Lon Nol, chef du régime de Phnom-Penh, s'est enfui du Cambodge ».

● *A PEKIN, le prince Sihanouk a déclaré que le gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, qu'il préside, ne négocierait pas, avec* « qui que ce soit », *et prédit une* « victoire à cent pour cent » *des révolutionnaires.*

● *AU VIETNAM DU SUD, les forces révolutionnaires qui occupent déjà tout le nord du pays poursuivent leur avance vers le littoral. Après la chute de la ville de Qui-Nhon, capitale provinciale, leur pression se fait maintenant sentir en direction de Tuy-Hoa et de Nha-Trang. Certaines informations font état de combats aux abords de cette dernière localité.*

On s'interroge de plus en plus à Saigon sur l'avenir du président Thieu. Celui-ci a ajourné de vingt-quatre heures, ce mardi 1er avril, un entretien qu'il devait avoir avec le chef d'état-major de l'armée américaine, le général Weyand.

● *A WASHINGTON, le secrétaire à la défense, M. Schlesinger, a déclaré que l'on devait s'attendre à d'importantes actions des forces révolutionnaires* « dans la direction de Saigon ».

Prendre Saigon ?

La désintégration en cours du régime de Saigon, sinon du Vietnam du Sud en tant qu'Etat organisé, pose quelques questions auxquelles, ni à Saigon, ni à Washington, ni à Hanoï, n'ont encore été données de réponses.

Si l'effet de surprise provoqué par la déroute des forces sud-vietnamiennes a été général, on sait aujourd'hui que cette débâcle n'est pas due au hasard. C'est l'été dernier, à en croire des sources diplomatiques « compétentes » interrogées à Saigon par l'A.F.P., que le président Thieu a commencé à envisager de faire « la part du feu », et d'opérer un repli stratégique vers les positions que ses troupes avaient les meilleures chances de tenir. Consultés, ses alliés américains auraient jugé ce plan « cohérent ».

Tout a craqué, dit-on, à Ban-Me-Thuot, tombée le 10 mars. Cette petite ville des Hauts-Plateaux, dont l'abandon n'était pas prévu, paraît avoir joué le rôle d'un maillon décisif dont la rupture aurait entraîné l'anéantissement en chaîne de la majeure partie du dispositif militaire sud-vietnamien.

ALAIN JACOB.

(Lire la suite page 3.)

Selon des sources militaires bien informées, citées de Saigon par la plupart des agences de presse, la ville de Qui-Nonh, port maritime d'une centaine de milliers d'habitants, capitale de la province de Binhdinh, est tombée, dans la nuit du lundi 31 mars au mardi 1er avril, entre les mains des forces révolutionnaires. L'agence Tass a annoncé la chute de la ville en ajoutant que les forces révolutionnaires avaient maintenant « *le plein contrôle des plaines très peuplées du littoral sud-vietnamien entre le 17e parallèle et le 13e parallèle* ».

Ce qui reste des unités gouvernementales sud-vietnamiennes qui se trouvaient dans le secteur de Qui-Nonh, ainsi que douze mille civils, précise l'Agence France Presse, ont été embarqués dans la nuit à bord de navires.

(Lire la suite page 3.)

Le téléphone électronique

UNE BATAILLE POUR L'INDUSTRIE FRANÇAISE

L'industrie française réussira-t-elle finalement à fournir aux P.T.T. une partie du matériel téléphonique dont la France a besoin sans travailler sous licence d'origine étrangère ?

Depuis le milieu des années 60, la direction générale des télécommunications avait tenté de créer une industrie française des télécommunications. Mais, en octobre 1974, la volonté de changement du gouvernement de M. Giscard d'Estaing et une longue querelle de personnes aboutissaient à une réorganisation profonde du Centre national d'études des télécommunications, qui se voyait amputé de sa tâche de contrôle des fabrications industrielles, et surtout à une diminution importante des crédits de recherche, notamment de ceux attribués au téléphone électronique. La priorité est, aujourd'hui, donnée à l'équipement en matériels téléphoniques classiques de Paris et de la province. Cette remise en cause du programme de développement du téléphone électronique, qui aura coûté plus de 1 milliard de francs entre 1970 et 1975, marque un temps d'arrêt dans la constitution d'une industrie française du téléphone.

(Lire page 9 l'article de DOMINIQUE VERGUÈSE.)

LE RETOUR DE M. DEMIREL

Le nouveau gouvernement turc s'appuie sur une coalition fragile des partis de droite

Après six mois de crise, M. Suleyman Demirel, chef du Parti de la justice, a formé lundi 31 mars un cabinet de coalition, qui regroupe quatre des cinq partis de la droite turque. Ce gouvernement minoritaire espère obtenir, grâce à quelques défections dans l'opposition, l'investiture du Parlement. Toutefois, la coalition est déjà menacée par des dissensions internes. (Voir en page 4 l'article de notre correspondant.)

Notre envoyé spécial décrit, dans la série d'articles dont nous commençons la publication, le fonctionnement et les difficultés de la démocratie d'Ankara.

LA CRISE CHEZ LES VAINQUEURS

I. — La démocratie en panne

De notre envoyé spécial OLIVIER POSTEL-VINAY

Ankara. — « *Un pronostic ? Tirez la résultante de tous les avis que vous pourrez rassembler. C'est le contraire qui se produira.* » Cette boutade, entendue dans les salles de rédaction des grands journaux turcs ou dans les antichambres des ministères, ne traduit pas seulement l'incertitude de la conjoncture. Elle exprime un certain fatalisme devant l'incohérence apparente de l'histoire récente. Elle révèle aussi la fierté d'intellectuels conscients d'appartenir à un peuple qui résiste à l'analyse.

Une fois de plus, la Turquie est en crise. Pendant plus de six mois, depuis le 18 septembre 1974, date de la démission du cabinet de M. Ecevit, chef du parti républicain du peuple (P.R.P.), aucun gouvernement digne de ce nom n'a pu être formé. Celui de M. Ecevit n'avait pu être constitué, en janvier 1974, qu'après cent jours de négociations difficiles, et au prix d'une alliance contre nature avec le Parti du salut national, formation d'extrême droite de M. Erbakan. Le 29 novembre dernier, un gouvernement intérimaire composé de fonctionnaires et présidé par un notable de soixante-dix ans, M. Sadi Irmak, s'est vu refuser la confiance du Parlement. Il dut se contenter, depuis lors, d'expédier les affaires courantes. Tous les sondages d'opinion montrent que la population est favorable à la convocation des électeurs. Or, aux termes de la Constitution, l'Assemblée seule est habilitée à se dissoudre. Les dernières élections ayant eu lieu en octobre 1973, on conçoit que les députés répugnent à redescendre si tôt dans l'arène.

Le rude hiver anatolien, peu propice à la consultation des électeurs, a d'abord permis d'ajourner la décision. Aujourd'hui, M. Demirel, qui retrouve son poste de premier ministre après une éclipsel de quatre ans, assure qu'il n'en est plus question.

(Lire la suite page 4.)

LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE

L'Enquêteur national

Au premier jour de la session parlementaire de printemps, mercredi 2 avril, l'Assemblée nationale renouvelle son bureau, — sauf le président, M. Edgar Faure, élu pour la durée de la législature, — et le Sénat examine deux textes relatifs à l'importation des produits de la pêche maritime et à l'amélioration des structures forestières. Un ordre du jour particulièrement chargé occupera les députés et les sénateurs jusqu'au 30 juin. Patrick Francès explique en page 10 en quoi cette session permettra de tester l'ardeur réformatrice de la majorité en face d'une opposition qui promet d'être combative. Roger-Gérard Schwartzenberg expose ci-dessous quel pourrait être le nouveau rôle du Parlement.

par ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG

Le Parlement rentre mercredi. Sans obtenir toute l'attention méritée. Trop peu de Français établissent un rapport entre leur vie quotidienne et ce que font les sept cent soixante-treize députés et sénateurs. Comme si le Parlement était devenu une académie, une institution cérémonieuse, étrangère à leurs préoccupations. Comme s'ils oubliaient déjà la dernière session et certains votes tant attendus. Il y a là assez d'injustice et beaucoup de paradoxe.

Après tout, que fait le Parlement ? Sinon exercer surtout le pouvoir législatif et budgétaire ? Or, maintes lois (divorce, éducation, urbanisme) concernent directement chacune et chacun. Or, le budget intéresse directement chaque contribuable. Surtout en période de crise, quand il importe de répartir l'argent public au mieux des besoins collectifs.

Alors, pourquoi cette désaffection pour le Parlement ? Parce qu'il ne suffit pas de débattre et de voter. Parce qu'il faudrait aller au-delà. Pour suivre la mise en œuvre des textes législatifs et budgétaires. Pour vérifier que les votes des Chambres s'inscrivent bien dans les faits, dans le réel.

Cette fonction de contrôle est capitale. Pourtant, les élus l'exercent peu souvent et peu hardiment. Qui ne le voit ? Il faudrait limiter le débat, le discours. Il faudrait réduire le cérémonial, le rituel. Pour transformer le Parlement en enquêteur national, face à la technocratie administrative, face aux intérêts privés. Pour faire de lui le contrôleur permanent de l'exécution des lois et du budget.

En théorie, le Parlement demeure le législateur souverain. Certes, l'initiative lui échappe souvent. Mais c'est toujours lui qui adopte la loi, au terme du lent déroulement d'une longue procédure : examen en commission, rapport, discussion générale, discussion et vote article par article, vote sur l'ensemble.

Chaque texte est étudié à la loupe. Il est pesé et soupesé. Il est amendé, disséqué, discuté. Le parlementaire, c'est Boileau au travail : « Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage. » On polit, on repolit sans trêve. Pour atteindre la perfection. Pour réaliser un chef-d'œuvre, digne d'un maître dans l'art législatif.

Et puis tout est dit, tout est clos. Faire passer la loi dans les faits, développer ses détails d'application, ce n'est plus l'affaire du législateur. C'est celle de l'exécutif. Comme le veut la Constitution.

Mais là, du côté du gouvernement et de son administration, c'est trop souvent l'indolence, voire l'arbitraire. Parfois, on dénature la loi, en prenant une circulaire qui donne des instructions contraires. Souvent, on diffère son application en tardant à sortir les décrets nécessaires à sa mise en œuvre.

(Lire la suite page 10.)

AU JOUR LE JOUR

TIRANT D'EAU

Le canal de Suez va donc être rendu à la navigation. Tout le monde s'accorde pour voir là un signe favorable à la détente, et, certes, il est davantage dans la vocation d'un canal de relier deux parties du monde que de servir de fossé antichars.

Cela dit, que fera-t-on passer par le canal retrouvé, rénové, amélioré ? On parle déjà de navires de guerre soviétiques ou américains. Il paraît toutefois que ces derniers risquent d'être désavantagés par leur jauge trop forte.

On se demande quel est le tirant d'eau de l'arche vers laquelle, un jour, revient la colombe avec au bec le rameau d'olivier de la paix...

ROBERT ESCARPIT.

PATRICE CHEREAU RÉPÈTE « LEAR »

L'aiguillon du désespoir

Au T.N.P.-Villeurbanne, Roger Planchon répète « les Folies bourgeoises », et Patrice Chereau répète « Lear », dont la première représentation est fixée au 8 avril. Celle des « Folies bourgeoises » aura lieu le lendemain à Saint-Etienne. Pourtant, aucun train spécial ne conduira les critiques et les fans d'une ville à l'autre : Roger Planchon a fixé sa générale de presse en mai à Lille, Patrice Chereau, les 11 et 12 avril, à Villeurbanne.

Le *Lear* que met en scène Patrice Chereau n'est pas de Shakespeare, mais de notre contemporain Edouard Bond. Les deux pièces ont en commun une trame : la légende du roi-tyran dépossédé par ses filles ; et un climat : la violence. La violence est le royaume de Bond. Sa première pièce, *Sauvés* (que Claude Regy a montée en 1971 salle Gémier), a longtemps été interdite en Angleterre : on y voit des adolescents lapider, par jeu, un bébé dans son berceau. *Lear* accumule les meurtres, les tortures, les mutilations.

« *Bond décrit un enfer*, dit Chereau. *A l'écouter, on en vient à penser que la mort est plus douce que l'on a à vivre. Mais l'horreur, la méchanceté de la pièce ne m'intéressent que relativement. La violence la plus féroce est celle que chacun exerce contre soi-même.* »

Violence que Bond rattache aux lois de la « morale sociale », établies par ceux qui détiennent le pouvoir et ses privilèges, qui, plutôt que de les perdre, préfèrent vivre l'injustice et la subir. Morale suicidaire, fondée sur l'obéissance, sur la répression des instincts. « *Leur morale est violence*, écrit Bond dans la préface de *Lear*, *parce qu'ils sont en conflit avec eux-mêmes... Il n'y a pas de sortie pour eux, ils sont comme un animal enfermé dans une cage, et qui se nourrirait avec la clé.* »

COLETTE GODARD.

(Lire la suite page 13.)

APRÈS LE DÉPART DU CHEF DE L'ÉTAT CAMBODGIEN

LE SYMBOLE D'UNE SANGLANTE TRANSITION

Porte-parole de la droite militaire à Phnom-Penh, le maréchal Lon Nol, grand corps surmonté d'un visage mou reflétant les épreuves, est un curieux personnage.

Les Américains ont toujours été excédés par cet homme qui, finalement, les servaient mal. Ils préféraient la rigueur affairiste du prince-général Sirik Matak, mais devaient tenir compte de l'autorité du maréchal sur l'armée et de la gabegie résultant des luttes de clans qu'il parvenait, dans une certaine mesure, à contenir.

Né en 1913, il a fait ses premières armes... civiles dans la magistrature, avant d'entrer, en 1937, dans l'administration coloniale. Il joue un rôle de négociateur à la fin de la guerre mondiale, après que les Thaïlandais se furent emparés d'une partie du royaume. En 1946, il devient gouverneur de Kratié, dans le nord-est. En 1951, il entre dans la vie politique comme animateur d'un petit mouvement, le parti de la rénovation khmère. Il ne parvient pas à se faire élire député, mais est nommé responsable de la police. Un an plus tard, il entre, comme lieutenant-colonel, dans une armée qu'il ne quittera plus. En 1954, il est chargé de lutter contre les troupes viet-minh qui sont entrées au Cambodge : premiers accrochages avec son *« ennemi héréditaire »*, et aussi avec des noyaux de révolutionnaires khmers qui commencent une très longue marche avant de disparaître pour longtemps de l'actualité.

Le putsch de mars 1970

En 1955, Norodom Sihanouk fait de Lon Nol son chef d'état-major : celui-ci devient son « bras droit », et, en apparence du moins, son allié.

En 1962, le général est ministre de la défense ; il ne cache pas ses opinions de droite. M. Hou Yuon est ministre du plan ; M. Khieu Samphan détient le portefeuille du commerce ; ils ne cachent pas leurs opinions de gauche. C'est, en quelque sorte, l'union nationale avant l'affrontement... Lorsque éclatera la guerre révolutionnaire, on retrouvera les deux jeunes ministres dans le camp du prince Sihanouk — ou, peut-on dire tout aussi justement, le prince dans leur camp. Lon Nol, lui, n'attend pas que le drame éclate pour accepter de hautes fonctions. En 1966 et 1967, il est premier ministre. Une période délicate : le chef de l'Etat maintient contre vents et marées son pays dans la neutralité. Des troupes communistes vietnamiennes stationnent au Cambodge, mais que peut-il faire ? D'ailleurs — admettra plus tard une source de la CIA — cette situation profite à Lon Nol, qui encaisse des bénéfices sur les ventes de riz à l'*« ennemi héréditaire »*.

En 1967, cependant, on entend des craquements dans le royaume : des paysans se révoltent dans la région de Samlaut, dans le nord-ouest du pays. Des tracts sont distribués dans les campagnes (avant de l'être dans les villes) : *« La clique de Lon Nol et de Sirik Matak »* est accusée de *« collusion avec les impérialistes américains... »* Déjà... Les Khmers rouges sortent de l'oubli et ne se trompent pas de cible : ils n'attaquent pas le prince, dont le régime n'est pourtant pas sans failles et vire à droite. Sagesse politique, témoignant d'une vision à long terme, et qui produira des dividendes...

La crise se précise en 1969. Lon Nol qui, depuis deux ans, était redevenu ministre de la défense, retrouve le poste de premier ministre en août. Très vite, il dénonce la présence des troupes vietnamiennes dans le royaume. Depuis quelques mois déjà, M. Nixon fait — clandestinement — bombarder le Cambodge. Les échéances approchent : les Américains veulent vaincre, mais ne savent plus trop comment. Une occasion va bientôt se présenter à eux, à moins qu'ils ne l'aient provoquée. En janvier 1970, le prince Sihanouk part faire sa cure traditionnelle à Grasse. Lon Nol vient le voir, puis regagne Phnom-Penh. Le 8 mars en province, le 11 dans la capitale, éclatent des manifestations « spontanées » contre les Vietnamiens, et en particulier contre les représentants diplomatiques du G.R.P. et de Hanoï. Le 18 mars, c'est le coup d'Etat. Le prince est destitué. L'obscur Cheng Heng est nommé chef de l'Etat, mais le pouvoir est aux mains de Lon Nol et de Sirik Matak.

On connaît la suite : la guerre, l'invasion immédiate du Cambodge par les Saigonnais et les Américains, le déclenchement de la révolution avec, à sa tête, Norodom Sihanouk (le roi, pour tant de Cambodgiens) et Khieu Samphan, l'organisateur marxiste. Lon Nol lance aussitôt ses appels racistes, qui entraînent la mort de milliers de Vietnamiens résidant en pays khmer. Il reçoit l'aide souhaitée de Washington : cette armée cambodgienne, si pauvre pendant les dernières années du « règne » du prince, va-t-elle redorer un blason bien rouillé ? En fait, elle ira de défaite en défaite, et ses uniformes flambant neufs deviendront *bientôt de misérables guenilles.*

En février 1971, Lon Nol est frappé d'hémiplégie : il part se faire soigner à Honolulu, et ne se relèvera jamais de cette attaque. Il rentre en avril, se fait nommer maréchal et *« héros national »*. Les luttes de clans s'aggravent, notamment entre *les partisans de Lon Nol et ceux* de Sirik Matak. Les Américains ont leurs protégés. Le président Thieu et le général Ky ont les leurs. Les étudiants des villes, trompés un temps par les mythes qu'entretient le mot de « république », sont vite désenchantés. En décembre 1971, les premières roquettes tombent sur Phnom-Penh, et les Khmers rouges tiennent des meetings à quelques heures de marche de la capitale. Mais Lon Nol semble croire en sa mission. En février 1972, il se proclame chef de l'Etat et choisit comme premier ministre Son Ngoc Thanh, l'ennemi de toujours du prince Sihanouk, l'homme de Saigon et de Bangkok. Quant à Lon Non — le « petit frère » du maréchal, — il joue les militaires de choc et les politiciens musclés, tout en écumant, revolver au poing, les bars de la capitale comme le vulgaire racketteur qu'il est.

Les premiers ministres changent, les crédits américains affluent, mais les équipes au pouvoir ne parviennent pas, sous la direction de Lon Nol, à réaliser leurs vœux : inclure *le Cambodge dans une Asie du Sud*-Est dominée par les Américains et les Japonais, faire régner leur « ordre » dans le pays. Phnom-Penh se transforme en un vaste camp de réfugiés, avec, en son centre, quelques groupes de parvenus et de profiteurs de guerre, une foule de prostituées, des lycéens et des étudiants écœurés.

Le coup de poker de Lon Nol se termine en fiasco — tout comme celui de M. Nixon. Le maréchal aura passé ses dernières semaines de pouvoir à travailler dans son palais, dans le sifflement des roquettes tirées des banlieues d'une ville assiégée. Il aura été le symbole d'une histoire essoufflée : l'histoire du Cambodge *colonial que l'indépendance n'avait* pas véritablement close. A partir de mars 1970, dans le sang et la misère, le royaume khmer a rompu ses amarres avec l'Indochine d'autrefois : une page que Hanoï, Saigon et Vientiane avaient déjà tournée. Fallait-il, pour en arriver là, que le pays des temples d'Angkor passât par un autre type de colonisation (manquée), celui qu'impose Washington ? Fallait-il qu'il y eût cet autre symbole : celui du 1er mars 1975, qui vit l'ambassadeur des Etats-Unis à Phnom-Penh prédire, en termes à peine voilés, la chute du protégé du département d'Etat ? En ce sens, Lon Nol n'aura été qu'un fantoche. Mais on ne peut minimiser le rôle personnel du maréchal dans le drame qu'a traversé le Cambodge. Dans la société khmère, Lon Nol aura été le représentant le plus en vue d'un groupe moribond dont la grande faiblesse a été de ne pas comprendre que l'aide massive de la plus puissante nation du monde ne pouvait, au mieux, que lui accorder un court et dramatique sursis.

JACQUES DECORNOY.

(Dessin de PLANTU.)

Le prince Sihanouk : les Khmers rouges ne négocieront jamais avec le régime de Phnom-Penh

Pékin *(A.F.P.)*. — Le départ de Phnom-Penh du *« super-traître Lon Nol »*, et son remplacement intérimaire par *« le bandit Saukham Khoy »* ne modifieront en rien le refus des Khmers rouges de négocier quoi que ce soit avec le régime actuel de Phnom-Penh, a déclaré lundi soir, 31 mars, à Pékin, le prince Sihanouk dans une communication remise à l'A.F.P.

Le président du Front uni national du Cambodge (FUNC) réaffirme qu'*« en aucun cas, en aucune circonstance, ni dans le plus proche avenir, ni dans un avenir plus éloigné, la résistance cambodgienne n'acceptera de se réconcilier avec les traîtres »*.

Le prince Sihanouk attribue à *« l'impérialisme U.S. »*, le *« sale et grossier piège »* consistant, une fois le maréchal Lon Nol éloigné de Phnom-Penh, à proposer aux Khmers rouges des négociations dont la seule condition serait le maintien, au Cambodge, d'une république.

Il souligne que *« le retrait momentané du Quisling (1) Lon Nol et son remplacement par d'autres super-traîtres »* a été décidé *« sous la pression des Etats-Unis et de leurs satellites asiatiques »*. Mais cela ne pourra pas sauver le *« système néocolonialiste établi à Phnom-Penh depuis mars 1970 »*, poursuit-il, ajoutant que *« les patriotes cambodgiens et cambodgiennes ont la maturité politique voulue pour voir clairement où l'ennemi veut en venir et ce que signifie au juste le maintien de la soi-disant* « république » *à Phnom-Penh »*. Il conclut en prédisant une victoire *« à cent pour cent »*, au Cambodge, des *« forces armées populaires »*.

(1) Fasciste norvégien, chef du gouvernement fantoche d'Oslo sous l'occupation allemande et devenu symbole de la collaboration avec l'ennemi. (N.D.L.R.)

LES VINGT-HUIT « TRAITRES »

Les « sept super-traîtres » accusés par le GRUNC d'avoir commis « les crimes les plus épouvantables » de l'histoire du Cambodge sont : le maréchal Lon Nol, président de la République khmère, le général Sirik Matak, cousin du prince Sihanouk et assistant du chef de l'Etat, MM. Son Ngoc Thanh, ancien premier ministre, Cheng Heng, ancien président de la République, Long Boret, premier ministre depuis décembre 1973, In Tam, ancien chef du gouvernement, et le général Sosthène Fernandez, ancien ministre de la défense.

Seuls le général Sirik Matak et M. In Tam se trouvent actuellement au Cambodge.

A ces « super-traîtres », le prince Sihanouk a récemment ajouté une liste « non limitative » de vingt et un « criminels de guerre », encore appelés « traîtres », comprenant plusieurs membres du gouvernement, notamment MM. Pran Sothi et Hang Thun Hak, le général Sak Sutsakhan, ainsi que le général Saukhan Kloy, président du Sénat, qui doit assurer l'intérim du chef de l'Etat.

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

Les États-Unis perdent la guerre et la face

Après l'échec de la négociation au Proche-Orient, menée personnellement par M. Henry Kissinger, le « cauchemar » vietnamien, dont les Américains avaient cru voir la fin au moment de la signature des accords de Paris en janvier 1973, réapparaît. Alors qu'à Saigon le régime du président Thieu est chaque jour plus chancelant, à Phnom-Penh le maréchal Lon Nol s'efface. Du même coup, l'efficacité de la politique de « défense de la démocratie », dont le Vietnam a longtemps été le symbole, est mise en doute, et, à travers les échecs d'une diplomatie, certains ne manquent pas de voir la faillite d'un système.

Faisant une large place à l'énumération des difficultés que rencontrent les Etats-Unis, tant sur le plan intérieur que sur la scène internationale, *L'EXPRESS* et *LE POINT* annoncent en couverture, le premier *« le recul américain »*, le second son *« déclin »*. Constatations que viennent confirmer, pour ces deux hebdomadaires, les événements d'Indochine. Ainsi, Marcel Giuglaris, dans *LE POINT*, rappelle qu'en 1973 l'Amérique *« se boucha yeux et oreilles en apprenant que l'accord* [de cessez-le-feu signé à Paris] *était appliqué sur le terrain... à raison de cinquante morts par jour »*. *« Aujourd'hui*, ajoute-t-il, *les Etats-Unis récoltent les fruits de la désillusion. »* Et il conclut :

« Pour la plupart des pays du Sud-Est asiatique, les Américains ont perdu bien plus qu'une guerre : ils ont perdu la face. L'image de la puissance tutélaire du champion des démocraties occidentales est irrémédiablement dégradée. »

Michel Colomès, dans le même hebdomadaire, explique l'isolationnisme vers lequel glissent les citoyens américains par *« le souvenir de la guerre du Vietnam »*, et par *« la crise économique intérieure »*, qu'il traduit par *« la version américaine de notre « plutôt la Corrèze que le Zambèze... »*.

Pierre Salinger et Marc Ullmann, dans *L'EXPRESS*, font une constatation analogue en notant que *« le recul américain est d'autant plus net que la guerre du Vietnam, l'affaire du Watergate, l'appui apporté à des dictatures corrompues, ont renforcé la volonté populaire de s'occuper d'abord des affaires intérieures »*. Par ailleurs, Edouard Bailby évoque *« la débâcle totale »* dont le Sud-Vietnam est le théâtre et affirme *« plus personne ne sait quand ni comment cette débandade prendra fin »*.

Pour Paul Sigaud, dans *VALEURS ACTUELLES*, cette fuite constitue la démonstration que les Vietnamiens *« ont voté avec leurs pieds contre le régime communiste »*, tandis que *« le président Thieu s'est volontairement replié sur la Cochinchine : pour résister à la mort par asphyxie que lui promet un Congrès américain dominé par ceux qui ont abattu M. Nixon »*.

Jean Daniel, dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR*, dénonce cette analyse selon laquelle *« les Etats-Unis perdent la face au Cambodge et du terrain au Vietnam »* parce que les crédits refusés par le Congrès américain *« ont manqué aux alliés asiatiques du monde libre »* : *« Cette argumentation*, écrit-il, *désarmante par sa naïveté et son simplisme, ne fait plus guère illusion. »* Dans le même hebdomadaire, Jean Lacouture constate qu'en Indochine les *« régimes de harkis* (ceux de Nguyen Van Thieu et de Lon Nol) *s'effondrent parce qu'ils n'étaient que des gadgets stratégiques, des uniformes kakis jetés en hâte sur les robes des vieux mandarins »*.

Après avoir réfuté la thèse des Sud-Vietnamiens votant avec leurs pieds, alors que *« ce peuple fuit la guerre, les projectiles qui tombent de partout* [et aussi] *le spectre d'un régime qui leur est présenté depuis trente ans comme le mal absolu »*, Jean Lacouture poursuit : *« Le pouvoir de Thieu ne repose plus même sur des bases à partir desquelles pourrait être conduite une contre-offensive. »*

Dans *ASPECTS DE LA FRANCE*, royaliste, André Nicolas préconise, en revanche, cette offensive : *« Seule une contre-attaque relativement prompte et marquant nettement l'arrêt de la progression ennemie devant de nouvelles positions pourra éventuellement rétablir le moral d'une population traumatisée par l'abandon d'environ la moitié du territoire national. »* Estimant *« indispensable »* la poursuite de livraisons d'armes par les Américains au Sud-Vietnam, il conclut : *« Tout l'avenir de l'Extrême-Orient dépend de la décision américaine. »*

Demain

Une offensive ? Même si ce ne sont que des menaces, André-Paul Lentin, dans *POLITIQUE-HEBDO*, considère qu'il ne faut pas les prendre *« à la légère : il faut toujours se méfier des sursauts d'une bête blessée »*. Constatant le « désastre » que constituent les revers essuyés par les Américains en Indochine, il interroge :

« Jusqu'à quel point les autorités de Washington se résigneront-elles aux nouvelles défaites qui, logiquement, devraient les attendre en Indochine (...) ? »

Arlette Laguiller, dans *LUTTE OUVRIERE*, trotskiste, note qu'*« une intervention militaire* [de la part de] *l'impérialisme américain est loin d'être impossible »*. *« Et on ne peut affirmer*, poursuit-elle, *que chaque jour qui passe (...) la rend plus improbable, car chaque nouveau recul* [de ses alliés] *peut fournir à l'impérialisme U.S. de nouvelles raisons d'intervenir. »* En conclusion, l'ancienne candidate à la présidence de la République émet l'hypothèse d'une *« nouvelle extension de la guerre »*.

Cette extension, Pierre Rousset, dans *ROUGE*, trotskiste, l'envisage également quand il relève que *« l'impérialisme U.S. prépare la reconversion de sa politique »* en plaçant ses principales bases militaires dans les îles du Pacifique, *« hors de portée, espèrent* [les U.S.A.], *du ressentiment des masses »*. S'il estime que *« l'impérialisme américain garde des moyens redoutables, économiques, politiques et militaires »*, Pierre Rousset n'en assure pas moins que *« nous sommes entrés dans une période nouvelle où l'initiative tend à passer du côté du prolétariat mondial »*.

Le même thème est repris par Grégoire Carrat, dans *FRONT ROUGE*, marxiste-léniniste, qui affirme : *« Le peuple vietnamien reste aujourd'hui, comme depuis trente ans, aux avant-postes de la lutte des peuples du monde ; sa lutte est une des plus solides garanties du tiers-monde uni contre l'impérialisme et les superpuissances. »* Par ailleurs, il estime que *« la retraite de l'armée de Thieu »* constitue *« l'échec de la politique de sabotage des accords de Paris, mise sur pied par les Yankees par l'intermédiaire de Thieu »*.

Erwin Ramedhan, dans *HEBDO-TC-TEMOIGNAGE CHRETIEN*, évoque, lui aussi, les accords de Paris, signés en 1973, qu'*« il est toujours question d'appliquer »*. Mais il précise : *« En haussant seulement le ton, c'est-à-dire en réclamant le départ de Thieu et des Américains, puisque les problèmes ne seront pas encore résolus pour autant. D'autre part, il semble que le G.R.P. préfère faire l'économie d'une bataille finale avec l'armée de Thieu s'il peut s'en débarrasser politiquement. »*

Le commentaire qui accompagne, dans *RÉFORME*, une déclaration de M. Bui Kien Thanh, secrétaire général adjoint du parti socialiste vietnamien, relève que *« la victoire totale du G.R.P. résoudrait la question* [des élections libres] *par la disparition de l'alternative »* et rappelle que *« la seule légitimité est celle de la volonté du peuple vietnamien et non le triomphe de la force, d'où qu'elle vienne »*.

Assurant que *« les Sud-Vietnamiens ne sont nullement acquis au communisme »*, Armand Fabre, dans *LA NOUVELLE ACTION FRANÇAISE*, royaliste, envisage le risque de voir, après *« la constitution d'un gouvernement de coalition comprenant les communistes »*, les communistes, *« très sectaires en règle générale »*, chercher *« tôt ou tard à monopoliser le pouvoir »*. Pour combattre ce risque, Armand Fabre ne voit qu'une solution : susciter *« parmi les non-communistes l'adhésion à un modèle de civilisation tenant compte des traditions vietnamiennes et en rupture avec le cosmopolitisme déracinant venu d'Amérique »*. Et il estime que la France *« peut y contribuer en donnant l'exemple d'une diplomatie dressée contre la double hégémonie soviéto-américaine et d'un projet de civilisation original »*.

En attendant que ces hypothèses sur ce que sera le Vietnam de demain trouvent une quelconque justification, il faut encore que le Vietnam d'aujourd'hui réussisse à imposer sa paix.

A.C.

A TRAVERS

Chine

- M. HEDI NOUIRA, premier ministre tunisien, est arrivé, mardi 1er avril, à Pékin, pour une visite officielle d'une semaine en Chine. Son séjour succède de peu à celui du ministre marocain des affaires étrangères, M. Laraki.

Chypre

- DES FUSILLADES PROLONGEES se sont produites dans la nuit du lundi 31 mars au mardi 1er avril à Nicosie, le long de la « ligne verte » séparant les quartiers chypriotes grecs et turcs de la capitale. Aucune victime n'a été signalée. Ces incidents ont coïncidé avec la *fête de l'Eoka, qui marque* l'anniversaire du début de la lutte d'indépendance des Chypriotes grecs contre les Britanniques, le 1er avril 1955. — *(A.P.)*

Corée du Sud

- PLUSIEURS MILLIERS D'ETUDIANTS sud-coréens ont manifesté le lundi 31 mars, à l'université de Séoul, pour protester contre la « dictature gouvernementale » et la nouvelle loi répressive promulguée la semaine dernière. — *(A.F.P.)*

Équateur

- LE COMMANDANT EN CHEF DE L'AVIATION EST MORT le 31 mars dans un accident d'avion. L'appareil militaire que pilotait le général Luis Morejon Almedia s'est écrasé au moment d'atterrir sur l'aéroport de Quito. — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

Espagne

- LE DIRECTEUR DU JOURNAL DE SEVILLE *El Correo de Andalucia* a été arrêté le 31 mars. Il avait publié une information assurant qu'un corps expéditionnaire de sept mille hommes avait été débarqué par des navires de guerre américains à la base de Rota, près de Cadix, en vue d'une éventuelle intervention au Portugal. — *(A.F.P.)*

- ENVIRON SOIXANTE-DIX ARRESTATIONS ont eu lieu, selon les autorités, en Biscaye avant la célébration, le dimanche 30 mars, de la Journée de la patrie basque. De nombreuses armes et un important matériel de propagande ont été saisis. Enfin les quatre meurtriers d'un inspecteur de police, assassiné le 29 mars à Saint-Sébastien, auraient été identifiés par la police. — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

EN INDOCHINE

Les forces révolutionnaires poursuivent leur progression vers le littoral sud-vietnamien

(Suite de la première page.)

Ces navires devaient les transporter à Cam-Ranh, environ 200 kilomètres plus au sud. Selon une source américaine, des opérations d'évacuation de réfugiés devaient avoir lieu ce mardi à bord de bateaux mouillant au large de Qui-Nonh. Le haut commandement de Saigon, pour sa part, n'a pas encore confirmé l'abandon de la ville. Dans la même province, la base de Phu-Cat aurait été évacuée.

En face de Da-Nang, un seul bateau américain attend encore pour recueillir les réfugiés qui parviendraient à gagner son bord. Les tirs contre les péniches et remorqueurs qui tentaient de s'approcher de la côte ont cependant contraint à suspendre les opérations d'embarquement. D'autres navires américains s'apprêtent à évacuer les réfugiés des villes de Tuy-Hoa et de Nha-Trang, vers lesquelles se fait sentir la poussée des forces révolutionnaires.

Plus au sud, à Dalat, les autorités américaines ont enlevé l'uranium se trouvant dans un réacteur destiné à la recherche médicale, de crainte qu'il ne tombe entre les mains de l'ennemi.

Dans la région de Saigon, de violents combats ont lieu autour de la ville de Chon-Tanh, dernière enclave tenue par les gouvernementaux dans la province de Binh-Long.

Mardi matin, le premier avion du pont aérien destiné à apporter une aide d'urgence américaine aux forces sud-vietnamiennes (*le Monde* daté 30 et 31 mars) est arrivé à Saigon, ayant à son bord des pièces d'artillerie, des munitions et du matériel de transmission.

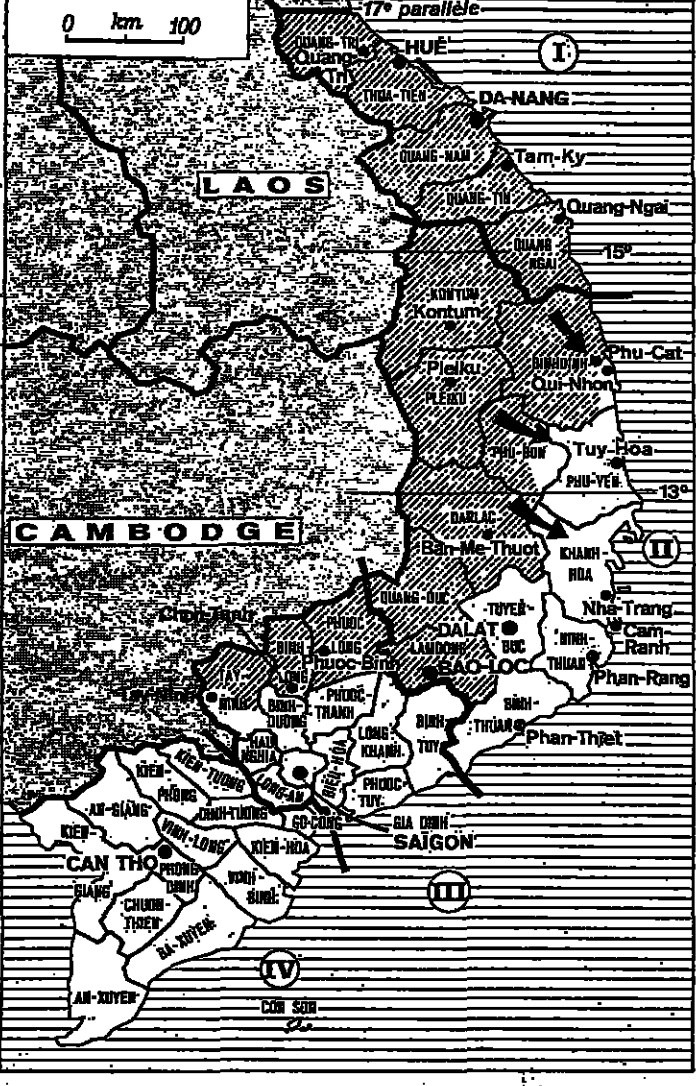
Manifestations contre le président Thieu

Le président Thieu, cependant, est de plus en plus contesté. Lundi, un millier de bonzes et de bonzesses ont manifesté silencieusement devant la pagode An-Quang de Saigon pour demander sa démission. La police est immédiatement intervenue.

Le général Cao Ky, d'autre part, a réaffirmé lundi que le président sud-vietnamien devait laisser la place à un « gouvernement d'union nationale ». « *Il nous faut, coûte que coûte,* a-t-il dit, *obtenir un changement de commandement. Quand un leader est aussi impopulaire, il ne reste qu'à le remplacer. Certains pensent même qu'il faudra s'en débarrasser par la violence si cela s'avère nécessaire.* »

En dépit des derniers événements le général Ky estime que « *la vapeur peut être encore renversée* ». « *Les ressources et les hommes pour résister aux communistes sont encore là,* a-t-il dit. *Perdre une bataille n'est pas perdre la guerre et le moment de se rendre n'est pas venu.* »

Le ministère des affaires étrangères du Vietnam du Sud a fait savoir, pour sa part, qu'aucune demande de cessz-le-feu local n'avait été formulée par le gouvernement de Saigon. Celui-ci, précise-t-il, s'est borné à demander l'aide du secrétaire général de l'ONU pour organiser une action internationale en faveur des réfugiés.



que le gouvernement Thieu avait « *perdu bon nombre de ses meilleures unités* » et que les forces qui avaient été sauvées étaient « *mal équipées* ». « *Il faudra encore un certain temps,* a-t-il encore dit, *avant que le gouvernement sud-vietnamien soit en mesure de stabiliser la situation. Nous devons nous attendre à de nouveaux retraits.* » Selon M. Schlesinger, le départ du président Thieu est cependant « improbable ».

● AUX NATIONS UNIES, répondant précisément au message qu'il avait reçu de Saigon, M. Kurt Waldheim a lancé, lundi soir, un appel aux « *autorités intéressées des deux camps aux prises en Indochine* » pour qu'elles s'efforcent de « *limiter les souffrances des gens innocents, particulièrement des femmes et des enfants* ». Le secrétaire général de l'ONU s'adresse, d'autre part, « *aux gouvernements et aux particuliers de tous les pays* » pour qu'ils accroissent l'aide humanitaire qui peut être apportée aux personnes déplacées au Vietnam.

● A WASHINGTON, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Nessen, a déclaré que le président Ford ne préparait pas de déclaration importante sur le Vietnam, mais qu'il répondrait aux questions qui lui seraient posées à ce sujet lors de sa prochaine conférence de presse, le jeudi 3 avril. M. Nessen a ajouté que le président était inquiet de la situation, et qu'il ressentait une « *grande pitié* » pour les victimes des événements de ces derniers jours. Il a souligné que M. Ford espérait toujours que le Congrès finirait par voter les crédits demandés pour l'aide au Vietnam du Sud, et qu'il ne resterait pas inactif devant la situation actuelle.

Le secrétaire à la défense, M. James Schlesinger a déclaré, pour sa part, dans une interview télévisée, que l'on pouvait s'attendre « *dans un mois ou deux* » à d'importantes actions des forces révolutionnaires « *dans la direction de Saigon* ». Dans une analyse très pessimiste de la situation, il a ajouté

● A HANOI, la radio a diffusé lundi un communiqué du G.R.P. déclarant à nouveau que ce dernier serait prêt, après le remplacement du général Thieu, à avoir des conversations avec un nouveau gouvernement formé à Saigon et « *militant pour la paix, l'indépendance, la démocratie, la concorde nationale et l'application stricte des accords de Paris* » en vue de « *parvenir rapidement à un accord sur toutes les affaires sud-vietnamiennes* ».

Egalement à Hanoï, l'agence vietnamienne d'information affirme que tout étranger résidant au Vietnam du Sud dans les zones contrôlées par le G.R.P. sera aidé et protégé par celui-ci, sous réserve « *qu'il mène une vie honnête, respecte l'indépendance et la souveraineté du Vietnam et obéisse aux lois du pouvoir révolutionnaire* ».

● A CANNES, l'ex-empereur Bao Daï se refuse à toute déclaration, mais son entourage a fait savoir que « *si son pays le lui demandait, Sa Majesté ne se déroberait certainement pas à son appel* ».

● *Le Secours populaire français* lance un appel à la solidarité avec les populations civiles du Sud-Vietnam. Les dons sont reçus au S.P.F., 9, rue Froissart à Paris (3e) ; C.C.P. Secours populaire français 654-37 Paris (indiquer : populations Sud-Vietnam).

● *L'antenne de Caritas Internationalis* au Sud-Vietnam signale la nécessité d'une aide urgente et massive aux réfugiés. Les dons sont reçus au Secours catholique, 106, rue du Bac, 75341 Paris Cedex 07 ; C.C.P. 5620-09 Paris (mention : Réfugiés).

LE MONDE

États-Unis

● LE PRESIDENT FORD a prorogé de deux mois le mandat de la commission d'enquête sur les activités de la C.I.A., commission créée au mois de janvier dernier, a annoncé, lundi 31 mars, le vice-président Nelson Rockefeller. M. Rockefeller a indiqué que la commission de huit membres qu'il préside ne pourrait pas terminer ses travaux le 4 avril, comme prévu, et qu'elle les poursuivra jusqu'au 6 juin. Le vice-président a souligné d'autre part que la commission continuerait à enquêter uniquement sur les allégations concernant les activités litigieuses de la C.I.A. à l'intérieur des Etats-Unis et sur ses activités à l'étranger. — *(A.F.P.)*

Éthiopie

● CINQ OFFICIERS ont été exécutés en Erythrée pour « *indiscipline et manque de discernement* », a-t-on appris de source éthiopienne le lundi 31 mars. — *(Reuter.)*

Grande-Bretagne

● M. CHRISTOPHER FRERE-SMITH, président de Get Britain Out, le principal groupe hostile au maintien de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, a mis au défi, lundi 31 mars, l'organisation rivale que préside M. Roy Jenkins, ministre de l'intérieur, de révéler l'origine de ses fonds. Affirmant que ceux-ci se chiffrent « *en millions de livres sterling* », il estime que « *l'électorat a le droit de savoir l'origine des fonds reçus et, s'il y a lieu, l'importance des sommes fournies par les compagnies multinationales qui n'ont rien à voir avec ce pays.* » — *(A.F.P.)*

Mexique

● LE PRESIDENT LUIS ECHEVERRIA S'EST ASSOCIE A LA « DECLARATION DE PANAMA », signée le 24 mars par les chefs d'Etat du Venezuela, de Colombie, du Costa-Rica et le général Omar Torrijos. Ce document appuyait fermement le chef de l'Etat panaméen dans sa revendication d'exercer une souveraineté totale sur le canal. — *(A.F.P.)*

Corée du Sud

UNE LOI PRÉVOIT DES PEINES DE PRISON POUR LES INFORMATEURS DES JOURNALISTES ÉTRANGERS

Séoul *(A.F.P.)*. — Toute critique contre le gouvernement de Séoul qui pourrait donner de celui-ci une image défavorable à l'opinion internationale sera considérée comme un crime et punie de sept ans de prison ou de la perte des droits civiques, ou des deux peines à la fois, a décidé l'Assemblée nationale sud-coréenne par une loi adoptée dans des conditions litigieuses.

Elle a en effet été votée dans le hall du bâtiment de l'Assemblée par les seuls députés favorables au gouvernement en l'absence des députés de l'opposition, qui, retranchés dans la salle des délibérations depuis mardi soir, empêchaient l'examen de la loi par l'Assemblée.

Les observateurs pensent que ce texte est aussi destiné à intimider les correspondants de la presse étrangère en Corée du Sud, bien qu'une des personnalités du parti gouvernemental ait affirmé qu'il ne s'appliquerait qu'aux informateurs des journalistes étrangers.

Prendre Saigon ?

(Suite de la première page.)

Mais, quelle qu'ait pu être l'importance stratégique de Ban-Me-Thuot, la débâcle de ces trois dernières semaines a d'autres causes, de nature plus politique.

Il est vraisemblable qu'à Saigon le général Thieu, averti des résistances du Congrès à voter les crédits que réclamait la Maison-Blanche, a voulu adapter son dispositif aux moyens réduits dont il allait disposer — quitte à mettre les Américains en face de leurs responsabilités. Mais il était également conscient que le terrain politique s'effritait sous ses pieds. Or il a saboté lui-même, en faisant arrêter plusieurs personnalités de l'opposition non communiste, le peu de chances qu'il avait encore d'élargir la base de son régime. A-t-il compris que toute solution implique qu'il consente à s'effacer ? Si oui, qu'espère-t-il encore ? Sinon, qui peut, de bonne foi, lui laisser croire que les Américains vont venir à son secours ?

A Washington, le mystère est encore plus épais. La seule manifestation politique du chef de la Maison-Blanche depuis le début de la crise a consisté à dépêcher le chef d'état-major de l'armée américaine, le général Weyand, auprès du président Thieu, en le chargeant de transmettre à ce dernier l'assurance « *du ferme soutien du président Ford à la résistance déterminée du peuple du Vietnam du Sud* ». Cette formule est à la fois l'expression d'un vœu pieux et une hypocrisie.

Il est clair en effet que la résistance du Vietnam du Sud, à commencer par celle de son armée, n'est pas « déterminée ». En témoignent suffisamment l'évaporation d'unités entières abandonnant à l'ennemi pour des dizaines de millions de dollars de matériel et, chez les civils, la fuite éperdue, à n'importe quel prix, de tous ceux qui auraient dû « encadrer » la population. A Da-Nang, ce sont les nantis qui ont cédé les premiers à la panique.

Le message du président Ford au général Thieu est également une hypocrisie, car il est répondu à ceux qui interrogent le Pentagone sur ses intentions, que tout dépendra des résultats de la mission d'information du général Weyand. Est-ce à dire que si celui-ci rentre à Washington en disant que le régime sud-vietnamien ne peut être défendu le président Ford reviendra sur sa promesse de « *ferme soutien* » ? Et dans le cas contraire, avec quels moyens entreprendra-t-il d'aider un régime moribond si le Congrès — au retour de ses vacances pascales — ne montre pas plus d'empressement à consentir des crédits que l'armée sud-vietnamienne continuera à gaspiller sur le terrain ? Et comme pour ajouter à la confusion, le porte-parole de la Maison Blanche a annoncé un matin, pour se démentir le soir même, que Washington envisagerait de demander la convocation de la conférence de Paris...

L'impression prévaut que l'administration américaine, paralysée, refuse de voir les réalités et, tout en se lamentant sur la « tragédie » sud-vietnamienne, attend que le drame se joue sans elle. Ce qui ne l'empêche pas de s'accrocher à des positions de principe dont elle sait qu'elles seront bientôt intenables. Est-il raisonnable, par exemple, de rendra Hanoï exclusivement responsable de la situation, alors que les populations locales ont joué un rôle essentiel pour chasser les gouvernementaux des Hants-Plateaux, et que la rapidité avec laquelle se dissolvent les défenses sud-vietnamiennes tient plus à la faiblesse de ces défenses qu'à la violence de l'offensive ennemie ?

La presse nord-vietnamienne, tout en célébrant les succès des forces révolutionnaires, reste relativement discrète, et le gouvernement de Hanoï continue imperturbablement à protester contre ce qu'il appelle les violations des accords de Paris par les Etats-Unis, alors que ses unités participent de toute évidence à l'offensive au sud du dix-septième parallèle.

Le G.R.P., par la voix de ses porte-parole aussi bien à Hanoï qu'à Paris, à Saigon — où résident ses représentants à la commission mixte — ou à Alger — où son ministre des affaires étrangères, Mme Binh, est en visite officielle, — répète quotidiennement qu'il ne souhaite rien de plus que l'ouverture de négociations avec un gouvernement saigonnais qui serait « *pour la paix, la démocratie et l'application stricte des accords de Paris* ». Cela suppose le départ du président Thieu, mais le G.R.P. n'exclut théoriquement aucune autre personnalité à Saigon, s'abstenant même de se prononcer sur le compte de ce croisé de l'anticommunisme qu'est le général Cao Ky.

Le G.R.P. et ses alliés nord-vietnamiens sont devant des choix difficiles. Les experts militaires s'accordent pour estimer qu'une menace pèse maintenant sur Saigon. La désorganisation des forces sud-vietnamiennes dans la deuxième région militaire, la poussée des forces révolutionnaires dans le sud du pays, où elles ont reçu, dit-on, de puissants renforts et contrôlent déjà une partie du terrain, laissent prévoir une offensive en direction de la capitale sud-vietnamienne. Les experts américains eux-mêmes, cités récemment par le *New York Times*, estimeraient que le président Thieu n'a pas les moyens de s'y opposer.

Mais l'entrée des forces révolutionnaires rendrait nuls et non avenus les accords de Paris — auxquels continuent de se référer avec constance Hanoï et le G.R.P. C'en serait fini, en effet, du gouvernement et de l'administration de la République du Vietnam, c'est-à-dire de l'une des « composantes » avec lesquelles est prévue la formation d'un gouvernement provisoire de concorde nationale. Prendre Saigon, en d'autres termes, reviendrait à laisser aux Etats-Unis les mains libres pour revenir sur les engagements auxquels ils ont souscrit il y a deux ans.

Même si Washington exclut actuellement une nouvelle intervention des forces américaines en Indochine, c'est apparemment un risque qu'à Hanoï, en tout cas, on hésite à prendre.

Comprendra-t-on dès lors à la Maison Blanche et au département d'Etat qu'en renonçant à soutenir le président Thieu il reste « quelque chose à sauver » au Vietnam du Sud ? Peut-on espérer qu'une telle évidence n'échappera pas à M. Kissinger, et qu'il n'attendra pas que quelques dizaines de milliers de Vietnamiens de plus soient morts sur les routes pour en tenir compte ?

ALAIN JACOB.

LE RIRE DU PRÉSIDENT FORD

Washington *(A.F.P.)*. — *Des millions de téléspectateurs américains ont vu, lundi soir 31 mars, leur président s'enfuir en courant et en riant quand un journaliste a voulu l'interroger sur la tragédie vietnamienne.*

Au moment où M. Gerald Ford se dirigeait vers l'hélicoptère qui devait le reconduire vers sa résidence de vacances de Palm-Springs, en Californie, après une visite de champs pétrolifères, un reporter l'a abordé en lui demandant s'il avait quelque chose à dire sur le Vietnam. Le président s'est aussitôt mis à rire bruyamment et à courir à grandes enjambées vers son hélicoptère en disant : « Non, non, pas ça. » Il a redoublé de rire quand le journaliste lui a répété la question et a disparu dans l'appareil, suivi par ses gardes du corps essoufflés.

Un peu plus tard, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Ronald Nessen, a montré une pointe d'exaspération lorsque des journalistes lui ont demandé pourquoi le président Ford ne faisait pas davantage pour le Vietnam du Sud et le Camboge ? « Mais qu'est-ce qu'il pourrait bien dire ? », a-t-il répondu. Après avoir rappelé que le Congrès avait interdit au président d'intervenir en Indochine, M. Nessen a ajouté : « Et puis, ça n'est pas notre guerre. »

AFRIQUE

Avant le voyage de M. Giscard d'Estaing en Algérie

LES ASSOCIATIONS DE RAPATRIÉS VONT RÉUNIR UN MEETING A AVIGNON POUR RAPPELER LEURS REVENDICATIONS.

Pour manifester leur mécontentement devant la « *politique d'oubli et de désinvolture du gouvernement* », de nombreuses associations de rapatriés et de spoliés (1) organisent, samedi 5 avril, à 14 heures, au parc des expositions d'Avignon (palais Vidal, à Champfleury), un meeting qui doit rassembler les délégations venues de tous les départements français.

Par cette manifestation, les associations faisant partie de la commission de concertation qui avait souvent rencontré M. Mario Bénard, député U.D.R. du Var, alors parlementaire en mission auprès du premier ministre, veulent faire connaître publiquement leur désappointement avant le voyage du président de la République en Algérie, alors que « *leurs problèmes ne sont pas encore résolus dans l'essentiel* ». Ce voyage est prévu, en principe, du 12 au 14 avril.

De son côté, le Rassemblement national des Français d'Afrique du Nord (RANFRAN) se réunira en congrès extraordinaire, le 13 avril, à 9 h. 30, au Palais des congrès du parc des expositions, à Toulouse. A l'ordre du jour : l'indemnisation et les problèmes de la réinstallation.

(1) Association nationale des Français d'Afrique du Nord et d'outre-mer, Rassemblement national des Français d'Afrique du Nord, le Front national des rapatriés, France-Afrique, Groupement national pour l'indemnisation, Maison des agriculteurs français d'Algérie, Union des comités de défense des agriculteurs rapatriés, Association des fils de rapatriés.

Angola

M. Agostinho Neto accuse les autorités portugaises de « passivité criminelle »

De nouveaux incidents se sont produits lundi 31 mars à Luanda. De nombreux manifestants armés ont menacé d'envahir les locaux du Front national de libération de l'Angola (F.N.L.A.) et une fusillade a éclaté. L'intervention de l'armée portugaise et des forces de l'Union pour l'unité totale de l'Angola (UNITA) a permis de limiter l'incident.

Les clauses de l'accord de cessez-le-feu signé vendredi dernier n'étaient toujours pas respectées lundi (*le Monde* du 1er avril). La télévision portugaise a rapporté dimanche soir qu'une colonne motorisée de cinq cents soldats du F.N.L.A. avait pénétré dans Luanda, ce qui donnerait à ce mouvement une nette supériorité militaire dans la capitale angolaise.

A Lisbonne, M. Agostinho Neto, leader du Mouvement populaire de libération (M.P.L.A.), qui faisait une escale dans la capitale portugaise avant de se rendre aux Pays-Bas, a de nouveau accusé le F.N.L.A., « *soutenu par Kinshasa* », d'être le principal responsable des derniers événements. Assurant que deux cents morts ont été dénombrés, M. Neto a exprimé des doutes sur l'utilité de l'accord de réconciliation de vendredi dernier. Il a dénoncé l'« *insécurité totale* » qui règne en Angola et a accusé les autorités portugaises de « *passivité criminelle* ». M. Neto s'est entretenu avec M. Antonio de Almeida Santos, ministre de la coordination interterritoriale, et l'amiral Rosa Coutinho, membre du Conseil de la révolution et ancien haut commissaire en Angola.

L'agence Chine nouvelle fait par ailleurs état de la présence à Pékin d'une délégation de l'UNITA, qui a été reçue vendredi 28 mars par M. Ho Ying, vice-ministre chinois des affaires étrangères. — *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)*

Algérie

LES ÉLECTEURS ONT RENOUVELÉ LES ASSEMBLÉES COMMUNALES

Alger *(A.F.P.)*. — Près de sept millions d'électeurs et d'électrices étaient appelés, dimanche 30 mars, à renouveler les assemblées communales. Ils devaient choisir, sur les 23 294 candidats, les 11 647 conseillers municipaux qui constituent les 691 « assemblées populaires communales » (A.P.C.) du pays. Selon le ministère de l'intérieur, la participation du scrutin a été de 79 % Elle avait été de 70 % aux élections communales de 1967 et de 76 % à celles de 1971. C'est dans la wilaya (département) de Batna, dans les Aurès, que la proportion des votants a été la plus élevée (91 %) et dans celle d'Alger qu'elle a été la plus faible (67 %).

Comme lors des précédentes élections communales ou départementales, les électeurs ont eu à choisir sur des listes présentées par le Front de libération nationale, parti unique, comportant deux fois plus de noms que de postes à pourvoir. Les Algériens immigrés en Europe, les militaires et les policiers, ainsi que les nomades du sud du pays, ont eu la possibilité de voter deux jours avant le scrutin.

هكذا من الأصل

EUROPE

Le gouvernement de M. Demirel comporte plusieurs ministres d'extrême droite

De notre correspondant

Ankara. — Tandis que le caricaturiste politique de *Milliyet* légende son dessin : « *Premier ministre, 1er avril* », la presse de droite pavoise pour le retour au pouvoir de l'homme d'Etat, après une éclipse de quatre ans.

M. Korutürk, président de la République, a approuvé la composition du cabinet de coalition, formé après douze jours de consultations entre MM. Demirel (P.J), Erbakan (P.S.N.), Feyzioglu (P.R.P.) et Turkes (PAN). Rayonnants, les quatre fondateurs, au début de l'année, du Front nationaliste ont signé, au terme d'une brève cérémonie, un protocole qui constituera l'essentiel du programme gouvernemental. Le nouveau premier ministre a affirmé, à cette occasion, sa conviction que « *la crise politique qui dure depuis plus de six mois est terminée* ». Aux termes de la Constitution, le gouvernement transmettra son programme à l'Assemblée dans un délai de sept jours. Il sera examiné deux jours plus tard. et un vote d'investiture interviendra dans les vingt-quatre heures suivant la fin des débats.

Les chefs des trois formations alliés au Parti de la justice se voient attribuer les titres de vice-présidents du conseil et de ministres d'Etat. Ce gouvernement, où figurent quinze anciens ministres, est composé de parlementaires, à une exception près.

Le parti de la justice et celui du salut national détiennent la quasi-totalité des postes-clés de ce qu'on appelle déjà, à Ankara, le « *cabinet d'Adana* » (quatrième ville de Turquie). En effet, bien que les milieux d'affaires d'Istanbul restent réservés à l'égard de M. Demirel, la grande bourgeoisie industrielle d'Izmir et d'Adana a ouvertement joué la carte du chef du Parti de la justice. M. Kiliç, député d'Adana, membre influent de la chambre de commerce et d'industrie de cette ville et bras droit de M. Demirel, devient ministre de l'énergie. M. Ozal (Parti du salut national), ministre du ravitaillement et de l'agriculture, entretient d'étroites relations avec les milieux industriels du Sud. De même, M. Ergenekon, nouveau ministre des finances, est un ancien secrétaire général de l'Union des chambres du commerce et d'industrie de la Turquie et l'homme de confiance des milieux d'affaires d'Izmir. Le choix d'une personnalité libérale à l'éducation semble une avance aux milieux intellectuels.

En politique étrangère, la présence au gouvernement des élus du Parti du salut national et du Parti de l'action nationale (qui cachent à peine leur désir qu'on en finisse par la manière forte avec le problème chypriote (ne facilitera probablement pas une attitude souple à cet égard. La nomination de M. Ozal au ministère du ravitaillement et de l'agriculture, poste qu'il avait déjà occupé, semble indiquer que la Turquie maintiendra sa décision d'autoriser à nouveau la culture du pavot malgré les pressions américaines.

Le gouvernement de coalition demeure minoritaire et ne dispose que de deux cent quatorze des quatre cent cinquante mandats à l'Assemblée. M. Demirel compte sur l'appoint des indépendants, dont les rangs ont été récemment renforcés par neuf démissionnaires du parti démocratique (*le Monde* daté 30-31 mars). Cependant, alors que les transfuges affirment qu'ils voteront l'investiture, les quatre autres indépendants, visiblement déçus de ne pas avoir reçu de portefeuille, assurent « *attendre le programme du gouvernement pour décider s'ils voteront pour ou contre* ». En outre, certains élus du Parti du salut national ne cachent pas, en privé, leur hostilité à l'égard de M. Demirel, membre, d'après eux, de la « clique maçonnique ».

Commentant la présence au gouvernement de deux des trois élus du Parti de l'action nationale qui obtiennent des postes importants, le quotidien *Cumhuryet* dénonce cette anomalie « *rare dans l'histoire démocratique* » et se demande si ce parti extrémiste n'aurait pas des ressources cachées.

Dans le nouveau gouvernement, un mélange curieux de conservateurs libéraux, de nationalistes, de militants religieux et d'hommes de l'extrême droite autoritaire, les rivalités s'annoncent vives. On n'exclut pas ici que M. Demirel puisse être amené à demander des élections anticipées, qu'il refuse actuellement, s'il estimait, le moment venu, que la droite a des chances électorales accrues.

M. Ecevit, ancien premier ministre, chef du parti républicain, a critiqué « *un gouvernement minoritaire créé de toutes pièces* », tandis que M. Sukan, secrétaire général du parti démocratique de M. Bozbeyli, dénonce « *l'absence d'esprit sincère d'unité* » dans le nouveau cabinet.

ARTUN UNSAL.

PORTRAIT

Un champion de la libre entreprise peu enclin aux réformes

Solide, menton et cou faisant bloc, le front haut et dégarni, M. Suleyman Demirel fait le bonheur des caricaturistes turcs par des traits curieusement mussoliniens. La ressemblance s'arrête là, le nouveau premier ministre ne prisant guère le totalitarisme.

Né la même année que la République turque, en 1923, dans une famille de notables agraires du village d'Islamköy du département d'Isparta, célèbre pour ses tapis et son essence de rose, M. Demirel obtient son diplôme d'ingénieur en hydraulique en 1949 à l'université technique d'Istanbul, puis parfait ses connaissances aux Etats-Unis comme premier boursier turc de l'Eisenhower Exchange Fellowship. A son retour, remarqué par Adnan Menderès, alors premier ministre et chef du parti démocrate, il est nommé directeur général des travaux publics à l'âge de trente et un ans. Il fait preuve d'une telle énergie à ce poste qu'il y gagne le surnom de « Roi des barrages ».

Après le coup d'Etat de 1960 qui met fin à l'ère Menderès, M. Demirel, sursitaire prolongé, doit faire son service militaire. Il le passe au Conseil supérieur du plan, puis opte pour le secteur privé, où il réussit fort bien comme ingénieur-conseil et représentant de grandes sociétés étrangères.

Brusquement, en 1964, il amorce une carrière politique : il est élu au comité national du Parti de la justice, créé en 1961 pour remplacer le parti démocrate dissous. A la surprise générale, peut-être en raison des amitiés qu'il avait conservées du temps d'Adnan Menderès, il est élu en décembre 1964 président de ce parti après une lutte très serrée avec M. Sadettin Bilgic, chef de l'aile droite.

Après la chute du gouvernement de coalition d'Ismet Inönü, chef du Parti républicain du peuple, M. Demirel devient, en février 1965, vice-président du gouvernement de transition formé par le sénateur M. Urguplu. En octobre 1965, aux élections générales, le Parti de la justice obtient près de 5 millions de voix grâce au soutien massif des partisans de l'ancienne formation d'Adnan Menderès, qui prennent ainsi leur revanche sur le coup d'Etat de 1960.

Après ce succès électoral, M. Demirel devient premier ministre. Champion de la libre entreprise, favorable à l'alliance atlantique, violemment critiqué par la gauche, qui l'accuse d'être « l'homme de Washington », *proche des milieux de la grande bourgeoisie, M. Demirel conduit son parti de nouveau au succès aux élections de 1969. Mais, peu après, l'aile droite du Parti de la justice, menée par MM. Bilgic et Bozbeyli, fait scission et fonde le parti démocratique.*

L'année 1970 est très difficile pour « Soliman le Magnifique », *comme le surnomment ses adversaires. Son gouvernement ne parvient pas à freiner l'inflation. L'extrême droite, plus que tolérée, s'organise. Les affrontements sanglants se succèdent. Puis commence la période d'anarchie gauchiste. En fin de compte, l'armée intervient en 1971 et provoque la chute du premier ministre.*

Durant deux ans, M. Demirel s'installe dans le rôle de l'homme d'Etat spolié de ses droits légitimes par des forces extra-parlementaires. En mars 1973, il va jusqu'à s'allier au Parti républicain de M. Ecevit pour faire échouer la candidature du général Gursel à la présidence de la République, présentée par les militaires. Tout en restant à l'arrière-plan, il parvient à infléchir la politique des quatre gouvernements qui se succèdent : plusieurs amendements constitutionnels sont adoptés, ainsi qu'une nouvelle législation marquée par l'érosion continue des libertés publiques et l'enlisement des réformes sociales et économiques demandées par les militaires.

En octobre 1973, abandonné par l'électorat urbain, concurrencé à la campagne par plusieurs formations situées à sa droite, M. Demirel perd les élections au bénéfice de M. Bulent Ecevit, le jeune dirigeant du Parti républicain du peuple. Après la consultation anticipée d'octobre 1974, marquée par l'éparpillement des suffrages, il tente en vain, deux fois, de former le cabinet. La troisième tentative est la bonne grâce à l'appoint de quelques transfuges du parti démocrate.

« Est-ce la résurrection ? », *s'interroge un journal turc. Seul le verdict du peuple pourrait fournir une réponse. M. Demirel le sait, et voudra peut-être attendre un moment plus opportun avant de permettre l'organisation d'élections anticipées. Il est vrai que les militaires ne lui ont jamais manifesté une grande estime. Il lui faudra en tenir compte. D'autant que le monde industriel semble désormais plus réservé à son égard.* — A. U.

LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Le nouveau gouvernement est composé de membres des quatre partis réunis au sein du front nationaliste : le Parti de la justice (P.J.) ; le Parti du salut national (P.S.N.) ; le Parti républicain de la confiance (P.R.C.) et le Parti de l'action nationale (P.A.N.).

Voici la composition de la nouvelle équipe : *premier ministre* : M. Suleyman Demirel (P.J.) ; *premiers ministres adjoints* : MM. Necmettin Erbakan (P.S.N.), Turhan Feyzioglu (P.R.C.), Alpaslan Turkès (P.A.N.) ; *ministres d'Etat* : MM. Seyfi Ozturk (P.J.), Hasan Aksoy (P.R.C.), Mustafa Kemal Erkovan (P.A.N.), Giyasettin Karaca (P.J.) ; *justice* : M. Ismail Muftuoglu (P.S.N.) ; *défense* : M. Ferit Melen (P.R.C.) ; *intérieur* : M. Oguzhan Asilturk (P.S.N.) ; *affaires étrangères* : M. Ihsan Sabri Caglayangil (P.J.) ; *finances* : M. Yilmaz Ergenekon (P.J.) ; *éducation nationale* : M. A. Naili Erdem (P.J.) ; *travaux publics* : M. Fehim Adak (P.S.N.) ; *commerce* : M. Halil Basol (P.J.) ; *santé* : M. Kemal Demir (P.R.C.) ; *douanes et monopoles* : M. Orhan Oztrak (P.R.C.) ; *agriculture* : M. Korkut Ozal (P.S.N.) ; *communications* : M. Nahit Mentese (P.J.) ; *travail* : M. Tevfik Paksu (P.S.N.) ; *industrie et technologie* : M. Kerim Dogru (P.S.N.) ; *énergie et ressources nationales* : M. Selahattin Kiliç (P.J.), *villages et coopératives* : M. Vefa Poyraz (P.J.) ; *industrie forestière* : M. Turhan Kapanli (P.J.) ; *jeunesse et sports* : M. Ali Sevki Erek (P.J.) ; *sécurité sociale* : M. Ahmet Mahir Ablum (P.J.) ; *culture* : M. Rifki Danisman (P.J.) ; *logement* : M. Nurettin Ok (P.J.).

La formation du nouveau cabinet

LA CRISE CHEZ LES

(Suite de la première page.)

De nombreux observateurs estiment cependant que le nouveau cabinet Demirel n'est guère crédible, et qu'il devient urgent, au contraire, de trouver une équipe dirigeante qui bénéficie d'un réel soutien populaire. Le temps passe, en effet. Les violences ont recommencé à l'université, la centrale syndicale DISK, d'orientation socialiste, organise des manifestations et des grèves et, depuis le début du mois de janvier, les arrestations de militants d'extrême gauche et de syndicalistes se multiplient. Certains disent que la pratique de la torture aurait repris. En présentant ses vœux à la nation pour 1975, la général Semih Sancar, chef d'état-major interarmes depuis mars 1973, avait lancé une mise en garde personnelle aux partis politiques ; or il est douteux que le retour de M. Demirel soit bien accueilli par l'armée, qui avait provoqué sa chute en 1971 en l'accusant d'incurie.

Pourtant, l'histoire ne se répète pas. Depuis la dernière intervention de l'armée, en 1971, les temps ont changé. « *La Turquie est désormais pleinement engagée sur la voie de la démocratie* », nous déclare M. Abdi Ipekci, rédacteur en chef du grand quotidien *Milliyet*, dont les éditoriaux sont suivis avec attention. « *Le tournant décisif a été pris au printemps 1973, quand le Parlement s'est opposé avec succès à la désignation à la présidence de la République du candidat de l'armée, le général Gurler.* »

Le déclin du rôle de l'armée ?

C'est en effet la première fois dans l'histoire de la Turquie que le Parlement réussissait à imposer son point de vue contre la volonté clairement exprimée de l'armée, et sans que celle-ci réagisse. Or ce Parlement était le même qui, en 1971 et 1972, avait cautionné l'instauration par les militaires d'un régime d'exception particulièrement brutal. Et les élections de l'automne suivant ont sensiblement renforcé les gains de la gauche, le parti républicain du peuple passant de 96 à 185 sièges, tandis que le Parti de la justice, le principal parti de droite, n'en obtenait que 149 (contre 227 précédemment) (1).

Etait-ce vraiment le signe précurseur d'un déclin du rôle de l'armée ? L'unanimité est loin d'être faite sur ce point, mais la majorité de la classe politique affecte de le croire. Sans doute l'armée, « conscience de la nation », convaincue d'être le dépositaire de l'héritage kémalien, reste-t-elle présente au sein du Conseil national de sécurité qui, sous la présidence du chef de l'Etat, réunit les principaux ministres, le chef d'état-major général et les commandants des trois armes. Mais depuis les élections d'octobre 1973 et la formation, en janvier 1974, du gouvernement de M. Ecevit, le rôle de ce conseil paraît avoir été réduit. Cette tendance se serait confirmée après l'intervention à Chypre, qui a procuré à l'armée une satisfaction militaire de taille, la première depuis la guerre de 1922 contre les Grecs.

L'émergence du « phénomène Ecevit » n'est pas pour rien dans cette évolution. Après avoir renouvelé en profondeur le P.R.P. (devenu un véritable parti social-démocrate), M. Ecevit est en train de transformer le paysage politique. Petit et basané, le regard vif et le menton volontaire, il est un excellent orateur, le seul homme politique turc capable de « parler au peuple », de mettre les rieurs de son côté. Il est de loin la personnalité la plus populaire, et représente aujourd'hui une force potentielle redoutable pour des militaires tentés d'abuser de leur pouvoir.

M. Ecevit s'est toujours gardé de se livrer à une dénonciation globale du rôle de l'armée en Turquie. Mais il doit pour une bonne part son ascension politique à la fermeté dont il fit preuve à l'égard des militaires en certaines circonstances. Son élection à la présidence du P.R.P., en mai 1972, où il remplaça Ismet Inönü, le vieux compagnon d'armes de Mustapha Kémal Ataturk, s'expliquait dans une large mesure par la popularité qu'il s'était acquise en refusant de cautionner l'intervention des militaires dans les affaires publiques. En mars 1973, il n'hésita pas, en s'opposant au candidat de l'armée à la présidence de la République, à provoquer la démission du secrétaire général de son parti, M. Kirigoglu. Finalement, quand M. Ecevit et les militaires se mirent d'accord, l'été dernier, pour intervenir à Chypre, ce fut, sur le plan interne, la consécration d'une politique que certains jugent très habile : il s'agissait de faire prendre conscience à l'armée de sa véritable fonction, en lui démontrant que le pouvoir civil aussi est capable d'être ferme.

M. Ecevit dispose d'un allié beaucoup plus influent qu'on ne l'avait cru au départ en la personne du président de la République, M. Koruturk. Ancien sénateur, amiral en retraite, ancien chef de la marine, c'est lui qui fut élu contre le candidat de l'armée en mars 1973. Décrit, à l'époque, comme un personnage effacé, il donna la preuve de son autorité, en juillet de la même année, en sanctionnant trente-cinq généraux coupables d'avoir poussé un peu loin leur conception de l'état de siège. En novembre dernier, il proposa de réformer la Constitution pour permettre au chef de l'Etat de dissoudre l'Assemblée nationale et il s'est prononcé clairement, comme M. Ecevit lui-même, pour des élections anticipées. Le bruit court qu'il souhaite accroître l'audience de M. Ecevit. « *Pour beaucoup d'entre nous*, nous déclarait un intellectuel pourtant sensiblement plus à gauche que le chef du P.R.P., *la découverte de la personnalité de M. Koruturk a constitué une divine surprise.* »

Si cette analyse est fondée, le grand adversaire de M. Ecevit est moins l'armée que les partis de droite, qui disposent encore de la majorité au Parlement.

Or la droite se sent menacée et traverse une crise grave. Le temps n'est plus où le Parti de la justice, le successeur du parti démocrate de Mendérès (qui fut exécuté en 1960 par les militaires), pouvait s'assurer du soutien inconditionnel de la majorité parlementaire. Son chef, M. Demirel, est en perte de vitesse. Accusé d'être le principal responsable du pourrissement du régime qui conduisit à l'intervention militaire de 1971, soupçonné de prévarication (ses frères ont été impliqués dans un scandale financier), il n'ose plus prononcer un discours en plein vent. La contestation gronde au sein de son parti, où un certain nombre de jeunes députés souhaitent ouvertement son départ. M. Inan, brillant sénateur connu à l'étranger pour l'habileté avec laquelle il défendit le point de vue de la Turquie dans l'affaire chypriote l'été dernier, est le principal candidat à la succession. « *Le Parti de la justice doit retrouver sa vocation initiale, qui est de promouvoir une démocratie sociale*, nous a-t-il déclaré. *Il doit être un parti moderne, inspiré des grands partis conservateurs d'Europe occidentale, capable de promouvoir des réformes en respectant scrupuleusement les libertés publiques.* » Le fait est que le refus de la droite parlementaire de s'unir une fois de plus sous l'autorité de M. Demirel a été la principale raison de l'impossibilité, pendant les six derniers mois, de former un gouvernement majoritaire.

« *Nous accepterions de nous coaliser avec le Parti de la justice, mais à condition que M. Demirel ne soit pas le chef du gouvernement* », nous disait, au mois de novembre, M. Bozbeyli, le chef du parti démocratique, celui dont neuf députés viennent de permettre à M. Demirel de former un gouvernement. Issu d'une dissidence de l'aile droite du Parti de la justice en 1970, ses quarante-cinq sièges ont pesé lourd dans le jeu parlementaire. Représentant les intérêts de la bourgeoisie anatolienne face aux milieux industriels et financiers, ce parti était jusqu'à samedi dernier soutenu par le fils de M. Mendérès, député, pour qui M. Demirel trahit l'héritage de son père.

Un professeur de droit constitutionnel, M. Turhan Feyzioglu, anime un autre parti charnière, bien que de moindre influence (treize sièges) : le Parti de la confiance. Celui-ci est né d'une scission du parti républicain du

(1) La Grande Assemblée nationale comporte quatre cent cinquante sièges.

LES NOUVEAUX

● M. TURHAN FEYZIOGLU. — *Ancien professeur de droit constitutionnel, né il y a cinquante-trois ans dans une famille de notables de Kayseri, il fut le bras droit d'Ismet Inönü dans le parti républicain du peuple. Défenseur des libertés publiques, il s'opposa au parti démocrate d'Adnan Menderes. M. Turhan Feyzioglu s'est ensuite progressivement orienté vers la droite. Rival malheureux de M. Ecevit pour le poste de secrétaire général du parti républicain du peuple, il se sépara du P.R.P. en 1967 avec une quarantaine de parlementaires de cette formation pour fonder le Parti de la confiance.*

● M. NECMETTIN ERBAKAN. — *Né à Sinop, en 1928, ingénieur formé à l'université technique d'Istanbul où il a longtemps occupé une chaire, M. Erbakan avait obtenu un triomphe dans le département très conservateur de Konya. aux élections législatives de 1969. Il fonda ensuite le Parti de l'ordre national qui devait être dissous en 1971 par la Cour constitutionnelle en raison de ses menées « anti-laïques ». En octobre 1972, naissait le Parti du salut national, d'inspiration très voisine, dont M. Erbakan n'assuma la présidence qu'après les élections de 1973. Cette formation, qui préconise un régime de nature islamique et résolument anti-communiste, s'associait en janvier 1974 au parti de M. Ecevit pour former un gouvernement minoritaire, dont M. Erbakan devint le vice-premier ministre. En septembre de la même année, le gouvernement Ecevit se disloquait à la suite des vives critiques formulées par M. Erbakan au sujet de la politique chypriote du gouvernement.*

● ALPASLAN TURKES. — *Nationaliste d'extrême droite, M. Alpaslan Turkes est né en 1917 à Nicosie. Brillant élève de l'école militaire, ancien membre du comité de l'Union nationale, il fut l'un des auteurs du putsche de 1960. Colonel en retraite, il fait sa réapparition après plusieurs années d'exil doré en adhérant au Parti de la nation. Il fondera ensuite le Parti de l'action nationale en 1969. Anti communiste, mais opposé au grand capital, fervent des méthodes fascistes (appliquées par les jeunes militants de son parti), M. Turkes est acquis de longue date au grand idéal pan-touranien (union de tous les Turcs).*

● M. FERIT MELEN. — *M. Melen, soixante-neuf ans, membre du parti républicain de la confiance (P.R.C.) est un vétéran de la politique. Ancien premier ministre et plusieurs fois ministre, il succède, au ministère de la défense, à M. Sençar, lui aussi membre du P.R.C. M. Melen avait déjà été à la tête de ce ministère, il y a trois ans, avant de devenir président du conseil. Réputé pour son anticommunisme, M. Melen est originaire de Van (dans l'est de l'Anatolie), ce qui peut expliquer sa désignation, au moment où les militaires turcs paraissent préoccupés par l'infiltration des populations kurdes traversant clandestinement la frontière du sud-ouest.*

● M. IHSAN SABRI CAGLANYANGIL. — *Agé de soixante-sept ans, le sénateur Caglanyangil retrouve son portefeuille de ministre des affaires étrangères, qu'il avait dû abandonner lors de la chute du gouvernement Demirel, provoquée par l'intervention militaire du 12 mars 1971. Considéré comme pro-américain, il fut cependant à l'origine d'une nouvelle politique de rapprochement avec les Etats arabes.*



EUROPE

en Turquie

VAINQUEURS

peuple. « *Je l'ai quitté en 1967, à la suite d'un article publié dans la revue du parti.* Urun, *qui faisait un éloge sans nuances de la République démocratique allemande* », nous explique M. Feyzioglu. « *M. Ecevit n'est pas marxiste mais c'est un rêveur, un romantique. Il n'a aucune formation économique.* » Aussi M. Feyzioglu penche-t-il plutôt pour le soutien au Parti de la justice et, au moins pour l'instant, à M. Demirel.

Sans doute M. Ecevit peut-il profiter, à terme, des divisions de la droite traditionnelle. Mais c'est surtout l'extrême droite qui en bénéficie. Avec quarante-huit députés, le « Parti du salut national » de M. Erbakan peut prétendre arbitrer la situation. Il le fit effectivement l'année dernière, en acceptant de soutenir le gouvernement de M. Ecevit, puis en lui retirant son appui. Certains estiment qu'il pourrait encore accroître sa représentation parlementaire.

Les « commandos » de M. Turkes

C'est un parti islamique, soutenu par un groupe d'ingénieurs à poigne, qui misent sur la crédulité du monde paysan, resté profondément musulman et, de ce point de vue, opposé au laïcisme militant du kémalisme. Contrairement à certaines rumeurs, M. Erbakan n'est pas soutenu par le colonel Kadhafi. On a pu en voir la preuve en janvier, lors de la visite à Ankara du premier ministre libyen, qui n'a accepté de rencontrer, parmi tous les leaders politiques, que M. Ecevit. En revanche, M. Erbakan était assez disposé à s'entendre avec le roi Fayçal d'Arabie. Mais, du temps où il était vice-premier ministre, l'année dernière, il partit en grande pompe pour Ryad en promettant de rapporter des milliards, et n'obtint rien. Avec quelque démagogie, il déclare la guerre au capitalisme et à tout ce qui touche, de près ou de loin, aux « *taux d'intérêt* ». Le socialisme étant, nous dit-il, « *comme une voiture qui éviterait une falaise pour entrer dans le talus* », il invente une troisième voie, celle du « *salut national* ». Partisan de l'annexion pure et simple de Chypre, il se défend d'être un musulman intégriste, mais c'est surtout parce qu'il risquerait de voir son parti dissous par la Cour constitutionnelle, pour atteinte à la laïcité de l'Etat.

Plus à droite encore, si possible, se situe le Parti de l'action nationale de l'ancien colonel Turkes. Ce groupe n'a que trois députés, mais sa force réelle est multipliée par l'entretien de nombreux « commandos » qui, à l'exemple des « squadre » de Mussolini dans les années 20, sèment la terreur dans les milieux d'extrême gauche et même, en certains cas de la gauche modérée. Au mois de janvier, l'association des instituteurs a envoyé une lettre au président de la République pour dénoncer les actions vexatoires dont un grand nombre d'entre eux sont victimes, dans toutes les régions du pays. Les commandos agissent avec, surtout, la complicité inavouée de la police, qui arrive tard sur les lieux et découvre rarement les coupables. Les observateurs les moins suspects de « gauchisme » s'accordent pour y voir une cause de la radicalisation de l'extrême gauche, qui réplique avec les mêmes moyens.

En Turquie, l'extrême gauche couvre un large éventail, allant du socialisme au maoïsme. Elle est présente, mais affaiblie et divisée. L'ancien parti ouvrier turc, d'origine syndicale, qui avait réussi pendant quelques années à unir les différentes tendances de la gauche marxiste, a été dissous en 1970, alors que les scissions l'avaient déjà sérieusement ébranlé. Son chef, M. Aybar, avait démissionné à la suite de l'intervention des Russes en Tchécoslovaquie. Il rassemble toujours autour de lui un certain nombre de fidèles, mais son audience est réduite. On peut en dire autant de la plupart des mouvements : Mme Behice Bohran, qui avait succédé à M. Aybar, et représente une tendance plus « orthodoxe », n'a pas réussi à mettre sur pied un nouveau parti. Un nouvel organisme, le P.S.O.T. (Parti ouvrier socialiste turc), dirigé par une jeune femme, Mme Oyda Baydar, plus « radicale » que les deux précédents, est généralement considéré comme un groupuscule sans avenir. Plus à gauche encore se situent les petits groupes maoïstes, dont l'influence peut être comparée à celle de leurs homologues français il y a quelques années.

On trouve enfin des « restes » des mouvements terroristes, comme la Dev Genc, qui, poussés à bout dans les années 68-70, s'étaient livrés à des actions d'une rare violence et avaient ainsi fourni à l'armée un prétexte pour intervenir.

Tous ces groupes, séparés et rivaux, souvent enfermés dans un univers intellectuel sans rapport avec la réalité, pourraient retrouver une certaine importance si le futur gouvernement se montrait incapable de fermeté à l'égard de l'extrême droite. Mais, en ce moment, on assiste à une reprise de la répression contre la gauche. Des perquisitions et des arrestations ont eu lieu dernièrement, de nouveaux procès pour délit d'opinion sont en préparation. En l'absence d'un gouvernement investi d'un mandat populaire, les corps intermédiaires, comme la police et, dans une certaine mesure l'armée, redressent la tête.

C'est pourquoi, dans cette démocratie en panne, la nécessité se fait sentir d'organiser à brève échéance de nouvelles élections. C'est aussi pourquoi un tel courant d'opinion se dessine en faveur de M. Ecevit, jugé par beaucoup comme la seule personnalité capable d'inspirer le respect à la fois au peuple et à l'armée.

Tandis que M. Ecevit nous déclarait : « *Je m'appuie sur toutes les couches de la société, à l'exception des milieux d'affaires* », certains grands hommes d'affaires d'Istanbul nous assuraient qu'ils avaient décidé de le soutenir. « *Lui seul est en mesure d'instaurer ce minimum de stabilité sans lequel rien ne se fait. Il a la confiance des syndicats. Pour nous, c'est l'essentiel.* »

OLIVIER POSTEL-VINAY.

Prochain article :

TÉLÉVISION ET BIDONVILLES

ONU

● LA FRANCE PRESIDERA LE CONSEIL DE SECURITE des Nations unies en avril, conformément au roulement alphabétique mensuel en vigueur. En l'absence du chef de la mission française à l'ONU, M. de Guiringaud, retenu par la conférence internationale sur l'énergie qui se réunira à Paris le 4 avril, M. Jacques Lecompt assurera la présidence.

Grèce

Nette victoire des candidats de l'opposition au premier tour des élections municipales

De notre correspondant

Athènes. — C'est aux cris de « *La démocratie est née à Athènes !* » et de « *La démocratie a triomphé aujourd'hui !* » que les partisans de M. Papatheodorou — nouveau maire d'Athènes — ont salué la victoire de la liste Entente démocratique soutenue par tous les partis de l'opposition et qui a obtenu 53,4 % des suffrages dans la capitale. Lors des élections générales du 17 novembre 1974, Athènes avait donné 53,8 % des voix à la Démocratie nouvelle de M. Caramanlis. Mais l'ancien maire, M. Plytas, n'a obtenu que 38 % des voix. Il apparaît que son royalisme par trop déclaré lui a fait perdre un certain nombre de voix parmi les républicains de droite. En fait, de nombreux libéraux qui avaient voté pour M. Caramanlis en novembre dernier ont regagné le bercail centriste.

Cependant, le succès de partis de l'opposition, qui peuvent déjà évaluer le potentiel électoral que représente un large « *rassemblement démocratique* », ne se limite pas à la capitale. Les listes communes soutenues par les partis de l'opposition ont également triomphé à Patras, à Volos, à Hèraklion, à Mytilène, à Kozani, et se trouvent fort bien placées pour le second tour du dimanche 6 avril au Pirée, à Salonique, à Corinthe, à Karditsa et dans de nombreuses villes. Il apparaît également que dans les banlieues d'Athènes et du Pirée les municipalités seront pour la plupart de centre gauche.

M. Georges Mavros, président de l'Union du centre, M. André Papandréou, président du PASOK, les dirigeants de l'EDA et du parti communiste de l'intérieur commentent la signification politique de ce premier tour des municipales.

Ils font valoir que la majorité gouvernementale actuelle ne reflète plus le rapport des forces politiques réel et soutiennent qu'elle ne peut donc imposer une Constitution rejetée par la plus grande partie du pays. Aussi les milieux de l'opposition invitent le gouvernement à tirer les enseignements de la consultation de dimanche tant sur le plan politique qu'en ce qui concerne le projet de Constitution.

Pour sa part, le ministre de l'intérieur se borne à souligner l'ordre et le calme qui ont présidé au premier tour des élections municipales, mais, lorsqu'il réaffirme que le gouvernement n'accorde aucune signification politique à cette consultation populaire, il ne parvient pas à convaincre entièrement. La semaine dernière, en mettant en garde le peuple grec contre le « *front populaire* » constitué par les forces de l'opposition, le ministre de l'intérieur avait lui-même implicitement reconnu que, du moins dans certaines villes et régions, les élections municipales donnaient lieu à une véritable bataille politique.

Aujourd'hui, dans les milieux gouvernementaux, certains sont d'avis que les électeurs ont autant tenu compte des options politiques des candidats que de leurs vertus civiques, et, du coup, des controverses opposent ceux qui approuvent le texte adopté par le gouvernement Caramanlis et ceux qui considèrent que cette tactique fait le jeu de l'opposition. Enfin, une certaine inquiétude se manifeste dans les milieux de droite devant le regain de dynamisme manifesté par les partis de l'opposition, d'autant que, le 20 avril prochain, les élections partielles à Corfou et à Kozani peuvent ajouter à la démonstration poursuivie par le centre et la gauche : la majorité parlementaire ne traduit plus l'opinion véritable du pays. En dépit des déclarations officielles, c'est donc d'un important test politique qu'il s'agit.

MARC MARCEAU.

Portugal

Le gouvernement restreint comprend autant de militaires que de civils

Lisbonne (A.F.P., A.P., Reuter). — Lors de sa première réunion, le lundi 31 mars, le quatrième gouvernement provisoire portugais a décidé la création d'un conseil des ministres restreint, qui siégera une fois par semaine. Outre le premier ministre et les quatre ministres d'Etat, cet organe comprendra trois ministres militaires dont les noms n'ont pas été communiqués. Contrairement aux informations qui avaient circulé la semaine dernière, militaires et civils seront donc en nombre égal au sein du gouvernement restreint.

Le commandant Correia Jesuino, ministre de l'information, a, d'autre part, indiqué le 31 mars, devant la presse étrangère, que le gouvernement actuel demeurerait en fonctions au moins six mois après les élections à l'Assemblée constituante du 25 avril prochain, c'est-à-dire jusqu'aux scrutins qui désigneront le président de la République et l'Assemblée législative.

Le ministre a également déclaré que l'Eglise catholique « se hâte trop » lorsqu'elle assure les forces armées de vouloir implanter une dictature marxiste au Portugal. Il répondait ainsi à des accusations récemment formulées par l'évêque de Porto, Mgr Antonio Ferreira Gomes (« le Monde » du 1er avril) et par le cardinal patriarche de Lisbonne, Mgr Antonio Ribeiro. Le commandant Correia Jesuino a admis la nécessité d'un « dialogue » entre l'Eglise et le gouvernement, afin que ce dernier explique les objectifs de la révolution portugaise.

Enfin, le ministre a confirmé le désir du Portugal de se maintenir au sein de l'alliance atlantique — tout en s'abstenant de participer aux travaux du « comité des plans nucléaires ». Le Portugal s'est également très intéressé à étendre ses relations avec les pays du tiers-monde, dont il se sent plus proche, sur le plan économique, que de l'Europe. Il serait, cependant, prématuré de parler d'adhésion du Portugal au groupe des pays non-alignés, a conclu le commandant Correia Jesuino.

Enfin, le ministre du travail, le capitaine Costa Martins, a déclaré, à son retour d'un voyage en Union soviétique, que l'U.R.S.S. et le Portugal étaient convenus qu'« une aide soviétique au Portugal est nécessaire ».

Lisbonne, bête curieuse de l'Europe

De notre envoyé spécial

Lisbonne. — *Tout change au Portugal, même les touristes. Les « quatre étoiles » de la capitale sont loin de faire le plein. La saison commence à peine et les amateurs du voyage forfait « huit jours, service compris » ne sont pas encore venus goûter cet « air de liberté » que vantent les prospectus d'agences. On assure même que les événements du 11 mars dernier auraient provoqué des défections. En revanche, les petites pensions disséminées au pied des ruelles du délité Allama affichent déjà complet.*

Leurs locataires ne sont pas attirés par le Lisbonne by night *et sa tournée rituelle des caves à fados. On les rencontre plutôt, en fin d'après-midi, assis au soleil autour de la colonne du Rossio ou sous les arches de la place du Commerce. En blue-jeans et espadrilles, ils ressemblent aux « nuitards » du quartier Saint-Séverin. Lisbonne est une nouvelle étape pour ceux qui font la route et cherchent, comme nous dit l'un d'eux, « quelque part en Europe, un coin où l'on respire un peu ».*

Les onze premiers mois de la révolution n'ont pas tout bouleversé. La ville vit encore de ses vieilles habitudes, se lève tard le dimanche et bourdonne jusque bien au-delà de minuit. Mais la liberté toute neuve a habillé les murs et les façades de la capitale d'une carapace d'affiches qui se superposent au rythme effréné des meetings et des « sessions d'éclaircissement ». L'ancien et le nouveau se mêlent. On vend la Voix du travailleur *et* Lutte prolétarienne *sur les marches de la gare centrale au coude à coude avec l'éternelle crieuse de la totobola et le cireur qui tambourine sur sa caisse. Rien en tout cela d'une ville qui tremblerait pour ses lendemains.*

Le Portugal des capitaines inquiète, intrigue, attire. On vient voir de plus près l'expérience. Les journaux épient, avec photos à la « une », les personnages qui font l'honneur d'une visite : Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir, arrivés récemment, ont partagé la table de quelques-uns des membres du Conseil de la révolution avant de se rendre à Porto, où ils sont les hôtes de l'université. Louis Althusser et son épouse, venus un jour plus tard, sont partis faire une tournée des villages de l'Alentejo.

D'Italie, de France, d'Espagne ou de Scandinavie, des dirigeants politiques atterrissent à Lisbonne pour saluer et soutenir le parti frère ou l'organisation sœur. Il arrive même que certains se trouvent plus à l'aise dans la famille du voisin : ainsi des militants du parti communiste italien, venus au Portugal avec un groupe organisé par l'Unita, *ont été chaudement reçus au siège du parti socialiste. « Nous avons pu vérifier l'accord du P.C.I. avec la politique actuelle de notre parti », devait dire, à l'issue de la rencontre, M. Manuel Tito de Morais, secrétaire international du P.S.P., qui a ajouté : « Ces contacts entrent dans le cadre de nos relations de solidarité avec les partis socialistes et communistes, notamment italiens et espagnols, qui sont les plus intéressés au progrès du Bassin méditerranéen. »*

L'extrême gauche n'est pas en reste. Elle vient surtout de France, en voiture, comme ces militants de la Ligue communiste révolutionnaire qui profitent des congés de Pâques pour venir en aide aux « camarades portugais » de la Ligue communiste internationaliste (L.C.I.). Il s'agit, par exemple, de les faire bénéficier de l'expérience accumulée, du travail accompli et des thèmes avancés au cours des deux campagnes présidentielles menées par M. Alain Krivine. Un plan de campagne, une intervention télévisée, cela ne s'improvise pas, et les candidats de la L.C.I. aux prochaines élections à l'Assemblée constituante sont encore, en cette matière, des novices. Le « Portugal novo », c'est un peu Cuba à quelques heures de voiture.

DOMINIQUE POUCHIN.

U.R.S.S.

L'écrivain Martchenko et deux activistes juifs sont condamnés à des peines de résidence surveillée

De notre correspondant

Moscou. — Quatre ans d'exil à un écrivain dissident coupable d'infraction à la loi sur l'assignation à résidence et qui voulait s'expatrier aux Etats-Unis et non pas en Israël, comme le lui avaient proposé les autorités (1). Cinq ans d'exil à deux activistes juifs coupables d'avoir manifesté pendant quelques minutes sur la voie publique contre le refus de visas pour Israël qui leur était opposé depuis plusieurs années...

Ces deux verdicts ont été rendus lundi 3 mars par deux tribunaux soviétiques. Le premier concerne l'écrivain Anatole Martchenko, trente-huit ans, assigné à résidence à Taroussa, à une centaine de kilomètres de Moscou, depuis sa sortie de prison en 1971. Martchenko a été arrêté le 28 février dernier ; il était accusé d'avoir violé le règlement qui l'oblige à rester chez lui de 20 heures à 6 heures du matin, et à se présenter une fois par semaine à la police. La veille de son arrestation il avait déposé une demande de visa de sortie pour les Etats-Unis, en dépit des « conseils » qui lui avaient été prodigués, et selon lesquels sa demande aurait plus de chances d'être acceptée s'il voulait partir pour Israël. M. Martchenko, qui n'est pas juif, ne tint pas compte de ces suggestions. Il devra rester en exil quatre années supplémentaires.

Les démêlés d'Anatole Martchenko avec la justice soviétique ont commencé en 1959, lorsque, à la suite d'une rixe, il tenta de s'enfuir en Iran. Arrêté non loin de la frontière, il fut jugé pour trahison et condamné à six années d'emprisonnement. A la suite de cette première peine, il composa un ouvrage publié à l'Ouest sous le titre *Mon témoignage* (Seuil). La publication de ses souvenirs lui valut un second procès, et il retourna en prison de 1968 à 1971. C'est à ce moment-là qu'il fut assigné à résidence à Taroussa. Selon le physicien André Sakharov, qui a assisté à son procès, Martchenko ferait la grève de la faim depuis son arrestation en février dernier, mais aurait été alimenté de force.

Le second procès a eu lieu devant un tribunal de la banlieue de Moscou. Les accusés en étaient deux activistes juifs, Mark Nachpits, dentiste, vingt-six ans, et Boris Tsitlionok, technicien, trente ans. Ils avaient été arrêtés le 24 février dernier devant la bibliothèque Lénine en compagnie de sept autres personnes, au cours d'une très brève manifestation en faveur de la liberté d'émigration. Nachpits et Tsitlionok, qui avaient déjà été condamnés à de courtes peines de prison pour trouble de l'ordre public, ont été condamnés à cinq ans d'exil en vertu de l'article 190 du code pénal de la fédération de Russie.

Ils risquaient une peine maximum de trois ans de prison. Aucun correspondant n'a pu assister à leur procès, car, leur a-t-on dit, « *il n'y avait pas de place dans la salle du tribunal* ».

La condamnation de MM. Nachpits et Tsitlionok, qui avaient demandé depuis plus de deux ans à se rendre en Israël, a été accueillie avec consternation par la communauté juive de Moscou, qui y voit le signe d'un net durcissement. Depuis plusieurs années déjà, les autorités soviétiques évitaient, en effet, de traîner devant les tribunaux les Juifs arrêtés au cours de telles manifestations. Ces deux condamnations font suite à un incident survenu samedi dernier à a synagogue de Moscou : immédiatement après le service rituel, la police est entrée dans l'édifice pour le faire évacuer. C'est la première fois depuis longtemps que la police pénètre dans une synagogue sans qu'un incident ait motivé une telle opération.

Comme pour donner une valeur d'avertissement à la condamnation des deux activistes juifs, l'agence Tass a amplement commenté l'affaire dans une dépêche qui n'a pas été reprise dans la presse soviétique. L'agence soviétique affirme notamment que les deux accusés ont reçu « *un châtiment mérité pour avoir tenté d'organiser un rassemblement antisocial dans le centre de Moscou* ». C'est à tort, affirme-t-elle, que « *certains milieux en Occident, et tout d'abord des organisations sionistes, cherchent à faire passer Nachpits et Tsitlionok pour des combattants politiques des droits civiques et du libre départ des Juifs soviétiques en Israël* ». Tass, qui omet de rappeler que les deux condamnés attendent depuis plusieurs années le visa de sortie, affirme qu'ils menaient « *une vie parasitaire* » et qu'ils « *recevaient par mandats des sommes importantes en devises étrangères provenant de certaines organisations sionistes* » (2).

Sans expliquer, bien sûr, que de très nombreux candidats au départ perdent leur travail au moment où ils déposent une demande de visa, l'agence soviétique poursuit : « *Nachpits et Tsitlionok comprenaient que les aumônes de l'étranger doivent être payées par des actions antisoviétiques houliganistes.* » En conclusion, l'agence Tass ajoute : « *L'opinion publique internationale a eu bien des occasions de se convaincre qu'en Union soviétique on ne fait pas obstacle au départ pour Israël des personnes de nationalité juive pour des considérations familiales, religieuses ou autres, et ceci conformément à l'ordre établi. Cela est reconnu par les organisations de juifs croyants. Cependant, les milieux sionistes étrangers sont sans doute inquiets de ce que, l'année dernière, le départ des juifs d'U.R.S.S. a diminué de moitié et continue à diminuer. C'est pourquoi ils s'appliquent à attirer l'attention publique sur le problème juif qui existerait prétendument en U.R.S.S. et placent sur un piédestal toutes sortes de voyous comme Nachpits et Tsitlionok.* »

S'il est évident que le nombre des Juifs soviétiques demandant à se rendre en Israël a considérablement diminué, le procès de MM. Nachpits et Tsitlionok prouve que certains candidats à l'émigration rencontrent encore, quoi qu'en dise l'agence Tass, des difficultés considérables.

JACQUES AMALRIC.

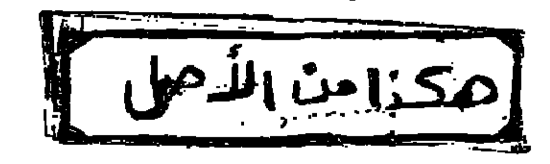
(1) En Union soviétique, la peine d'exil est en fait une assignation à résidence.

(2) Nachpits et Tsitlionok sont les plus anciens des « otkazniki » — ceux à qui l'autorisation de quitter l'U.R.S.S. a été refusée et qui déposent de nouvelles demandes. En revanche, leurs familles se trouvent en Israël depuis un certain temps déjà. — (N.D.L.R.)

● DES MANIFESTATIONS ont marqué, lundi soir 31 mars à Londres, l'arrivée de M. Chélépine, responsable du mouvement syndical soviétique et ancien chef des services secrets du K.G.B., qui visite la Grande-Bretagne à l'invitation des syndicats britanniques. Plusieurs milliers de personnes ont défilé devant l'ambassade soviétique, conspuant le « *premier espion d'U.R.S.S.* ». — (Corresp.)







PROCHE-ORIENT

Le département d'État commente positivement les déclarations du président Sadate

M. Kissinger a rappelé à Washington cette semaine les ambassadeurs américains en Egypte, en Israël, en Jordanie et en Syrie pour les consulter au sujet du reexamen actuel de la politique des Etats-Unis au Proche-Orient, a annonce, lundi 31 mars, le département d'Etat. Ce réexamen a été décidé à la suite de l'échec de la dernière mission de conciliation entre Israël et l'Egypte.

Le porte-parole du département d'Etat a d'autre part commente positivement les decisions du president Sadate au sujet de la reouverture du canal de Suez et de la prolongation de trois mois du mandat des forces de l'ONU dans le Sinaï. Ces décisions, a déclaré le porte-parole, M. Robert Anderson, sont « dignes d'un homme d'Etat et modérées ». Il a cependant refuse de commenter plus en détail les mesures annoncées par le chef de l'Etat égyptien.

L'opinion israélienne attend des initiatives de son gouvernement

De notre correspondant

Jérusalem. — On continue à observer à Jérusalem la plus grande réserve devant les initiatives spectaculaires annoncées samedi 29 mars au Caire par le président Sadate.

Pour M. Ygal Allon, qui parlait lundi 31 mars, devant le comité central d'une fédération de kibboutzim, si l'Egypte a décide de rouvrir le canal de Suez, c'est avant tout « *parce qu'elle ne peut pas se permettre de continuer à renoncer à 1 milliard de dollars par an* ». Cependant l'ensemble des propos tenus à cette reunion par le ministre israélien des affaires étrangères indique que Jerusalem n'est pas resté insensible, loin de là, à l'avantage politique que Le Caire avait marqué en se montrant si conciliant. M. Allon a tenu à rappeler que les territoires occupés constituaient, « *pour leur plus grande part* », un gage qui serait rendu en échange de la paix et qu'Israël était prêt à suivre l'Egypte dans une négociation sous quelque forme que ce soit. Genève ne fait pas peur à Israël, qui doute, cependant, de l'efficacité d'une telle rencontre, a dit encore le ministre, celui-ci a ajouté qu'une reprise de la négociation Kissinger pouvait être envisagée avec des objectifs plus larges.

Selon le journal *Haaretz*, l'une des propositions qui pourraient être avancées par Jérusalem dans l'éventualité d'une reprise de la mission Kissinger porterait sur la restitution à l'Egypte de la moitié du Sinaï, en échange d'un engagement politique égyptien plus substantiel que celui qui était prévu durant la navette du secrétaire d'Etat entre Jérusalem et Assouan. Cette proposition ne serait faite, semble-t-il, qu'après une offre qui se fonderait sur la revendication originelle d'Israël d'une « *négociation directe et sans conditions préalables pour la conclusion d'un traité global de paix* » qui fixerait les frontières « *sûres et reconnues* » de l'Etat juif.

M. Itzhak Rabin a demandé à la commission d'experts designée, il y a plusieurs mois, avant le commencement de la mission Kissinger, d'élaborer un plan prévoyant plusieurs éventualités de reglement. Une autre equipe serait chargée de porter les lignes essentielles de ce plan à la connaissance de l'opinion internationale. MM. Abba Eban, Moshe Dayan, Itzhak Ben Aharon (ancien secrétaire général de la Histadrouh), Elieezer Rimalt, co-président du groupe d'opposition Likoud, et l'ancien général Haïm Herzog, qui vient d'être nommé ambassadeur aux Nations unies, ont accepté de prendre part à la « *campagne d'explication* » qui visera essentiellement l'opinion américaine.

Le gouvernement Rabin doit aussi offrir une compensation à sa propre opinion, qui attend que « *les choses bougent* », soit dans le sens d'un réglement, soit dans celui du renforcement de l'implantation israelienne dans les territoires occupés. « *Le bloc de la foi* », qui est à l'origine des incursions de colons sauvages en Cisjordanie, a organisé les 30 et 31 mars, une « *marche de la Samarie* » qui a conduit de 15 000 à 20 000 personnes jusqu'à Sébastia, près de Naplouse, capitale de la Samarie, province du nord de la Cisjordanie. C'était une immense kermesse groupant des hommes, des femmes et des enfants. La foule chantait : « *Toute la Samarie nous appartient, la Samarie est notre sécurité, elle est le cœur du pays.* » Quelques jeunes gens, membres des kibboutzim, du parti de gauche Mapam, se sont mis sur le parcours de la marche avec des pancartes disant « *Ici commence le fascisme* », et invitant les marcheurs à aller plutôt peupler le désert israélien du Néguev.

Sur le bord d'un chemin, un vieux paysan arabe, qui avait apporté une grande jarre d'argile pour offrir de l'eau aux marcheurs, hochait la tête devant le spectacle de la foule bigarrée et chantante, où dominaient les barbus et les femmes en fichu et manches longues, comme il sied aux croyants. Il émit cette réflexion : « *Les Juifs sont des mejnoun* (fous). *Ils font tout ce bruit aujourd'hui, et demain il n'y aura plus personne ici.* »

ANDRÉ SCÉMAMA.

Irak

LES AUTORITÉS PROLONGENT D'UN MOIS LE DÉLAI POUR L'AMNISTIE OFFERTE AUX KURDES RÉFUGIÉS EN IRAN.

Bagdad (A.F.P., A.P.). — Le Conseil de commandement de la révolution irakienne a décidé, lundi 31 mars, de prolonger jusqu'à la fin du mois d'avril le délai durant lequel les « citoyens kurdes » réfugiés en Iran pourront regagner leur pays en bénéficiant de l'amnistie. Le délai expirait précédemment le 1er avril. Selon les autorités de Bagdad, la rébellion kurde toucherait à sa fin. La plupart de ses dirigeants auraient trouvé refuge en Iran, mais le nombre de ceux qui auraient choisi de revenir ne cesserait de grossir.

Interrogé par un envoyé spécial du quotidien allemand « Die Welt » avant son départ de l'Irak pour l'Iran, où il a trouvé asile, le général Barzani a précisé que la débâcle de ses troupes au cours des deux dernières semaines avait essentiellement des causes « politiques » et que les Kurdes n'avaient pas été défaits par l'armée irakienne. Il a estimé que son peuple obtiendrait un jour l'indépendance à condition qu'il cherche de nouvelles voies et attende une nouvelle chance ». Il a enfin lancé un appel à la solidarité internationale en faveur des réfugiés kurdes.

Plusieurs dizaines de milliers de Kurdes se pressaient lundi soir devant la frontière turque afin d'obtenir l'autorisation de la traverser. Ils espéraient que le gouvernement d'Ankara reviendrait sur sa décision de ne pas les laisser entrer.

Arabie Saoudite

Le roi Khaled entend « libérer Jérusalem des griffes du sionisme »

L'Arabie Saoudite « *suivra à la lettre* » la politique tracée par le roi Fayçal, a déclaré le roi Khaled dans une déclaration lue en son nom lundi soir à Radio Ryad par le prince héritier Fahd Ben Abdel Aziz, premier vice-président du conseil. C'est la première déclaration officielle gouvernementale saoudienne depuis l'assassinat du souverain le 25 mars.

Les principes essentiels de la politique saoudienne exposée par le roi Khaled sont : la solidarité islamique, le renforcement de l'unité des rangs arabes dans tous les domaines, la restauration des droits du peuple palestinien, le retour de Jérusalem sous la souveraineté arabe, la libération des territoires arabes occupés en 1967 et la paix internationale.

« *Le roi Fayçal nous a légué une politique claire et une méthode appropriée de développement permettant au peuple saoudien de réaliser ses aspirations et à la nation arabe et islamique de jouer un rôle constructif* », indique la déclaration gouvernementale, qui précise : « *L'un des principes sur lesquels repose notre action extérieure est l'appel à la solidarité islamique par le resserrement des liens entre les musulmans, partout dans le monde. Nous n'avons dans ce domaine qu'à nous référer à ce que disait le roi Fayçal : nous ne nourrissons de mauvaises intentions à l'encontre de personne, nous considérons que les musulmans, en réalisant le principe de fraternité et de coopération, agiront dans l'intérêt de tous.* »

Le roi a ensuite souligné que l'Arabie Saoudite œuvrera « *au renforcement de l'unité des rangs arabes et s'efforcera d'établir une coopération véritable et efficace entre les peuples arabes, dans tous les domaines : politique, économique et social. Le royaume saoudien se considère comme un point d'appui pour tous les Arabes afin de parvenir à la solidarité arabe et islamique* ».

Sur le plan arabe, a-t-il indiqué, la politique saoudienne repose sur deux principes : « *La restauration des droits usurpés du peuple palestinien et la récupération des territoires arabes occupés. La solution du problème palestinien commence par un point essentiel : la libération de la ville de Jérusalem des griffes du sionisme et le rétablissement de la souveraineté arabe sur la ville.* »

« *Le roi Fayçal nous a quittés avant d'avoir réalisé son rêve d'aller prier à Jérusalem*, a déclaré le souverain. *Cette prière sera récitée par chacun d'entre nous et par tous les croyants.* »

● A Washington, le département d'Etat a annoncé, lundi 31 mars, que les Etats-Unis allaient informer le Kremlin, « *s'ils ne l'ont pas déjà fait* », de leur mécontentement à la suite des insinuations de la presse soviétique selon lesquelles la C.I.A. pourrait avoir été impliquée dans l'assassinat du roi Fayçal.

Ces insinuations rapportées par la *Pravda*, constituent « *un mensonge délibéré et malveillant* », a affirmé le porte-parole du département d'Etat, M. Robert Anderson. — (*A.F.P.*)

AÉRONAUTIQUE

POUR LA PREMIÈRE FOIS

Les commandes de l'étranger ont dépassé en 1974 les 10 milliards de francs

En un an, l'industrie aéronautique en France a presque doublé le montant de ses commandes — civiles et militaires — enregistrées de l'étranger, puisque, selon des statistiques publiées par l'Union syndicale des industries aéronautiques et spatiales (USIAS), ces commandes se sont élevées en 1974 à 10 423 millions de francs (hors taxes), au lieu de 5 470 millions de francs en 1973. C'est la première fois que les commandes dépassent les 10 milliards de francs.

Les livraisons à l'exportation durant l'année dernière ont atteint le montant de 5 350 millions de francs, au lieu de 4 818 millions en 1973.

Selon l'USIAS, la répartition des commandes par groupe d'activités est la suivante, pour l'essentiel des matériels : cellules et avions complets, 4 297 millions de francs ; hélicoptères, 2 068 millions ; moteurs, 1 376 millions, et engins tactiques 1 248 millions de francs. Le reste concerne les équipements et l'électronique. Les pays du Marché commun entrent pour 14,6 % de ce total et les Etats-Unis pour 4,5 % environ.

Dans ses statistiques annuelles, l'USIAS ne précise pas la part des matériels militaires commandés en France par des Etats étrangers, mais, selon certaines informations, cette part serait de l'ordre de 80 %. En effet, le syndicat patronal de la construction aéronautique indique que les principaux matériels commandés sont les avions Mirage (de tous les modèles) et Jaguar, ainsi que les missiles tactiques et les hélicoptères. On note toutefois que, depuis quelques années, la part des hélicoptères à usage civil exportés par la France s'accroît très sensiblement. Enfin, le groupe privé Dassault-Breguet a reçu commande, en 1974, de cinquante-cinq avions d'affaires à réaction Falcon 20 et Falcon 10, ce qui porte à quatre cent quinze exemplaires le nombre de ces biréacteurs vendus ferme.

Les matériels français les plus commandés par des pays étrangers depuis le début de leur fabrication sont : les Mirage III et les Mirage-5 (la version simplifiée du précédent), à 1 268 exemplaires, dont 63 % à l'exportation pour dix-huit pays ; les hélicoptères Alouette II, Alouette III et Lama, à 2 732 exemplaires, dont 74 % à l'exportation pour soixante-dix-neuf pays, et 364 030 missiles tactiques de quatorze modèles différents, dont 46 % à l'exportation pour trente-quatre pays.

DES AMÉRICAINS DÉFENDENT CONCORDE

Le « Wall Street Journal » prend la défense de Concorde et critique les attaques menées actuellement aux Etats-Unis contre l'avion supersonique franco-anglais. « Les politiciens américains n'ont absolument aucune raison d'essayer de briser les chances d'exploitation commerciale du Concorde », écrit le quotidien de New-York dans un éditorial publié le lundi 31 mars. A son avis, les arguments de ceux qui sont opposés à l'atterrissage du Concorde à New-York « n'ont guère de base solide ». Le supersonique franco-britannique est un avion comme les autres, pas plus bruyant que le Boeing-707 et simplement beaucoup plus rapide.

DÉFENSE

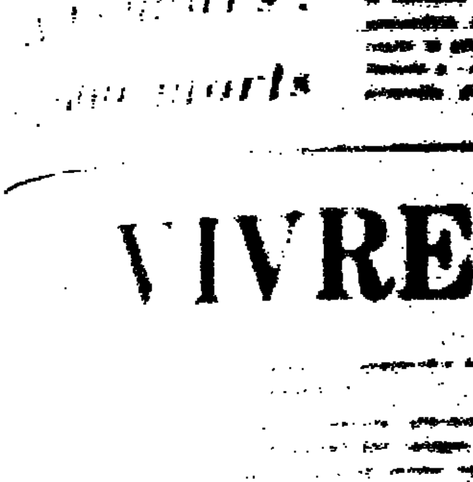
Des manœuvres nationales auront lieu en avril et en mai

Des manœuvres nationales auront lieu du 22 avril au 7 mai sur l'initiative de l'état-major des armées qui organise, régulièrement, tous les deux ans depuis 1969, un exercice de cette ampleur. Selon la revue mensuelle *Défense nationale* (1), ces manœuvres porteront sur l'étude d'un conflit impliquant la mise en œuvre simultanée de toutes les forces. Cet exercice se décomposera en deux périodes distinctes : un exercice fictif (ou EXNAT), qui aura lieu, principalement, du 22 au 30 avril, et un certain nombre d'exercices réels mais limités (ou EXRELS), du 5 au 7 mai, dans le Sud-Est et dans la IIIe région maritime (Toulon).

La première partie des manœuvres sera donc exclusivement un exercice fictif d'état-major, pour mettre à l'épreuve l'aptitude des organismes centraux, la validité des plans — y compris dans le domaine nucléaire — et l'adaptation des transmissions aux besoins du commandement, ainsi que l'efficacité de la logistique. Le thème des manœuvres portera sur « *la difficile période de transition entre la fin d'une crise et son éventuel enchaînement sur un conflit armé, pour l'examen des possibilités opérationnelles des forces et de leur aptitude à satisfaire les besoins de la politique du gouvernement dans la conduite d'une crise aiguë* ».

En mai, les exercices réels concerneront les trois armées. L'armée de terre organise deux opérations : la défense des points dits sensibles du territoire — bases stratégiques ou installations jugées vitales pour la continuité politique et économique du pays — dans le sud-est de la France, et manœuvres d'une brigade du Ier corps d'armée dans un camp de Champagne. La marine nationale étudiera la défense des approches atlantiques, tandis que l'armée de l'air mettra à l'épreuve les plans d'opérations de la défense aérienne et des forces aériennes stratégiques.

(1) *Défense nationale*, 1, place Joffre, 75007 Paris, mars 1975, 9 F.



Le Monde DE LA MÉDECINE

L'épidémie aux Comores : 400 à 1 000 morts

Cent morts, selon le dernier bulletin épidémiologique de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.). Deux cent trente-huit pour le directeur des services de santé des Comores, quatre cents, selon le secrétariat d'Etat aux DOM-TOM, plus de mille, si l'on en croit les renseignements officieux : le choléra a envahi la Grande-Comore, où l'on peut admettre sans exagération qu'aujourd'hui presque toute la population est porteuse de germes (1). L'épidémie a « surpris » les autorités locales, et elles ont attendu plusieurs semaines avant d'ordonner les analyses et de prendre les mesures capables de juguler le mal, qui, sans entraves, se propage à une extrême rapidité. Pourtant, prévenues depuis près de deux ans par les spécialistes du choléra, les autorités des Comores auraient dû avoir toutes les raisons d'être particulièrement vigilantes : d'abord la proximité du continent africain, sanitairement mal protégé, qui abrite, depuis 1970, et pour la première fois dans l'histoire, le vibrion El Tor ; ensuite, le pèlerinage de La Mecque, auquel se rendent des Comoriens musulmans, alors que, depuis novembre 1974, et malgré les efforts considérables de l'Arabie Saoudite, La Mecque est redevenue la plaque tournante du choléra. Enfin, historiquement et géographiquement, les Comores se situent sur l'un des axes obligatoires de propagation de la maladie, si l'on se réfère aux itinéraires du vibrion lors des six pandémies précédentes.

(1) On peut estimer que pour un mort recensé, il y a dix cas observés et cent porteurs de germes.

« VIVRE AVEC LE CHOLÉRA »

par MARTINE ALLAIN-REGNAULT

« LE vibrion El Tor s'est embourgeoisé. *Il a créé non plus un foyer mais des foyers* », affirmait en 1973 le docteur Dodin, qui dirige le laboratoire de choléra à l'Institut Pasteur de Paris. Idée admise aussi par l'O.M.S., qui déclarait récemment que, compte tenu des transports aériens, des déplacements massifs de population et des hyperconcentrations humaines, il faudra désormais « *apprendre à vivre avec le choléra* ».

Lors des pandémies précédentes, le choléra avait fait des ravages, limités toutefois dans le temps (deux à dix années au maximum). Entre deux épidémies mondiales, le vibrion du choléra se cantonnait, d'autre part, à son foyer d'origine, sur le continent asiatique, aux alentours du Gange.

Le foyer africain

Actuellement, la situation épidémiologique a changé et de nouveaux foyers semblent s'être définitivement installés ailleurs. La présente pandémie dure depuis 1960 et l'on en vient à se demander si l'on pourra en voir la fin. Son arrivée en Afrique en 1970 s'est sans doute faite par l'Egypte (par l'intermédiaire de coopérants soviétiques) mais aucune notification officielle n'en fut faite malgré les mille cinq cents morts du fait de « *diarrhées estivales* » enregistrés à Alexandrie.

La Libye et la Tunisie sont atteintes en août de la même année, vraisemblablement par l'intermédiaire de contrebandiers. Puis le choléra apparaît en Guinée et, dans ce pays, que la maladie n'avait jamais visité, la situation devient telle que le gouvernement demande l'aide de l'O.M.S., dont les experts identifient le vibrion. Cette épidémie ne sera jamais déclarée par le gouvernement guinéen mais unilatéralement par l'O.M.S. Les suites de ce silence par le pays atteint allaient être catastrophiques.

En septembre 1970 la Sierra-Leone, en octobre le Libéria, la Côte-d'Ivoire, en novembre le Mali, le Ghana et le Togo, en décembre le Dahomey et la Haute-Volta, sont touchés par le choléra. Au début de 1971, c'est le Nigéria puis le Niger, en février le Cameroun, en mai le Tchad, en juillet la Mauritanie, le Sénégal, le Maroc et l'Algérie qui seront successivement atteints.

Au Proche-Orient, en août 1970, Israël déclare un certain nombre de cas. En novembre, le choléra atteint le Liban, la Jordanie, la Syrie : en mai l'Arabie Saoudite, l'Ethiopie, Djibouti. Depuis, l'épidémie semble s'étendre à travers le Soudan, le Nord-Kenya, l'Ouganda. En janvier 1972, l'Angola est touchée. Et, pour la première fois depuis de très nombreuses années, l'équateur est franchi.

Depuis cette période, des « *bouffées épidémiques* » ont été déclarées avec plus ou moins de bonne volonté par les pays africains qui craignent des représailles économiques immédiates aussi bien pour le tourisme que pour l'exportation de denrées alimentaires. Cette attitude regrettable gêne considérablement les possibilités de lutte alors qu'il existe aujourd'hui des moyens préventifs et curatifs contre cette maladie naturellement mortelle dans 10 à 30 % des cas. Et c'est en cela que des critiques très vives peuvent être adressées aux dirigeants comoriens, guinéens ou nigérians, qui, notamment, ont masqué les négligences sanitaires, et du même coup contribué à diffuser la maladie.

A La Mecque des morts dissimulés

A la fin de l'année 1974, la mort dissimulée de plusieurs dizaines, voire de centaines de Nigérians à La Mecque devait entraîner la reprise de bouffées épidémiques dans les pays musulmans, au départ de cette « *plaque tournante* ». Il est extrêmement difficile d'évaluer la situation épidémiologique de La Mecque puisque seuls les musulmans sont autorisés à y pénétrer et que, de surcroît, les écrits affirment que l'on ne meurt pas sur les lieux du pèlerinage. Bien des morts sont en conséquence « escamotés » et l'on ne connaît bien souvent qu'un pourcentage approximatif de présumés « disparus ». Plusieurs millions de pèlerins passent par ces lieux, et, dans son reportage sur La Mecque, Tahar Ben Jelloun signalait, selon le journal *Al Ahram*, pour la seule Egypte, huit cents morts et deux cents disparus ! Les règles du culte musulman, les habitudes d'accolade entre coreligionnaires ont sans doute favorisé la dissémination des germes entre ressortissants de pays éloignés, malgré les efforts exceptionnels du gouvernement d'Arabie Saoudite, qui a veillé très sévèrement sur les conditions d'hygiène (eau potable, notamment) et qui a notifié aux pays intéressés toutes les règles de prévention (chimioprophylaxie et vaccination) auxquelles devraient se soumettre absolument les pèlerins. Il paraît vraisemblable qu'actuellement, au retour du pèlerinage, les musulmans rapportent dans tous les pays africains des vibrions du choléra.

La Côte-d'Ivoire, le Nigéria, le Mali ont connu des foyers récents dont l'extension dépend, chaque fois, de la rapidité des mesures et des secours. En effet, des mesures individuelles et collectives doivent être prises immédiatement pour enrayer le foyer épidémique, mais leur mauvaise application est aussi, chaque fois, le reflet du degré de pauvreté du pays sur lequel s'abat le mal.

Normalement, toute gastro-entérite suspecte devrait donner lieu à une coproculture et, à la moindre analyse positive, le cas devrait être signalé à l'O.M.S. ; cela suppose que des laboratoires équipés puissent le faire alors que des gastro-entérites non cholériques, parfois mortelles, sont fréquentes dans ces pays. (Dans le cas des Comores, l'évolution politique de Madagascar a sans doute retardé les analyses puisque celles-ci ne pouvaient plus, comme par le passé, être faites à Tananarive.)

Des vaccinations de masse, malgré les insuffisances du vaccin actuel (60 % d'efficacité pour quatre à six mois), doivent être entreprises tandis que, par tous les moyens, les « *porteurs sains de germes* » devraient être identifiés et aseptisés. Ce dernier point mérite d'être souligné car les porteurs de germes que peuvent être les travailleurs migrants, les pèlerins, mais aussi les touristes, sont les principaux vecteurs de la maladie, alors qu'ils se sont personnellement immunisés contre le choléra sans en souffrir.

L'intérêt de contrôler les porteurs de germe

Seuls des antimicrobiens puissants et un sulfamide particulier, le Fanasyl, non commercialisé en pharmacie, permettent d'assurer, à la fois, la protection des personnes et la destruction des vibrions dans la flore intestinale.

L'Arabie Saoudite commande ce médicament en doses massives au laboratoire Roche, qui le fabrique, et il n'est pas exclu, compte tenu de son faible coût (2 F environ par personne) que d'ici peu ce médicament (qui n'est pas totalement dénué d'effets secondaires) soit distribué gratuitement à tout pèlerin de La Mecque.

Trois événements récents montrent l'intérêt de contrôler les porteurs de germes : après qu'une « épidémie de pèlerinage » se fut déclarée au Grand-Magal de Touba, au Sénégal, une prophylaxie, à la fois par chimie et par vaccination, a été entreprise deux mois plus tard lors d'un pèlerinage situé à 50 kilomètres du lieu précédent, et aucun foyer de choléra n'y a été observé.

En revanche, en Côte-d'Ivoire, dont on peut, semble-t-il, louer cependant la conduite sanitaire, des prélèvements, faits lors du retour de six cents pèlerins de La Mecque sur cent cinquante d'entre eux, ont montré que plus de la moitié étaient porteurs de germes. Ils ont été placés en observation et soumis au sulfamide. Mais, nul ne sait où la moitié des quatre cent cinquante autres, qui se rendaient en des lieux différents de la brousse ont pu colporter le vibrion.

Les Marocains qui, pour leur part, se sont rendus au pèlerinage de La Mecque ont tous, avant le retour, été soumis obligatoirement à une chimioprophylaxie qui semble avoir éliminé totalement les germes dont ils pouvaient être porteurs.

Il n'existe actuellement aucun moyen satisfaisant et peu onéreux de lutter, en une fois et de façon durable, contre le choléra. Mais, la prise d'antimicrobiens ou de sulfamide pour un séjour de durée limitée en foyer endémique, ce qui est le cas des vacances touristiques ou des pèlerinages, ou même simplement à la veille du retour, permet d'atténuer la dissémination du vibrion.

Un nouveau vaccin

D'autre part, on a tout lieu d'espérer que l'Institut Pasteur pourra produire et commercialiser en nombre suffisant le nouveau vaccin injectable, qui vient d'être mis au point, dont la durée de protection est d'un an et l'efficacité de 80 % à 90 %. En outre, l'expérimentation d'un vaccin buccal, pour l'instant très onéreux, permet d'envisager aussi par la vaccination la stérilisation des porteurs sains de germes, qui demeurent un fléau dans la mesure où ils ne peuvent être identifiés.

Rappelons enfin que, correctement soigné (c'est-à-dire par réhydratation massive), le choléra est rarement mortel. Le nombre élevé de morts en période d'épidémie n'intervient qu'avant l'arrivée de secours de qualité, elle-même liée au niveau économique du pays concerné. L'O.M.S. estime qu'il faudra « apprendre à vivre avec le choléra ». Il faut considérer pour cette maladie, comme pour toutes les autres, que ce sera nettement plus facile pour les nations bien nanties que pour les pays en voie de développement.

Haro sur les profiteurs du tourisme

CE n'est guère le moment de passer ses vacances aux Comores. Même si l'on est vacciné et nanti d'un antimicrobien, il y a tout lieu de penser qu'une île en lutte contre le choléra n'est pas un lieu propice à la détente, aux baignades et à la chasse sous-marine dans des eaux qui peuvent recéler des déchets et des excréments contaminés. Pour n'avoir pas voulu, ou pu, rechercher (l'analyse prend deux jours ; la première coproculture a été faite six semaines après les premières diarrhées de pèlerins de La Mecque), déclarer les premiers cas et paralyser aussitôt les déplacements des personnes et des denrées pour éviter la propagation de la maladie, les Comores vont se trouver pénalisées lourdement, trop lourdement peut-être, puisque, à notre connaissance, seule la Grande Comore est touchée, et qu'une prophylaxie efficace a été entreprise sur les autres îles.

Quoi qu'il en soit, on pourra toujours reprocher aux agents de tourisme peu scrupuleux de masquer, comme ils le font habituellement (le Monde *du 8 mars 1975*)*, les inconvénients sanitaires d'un pays, dont le choléra n'est qu'un des aspects.* « L'information des voyageurs est aussi nécessaire que la chimioprophylaxie et les vaccinations, *déclare le docteur Dodin, de l'Institut Pasteur* : cette information devrait être faite par les compagnies aériennes, les agences de voyages, les services culturels des pays faisant un effort de développement de leur tourisme. Ces organismes devraient mener une action conjointe et en relation avec les services homologues des pays voisins, à la fois pour mieux faire connaître les problèmes sanitaires existant dans certaines régions et pour éviter qu'une contre-propagande touristique ne vienne pénaliser les pays faisant cet effort d'information. »

Le moins que l'on puisse dire est que nous n'en sommes pas là !

La Sécurité sociale supporte une part croissante des dépenses de santé

Alors que les dépenses de santé ne cessent de croître et de prendre une part de plus en plus importante du budget de la nation — la consommation médicale par personne atteignait 1 280 F par habitant en 1973, — l'analyse de ces dépenses pour 1972, dernière année de référence connue, montre que cette inflation est pour la plus grande part supportée par la Sécurité sociale. Parallèlement, on constate que l'hospitalisation a un rôle croissant dans ces dépenses.

Cette double tendance est-elle un bien ? La croissance de ces dépenses est-elle un phénomène de société ? Est-il nécessaire d'y mettre un frein ? On peut épiloguer sans fin sur ces questions, mais force est de constater ces phénomènes, en tout cas certainement liés à la technicité toujours plus complexe — et donc plus coûteuse — de la médecine, facilitée par la généralisation des systèmes d'assurance-maladie.

EN France, de 1960 à 1972, l'importance relative de la consommation médicale par rapport au produit national brut est passée de 4 % à 5,8 %. L'importance de ces dépenses dans la consommation des ménages, dans le même temps, a cru de 6,6 % à 10 %.

Selon une étude qui vient d'être achevée au Centre de recherches et de documentation sur la consommation (CREDOC), portant sur les résultats pour 1972 des comptes nationaux de la santé, les dépenses liées à la consommation médicale ont progressé, de 1960 à 1972, de 14 % par an. Cette évolution semble même s'accélérer encore, puisque ce taux atteignait 14,5 % pour les quatre dernières années.

La consommation médicale nationale est évaluée, pour 1972, à 59 589 millions de francs au total, soit environ 1 150 F de dépenses par personne. Elle comprend la consommation propre aux ménages et les consommations collectives (médecine scolaire et universitaire, service de santé des armées, service de santé pénitentiaire, centres de protection maternelle et infantile).

La comparaison de la répartition de cette consommation, selon les types de soins (voir premier schéma), entre les chiffres de 1970 et ceux de 1972, fait apparaître une double tendance. D'une part, on constate la baisse relative des soins de médecin (17,2 % en 1970, 16,8 % en 1972) et de dentiste (9,8 % et 9,3 %), ainsi que des dépenses de pharmacie (25,5 % et 24,1 %). D'autre part intervient une augmentation de la proportion des soins hospitaliers qui passent, pour le secteur public, de 25 % à 25,9 %, et pour le secteur privé de 14,6 % à 15 %.

Le financement des quelque 60 milliards de francs ainsi dépensés (voir second schéma) est assuré à plus des deux tiers par la Sécurité sociale (66,8 %), et pour près du quart par les ménages (22,4 %), le reste étant supporté par l'Etat et les collectivités locales, les mutuelles et assurances ; les entreprises, pour leur part, ne financent directement que 1,5 % du total, au titre de la médecine du travail.

Par rapport aux chiffres de 1970, on relève là aussi une double tendance : la Sécurité sociale joue un rôle croissant (62,5 % en 1970), qui s'explique notamment par le développement, depuis 1969, du régime de sécurité sociale des non-salariés non agricoles, et par l'importance croissante des dépenses hospitalières, relevée plus haut, liée à l'évolution progressive de la prise en charge à 100 %, sans ticket modérateur. Corrélativement, la part relative à la charge des ménages baisse légèrement puisqu'elle passe de 23 % en 1970 à 22,4 % en 1972. Cette double tendance n'est d'ailleurs pas récente, puisque, en 1960, les ménages supportaient 42,2 %, la Sécurité sociale 48,1 % des dépenses.

CURES-RÉADAPTATION 0,8 %
ANALYSES
AUXILIAIRES MÉDICAUX
LUNETTERIE, ORTHOPÉDIE, TRANSPORTS DE MALADES
3,7 %
2,4 %
2 %
SOINS AMBULATOIRES
DENTISTES 9,3 %
PHARMACIE 24,1 %
MÉDECINS 16,8 %
HOSPITALISATION PRIVÉE 15,0 %
HOSPITALISATION PUBLIQUE 25,9 %

I - TYPES DE DÉPENSES

ÉTAT + COLLECTIVITÉS LOCALES
4,6 % = aides médicales
0,6 % = services collectifs publics (médecine scolaire, armées)
Autres régimes (S.N.C.F., mines, non salariés)
MUTUELLES et ASSURANCES
1,5 % ENTREPRISES (médecine du travail)
7,8 %
5,2 %
4,1 %
Régimes agricoles 7,3 %
MÉNAGES 22,4 %
Régime général 51,7 %
SÉCURITÉ SOCIALE

II - FINANCEMENT

LA CONSOMMATION MÉDICALE EN 1972

Consommation médicale : 46 milliards

La dépense nationale de santé, dont le détail n'a pu être analysé que pour 1970, où elle atteignait 52 milliards de francs, comprend la consommation médicale nationale (environ 46 milliards en 1970) à laquelle il faut ajouter toute une série d'autres consommations collectives, qui sont l'enseignement médical (0,9 % de la dépense nationale de santé) et la recherche médicale (1,1 %), la prévention sanitaire et collective (0,9 %) et enfin la gestion générale des activités de santé (9,2 %.)

Si, comme on l'a vu, l'Etat et les collectivités locales n'interviennent que pour 5,9 % de la consommation médicale, ce sont eux qui assurent l'essentiel du financement des activités d'enseignement (86 %) et de recherche (90,4 %).

Le secteur privé assure 26,6 % du financement des dépenses de santé. Les entreprises interviennent, outre la consommation médicale elle-même, par l'octroi de crédits et de subventions à l'enseignement et à la recherche. Elles participent pour 1,4 % à la dépense nationale de santé. Les administrations privées (Croix-Rouge, Armée du salut...) ont encore une part plus faible : 0,3 %, qu'elles consacrent essentiellement à leur gestion et à l'enseignement paramédical.

Si les mutuelles et les assurances privées ne participent qu'à la consommation elle-même, les ménages, eux, en plus du quart de la consommation médicale, assurent 11,8 % des frais d'enseignement et 8,2 % de la gestion générale (primes d'assurances).

XAVIER WEEGER.



LE MONDE

SOMMEIL, ALIMENTATION ET PSYCHOSOMATIQUE

La fréquence des maladies fonctionnelles, reflet d'une angoisse ou d'une rupture d'équilibre devant les épreuves de la vie quotidienne, est de plus en plus grande dans la pratique médicale.

Leurs traductions peuvent être très diverses, mais connaissent des « symboles » privilégiés d'expression d'une détresse.

L'alimentation et le sommeil font partie de ces symboles, l'un de vie, l'autre de repos. Deux colloques récents ont montré à quel point les troubles qui frappent ces fonctions essentielles paraissent liés aux maux de la civilisation.

Rêver pour... dormir

« DORMIR, *c'est se désintéresser.* » Cet aphorisme de Bergson est devenu caduc, comme s'est plu à le souligner malicieusement le docteur Jean-François Armogathe, organisateur d'un colloque sur le sommeil, réuni en février, à Marseille, dans le cadre de l'Union régionale de formation médicale continue Provence-Corse (Uremec), sur l'initiative du groupe de médecine psycho-somatique, devant le succès d'affluence qu'il a provoqué dans le corps médical. Vingt pour cent des généralistes et spécialistes marseillais s'étaient déplacés pour entendre quatre conférenciers, le professeur Henri Gastaut, le docteur Jacques Bert, le professeur Jacques Caïn et le professeur Scotto, faire le point des découvertes et des recherches concernant l'un des phénomènes les plus familiers et les plus mystérieux dont le corps humain soit le siège.

Le sommeil met en cause des mécanismes psychologiques et physiologiques si complexes qu'il subsiste de très grandes « zones d'ombre », en dépit des progrès scientifiques accomplis. Le sommeil humain, comme l'a rappelé le docteur Jacques Bert, chercheur au C.N.R.S., est loin d'être uniforme tout au long d'une nuit normale. Les progrès réalisés par l'électro-encéphalogramme ont permis de distinguer, grâce à des tracés parfaitement différenciés, deux phases distinctes. La première, dite *sommeil lent*, occupe 80 % de la nuit. Elle se subdivise en quatre étapes, correspondant à des « profondeurs » différentes de sommeil, qui vont de l'endormissement au sommeil profond, en passant par le sommeil léger et moyen. Le corps est immobile, les paupières closes, la musculature relâchée, les rythmes cardiaques et respiratoires ralentis et réguliers.

Cette phase dure entre soixante et quatre-vingt-dix minutes, selon les sujets. C'est alors qu'apparaît la phase de *sommeil rapide* ou *paradoxal*. Ce phénomène va se produire quatre ou cinq fois au cours de la nuit en augmentant de durée. La première apparition de sommeil rapide n'excède pas dix minutes, la dernière s'étend sur trois quarts d'heure. Le tracé de l'eélectro-encéphalogramme se modifie considérablement pour s'approcher de celui de l'état de veille, et, tandis que le tonus musculaire est au plus bas, apparaissent des mouvements rapides des globes oculaires, des mouvements des extrémités, la respiration devient irrégulière, et le rythme cardiaque s'accélère. Mais surtout, dans 80 % des cas, on note l'apparition de l'activité onirique. Le rêve semble se produire essentiellement dans les phases de sommeil rapide.

Ce phénomène semble particulier aux mammifères, et ce sommeil rapide paraît jouer un rôle primordial dans l'équilibre psychosomatique, si l'on en croit les expériences du professeur Jouvet qui ont montré que la privation sélective du sommeil rapide par certains médicaments entraînait un phénomène de compensation au bout de quelques nuits, les phases de sommeil rapide et d'activité onirique pouvant alors occuper la moitié (ou plus) du temps de sommeil.

Somnambulisme et cauchemar

Ce « découpage » du sommeil en phases distinctes a permis aux chercheurs d'orienter leurs travaux. C'est ainsi que l'équipe du professeur Gastaut, depuis une vingtaine d'années, a choisi de s'intéresser aux phénomènes qui ne faisaient pas partie du domaine du rêve ou n'en découlaient pas.

De ce parti pris est née une classification des phénomènes, aujourd'hui admise par tous les chercheurs. Les études du professeur Gastaut ont porté uniquement sur les phases de sommeil lent au centre desquelles il distingue des phases de sommeil léger fort intéressantes, parce que sièges de nombreux phénomènes mal connus. Cette phase de sommeil léger présente des caractères spécifiques selon qu'elle succède à l'endormissement ou, au contraire, à une période de sommeil profond. Dans le premier cas, alors qu'on s'enfonce graduellement dans un sommeil plus profond, persistent des « bouffées » de réalité (attestées par le rythme alpha) et s'installe ce que le professeur Gastaut nomme la « *rêvasserie* ». La pensée se détache de la réalité, mais on ne rêve pas. Alors se produisent, surtout chez l'enfant, des phénomènes parfois angoissants, mais qui n'ont rien que de très normal : bavardage, grincement de dents ou des mâchoires, qui ne sont dus qu'à des automatismes gestuels, et non à des tendances épileptiques, comme certains le craignent parfois.

Bien différents sont les phénomènes observés au cours d'une phase de sommeil léger succédant au sommeil profond. Si cette phase est discrète et fugace, on observe un abaissement de la résistance thermique du corps, une accélération du rythme cardiaque, et un enfant peut se lever comme s'il était éveillé. Rien à voir pourtant avec le somnambulisme.

En revanche, si l'allègement de sommeil se fait brutalement, apparaît une importante tachycardie, l'élévation de la tension artérielle et, toujours endormi, on se montre capable de se lever, de se déplacer ou de contourner un objet. A propos du rêve, le professeur Gastaut a fait voler en éclats quelques idées reçues puisqu'il affirme, preuves et tracés en mains, que « *le cauchemar n'est pas un rêve* ». C'est un spasme physique violent, provoquant l'angoisse et l'oppression, mais sans imagerie. Les cauchemars surgissent en phase de sommeil lent, alors qu'on ne rêve pas. On lui objecte les récits que l'on peut faire d'un cauchemar. Le professeur Gastaut les explique par une tentative de fournir une explication rationnelle consistant à élaborer un « scénario » *a posteriori*. Il peut aussi s'agir d'un « rêve terrifiant » qui, lui, se produit en phase de sommeil rapide et que l'on mémorise, mais les observations faites confirment qu'il n'y a pas de spasme physique, ni de manifestations physiologiques telles qu'on en avait relevées durant un « cauchemar vrai ». Observations qui confirment en tout cas l'intuition de Freud, qui avait déjà établi la distinction.

Le rêve : une réussite par procuration

En dehors de la phase paradoxale du sommeil, il existe donc une activité mentale qui persiste tout au long de la nuit. « *Nous sommes actifs durant tout notre temps de sommeil* » conclut le professeur Gastaut.

Il n'empêche que la *phase rapide* reste privilégiée, car elle est caractérisée par le rêve, qui fascine les chercheurs, et particulièrement les psychanalystes. Recherche aussi importante que délicate, comme l'a démontré le professeur Jacques Caïn. « *Le rêve, c'est une réussite par procuration* », dit-il. Il permet de se « *raconter des histoires quand on n'a pas pu les réaliser vraiment* », et on sait que certains des fantasmes que le rêve libère ont été conçus dès l'enfance.

Au-delà de la réalisation d'un désir non satisfait, voire non formulé, durant l'état de veille, le rêve a une fonction qui consiste à apaiser une tension qui, sans l'activité onirique, réveillerait le dormeur. Il y a certes des rêves dont l'intensité est telle qu'ils réveillent le dormeur. Mais, dans la plupart des cas, le rêve « qui lâche la bonde » garantit le sommeil. On peut ainsi penser qu'un rêve oublié est celui qui a parfaitement joué son rôle : le dormeur, satisfait, n'a plus de raison de le remémorer.

L'environnement du repos

Si le rêve garde bien de ses mystères, on est loin d'avoir analysé avec clarté l'influence de l'environnement sur la qualité du sommeil. C'est à quoi s'emploie, dans les laboratoires du C.N.R.S. de Marseille, le docteur Jacques Bert, spécialiste de l' « écologie du sommeil ». Depuis quinze ans, le docteur Bert étudie le sommeil d'un singe, le babouin du Sénégal. D'Afrique, il a ramené l'étonnante photo avec laquelle il a ouvert son exposé. Un grand arbre, aux branches déployées, porte à ses extrémités de véritables grappes de babouins pesant, selon le sexe, de 15 à 25 kg. C'est un « arbre de sommeil ». Car ces singes, dans d'invraisemblables postures, secoués par le vent ou battus par la pluie, dorment ! Comment font-ils pour tenir en équilibre, alors que leur tonus musculaire est relâché ? Mystère. Capturé et examiné en laboratoire, le babouin présente un sommeil haché, fragmenté, exempt des stades 3 et 4 de sommeil profond. A plus forte raison de sommeil paradoxal. Pour échapper aux prédateurs, le babouin a accepté « de ne dormir que d'un œil ». La survie de la race en dépendait. Il ne s'agit pas de réactions individuelles mais bel et bien de caractères génétiques acquis. En laboratoire, le singe garde ce type de sommeil pendant des années. Et d'autres expériences prouvent que des singes non contraints, mais installés dans une immense cage placée en milieu hostile (dans la jungle), ont un sommeil plus perturbé que leurs frères vivant dans l'atmosphère artificielle mais sécurisante et monotone d'un laboratoire.

Ainsi chaque espèce s'est-elle forgé un sommeil adapté à l'environnement. L'homme n'échappe pas à la règle. Mais son cas est particulier. Il est le seul primate qui maîtrise son environnement. Il dort dans des conditions de confort et de sécurité uniques, depuis des millénaires. Mais il est incapable de s'adapter à un changement brutal de qualité dans l'environnement. L'alternance des phases sommeil lent-sommeil rapide va être perturbée à la moindre occasion. Des expériences faites sur des explorateurs polaires ou des cosmonautes montrent des désordres durables. Le sommeil humain ne résiste pas à certains seuils de bruit. Et même si le dormeur ne se réveille pas toujours il enregistre les nuisances sonores (40 décibels allègent le sommeil de 15 %, 66 décibels de 40 %) et en accumule les effets.

La panoplie de l'insomniaque

Pour lutter contre les troubles du sommeil, l'homme dispose d'un véritable arsenal. « *Une panoplie qui m'effraie* », dit le professeur Scotto, chargé de traiter de la pharmaco-psychiatrie du sommeil. « *Nous disposons en milieu hospitalier de quarante-cinq somnifères (barbituriques ou non) sans parler des « simples » et des médicaments psychotropes qui agissent indirectement sur le sommeil. Cette prolifération est le signe de notre désarroi*, admet le professeur Scotto. *Si les médicaments étaient adaptés aux troubles qu'ils sont censés soigner il y en aurait beaucoup moins.* »

Cette opinion est à rapprocher de celle du professeur Jouvet, qui met en garde contre ces « calmants » qui finissent par se comporter comme des excitants. « *J'ai la faiblesse de croire à certains remèdes de bonne femme*, avoue le professeur Scotto. *Tant il est vrai que beaucoup de troubles du sommeil relèvent d'une psychothérapie associée à un traitement médicamenteux léger.* »

Il ne faut pas confondre l'insomnie passagère, « *qui n'est qu'un trouble favorisé par la prise de conscience fantasmisée d'un phénomène normal* », et la véritable insomnie, trouble du comportement que le psychiatre devra « décoder ». L'insomnie (vraie) est toujours une sonnette d'alarme, fréquemment signe d'une perturbation organique. Il existe des insomnies liées à des maladies infectieuses (chez l'enfant), endocriniennes (hyperthyroïdie) et toxiques (café, alcool, vitamine C, corticoïdes). Mais les plus répandues sont d'origine psychique. « *Le danger à éviter est de résoudre trop rapidement le problème en recourant à la solution de facilité que constitue l'emploi des somnifères-barbituriques.* »

Le premier traitement, précise le professeur Scotto, sera une « écoute » attentive du malade. Une psychothérapie bien conduite vaut mieux qu'un remède « miracle » qui masque le mal et ses effets sans en combattre les causes. La peur de ne pas dormir créant l'angoisse qui empêche qu'on s'endorme, le souci du médecin sera donc de ne pas en faire une obsession, afin de ne pas entrer dans le cercle vicieux de l'insomnie renforcée par elle-même.

« *N'oublions jamais*, précise le professeur Scotto, *que ces médicaments ne sont pas dépourvus de toxicité. Certains ont dû être inscrits au tableau « B » car, mélangés à l'alcool, ils agissent comme stupéfiants. La plupart des hypnotiques augmentent le sommeil lent et diminuent le sommeil rapide, avec toutes les conséquences psychiques que cela entraîne. Il en va de même des neuroleptiques, de l'imipramine et des I.M.A.O. (inhibiteurs de la mono-amine-oxydase). Sans parler de la dangereuse accoutumance, on ne menace pas l'harmonie d'une nuit de sommeil sans qu'il y ait, tôt ou tard, des conséquences. C'est pourquoi toute psycho-pharmacologie des troubles du sommeil doit être conduite avec la plus grande prudence et doit être spécifiquement adaptée.* »

JEAN CONTRUCCI.

L'anorexie mentale : une maladie de civilisation ?

L'ANOREXIE mentale — perte de l'appétit ou le refus de s'alimenter chez des sujets atteints de troubles psychiatriques — a fait l'objet d'un colloque de la société de nutrition et de diététique de langue française qui vient de se réunir à Paris. S'il a été amplement question de psychiatrie au cours de ce colloque, la conduite anorexique ne renvoie pas toutefois à un type d'affection mentale bien spécifique.

Toutes les perturbations de la personnalité, des névroses aux psychoses, peuvent trouver un moyen d'expression à travers ce symptôme. Comme l'a rappelé le docteur Aimez (neuro-psychiatre à l'Hôtel-Dieu), la faim chez l'homme et son assouvissement oral sont un langage qui renvoie à quelque chose ou quelqu'un d'autre et bien souvent, chez l'anorexique mental, à la mère. Chez un anorexique avant un an, l'affection souvent grave pour l'avenir serait une « *peur cannibalique de la mère* ». Plus tard, l'anorexie du jeune enfant qui, de l'avis des pédiatres eux-mêmes, est généralement sans gravité, serait en rapport avec un trop grand investissement de la nourriture par la mère.

C'est seulement à l'adolescence que l'anorexie mentale vraie se rencontre, et presque toujours chez la jeune fille. Les médecins voient alors arriver dans leur cabinet de ces adolescentes de quinze à vingt ans, squelettiques, ne pesant pas plus de 30 kilos généralement, pour lesquelles existe souvent un risque mortel. Ces risques sont difficiles à évaluer en raison de la diversité des cas rencontrés. Mais ils pourraient atteindre, selon certains, quinze pour cent dans l'immédiat, sans parler des risques ultérieurs de rechute ou d'aggravation des troubles psychiatriques. Il faut insister sur la présentation particulière de ces patientes qui, malgré leur corps décharné, continuent paradoxalement à développer une hyperactivité sociale ou professionnelle, accumulent de brillants succès scolaires, et cela sans aucune plainte somatique. Elles arrivent à la consultation sous la contrainte d'une famille inquiète et s'acharnent à nier, malgré l'évidence de leurs troubles, la réalité de la situation.

Un corps haï

Les entretiens psychologiques mettent alors en évidence le corps haï et désexualisé sur lequel elles prétendent avoir un contrôle orgueilleux et rigide : fantasmes du « corps-tube » qui se vide au gré des laxatifs et des vomissements provoqués en cachette et qui ne se remplit pas. Dans cette lutte contre la faim, car l'appétit est conservé, l'absence d'incorporation interdit l'identification au personnage de la mère. Cette peur des « rondeurs », symbole de la féminité, est élevée au rang de mythe dans notre société où la mode et les magazines féminins ne savent présenter que des corps androgynes sans sexe et sans désir.

La peur de s'alimenter peut aussi renvoyer à la peur d'être enceinte, et à la peur d'être « grosse ». On pourrait ainsi expliquer la prise de poids des femmes sous pilule contraceptive comme le résultat d'une libération de l'angoisse de la grossesse. La reprise alimentaire pour les anorexiques mentales s'accompagne toujours d'un état dépressif qui signe l'abandon des résistances et se grève d'ailleurs d'un risque suicidaire non négligeable.

Les professeurs J. Tremollières et M. Apfelbaum étaient venus donner le point de vue des nutritionnistes chargés souvent de réalimenter ces patientes en danger de mort. Ils ont rappelé que si la ration alimentaire d'un adulte moyen était d'environ deux mille cinq cents calories par jour, l'organisme humain était capable de supporter, pendant des années, des rations quotidiennes d'à peine huit cents calories, grâce à la mise en route de mécanismes d'économie énergétique. Cela ne va pas toutefois sans une fonte importante de certains organes — jusqu'à 50 % du foie et 90 % des muscles, — tandis que l'intégrité des organes nobles — cœur et cerveau surtout — est pratiquement préservée à 100 %. La réalimentation brutale qui perturbe le nouvel équilibre interne n'est d'ailleurs pas sans danger et peut être une cause de mortalité.

Du gros mangeur à l'affamé volontaire

La neuro-physiologie, comme l'a expliqué le professeur A. Soulairac (hôpital Saint-Antoine, Paris) ne connaît pas la cause de l'anorexie mentale mais elle connaît bien, en revanche, les circuits cérébraux de la faim. Centrés autour de l'hypothalamus et de certaines structures sous-corticales, leur stimulation ou leur lésion peut donner lieu chez l'animal de laboratoire à des comportements perturbés et bizarres dans l'alimentation et la recherche de la nourriture.

Il est vraisemblable que l'anorexie mentale s'accompagne d'un dérèglement de ces circuits sans négliger pour autant la participation du cortex cérébral dont le développement important est l'apanage de l'espèce humaine. Cela pose le problème de l'encéphalisation de la conduite alimentaire qui est bien différente chez l'homme et chez l'animal où elle est parfaitement réglée (ni l'anorexie ni l'obésité n'existent, par exemple, chez les animaux sauvages.

Il n'y a que chez l'homme que l'aliment possède à ce point une valeur sociale, comme l'a montré M. J. P. Aron (historien et sociologue) en présentant un portrait fort brillant et pittoresque du « *mangeur du XIX[e] siècle* ». Au milieu de ce siècle, à côté de quelque six cent mille Parisiens sous-alimentés, pour ne parler que de ceux-là, les trois cent mille autres appartenant à la classe bourgeoise s'efforçaient d'ériger un code de la gastronomie et de l'alimentation dont nous sommes aujourd'hui les fidèles, bien que médiocres, héritiers. La nourriture élevée au rang d'institution remplissait ainsi diverses fonctions de valorisation, d'intégration et de libération, symbole d'ascension de la classe bourgeoise au rang de nouvelle aristocratie. Ainsi cette société économique, qui était en train d'ériger les bases du capitalisme, dépensait sans compter pour son alimentation. Et dans notre société de fin du XX[e] siècle qui conteste point par point les acquis du siècle précédent et dans laquelle fleurissent un peu partout les régimes végétariens, naturistes, macrobiotiques et autres disciplines hypocaloriques, l'anorexie serait-elle finalement une maladie de civilisation ?

MARIE-JOSE DURIEUX.

LA SEXOLOGIE : *Une science médicale ?*

A part de rares exceptions, l'enseignement de la sexologie est inexistant dans les facultés de médecine françaises, comme le fut durant vingt ans celui de la contraception, comme l'est toujours celui de la psychologie.

Cette carence explique pour une large part un certain nombre d'excès d'ordre tant pédagogique que thérapeutique.

N'importe qui peut s'intituler sexologue et procéder gravement à des « consultations », à des « rééducations » pratiques, et à des « traitements », allant de la persuasion à l'acupuncture, sans que nul critère ne permette au patient d'être informé, voire protégé, contre des pratiques souvent aberrantes et toujours hautement lucratives.

Le cadre — médical ou non — dans lequel on pourrait inscrire la sexologie, les critères de son enseignement et de sa pratique, feront précisément l'un des thèmes majeurs des Journées-croisière d'enseignement post-universitaire qu'organise la faculté de Marseille dans la seconde quinzaine de mai, sous la présidence des docteurs Geisendorf (Suisse), Volcher (Belgique) et Kahn-Nathan (France) (1).

Le docteur Kahn-Nathan, chef de clinique gynécologique à la faculté de médecine, qui fut l'organisatrice du premier congrès international de sexologie de Paris, nous adresse à ce sujet les réflexions suivantes :

« *Le premier problème qui se pose est de savoir si la sexologie est en train de devenir une spécialité médicale. Cela semble vraisemblable pour un certain nombre de médecins qui s'intitulent sexologues ; cela n'est peut-être pas souhaitable, car il est préférable, à mon sens, d'intégrer la sexologie aux autres disciplines médicales.*

» *Quels sont les médecins qui sont impliqués dans ces problèmes ? Le gynécologue d'abord, ainsi que le généraliste, parfois l'urologue et le psychiatre, plus rarement consultés. Pourquoi la sexologie médicale existe-t-elle ? Eh bien, parce que la médecine dispose de ressources thérapeutiques qui sont capables de guérir ou d'aider les couples à surmonter leurs difficultés. Il est indispensable, contrairement à ce que certains (en particulier les gens de la faculté de Vincennes) pensent, que la sexologie reste du domaine médical. Comment, en effet, faire la part de ce qui peut être somatique et de ce qui est d'ordre purement psychologique sinon en passant un certain nombre d'examens qui restent du ressort de la médecine ?*

» *C'est pourquoi il me semblerait souhaitable de former des équipes pluridisciplinaires qui prennent en main les couples atteints de difficultés et, d'autre part, de sensibiliser les médecins, grâce à la formation continue, à l'écoute des problèmes, aux investigations nécessaires pour en rechercher la cause et à la prise en charge de certains problèmes faciles.*

» *Le rôle du médecin généraliste ne se borne pas là. Il a un rôle de médecine préventive en redressant les erreurs, en faisant en sorte que la contraception soit entreprise dès le début des rapports afin qu'il n'y ait pas de problèmes de crainte de la grossesse. Enfin, il a un rôle à jouer en se faisant l'intermédiaire entre le spécialiste et le couple en difficulté afin de maintenir par une psychothérapie de réassurance les résultats obtenus par les cures thérapeutiques.* »

(1) Renseignements auprès du professeur Gastaut, président de l'université d'Aix-Marseille, centre hospitalier La Timone, bd Jean-Moulin, 13385 Marseille, Cedex 4.

PSYCHOSOMATIQ

L'anorexie mentale : une maladie de civilisa

DE LA MEDECINE

LA FRANCE MANQUE DE VÉTÉRINAIRES

Vieilles d'un siècle, les écoles vétérinaires françaises ont vécu dans un immobilisme rigide, et maintiennent un malthusianisme qui cause à la politique de santé animale un sérieux préjudice. Des rénovations pédagogiques et d'organisation professionnelle semblent s'imposer d'urgence, alors que le nombre des postes vacants, faute de postulants, ne cesse de croître dans les services vétérinaires officiels, et que la sélection draconienne à l'entrée des écoles conduit à l'admission cette année de... 3,7 % des candidats !

Le professeur M. Brochart, d'une part, et « le Groupe d'information vétérinaire », de l'autre, commentent, ici, les réformes qui leur paraissent indispensables.

Deux siècles de malthusianisme

par M. BROCHART (*)

LA France a créé à Lyon en 1762 et à Alfort en 1765 les deux premières écoles vétérinaires du monde, et celles-ci ont rapidement servi de modèles à de nombreux pays étrangers. Au dix-neuvième siècle, notre pays a eu une pléiade de savants vétérinaires de réputation mondiale et c'est parmi eux que Pasteur a trouvé ses adeptes les plus enthousiastes ; l'autosatisfaction qui a régné par la suite a contribué au lent dépérissement de l'enseignement et de la recherche vétérinaires depuis une cinquantaine d'années. Toutefois, cette évolution résulte principalement de facteurs socio-économiques : ce sont, d'une part, le malthusianisme du syndicat des vétérinaires praticiens, qui a su imposer aux pouvoirs politiques des Républiques successives un *numerus clausus* très bas à l'admission aux écoles vétérinaires, et, d'autre part, la stagnation technique de l'élevage entre les deux guerres mondiales.

Cent postes vacants faute de candidats

La France se trouve donc être aujourd'hui le pays de la Communauté qui a le moins de vétérinaires, que le nombre de ceux-ci soit rapporté à celui des habitants ou à l'effectif bovin. Cent postes budgétaires des services vétérinaires du ministère de l'agriculture sont vacants faute de postulants, et l'enseignement et la recherche vétérinaires ont les plus grandes difficultés à susciter des vocations, tant la disparité est grande entre les salaires de début de la fonction publique et les revenus des vétérinaires du secteur privé ; les praticiens ruraux ne sont même pas assez nombreux pour assurer les opérations de prophylaxie collective pour le compte de l'Etat et doivent faire appel à des étudiants vétérinaires qui désertent périodiquement leurs écoles, moyennant forte rémunération. En 1974, dix mille bacheliers désiraient entrer dans les classes de préparation aux concours d'entrée des écoles vétérinaires, deux mille furent admis et trois cent soixante-douze reçus au concours. Après deux à trois ans de préparation, les étudiants qui n'ont pas réussi se retrouvent sans aucune équivalence universitaire et s'orientent éventuellement, s'ils en ont les moyens, vers la médecine ou la pharmacie...

D'autre part, l'adaptation des vétérinaires ruraux aux tâches nouvelles imposées par la révolution des techniques et des structures de la production animale n'est assurée qu'avec difficulté, la conception médicale de l'action vétérinaire l'emportant encore sur la conception hygiénique.

Il serait abusif de faire reposer la responsabilité de cette situation sur le seul enseignement vétérinaire ; il n'en demeure pas moins que celui-ci doit être profondément rénové. C'est à cette conclusion qu'avait abouti en 1973 une commission sénatoriale d'enquête, mais ses recommandations (rapport «Golvan») sont restées lettre morte. Une nouvelle enquête est en cours, et il faut espérer que, si ses propositions sont novatrices, celles-ci seront plus suivies d'effet que celles de la commission sénatoriale. Les réflexions qui vont suivre émanent d'un chercheur ayant travaillé pendant vingt ans dans une école vétérinaire et veulent être une contribution positive à ce nouvel effort de définition d'une politique de rénovation de l'enseignement.

Sélection et bachotage

Afin de former plus de vétérinaires, la capacité d'encadrement des trois écoles d'Alfort, Lyon, Toulouse doit être améliorée ; la création d'une quatrième école à Nantes a été envisagée, ce qui renforcerait, à coup sûr, le dispositif existant. Toutefois, dans l'hypothèse vraisemblable où serait créé un corps d'infirmiers vétérinaires, ce qui n'est concevable que dans le cadre des services vétérinaires d'Etat, le problème de l'insuffisance numérique des vétérinaires perdrait de son acuité, mais celui de la nature de leur formation resterait entier ; il comporte un double aspect : sélection des enseignants, contenu de l'enseignement.

Les professeurs sont nommés après un concours d'agrégation comportant notamment une épreuve pédagogique de qualité et un contrôle de connaissances, le « mémoire » ; ce dernier fait appel à des notions purement livresques et nécessite un « bachotage » préliminaire intense de plusieurs années ; la part de travaux personnels ne joue pratiquement aucun rôle. Le jury d'agrégation ne comporte que des professeurs des écoles, si bien que la docilité du candidat à l'égard de son « maître » et des autres professeurs de sa spécialité relève de la plus élémentaire prudence ; cela explique les conflits relativement fréquents lorsque l'aspirant agrégé a accédé à son tour à la dignité de « maître ».

Chaque chaire, composée du professeur en titre et, dans le meilleur des cas, de deux à trois collaborateurs, est trop souvent une chapelle isolée des autres, et, chaque école un monde clos divisé en petits sous-ensembles.

La solution nous paraît résider dans le négatif de cette photographie : la suppression de l'épreuve du « mémoire » et son remplacement par un dossier de recherches personnelles, soumis à discussion par un jury comportant des membres extérieurs à l'enseignement vétérinaire, ouverture de certaines chaires à des non-vétérinaires, regroupement des chaires par département, avec rotation du responsable de département, large appel à des enseignants complémentaires venant de la recherche et du secteur privé.

C'est à cette condition que les moyens nouveaux, humains et matériels, indispensables aux écoles, seront valorisés. En particulier, des fermes expérimentales en zones rurales permettront enfin aux élèves de connaître les animaux qu'ils sont appelés à soigner : actuellement, seuls les futurs vétérinaires urbains reçoivent une formation pratique satisfaisante.

Le contenu de l'enseignement devrait être fortement renforcé dans les sciences de base indispensables à la compréhension et la mise en œuvre de l'hygiène préventive : physiologie, nutrition, génétique, pharmacologie, pathologie générale, méthodes d'élevage, économie ; des enseignements optionnels de pathologie par espèce devraient se greffer sur cette formation de base polyvalente et permettraient de répondre aux problèmes posés par la production : celle-ci s'engage résolument dans la spécialisation, que ce soit dans le cadre des groupements professionnels ou des firmes agro-alimentaires qui mettent systématiquement en œuvre des programmes de prophylaxie hygiénique et sanitaire.

* * *

Les recherches vétérinaires, développées par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) à partir de 1961, compte tenu des freins de natures diverses qui limitaient leur développement dans les écoles, devront connaître un développement indépendant, à la mesure des besoins nouveaux posés par la production. Les écoles vétérinaires rénovées pourront retrouver le rôle éminent qu'elles ont eu dans le passé. Le renforcement et la diversification des activités des services vétérinaires du ministère de l'agriculture sont impératifs si la nation tient à rester maîtresse du contrôle de la santé animale, de la salubrité des produits animaux et des incidences que celles-ci ont sur la santé humaine.

C'est donc une révision globale de l'ensemble enseignement - recherche - développement vétérinaire qui doit être envisagée. Des réformettes de détail, ou quelques micro-injections de crédits supplémentaires, ne feraient que différer la solution d'un problème très préoccupant, en raison de l'importance primordiale de la pathologie dans la rentabilité des productions animales et la protection de la santé humaine.

(*) Chef du département des recherches vétérinaires INRA, chargé de cours à l'université de Clermont-Ferrand.

BIBLIOGRAPHIE

■ **METAPHORES BIOLOGIQUES**, par Jonas Salk. Editions Calmann-Lévy. 224 pages, 26 F.

Par le président fondateur de l'un des célèbres instituts de recherche américaine, un livre de réflexion sur la compréhension de l'homme et de l'univers.

Le virologiste qu'est le professeur Salk, qui joua un rôle important dans la mise au point du vaccin antipoliomyélitique, s'est efforcé d'appliquer un mode de réflexion inspiré des acquisitions scientifiques à l'élaboration d'un système universel d'analyse de la condition humaine. Il n'est pas évident que le biologiste soit nécessairement, de par sa formation ou son tempérament, le spécialiste le mieux placé pour ce type de méditation.

Une politique d'un autre âge

Le Groupe d'information vétérinaire nous adresse la lettre suivante :

Les structures qui prennent en charge le devenir de la santé animale dans notre pays définissent leur cohérence au niveau d'un diplôme, le doctorat vétérinaire, soit l'adhésion à des principes de défense d'un groupe professionnel qui nient toute lutte interne et permettent de remettre en cause des individus mal-pensants par les « actions » qu'ils ont menées (l'impolitesse vis-à-vis d'un confrère étant déjà une action condamnable...). Ces actions, cette impolitesse, masquent mal le délit d'opinion, le conservatisme échevelé de la « profession », l'ordre des vétérinaires, saint des saints, étant le garant de ce libéralisme, prêt à brûler toutes les sorcières qui pourraient émaner du groupe.

Le règlement de l'Ordre paraît sortir d'un autre âge, d'une autre liberté, d'un autre ordre, et ne serait que dérisoire s'il n'avait le pouvoir abusif et discrétionnaire d'interdire aux hérétiques l'exercice de leur profession. Sa création date des sombres heures de Vichy, et, malgré les remaniements, l'ordre reste le même, avec comme pilier sous-jacent le profit immédiat, monétaire, but ultime à travers les joies malsaines de la compétence monopoliste.

La politique de clientèle qui domine la médecine vétérinaire trouve en face d'elle une structure d'Etat (les services vétérinaires) numériquement dérisoire, mal équipée, incapable de prendre en charge, en liaison avec les éleveurs, une politique globale de prévention, la compétence ne rattrapant pas toujours la défaillance matérielle.

La prophylaxie (prévention) qui domine est celle des grandes firmes agro-alimentaires et pharmaceutiques, désireuses de jeter à bas la corporation vétérinaire. Dans l'opinion de ces firmes, le vétérinaire deviendrait un courtier compétent ne distribuant que les produits jugés rentables, les laboratoires, matériels et personnels, des firmes contrôlant la santé animale et échappant ainsi aux éleveurs et à la communauté nationale.

Le projet de loi sur la pharmacie vétérinaire qui va prochainement être adopté par le Parlement va conduire à une concentration importante du secteur du médicament vétérinaire, pouvant amener trois ou cinq multinationales à être dans cinq ans les concepteurs de « *l'écoulement pharmaceutique et sanitaire* » en France. Quant aux éleveurs, les vétérinaires (entre autres...) les ayant gavés de médicaments et de paternalisme, on ne leur trouve pas le droit à l'information.

La collaboration vétérinaires-éleveurs n'a jamais existé au niveau global, la vulgarisation de la santé animale étant l'une des grandes paniques de l'ordre, hostile à tout ce qu'il croit pouvoir entamer le monopole : l'éleveur n'est pas là pour savoir, mais pour donner...

Et des statistiques précises sur la santé animale, pourtant prémisses de toute amélioration, peut-on en trouver en France ? Qu'on nous dise où ?

Promouvoir une politique planifiée de prévention avec un souci économique ? Tout reste à concevoir.

L'ordre des vétérinaires, garant et symbole pesant d'une rigidité technique, politique et morale néfaste à l'élevage, doit être supprimé et remplacé par des liaisons de collaboration active entre vétérinaires, éleveurs et autres professions agricoles. C'est une question d'évolution des idées et des mœurs, mais aussi une possibilité de s'évader de la situation empirique de notre politique de santé animale.

★ Boîte postale 3315, 44033 Nantes Cedex.

ACTUALITÉ SCIENTIFIQUE

La bataille du téléphone électronique

Quels centraux construire ?

APRÈS la remise en cause du plan calcul, qui, depuis 1966, aura coûté 2 milliards de francs, voici venir celle du téléphone électronique, qui a dévoré plus de 1 milliard depuis 1970. Le gouvernement actuel paraît las de ces batailles technologiques de longue haleine qui devaient, dans l'optique gaulliste, permettre à la France de rattraper son retard par rapport aux Etats-Unis. Le Centre national d'études des télécommunications (CNET) voit son budget amputé, le programme d'implantation des centraux électroniques marque le pas. M. Jacques Dondoux, ancien directeur du CNET, aujourd'hui directeur de la production au secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications, qui soutenait la politique destinée à doter nos pays d'une industrie nationale du téléphone, va, sans doute démissionner.

Les hésitations de l'actuel secrétariat d'Etat sont d'autant plus durement ressenties par le CNET et les industriels que l'option du téléphone électronique date pratiquement de vingt ans. En 1955, en effet, on parle déjà du retard français en matière de téléphone. Moins de deux millions de lignes sont en service. Le téléphone électronique n'existe que sur le papier. Les P.T.T. ne peuvent pas attendre et décident d'installer, à côté des anciens centraux à contact rotatif, des centraux électromécaniques plus modernes, de type crossbar. Un premier modèle, le CP 400, est mis au point à leur demande par la Société française des téléphones Ericsson (S.T.E.), du groupe suédois du même nom. Les centraux crossbar commencent à être installés au début des années 1960, et les fournisseurs se multiplient : la S.T.E., deux sociétés du groupe américain I.T.T., le matériel téléphonique (L.M.T.) et la Compagnie générale de construction téléphonique (C.G.C.T.), qui fabriquent le système Pentaconta. Deux sociétés françaises, CIT-Alcatel, membre du holding de la Compagnie générale d'électricité, et l'Association des ouvriers en instruments de précision (A.O.I.P.), prennent la licence du système crossbar CP 400 d'Ericsson.

Une politique industrielle originale

Tandis que ces cinq sociétés se partagent le marché français des centraux crossbar, la direction générale des télécommunications lance les premières études du téléphone électronique, vers 1963-1964.

La tentative est d'envergure. Il s'agit d'étudier un type complètement nouveau de central, de construire les prototypes, de les essayer, puis de faire en sorte que l'industrie française qui, jusqu'ici, a travaillé sans licence, réussisse à les fabriquer en série à coût compétitif. Le CNET est chargé de définir le matériel en fonction des besoins futurs, puis, par le biais de contrats passés à l'extérieur, va associer l'industrie française à l'étude et au développement des nouveaux matériels.

Une partie des crédits du CNET sert à financer ses propres travaux intra-muros, une autre partie les travaux extra-muros, menés dans l'industrie, pilotée et contrôlé epar lui. Peu à peu les crédits extra-muros attribués à la commutation électronique s'accroissent de 50 millions de francs en 1970 à 224 millions en 1974, tandis que les crédits intra-muros sont nettement plus faibles.

Comme le CNET avait, jusqu'à la réorganisation, qui lui a été imposée en 1974, mission de contrôler la qualité et le prix des matériels crossbar opérationnels livrés aux P.T.T., il procédait de la manière suivante. Tout en veillant à la baisse progressive des prix des centraux au fur et à mesure que l'effet de série se faisait sentir, il laissait à l'industrie, outre une certaine marge de profit (7 à 8 %), une marge complémentaire pour financer les études qu'elle désirait réaliser librement. Le CNET passait ensuite ses contrats d'études à l'industrie pour qu'elle étudie le nouveau matériel.

Cette politique industrielle originale, qui alliait dirigisme et souplesse, et qui s'efforçait de satisfaire à la fois les besoins actuels et futurs des P.T.T., aboutit, en 1970, au premier central électronique français, le E-10, permettant de regrouper jusqu'à 15.000 abonnés.

Le temporel et le spatial

Les P.T.T. décident alors de commencer à implanter des centraux E-10 en France, en augmentant les commandes de 50 % chaque année : 20.000 lignes en 1971, 30.000 lignes en 1972, près de 100.000 lignes en 1975. Pour spectaculaire que cette progression souhaitée paraisse, elle n'est que de faible importance par rapport aux installations existantes et envisagées : 4,5 millions de lignes téléphoniques en 1970, 9 millions en 1977 et 15 millions en 1985. Au rythme envisagé, les commandes entre centraux électroniques et centraux électromécaniques auraient été équilibrées en 1980.

Pour réaliser ce programme, le central E-10, qui regroupe jusqu'à 15.000 abonnés seulement, n'était pas suffisant. Il fallait mettre au point un plus gros central. Le E-12, qui peut regrouper jusqu'à 50.000 abonnés et dont l'étude débute en 1970. Le CNET confie le développement du E-12 a la Société lannionaise d'électronique (S.L.E.) Citerel, filiale à 70 % de la C.G.E. et à 30 % d'Ericsson France, qui a déjà mis au point le E-10. Pour ces deux centraux, le CNET adopte d'emblée la solution électronique la plus avancée, la commutation temporelle, contrairement à la plupart des sociétés américaines qui ont étudié des centraux électroniques à commutation spatiale. La commutation spatiale, on en reste à un mode de transmission classique, les variations d'intensité de la voix humaine sont transformées en variations d'intensité du courant électrique. Le central déclenche la liaison entre deux abonnés, grâce à des contacts magnétiques mobiles. Avec la commutation temporelle, les variations d'intensité de la voix sont mesurées, puis codées avec des 0 et des 1. Plusieurs conversations sont alors regroupées sur une même paire de fils allant vers le central et les contacts magnétiques mobiles n'existent plus.

Dans les deux cas, on utilise désormais un calculateur qui commande la mise en liaison des abonnés et connaît à tout instant l'état des lignes et des jonctions ainsi que tous les signaux entrant dans le central. Le central est devenu un système informatique complexe, et la principale difficulté est de mettre au point les programmes du calculateur.

E-11 contre E-12

Si le C.N.E.T. a abandonné l'idée de développer une version « spatiale » des E-12 comme il l'imagina en 1971, il existe aujourd'hui un commutateur spatial qui ne demanderait cependant pas mieux que d'être installé dans les centraux des P.T.T. : le central E-11, qu'ont mis indépendamment au point les sociétés L.M.T. et C.G.C.T., sous le nom de Metaconta, et qu'elle a modifié à la demande du CNET, pour en faire le E-11. Le E-11, qui est sorti sur le marché en 1973, permet aujourd'hui de raccorder jusqu'à vingt mille abonnés.

Si le E-11 se présente comme un central de capacité intermédiaire entre celle du E-10 et celle du E-12, son ambition est cependant de devenir un réel concurrent du E-12. La société L.M.T. travaille, en effet, à remplacer son calculateur actuel, le 3 200, par un calculateur 3 202 perfectionné, qui portera sa capacité à soixante-quatre mille lignes. Par contre, le E-12, avec son calculateur de la C-11, le CS-40, plafonne à cinquante mille abonnés. En outre, il a pris deux ans de retard au moins. Les équipes du C.N.E.T. et des industriels, un peu trop petites, se heurtent à la difficulté de mettre au point le système informatique.

C'est à ce moment difficile que la direction générale des télécommunications diminue les crédits extra-muros du C.N.E.T., sans toutefois toucher pour l'instant aux crédits intra-muros. D'une part, les crédits extra-muros votés pour 1974, qui n'avaient pas encore été dépensés en octobre dernier, lors de l'arrivée du nouveau directeur général, soit 130 millions de francs sur 400 millions de francs, ont été récupérés par la direction de la production. Le E-12 a ainsi perdu 34 millions de francs. Quant aux 545 millions de francs de crédits extra-muros prévus cette année, ils ont d'abord été amputés de 56 millions de francs, représentant la participation des P.T.T. au financement de la fusée Ariane, puis de 150 millions de francs, qui iront, une fois encore, à la direction de la production pour financer les centraux classiques commandés à Paris. C'est donc une amputation de plus de 200 millions de francs que subissent cette année les crédits extra-muros du C.N.E.T., qui se montent finalement à 330 millions de francs.

Le problème est de savoir quels centraux construire. L'intérêt de l'électronique n'est pas seulement académique. Plus petits que les centraux crossbar, les nouveaux centraux nécessitent des bâtiments moins coûteux, sont moins chers d'entretien, simplifient la taxation, contrôlent mieux le trafic. Le central temporel offre, en outre, des services nouveaux (transmission de données, d'images) et permet des économies importantes de cuivre sur de petites distances, par rapport au système spatial.

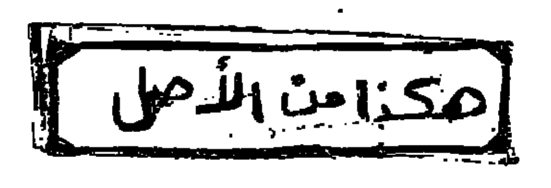
Mais un nouveau central est en général plus cher qu'un central existant produit en grande série et pose des problèmes de raccordements au réseau. Les avis sont pourtant convergents sur le E-10, désormais à peu près compétitif avec les centraux crossbar de même capacité. Il pose sa candidature surtout dans des régions à habitat peu dense et dispersé, et pour les centres de transit urbain reliant plusieurs centraux d'une ville. C'est pourquoi le E-10 a d'abord été installé en Bretagne, soixante-dix mille abonnés sont aujourd'hui desservis par les centraux E-10 et cinquante mille lignes nouvelles ont été commandées en 1974. Un premier centre de transit sera installé dans Paris, aux Tuileries.

Selon les P.T.T., le E-11 reste encore d'environ 20 % plus cher que le crossbar, et les commandes publiques sont peu nombreuses : dix mille lignes pour Athis-Mons, près de Paris, dix mille lignes pour Marseille. L.M.T. a vendu, en outre, quelques centraux privés (Aéroport de Roissy, Tour Piat) et à l'étranger (Las Vegas aux Etats-Unis, Trondheim en Norvège). Mais son usine inaugurée en septembre 1974 ne tourne pas à sa pleine capacité.

Avant de passer commande de nouveaux centraux électroniques, le secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications souhaite définir une nouvelle politique. Etait-il raisonnable de miser presque tout l'avenir du téléphone électronique sur une seule société, C.I.T.-Alcatel ? Fallait-il accepter de payer le matériel français plus cher pour développer l'industrie française ? Quelle part du marché le système E-10 peut-il prendre réellement ? 10 % ? 30 % ? 50 % ? Si cette part est importante, faut-il le faire fabriquer par plusieurs industriels, par exemple aussi par Thomson C.S.F., qui veut entrer sur le marché de la commutation ? Faut-il continuer à financer le E-12 ?

Pour l'heure, le secrétaire d'Etat semble préférer encore installer des centraux crossbar dans Paris plutôt que des centraux E-11. A terme, les P.T.T. pourraient peut-être négocier l'abandon du E-12 contre une cession de licence du E-11 à l'industrie française. Peut-être pourrait-on même doter le E-11 d'un calculateur CS-40, au lieu du 3 202, ou encore mettre au point une version temporelle du E-11. On verrait alors le marché des centraux se partager entre le E-10 et un E-11 quelque peu francisé, chaque central étant construit par un ou deux fournisseurs. Mais une industrie française des télécommunications ne verra alors vraiment le jour que si le marché du E-10 est suffisant. Sinon, les sommes dépensées n'auront servi à rien. Si la politique menée jusqu'ici est infléchie, il faudrait éviter de ruiner les efforts de ces quinze dernières années et éviter de jeter le bébé avec l'eau du bain.

DOMINIQUE VERGUÈSE.



POLITIQUE

L'action de Georges Pompidou

II. — Au-delà du « pré carré »

par JEAN-RENÉ BERNARD

Dans un premier article (« le Monde » du 1er avril), M. Jean-René Bernard, qui fut le conseiller économique de Georges Pompidou, montre quels desseins il avait pour l'Europe : préserver l'acquis communautaire, certes, mais bâtir un « ordre » monétaire, pilier d'une confédération.

Je ne traiterai pas ici des négociations qui ont abouti à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. La position que M. Pompidou a prise sur cet important sujet, à l'issue d'une négociation serrée où il n'y eut ni vainqueur, ni vaincu, comme il est naturel entre deux futurs partenaires lorsque chacun d'entre eux désire ménager l'avenir, a été parfois critiquée : certains pensaient, à cette époque, non sans illogisme, à propos de la Communauté, qu'on pouvait bien risquer de tuer la mère pour conserver un enfant qui n'était pas encore né, à savoir l'idée qu'ils se faisaient d'un Europe un peu abstraite et farouche ; il faut bien se rendre compte à ce propos que si la France seule avait continué de s'opposer à l'élargissement du Marché commun, la Communauté aurait été largement vidée de sa substance par nos partenaires. Au surplus, le désir secret de M. Pompidou n'était-il pas que la Grande-Bretagne vînt rejoindre la Communauté européenne ?

Au début des années 60, le Marché commun à six constituait une sorte de pré carré à la dimension naturelle de notre économie et de notre diplomatie. A vrai dire, la carte de la Communauté européenne recouvrait presque exactement celle du Blocus continental tel que, des bouches de l'Elbe aux bouches du Tibre, Napoléon tenta de l'imposer à l'encontre de la Grande-Bretagne : cette dernière ne pouvait, dès lors que l'entreprise avait donné la preuve de sa vitalité, que tenter de s'y rallier. La défense de l'acquis communautaire consista en cette simple règle : faire accepter l'ensemble des principes relatifs au Marché commun par la Grande-Bretagne et les autres pays candidats, en ne faisant porter la négociation que sur les dérogations qui pourraient leur être accordées pendant une période de transition.

Mais, aux yeux de l'opinion, c'est le Marché commun agricole qui — plus qu'une union douanière entrée aisément dans les faits grâce à la prospérité de l'époque, et plus qu'une union monétaire que l'ironie du sort a conduite à être démentie chaque fois qu'elle était réaffirmée — concrétisa la nature politique des liens qui unissent les Etats membres du Marché commun.

Une contrepartie naturelle

Notre conception initiale du Marché commun agricole a été fixée d'une façon vigoureuse et imagée par le général de Gaulle dans sa conférence de presse du 14 janvier 1963. « *Le système des Six consiste à faire un tout des produits agricoles de toute la Communauté, à fixer rigoureusement leurs prix, à interdire qu'on les subventionne, à organiser leur consommation entre tous les participants, à les obliger de verser à la Communauté toute économie qu'ils feraient en faisant venir de dehors des aliments au lieu de manger ceux que fournit le Marché commun.* »

C'était définir là — pour un pays ayant une forte population agricole et la moitié des terres cultivables de l'Europe des Six — une contrepartie naturelle à l'ouverture de notre marché aux produits de voisins supposés plus concurrentiels que nous dans le domaine industriel.

G. Pompidou ne pensait pas que la France retirait un profit très important du Marché commun agricole, tout au moins sur le plan financier. Son point de vue était plus philosophique, d'une certaine façon, plus désintéressé, et en tout cas fort cohérent : il considérait qu'il n'y avait pas dans le monde d'exemple de marchés agricoles abandonnés au libre jeu de l'offre et de la demande. Il constatait qu'il y a, dans les pays occidentaux, deux façons de protéger les producteurs, soit par le biais de subventions budgétaires comme c'était jadis le cas en Grande-Bretagne, soit par des prix fixés par voie d'autorité. Dans le premier cas, c'est le contribuable qui paie ; dans le second, c'est le consommateur. La seconde formule a été choisie par la Communauté, ce qui crée un certain nombre de difficultés dues notamment au fait que les agriculteurs les moins favorisés réclament d'une façon permanente des prix plus élevés.

G. Pompidou considérait également que les critiques faites au Marché commun agricole n'étaient pas fondées en ce qui concerne les relations de la Communauté européenne avec le reste du monde. Il lui paraissait évident que le Marché commun, premier importateur mondial de produits agricoles et alimentaires, ne se fermait pas aux productions extérieures, lorsqu'elle ne pouvait se suffire à elle-même. Mais il ne considérait pas comme raisonnable que l'on demandât à la Communauté — sous prétexte d'une division internationale du travail nécessairement utopique si elle avait été poussée à l'extrême — de devenir systématiquement tributaire du monde extérieur : accepter une telle situation aurait conduit à un état de dépendance alimentaire qui, dans certaines circonstances, aurait pu se révéler dramatique.

Le contexte mondial

Le président de la République désirait que l'on replaçât le problème du Marché commun agricole et de ses mécanismes dans un contexte mondial ; la compétition sur les marchés tiers devait, selon lui, faire l'objet d'un examen nouveau dans une optique humanitaire et économique. Il considérait que les pays évolués producteurs de grandes denrées agricoles se laissaient imposer la loi des pays consommateurs, ce qui constituait une anomalie, puisque le monde allait inexorablement vers une situation globale de pénurie.

Les pays producteurs devaient donc s'entendre entre eux. Parallèlement, l'aide aux pays sous-développés aurait dû être systématisée et accrue pour des raisons humanitaires et pour assurer l'écoulement d'éventuels excédents communautaires.

Bref, M. Pompidou considérait que le Marché commun agricole constituait la seule incarnation communautaire réelle, en même temps que le seul facteur positif qui obligeât les pays de la Communauté à s'engager dans la voie d'une union plus complète et moins verbale.

Quant aux rapports avec l'extérieur, il lui paraissait inconcevable, manifestant en cela l'intérêt croissant qu'il a porté au cours de sa vie envers les pays sous-développés, que l'on ne prît pas en compte la croissance fantastique de la population du monde.

Prochain article :

LES QUESTIONS MONÉTAIRES INTERNATIONALES

LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE

L'Enquêteur national

(Suite de la première page.)

Naguère, à l'Assemblée nationale, M. Donnez donnait des chiffres éclairants : en juin 1973, près d'un tiers des lois votées pendant la législature précédente (1968-1973) n'avaient reçu qu'une partie de leurs textes d'application, et près d'un sixième de ces lois n'en avaient encore reçu aucun (1). De même, on se rappelle la loi du 29 décembre 1967 sur la contraception, attendant sept ans ses derniers décrets d'application. Puisse la loi Veil connaître un meilleur sort !

Cette carence, cette licence ne sont pas tolérables. La vocation même de l'exécutif, c'est d'exécuter les lois. Alors, comment admettre que le gouvernement, tel ministère ou tel service exercent ainsi un pouvoir de blocage, une « faculté d'empêcher » ? Comment accepter ce droit de veto temporaire sur les textes votés par les représentants du peuple ? Faut-il rappeler la jurisprudence du Conseil d'Etat ? (2). Quand le gouvernement ne prend pas, dans un « délai raisonnable », les mesures d'exécution d'une loi, il commet une faute qui engage la responsabilité de l'Etat et qui l'oblige à indemniser les victimes du préjudice ainsi causé.

Le service après vote

Voter les lois, c'est bien. Les faire appliquer, c'est mieux. Le Parlement doit conserver un droit de regard sur les textes qu'il a adoptés, pour garantir leur respect. Il doit assurer un « service après vote » en organisant un contrôle parlementaire de l'application des lois. Par tous les moyens disponibles.

Aux élus de multiplier les questions pour exiger des explications publiques des ministres retardataires. A eux d'exercer un « droit de suite » sur les texte votés, par le canal des rapporteurs ou des commissions permanentes (3). Ainsi, les présidents des commissions sénatoriales suivent l'exécution des lois qu'elles ont eu à rapporter et tiennent le bilan des retards.

Le Parlement doit généraliser ces opérations de contrôle. En leur donnant plus de vigueur et de publicité. Que les élus se tournent vers leurs électeurs. Que ces médiateurs utilisent les médias. Pour informer le public et le prendre à témoin. Le Parlement n'est-il pas son protecteur naturel contre l'administration, ses erreurs ou ses lenteurs ? Pourquoi ne pas user davantage des colonnes de la presse ? Pourquoi ne pas mettre à profit les tribunes télévisées pour mieux faire connaître les contrôles exercés ? Rien d'efficace ne peut se faire dans la pénombre.

Les fonds publics

Il en va du budget comme de la loi. Là aussi, le Parlement ne peut se borner à discuter et à voter. Sans, ensuite, examiner sérieusement les conditions d'exécution du budget. Sans, ensuite, vérifier l'usage effectif des fonds publics.

Lente et longue, la discussion budgétaire monopolise presque la session d'automne. Le plus souvent, elle s'enlise dans un cérémonial archaïque, dans un formalisme pesant. Sans efficacité réelle.

Le Parlement doit rompre avec cet académisme. En votant plus attentivement la loi de règlement. En contrôlant davantage l'exécution du budget. En étendant, à l'occasion, son examen aux entreprises et établissements publics qui disposent de budgets autonomes, voire au secteur privé quand il bénéficie d'aides publiques massives. L'objectif, c'est de suivre l'argent public partout où il se trouve. C'est d'informer les contribuables, complètement et concrètement.

Malgré leurs mérites, les commissions des finances et leurs rapporteurs ne suffisent pas à la tâche. On peut donc songer à développer les commissions d'enquête et surtout les commissions de contrôle, « formées pour examiner la gestion administrative, financière ou technique de services publics ou d'entreprises nationales » (article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires).

Plus fréquentes, de telles instances seraient une force de dissuasion. La peur de leurs investigations serait le commencement de la sagesse pour ceux qui vivraient dans la perspective d'une enquête ou d'un contrôle pouvant s'abattre sur eux à tout instant comme une épée de Damoclès. Un tel risque élève parfois la qualité de la gestion...

Le Sénat a donné l'exemple, avec ses investigations sur l'O.R.T.F. et sur les abattoirs de la Villette. Malgré ses réticences, l'Assemblée a fini par l'imiter, sous la pression de nouveaux scandales. Ces dernières années, elle a formé une commission d'enquête sur les sociétés civiles de placement immobilier (1971) et trois commissions de contrôle : sur la publicité clandestine à l'O.R.T.F. (1971), sur le « trou » financier de l'Office (1973), sur la gestion du service du téléphone (1973). Enfin, depuis juin dernier, cinq commissions d'enquête ont vu le jour au Palais-Bourbon, dont celle sur les pratiques des sociétés pétrolières.

Mais la règle du secret continue de peser sur les travaux de ces commissions. Seul leur rapport peut être publié. Dès lors, comment mobiliser durablement l'attention du public ? On mesure la différence avec les commissions d'enquête américaines, qui agissent face à l'opinion et à la presse, et parfois sous l'objectif des caméras de télévision qui retransmettent leurs audiences.

Il faut modifier, au moins sur ce point, l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 Comme il faut le compléter, pour adjoindre à ces commissions d'enquête et de contrôle d'autres instances temporaires qu'on pourrait, d'un terme plus neutre, dénommer « commissions d'information ». Leur objectif principal ? Suivre, en tous domaines, l'utilisation effective de l'argent public.

Dès 1973, les députés se sont souciés d'un meilleur contrôle des fonds publics. En effet, les aides aux entreprises se développent dans des conditions difficiles ou impossibles à apprécier lors des débats budgétaires. En la matière, le Parlement doit pouvoir s'informer réellement, complètement. Ainsi, des « commissions d'information » seraient utiles pour suivre l'exécution des opérations de grande envergure comportant des engagements importants de fonds publics. Comme à Fos ou ailleurs.

773 Nader

Certes, le Parlement perfectionne sa fonction de contrôle (« questions spontanées », essor des commissions d'enquête, etc.). Mais beaucoup reste à faire Mais bien des réserves restent à surmonter Pour que le Parlement devienne vraiment un enquêteur national Au service du public.

Pourtant, la défense des citoyens, c'est sa raison d'être. Et sa vocation naturelle. Par son mode d'élection, le Parlement est proche des Français, de leurs besoins et de leurs attentes.

Qui peut aiguillonner l'administration ? Qui peut contraindre les bureaux à appliquer les lois ? Qui peut contrôler les services publics et les entreprises nationales ? Qui peut contenir les groupes d'intérêts privés ? Le Parlement, bien sûr. S'il le veut. S'il devient l'avocat du public.

Pour cela, que faut-il faire ? Sortir de la routine. Retrouver la capacité de s'étonner et de s'indigner. Dénoncer carences, erreurs, abus. En saisissant l'opinion. Avec éclat, avec passion. Un élu trop patient, trop discret, n'est guère utile au public. A quoi sert un Parlement qui vivote, qui chuchote, qui papote ? Après tout, chaque député ou sénateur pourrait imiter les méthodes de Ralph Nader. Si le Parlement comptait sept cent soixante-treize Nader, quelle force d'impulsion ce serait, pour secouer la machine d'Etat et toutes les hiérarchies établies !

Le Parlement peut devenir un Parlement-fantôme, perdu dans les brumes. Loin du public, loin du réel. Il peut devenir une instance de contrôle, redoutée et efficace. Une force de pression au service de l'intérêt général. A lui de choisir, dès maintenant. Mais ce choix nous concerne tous.

R.-G. SCHWARTZENBERG.

(1) Voir *le Monde* du 19 décembre 1973. Voir aussi, dans *le Monde* du 22 novembre 1973, des exemples analogues donnés au Sénat par M. Jozeau-Marigné.

(2) Conseil d'Etat, 27 novembre 1964, dame veuve Renard, p. 590 ; 10 mars 1967, société les Ardoisières d'Angers, p. 116 ; 9 juin 1967, demoiselle Ruben, A.J.D.A. 1967, p. 608.

(3) Voir la résolution adoptée en ce sens par la commission des lois de l'Assemblée nationale dans *le Monde* du 19 décembre 1973.

Le banc d'essai de l'action réformatrice du pouvoir

« La prochaine session parlementaire sera chargée, c'est-à-dire utile », a souligné le chef de l'Etat, cinquante-quatre projets de loi ayant finalement été retenus sur les cent cinquante-trois textes proposés par les différents ministères. Conséquence de cette boulimie réformatrice, les propositions de loi d'origine parlementaire seront une nouvelle fois réduites à la portion congrue (cinq textes retenus jusqu'à présent), en dépit du souhait exprimé par le gouvernement.

Si députés et sénateurs retrouvent donc un chantier de réformes désormais familier, ils découvrent également un paysage politique agité par les plans de remembrement des stratèges de la majorité, les démangeaisons unitaires de la famille centriste, la polémique entre communistes et socialistes, et surtout, depuis plusieurs semaines, par le combat singulier que se livrent le pouvoir et le parti de M. Georges Marchais.

Un tel affrontement ne manquera pas d'alourdir et d'électriser le climat politique d'une rentrée parlementaire qui résonne de propos belliqueux. Alors que les républicains indépendants considèrent que « *l'action menée à l'égard du P.C. n'a pas été assez offensive* », le groupe communiste de l'Assemblée a annoncé dès le 24 mars, son intention de déposer une motion de censure si le gouvernement « *se dérobait à un débat de vérité* » sur sa politique générale.

Certes, M. André Rossi, porte-parole du gouvernement, a indiqué récemment que cinq grands débats (dont un sur la politique étrangère) seraient organisés au Parlement, et le premier ministre a confirmé qu'il avait l'intention de demander au Sénat l'approbation d'une déclaration de politique générale. Mais les députés communistes veulent obliger, dès le début de la session, « *chaque élu de l'Assemblée à assumer publiquement ses responsabilités* ». Au-delà du « *marasme économique* » et de « *la régression sociale* », le P.C.F. entend surtout dénoncer « *la politique antinationale du gouvernement Giscard d'Estaing-Chirac* ». Accusé par le premier ministre de « *saper les bases* » de la défense nationale, il compte ainsi défendre une thèse qualifiée de « *stupide* » par le chef de l'Etat, en démontrant que le pouvoir, lui, « *a fait rentrer la France dans le giron de l'OTAN* ».

Ce faisant, il risque cependant de faire le jeu de la majorité en favorisant les fausses notes dans un domaine où les socialistes, eux, s'interrogent. Ces derniers sont toutefois conscients qu'en faisant du P.C.F. son ennemi privilégié, le pouvoir le valorise et cherche ainsi à saper et à affaiblir l'union de la gauche.

A l'activisme tous azimuts du parti communiste, le parti socialiste semble plutôt préférer un marquage parlementaire systématique du gouvernement. Les cinq grands débats prévus (politique étrangère, politique nucléaire, presse, emploi et finances locales), outre qu'ils répondent en partie à la demande formulée le 12 mars par M. Gaston Defferre, président du groupe de l'Assemblée nationale, lui permettront de définir dans chacun de ces domaines la position du parti. Il en ira de même pour chacun des projets inscrits à l'ordre du jour de cette session : statut du fermage, condition féminine, statut de Paris, réforme foncière, etc.

Cartes sur table

Etroitement surveillée par ses adversaires, la gauche ne se privera pas, de son côté, de jouer des tensions que pourraient provoquer, au sein de la majorité, les entreprises de restructuration et de reclassement en cours. Tensions dont M. Jacques Chirac, premier ministre, secrétaire général de l'U.D.R., et M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, président de la Fédération nationale des républicains indépendants, ont toutefois clairement indiqué les limites, conscients que, « *si une compétition existait, elle s'exercerait au détriment de la majorité* ». « *Entre ses composantes*, a affirmé M. Chirac, *doit jouer une émulation vivifiante ; mais il ne peut y avoir de rivalités.* » Ou de divergences d'appréciations. De la part de ceux qui, préoccupés par une situation économique tendue, demandent des mesures de relance que M. Jean-Pierre Fourcade ne semble pas décidé à leur accorder dans un proche avenir. De la part aussi de ceux qui boudent, voire contestent, cette « *société libérale avancée* » dont le chef de l'Etat souhaite l'édification. Un décalage existe entre la majorité présidentielle et la majorité parlementaire. Mais aussi, et surtout, entre l'état d'esprit conservateur de nombreux républicains indépendants et les objectifs libéraux de M. Giscard d'Estaing.

D'où la reprise en main opérée par M. Poniatowski, invitant ses amis à se convertir au « *réformisme moderne* ». Les occasions ne manqueront pas, au cours de cette session, de tester la nouvelle fibre réformatrice des élus giscardiens et de voir si, « *à partir du moment où le changement est certain* », ils préféreront « *le changement choisi* » au « *changement subi* ».

Pour l'U.D.R., il s'agit, selon l'expression de M. Claude Labbé, président du groupe de l'Assemblée, de « *s'adapter sans se dénaturer* », tout en ayant la prétention, exprimée par M. Chirac, « *de demeurer le principal parti de la majorité* ».

Recevant les députés U.D.R. à l'Elysée, le président de la République avait joué « *cartes sur table* » en déclarant : « *La participation à la nouvelle majorité présidentielle est et sera jugée sur le soutien effectivement apporté au gouvernement dans les scrutins essentiels* ». De là à penser que le sort des parlementaires U.D.R. (tout comme celui de leurs alliés) apparaît étroitement lié à leur degré d'allégeance au chef de l'Etat, il n'y a qu'un pas, que n'hésitent à franchir ni M. Jean Charbonnel, ancien député U.D.R., ancien ministre, ni l'Union des jeunes pour le progrès, qui craint qu'émulation ne rime rapidement avec osmose.

Dans cette course à la réforme, la famille centriste demeure cette « *nébuleuse* » évoquée par M. Durafour, ministre du travail, et tiraillée entre les « *fédérés* », les démocrates-sociaux et les autres. Encore que le remue-ménage actuellement observé au niveau des formations centristes contraste avec la relative clarté déjà réalisée au niveau parlementaire, où les réformateurs sont réunis dans les mêmes groupes.

« *Une convergence avec les giscardiens est naturelle* », reconnaît M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, président du Centre démocrate, qui, en dépit d'une certaine prudence, y voit l'un des moyens de « *rééquilibrer la majorité parlementaire* ». On surveillera donc les efforts de ceux qui, tels MM Poniatowski et Dominati, n'ont pas renoncé à créer une « *fédération du centre* » afin de forger « *une majorité réformatrice pour un président réformateur* ».

Plus important, cependant, sera dans l'immédiat la manière dont le Parlement assumera le rôle que lui a assigné le chef de l'Etat dans son allocution du 25 février. Souhaitant que, sur chaque grande réforme, s'ouvre un très large débat national, M. Giscard d'Estaing avait demandé que soit ensuite tirées, sur le plan gouvernemental, puis sur le plan parlementaire, les conséquences de ces discussions à la base.

Dès le 12 mars, à Sainte-Maxime, lors des journées parlementaires U.D.R., M. Claude Labbé n'a pas hésité à mettre le chef de l'Etat en garde contre le recours à la démocratie directe « *qui consiste d'abord à négliger l'intermédiaire parlementaire* ».

Le risque existe, en effet, que le Parlement ainsi « court-circuité » dans son rôle de représentant et d'intermédiaire « *légitime* » ne devienne une chambre d'enregistrement de décisions arrêtées et débattues hors de son sein ; une sorte de machine à voter des réformes.

Certes, M. Giscard d'Estaing a cru pouvoir démontrer, à partir d'une session chargée, « *l'importance que le gouvernement attache à la fonction législative dans la conduite de son action réformatrice* ». Encore faut-il donner au Parlement les moyens d'exercer cette fonction.

Il est pour le moins contradictoire de souhaiter que le Parlement puisse disposer du délai nécessaire « *à un examen approfondi des textes* » alors que le débat parlementaire reste enserré dans des limites très étroites (*le Monde* du 21 mars).

Dans ce « *régime de type assez présidentiel* », ainsi que l'a souligné M. Poniatowski, « *l'action est orientée par le chef de l'Etat* ». Au gouvernement d'exécuter. Au Parlement de voter les orientations du chef de l'Etat. A la majorité de gérer le présent, donc le changement. Au président d'imaginer le futur. Quant à l'opposition, il ne lui reste plus, dans ce concert bien ordonné, qu'à être l'idée qui dérange.

PATRICK FRANCÈS.

● *La grève des coupeurs de canne à la Guadeloupe.* — L'Association générale des étudiants guadeloupéens rappelle les revendications de l'Union des travailleurs agricoles (augmentation des salaires de 5 %, suppression du SMAG, etc.), et déclare :

« *Aucun accord n'est intervenu entre représentants patronaux et syndicats. Les négociations ont été rompues. Pis, le patronat organise illégalement le recrutement de travailleurs haïtiens, qui travaillent sans garantie sociale (...).*

» *Aujourd'hui, le mouvement n'est plus seulement une grève des travailleurs de la canne. C'est un mouvement de l'ensemble de la population. La prise de position de Mgr Oualli, évêque de la Guadeloupe, et la grève de la faim du Père Céleste sont en ce sens lourdes de signification. C'est tout le peuple guadeloupéen qui proteste contre l'injustice (...).*

POLITIQUE

Dans la « Revue française de sciences politiques »

L'élection présidentielle de mai 1974

Après les articles écrits à chaud dans les semaines qui suivirent l'élection présidentielle de mai 1974, voici venu le temps d'études à la fois plus complètes et plus restreintes publiées dans la « Revue française de science politique ».

C'est sur la permanence de la répartition territoriale des votes de droite et de gauche qu'insiste Nicolas Denis dans son article intitulé « du 5 mai 1946 au 17 mai 1974 » (1). Le choix des deux dates de référence (le référendum constitutionnel à l'occasion duquel 53 % des électeurs repoussèrent le premier projet de constitution de la IVe République soutenu par le parti communiste et la S.F.I.O. d'une part, le second tour de l'élection présidentielle d'autre part) s'impose car, selon l'auteur, il s'agit, dans une période récente, « des *seuls affrontements clairs* » entre gauche et droite. Si on considère les cartes établies par Nicolas Denis, soit en termes de départements ayant donné la majorité au « non » en 1946, et à M. Valéry Giscard d'Estaing en 1974, ou au « oui » et à M. François Mitterrand, soit en termes de niveaux de suffrages obtenus, aux deux dates retenues, par la droite et la gauche, on est, en effet, frappé par leur ressemblance.

L'étude de Nicolas Denis a l'immense mérite de rappeler à ceux qui insistent sur le « changement », à ceux qui croient que les électeurs se déterminent au hasard et à ceux qui s'enferment dans le présent, qu'il existe, au moins électoralement, des traditions. De plus, elle ouvre des perspectives intéressantes de recherche sur ce que, toujours au niveau strictement électoral, l'auteur appelle la « parenthèse gaullienne » (gaullienne pour marquer l'influence propre du général de Gaulle) qui, ouverte, selon lui, en 1958, s'est fermée après 1969 et, en toute certitude, lors des élections législatives de mars 1973. Nicolas Denis soutient, malheureusement en ne s'appuyant que sur la seule carte des départements ayant donné la majorité au général de Gaulle le 19 décembre 1965, la thèse de l'originalité électorale du gaullisme qui, en raison de la répartition territoriale de ses zones de force, ne peut être assimilé à la droite classique et traditionnelle.

Avec l'article de Jérôme Jaffé et Jean Ranger (2), c'est la gauche qui devient sujet d'étude. La présence, en 1965 et 1974, de M. Mitterrand, candidat « unique » ou candidat « commun » de la gauche légitime, les bornes de la période historique retenue : 1965-1974. Entre ces deux dates, la gauche (3) progresse nettement puisqu'elle passe de 27,1 % des électeurs inscrits en 1965 à 39,9 %. Ce n'est toutefois pas ce gain d'électeurs qui intéresse directement nos auteurs.

Ceux-ci montrent d'abord que d'une élection présidentielle à l'autre, d'une part, des élections législatives de 1967 à celles de 1968 et de ces dernières à celles de 1973, d'autre part, les structures politiques demeurent extrêmement stables. 77 % des unités considérées conservent leur orientation entre 1965 et 1974 ; 82 % des circonscriptions classées à gauche en 1965 le demeurent neuf ans plus tard... De même les taux de stabilité législatifs s'établissent à 79 % de 1967 à 1968, et à 75 % de 1968 à 1973. Comme ces pourcentages sont calculés, d'une part, sur de vastes ensembles des « classes » regroupant entre cent quarante et cent soixante circonscriptions, où la gauche obtient des résultats différents (de 38 % à 46 % et plus des inscrits pour la classe 1, par exemple en 1967) et, d'autre part, sur une gauche qui, lors des élections législatives, comprend au moins deux tendances (P.C.F. et gauche non communiste), il s'agit de taux de stabilité globaux qui ne tiennent pas compte des transformations internes affectant cette gauche. Jérôme Jaffré et Jean Ranger les étudient cependant. D'une part, ils relèvent le rôle dans la transformation des structures de la gauche par les élections de 1968 : à cette époque, la gauche perd des « fiefs » qu'elle ne retrouvera pas en 1973, son développement se faisant alors dans ses « déserts ».

Le parti communiste arrive en 1973 à devancer le parti socialiste là où la gauche était, en 1967, forte ; en revanche le P.S. devance en 1973 son concurrent dans les zones de faiblesse de la gauche et c'est notamment à lui que profitent tous les cas (36) de glissement des circonscriptions de la droite vers la gauche.

L'analyse très fouillée de Jérôme Jaffré et Jean Ranger sur les discordances entre les évolutions présidentielles et législatives les conduit ainsi à conclure à « *l'irréductibilité des deux types de scrutin* » et à constater que « *à une élection nationale s'opposent 473 élections différentes* ».

Le « social-centrisme »

De deux manières différentes, Nicolas Denis, Jérôme Jaffré et Jean Ranger insistent plutôt sur ce qui, géographiquement ou structurellement, demeure stable dans le temps. S'interrogeant sur le comportement d'un certain nombre d'électeurs de gauche qui, en mai 1974, ont « déserté » leur camp, Elisabeth Dupoirier et François Platone, dans leur article intitulé « Une nouvelle étape dans le déclin du social-centrisme » (2) analysant au contraire les évolutions de l'électorat de gauche, les transformations qui l'ont affecté.

La définition du « social centrisme » qui, entre autres choses, fait intervenir la constitution dans certaines villes de listes de « troisième force » réunissant notables socialistes et modérés, explique que l'unité d'analyse retenue soit, ici, les communes de plus de trente mille habitants (4). Toutefois, comme le « social centrisme » est aussi compris par les auteurs comme la propension d'un certain nombre d'électeurs socialistes à ne voter pour le P.S. que par hostilité au communisme, on voit l'hypothèse faite : après la signature du programme commun, la campagne présidentielle de M. François Mitterrand, candidat commun de la gauche unie, ne pouvait que produire un décrochage accéléré de ce type d'électeurs anticommunistes.

Elisabeth Dupoirier et François Platone démontrent avec clarté la réalité de ce processus. Ils constatent tout d'abord que, par rapport au score de la gauche en 1973, M. François Mitterrand obtient, le 5 mai 1974, d'autant moins de voix que cette gauche était solidement implantée et qu'elle se caractérisait par une prédominance des socialistes et des radicaux de gauche. Ce reflux s'explique-t-il bien par un réflexe anticommuniste ? On peut le penser lorsqu'on établit le lien entre les résultats de M. François Mitterrand et, d'une part, la discipline des électeurs U.G.S.D. lors du second tour des élections législatives de 1973, d'autre part, le type de coalition municipale formée en 1971. Le premier secrétaire du parti socialiste garde d'autant moins de voix de gauche de 1973 que le report apparent des voix socialistes sur le candidat communiste opposé au second tour à un candidat de la majorité ou centriste a été faible ; d'un autre côté le nombre relatif de cas où le candidat commun de la gauche ne recueille pas la totalité des suffrages de gauche de 1973 est plus élevé (65 %) dans les villes où existent des coalitions de troisième force que dans celles où c'est l'union de la gauche qui « gouverne » (45 %).

La réserve d'un certain nombre d'électeurs socialistes à l'égard du parti communiste explique donc la fuite de ces électeurs dès lors que le choix est particulièrement clair et dès lors qu'il s'agit bien d'accorder des responsabilités gouvernementales au parti communiste français. En revanche, et c'est ce qui fait qu'en mai 1974 M. François Mitterrand obtient dans l'ensemble des villes de plus de trente mille habitants un nombre de voix légèrement supérieur à celui recueilli par la gauche en 1973, ces électeurs socialistes modérés sont remplacés par d'autres venus du centre organisé, du mouvement réformateur.

Les transferts

C'est aussi dans la perspective des évolutions et des changements électoraux que se placent Lucien Boucharenc et Jean Charlot avec leur réflexion sur l' « étude des transferts électoraux » (2). Toutefois il ne s'agit plus d'analyse électorale proprement dite puisque le projet est de « *percer le secret de l'isoloir* » et d'arriver à chiffrer le nombre d'électeurs qui ayant voté pour x à un scrutin continuent à le faire à une autre élection ou, au contraire, se prononcent pour y ou z... Jusqu'à présent l'étude des transferts avait été menée à partir de méthodes purement mathématiques, qui n'ont guère donné satisfaction. Aussi Lucien Boucharenc et Jean Charlot proposent-ils une autre technique pour apprécier les transferts de l'élection présidentielle de 1969 à celle de 1974, des élections législatives de mars 1973, du scrutin de 1974, enfin du premier tour de l'élection présidentielle au second.

Tout repose d'abord sur l'utilisation des sondages préélectoraux où sont exprimées des intentions de vote pour le premier ou le second tour de l'élection présidentielle et où les personnes interrogées doivent dire comment elles ont voté lors des scrutins précédents. Un modèle national des transferts est alors élaboré. Puis il sera corrigé à partir des résultats réels des élections (ici premier tour de l'élection présidentielle de 1969, des élections législatives de 1973, puis élection présidentielle de 1974) recueillis dans quatre cent soixante-treize bureaux de vote représentant chacun une circonscription et choisis parce qu'ils permettaient une opération rapide d'estimation des résultats de l'élection présidentielle de mai 1974 (5).

Leur méthode semble améliorer assez nettement les résultats trouvés par les méthodes mathématiques. Sauf sur deux points malheureusement importants : d'une part l'appréciation de l'abstention sur laquelle butent aussi bien les sondages que l'analyse écologique des résultats des élections ; d'autre part, la ventilation des « petits candidats » ou petits partis qui n'apparaît pas plus fiable que précédemment.

Lucien Boucharenc et Jean Charlot reconnaissent eux-mêmes le premier de ces défauts. Toutefois cela ne les empêche pas non seulement de chiffrer les abstentionnistes, mais encore de commenter longuement ces données. En particulier, il ne semble guère sérieux de présenter un tableau dans lequel 1 % des électeurs de M. Jacques Duclos, aucun de ceux de MM. Alain Krivine et Michel Rocard, 12,7 % de ceux de Georges Pompidou en 1969, s'abstiennent en 1974, et de ne retenir que le dernier nombre pour peindre « *le désarroi d'une forte minorité de l'électorat pompidolien* » ; ou d'affirmer, vaillamment, que la mobilisation des abstentionnistes du premier tour de l'élection présidentielle de mai 1974 a plus profité, le 19 mai, à M. Valéry Giscard d'Estaing qu'à M. François Mitterrand... En effet, il faut choisir : ou bien le comportement des abstentionnistes ne peut pas être apprécié et il ne faut peut-être pas le produire ni, *a fortiori*, le commenter ; ou bien il peut l'être, et alors il faudrait s'extasier sur cet admirable « esprit de corps » de l'extrême gauche qui ne faillit jamais à sa tâche !

Pour notre part, c'est plutôt la première partie de l'alternative que nous retiendrons. De même, il convient d'accueillir avec les plus extrêmes réserves les « coefficients de transfert » établis sur les petits électorats, que ce soient ceux de MM. Alain Krivine, Michel Rocard, voire Gaston Defferre de 1969 à 1974 ; ceux du P.S.U., Lutte ouvrière et Ligue communiste (même cumulés) de 1973 à 1974 ; où ceux de l' « extrême gauche » et des « divers droite » du premier tour de l'élection présidentielle de mai 1974 au second.

Cette contribution, qui se veut avant tout méthodologique, montre qu'il reste beaucoup à faire pour apprécier les évolutions électorales et que l'analyse des transferts demeure, en raison de sa difficulté même, un terrain où pourra encore s'exercer la sagacité des politologues.

COLETTE YSMAL.

(1) *Revue française de science politique*, octobre 1974.

(2) *Revue française de science politique*, février 1975.

(3) Précisons qu'en 1974, sous la dénomination gauche sont regroupées, outre les voix de M. François Mitterrand, celles de Mlle Arlette Laguiller et de MM. René Dumont et Alain Krivine.

(4) Il s'agit des communes où les élections municipales se déroulent au scrutin de liste majoritaire à deux tours avec listes bloquées.

(5) Cette estimation a été réalisée par l'IFOP pour le compte d'Europe I.

AUJOURD'HUI

— UN LIVRE —

« MA VIE EN PLUS »

de Françoise Prévost

On est un peu gêné de l'écrire — mais, sur le marché littéraire, le cancer est en passe de faire recette au moins autant que la prison. Je ne peux m'empêcher de rêver au triomphe de l'ingénieux auteur qui, cumulant les recettes de succès, s'aviserait d'être à la fois *cancéreux* et *incarcéré*. Mais il y a prisons et prisons comme il y a fagots et fagots : *la postérité ne confondra pas* Albertine Sarrazin et Papillon. Il y a aussi cancers et cancers.

Françoise Prévost, dans « Ma vie en plus », raconte à son tour l'histoire du mal-qui-répand-la-terreur — et son livre s'impose. Parce qu'il est né d'une expérience vécue par l'auteur même, et non connue par ouï-dire, vécue dans sa chair, vécue dans une conscience attentive, aiguisée, avec un inévitable tremblement, mais aussi avec une rigoureuse vaillance. Sa pudeur prend parfois ce sourire, mouillé de larmes, de l'humour qui pourrait bien être ici un héroïsme.

Françoise Prévost est belle, jeune, heureuse, aimée ; elle est actrice, et son apparence est nécessaire à l'exercice de son métier. Le cancer qui s'accroche à son sein est un monstre. Elle vomit de dégoût et d'horreur. Elle a peur, comme tout le monde. Elle serre les dents. Elle fait face. Elle décide qu'elle ne cédera pas à la honte. Au siècle dernier, les familles cachaient leurs tuberculeux, qui crachaient le sang avec un indicible sentiment de culpabilité. Françoise Prévost a voulu braver cette même culpabilité que les usages semblent attacher aujourd'hui au cancer, dont les gens bien élevés ne parlent que par périphrase (« la longue et douloureuse maladie qui devait l'emporter »). Elle a voulu informer elle-même, en clair, ses amis et connaissances. Mieux, elle écrit pour, au-delà de toute superstition, dire aux malades, angoissés comme elle l'a été, qu'elle a eu un cancer, qu'elle a été opérée, qu'elle a subi un traitement de consolidation très éprouvant, très fatigant, et qu'elle est, maintenant, GUERIE. On « peut » guérir : elle s'offre comme preuve vivante, une belle preuve riche de projets, qui aime la vie plus profondément, plus généreusement que jamais.

Tout cela ne ferait qu'un méritoire assemblage de fier caractère et de bonnes intentions. Mais ce document est, en plus, un beau livre. Françoise Prévost, en peu de pages, évoque avec bonheur les joies de son métier, les réconforts de l'amitié vraie — effleure avec délicatesse ce qu'elle doit à l'homme qui l'aime, et qui, dans l'épreuve, n'a pas faibli. Elle suggère l'émerveillement quotidien de se réveiller dans un quartier de Paris familier, changeant, fidèle, avec de gentils voisins, les oiseaux du square à proximité : miracles, pour qui s'est vu mourir. Elle s'étonne gravement de ce mystère qui lui a fait jouer, il y a bien des années, le rôle d'une jeune malade atteinte d'un cancer au sein, au même sein, là, à ce point précis où devait se former la redoutable petite boule.

« Ma vie en plus » est un livre de sagesse. Malades ou bien-portants, puisque nous sommes tous également condamnés, nous avons tous une leçon de vie à recevoir de celle qui a pu se croire tout près de sa fin — cette fin qui nous guette à chaque tournant.

Voilà un ton juste, une voix juste, un livre bon, utile, un livre que la vanité n'a pas inspiré. C'est si rare qu'il fallait le dire.

JOSANE DURANTEAU.

★ Stock, 30 F.

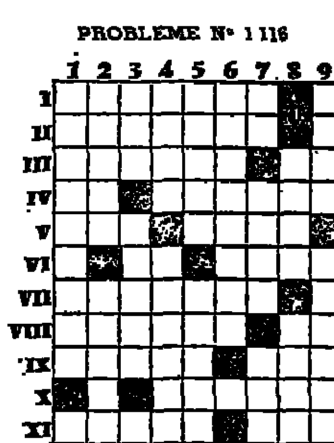
Rencontres

● La *Fédération nationale « Couple et famille »* organise le dimanche 27 avril, à Paris, une journée d'information et de réflexion destinée aux personnes intéressées par le conseil familial ou l'assistance conjugale et désireuses de s'y consacrer.

★ Renseignements : Couple et famille, 28, place Saint-Georges, 75442 Paris Cedex 09. Tél. (le matin) 285-25-98.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 116



HORIZONTALEMENT

I. Péril en la demeure. — II. Appareil d'arrosage très perfectionné. — III. Sans confusion possible ; Quelle horreur ! — IV. Evoque d'affreux tourments (épelé) ; Est mal accueilli. — V. Fin de participe ; Plante. — VI. Tendrement murmuré par des mariées médiévales ; Arrivées dans une vallée de larmes. — VII. Vraiment très simples. — VIII. Prendre du poil de la bête ; Symbole chimique. — IX. Genre littéraire ; A mettre si l'on désire gagner un point. — X. Ne recule donc devant aucun sacrifice. — XI. Courant ; Dans un chantier maritime.

VERTICALEMENT

1. Collection de printemps. — 2. Essence ; Fausses quand elles sont bonnes. — 3. Coupe court à toute discussion ; Empressés quand ils sont petits. — 4. Vin ; Rendait volontairement moins clair. — 5. Des choses dont on ne devrait pas tenir compte ; Se tue à la tâche. — 6. Qui n'aimerait connaître la sienne ? — 7. Fin de mode ; On les dit vieilles ; Animal. — 8. Brûle ce qu'il adore ; Très fort dans sa spécialité. — 9. Ne coule donc plus ; Se restaurer tardivement.

Solution du problème n° 1 115

HORIZONTALEMENT

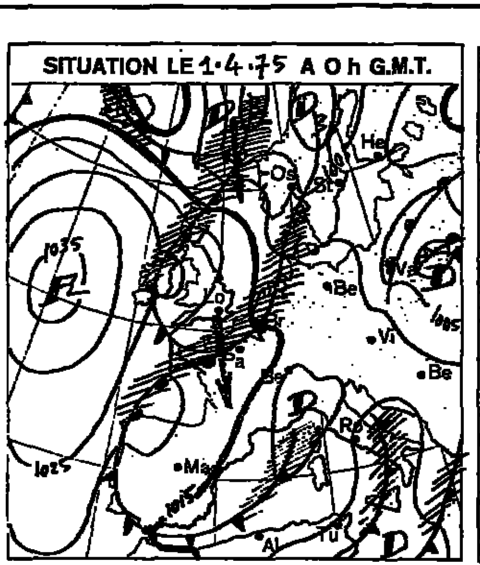
I. Confetti (mot invariable). — II. Orées ; Ers. — III. Na ; Statue. — IV. Glas ; Gu. — V. Remises. — VI. Rôdeur ; Te. — VII. Emu ; Tâta. — VIII. Iéna ; Ole. — IX. Assassins. — X. Me ; Al. — XI. Escaliers.

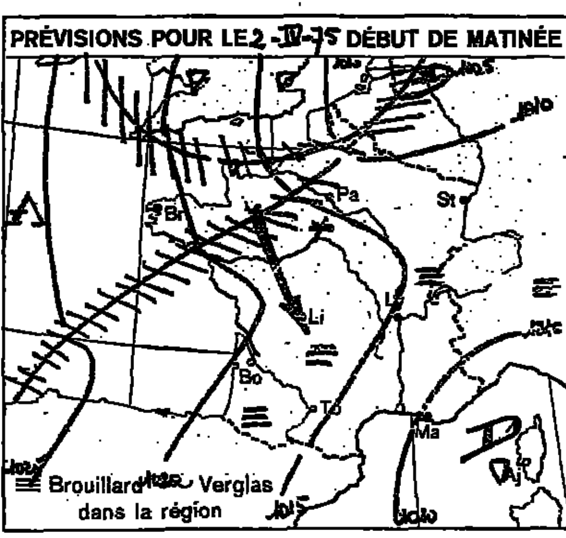
VERTICALEMENT

1. Congère ; Ame (les yeux sont le miroir de l'âme). — 2. Oral ; Omises. — 3. N.E. ; Ardues. — 4. Fessée ; Nasa. — 5. Est ; Mutas. — 6. Agira ; Sai. — 7. Têtus ; Toile. — 8. Iru ; Etain. — 9. Sensé ; Esus.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige — averses — orages — Sens de la marche des fronts

Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mardi 1er avril à 0 heure et le mercredi 2 avril à 24 heures :

Un centre de hautes pressions persistera sur le proche-Atlantique et continuera de diriger sur l'Europe occidentale un courant de nord. Dans ce courant, une perturbation — située mardi matin au nord de l'Ecosse — traversera une grande partie de la France du nord au sud au cours de la journée de mercredi.

Ce jour-là, des éclaircies assez nombreuses persisteront sur les régions méditerranéennes et le sud des Alpes, mais quelques averses pourront encore avoir lieu sur la Corse. La perturbation précitée donnera le matin un temps couvert avec des pluies précédées parfois de chutes de neige, même à basse altitude dans l'intérieur, sur les régions s'étendant de la Bretagne à la frontière belge (risque de formation de verglas). Le soir, ce type de temps atteindra les régions comprises entre le Bassin aquitain et les Alpes. Avant cette arrivée perturbée, le temps sera nuageux, parfois brumeux avec quelques résidus neigeux sur les Pyrénées et le nord des Alpes. Après ce passage, un temps plus variable s'établira par le nord, comportant quelques giboulées.

Les vents, de secteur nord-ouest puis de nord, deviendront assez forts sur la Manche orientale et la mer du Nord. Le passage de cette perturbation sera accompagné d'un redoux très temporaire, surtout sur les régions occidentales.

Mardi 1er avril, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 017,1 millibars, soit 762,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 31 mars ; le second, le minimum de la nuit du 31 mars au 1er avril) : Ajaccio, 14 et 4 degrés ; Biarritz, 8 et 3 ; Bordeaux, 9 et — 2 ; Brest, 8 (max.) ; Caen, 7 (max.) ; Clermont-Ferrand, 8 et 1 ; Dijon, 9 et 1 ; Grenoble, 7 et 0 ; Lille, 8 et 2 ; Lyon, 9 et 2 ; Marseille, 12 et 1 ; Nancy, 8 et — 1 ; Nantes, 10 et 0 ; Nice, 14 et 4 ; Paris-Le Bourget, 8 et 2 ; Pau, 4 et — 2 ; Perpignan, 11 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 20 ; Strasbourg, 8 et — 3 ; Tours, 9 et 0 ; Toulouse, 6 et 1.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 9 et 2 degrés ; Athènes, 21 et 14 ; Bonn, 8 et — 3 ; Bruxelles, 8 et 2 ; Le Caire, 30 et 16 ; îles Canaries, 18 et 12 ; Copenhague, 5 et 0 ; Genève, 7 et 2 ; Lisbonne, 15 et 6 ; Londres, 9 et 3 ; Madrid, 10 et 0 ; Moscou, 10 et 5 ; New-York, 6 et 1 ; Palma-de-Majorque, 15 et 2 ; Rome, 15 et 9 ; Stockholm, 4 et — 2 ; Téhéran, 19 (max.).

Décorations

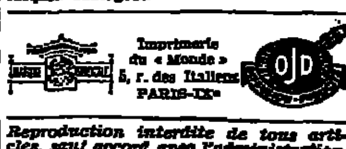
Le *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses*, publie le 1er avril des décrets, décisions et arrêtés portant :

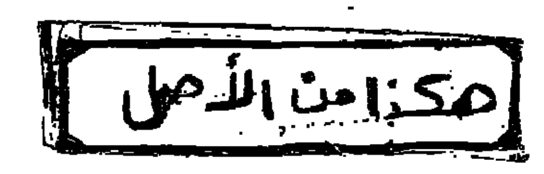
● Attribution de la médaille d'honneur de la police, de la médaille de l'éducation surveillée, de récompenses pour actes de courage et de dévouement, de la médaille d'honneur des marins du commerce et de la pêche ;

● Nomination dans l'ordre des arts et des lettres, promotions et nominations dans l'ordre des palmes académiques ;

● Citations à l'ordre de l'armée.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.





RADIO-TÉLÉVISION

VU

Suite 1925

Le thème de l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels de 1925 n'était ni l'usine, ni l'hôpital, ni la crèche, ni le logement quotidien. Non, il s'agissait d'ambassades, de demeures d'amateurs d'art. Les formes imaginaires pouvaient pénétrer dans le banal, à condition que celui-ci soit encore plus retranché qu'un musée, qu'un palais. Saines colères d'Auguste Perret, prophète du béton et des lignes pures (la reconstruction du Havre) et de Le Corbusier. Mais la critique du temps et les visiteurs — sans oublier les acheteurs fortunés — allaient assurer la pérennité du dernier style parfaitement identifiable par l'œil d'aujourd'hui, le style 25, le style Arts déco, auquel François Mathey a consacré, voici quelques années, un vibrant hommage dans son Musée des arts décoratifs, véritable précurseur de la mode « rétro ».

« Art qui a oublié de vivre avec son temps pour ne vivre que dans l'instant », dit le commentaire de « Suite 1925 », l'émission de Philippe Collin et Yvonne Brunhamer, lundi soir sur Antenne 2. Emission passionnante qui permettait de parcourir la distance séparant les rêves du Bauhaus de ces « articles de Paris », où la beauté des formes semblait être fonction de leur « gratuité » : de la rue Mallet-Stevens (Paris 16e) au wagon pullman décoré par Lalique, des lampes de Perzel à la maison de verre de la rue Saint-Guillaume, la caméra poussait, émue, les portes d'un univers fantomatique, encore chargé de mort et de souvenirs, le dérisoire des bandes d'actualité répondant à la futilité de l'univers plastique dans lequel le quart de siècle voulait se reconnaître, préférant le « moderne » au « contemporain ».

Images fixes, entrecoupées de « noirs » pour bien montrer leur isolement, leur discontinuité. Malgré son désir d'informer — abondance de documents et de commentaires, — l'émission laissait entrevoir, à l'arrière des images, un autre discours, un peu morbide, celui qu'on peut tenir en feuilletant un album de photos jaunies. C'est que l'homme en était absent et qu'il n'en restait que les images.

Il faudrait revoir dans cinquante ans les émissions de Jacques Frémontier (« Vivre aujourd'hui », « Vivre ensemble ») pour savoir quels rapports l'homme d'aujourd'hui entretient avec les formes qui l'entourent. Il faudrait surtout que ce genre d'émissions trouvent leur place auprès des rétrospectives, aussi intéressantes soient-elles. Après le « Péril bleu » d'Averty, cette « Suite 1925 » indiquait, chez notre télévision, une nette perte de contact avec le réel qu'en d'autres lieux on appelle schizophrénie. — M. E.

TRIBUNES ET DÉBATS

MARDI 1er AVRIL

— *M. Edouard Balladur*, ancien secrétaire général à la présidence de la République, est l'invité de Bernard Pivot à propos de la parution d'*Entretiens et Discours de Georges Pompidou* (Plon), à 18 h. 45, sur Antenne 2.

MERCREDI 2 AVRIL

— *« Où commencent, où s'arrêtent les pouvoirs de la médecine contemporaine »* est la question posée aux professeurs Ivan Illich et Salk, et aux docteurs Pradal et Comfort, sur France-Culture, à 16 h. 10.

— *M. Denis Baudouin*, délégué à l'information, est l'invité de Jacques Chancel, sur France-Inter, à 17 h.

— *Les républicains indépendants* expriment leur opinion à la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.

Hommage à Georges Pompidou

— *M. Pierre Messmer*, ancien premier ministre, parle de Georges Pompidou sur FR 3, à 20 h. Des reportages tournés à Cajarc, à Montboudif, à Clermont-Ferrand et au plateau Beaubourg, évoqueront la carrière de l'ancien président de la République.

— *M. Georges Suffert* raconte la vie du président Georges Pompidou sur TF 1, à 20 h. 35.

— *MM. Maurice Grimaud, ancien préfet de police, le général de Boissieu, M. Michel Debatisse, président de la F.N.S.E.A., M. André Bergeron, secrétaire général de F.O., M. Robert Bordaz, président du Centre Georges-Pompidou, MM. Jean Ferniot et Charles Margrove*, correspondant du *Times*, rendront hommage à l'ancien président de la République sur A 2, à 21 h. 30.

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

LES PROGRAMMES

MARDI 1er AVRIL

● CHAINE I : TF 1

16 h. 35 Spécial Pâques jeunesse.

« Un très vieux conte », film soviétique.

19 h. 45 Feuilleton : Le temps de vivre, le temps d'aimer.
20 h. 35 Les animaux du monde.
21 h. Jeu : Le blanc et le noir.
21 h. 45 Variétés : France-sur-Seine, émission de M. Micheyl. Réal. J.-P. Spiero.

Les provinciaux célèbres à Paris : Savoie et Dauphiné. Avec C. Sauvage, F. Seigner, M. Fugain, J. Charrat, P. Balmain, G. Chelon, R. Menetrey...

● CHAINE II (couleur) : A 2

16 h. 10 Les après-midi d'A. Jammot.
18 h. 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : L'âge en fleur.
20 h. 35 Les dossiers de l'écran, d'A. Jammot. Film : « la Tragédie de la mine », de G. W. Pabst (1931), avec G. Charlia, D. Mendaille, A. Ducret, A. Granach, F. Kampers (N.).

Une mine de charbon à cheval sur la frontière franco-allemande. Un incendie éclate du côté français à la suite d'un coup de grisou. Les mineurs allemands viennent au secours de leurs camarades. Réalisme social et message de fraternité.

Débat : « Le charbon et la mine. » Avec la participation de M. Bergamini, secrétaire général de la Fédération des mineurs C.F.T.C.; de M. Blondeau, secrétaire général de la Fédération des mineurs C.G.T.; de M. Bruhat, professeur d'histoire; de M. Gardent, directeur général des Charbonnages de France; de M. Georges Delannoy, directeur du Centre d'étude et de recherche des Charbonnages de France; de M. Delelis, président de l'Association des communes minières du Nord-Pas-de-Calais.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. 40 Tribune libre : l'Union rationaliste.
20 h. Connaissance : La vie sauvage.
20 h. 30 Westerns, films policiers, aventures : « Avec la peau des autres », de J. Deray (1966), avec L. Ventura, J. Bouise, M. Tolo, J. Servais.

Un agent secret français enquête à Vienne, sans haine et sans crainte, sur les fuites du réseau installé en Autriche par son vieux camarade qui est, peut-être, un traître. La technique efficace de Jacques Deray.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Dialogues. Emission enregistrée en public, par R. Pillaudin : Marcel Duchamp « Réalité et mystification », avec Arturo Schwarz et Jean Clair, critique d'art ; 21 h. 20, Atelier de création radiophonique : « la Bouchée intelligible », Nouvelle physiologie du goût, par R. Farabet ; 23 h. 10, Court-Circuit.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Les artistes français dans les concours internationaux : Marie-Annick Nicolas, troisième prix au concours Tchaïkovski de Moscou. Au piano M. Vincent : « Danses hongroises n° 1 en sol mineur et n° 2 en ré mineur » (Brahms), « Cantabile » (Paganini), « Valse Scherzo » (Tchaïkovski), « Introduction et tarentelle » (Sarasate) — Chantal Mathieu, deuxième prix du concours international de Genève : « Prélude » (Jolivet), « Variations sur un thème de Paganini » (Michodetov), « Sonate » (G. Tailleferre) — Pierre Reach, deuxième prix au concours Maria Canals, premier prix au concours de Royan : « Petrouchka » (Stravinski) ; 22 h., Quatrième congrès des saxophones de Bordeaux. Concert donné par l'Ensemble instrumental de la police nationale : « Dédicace, à la mémoire d'A. Sax » (S. Lancen), « Epi », pour quatuor de saxophones (D. Meier), « Concertino » (R. Calmel) ; 22 h. 40 (S.), Concert international de guitare ; 23 h., Oppositions simultanées ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

MERCREDI 2 AVRIL

● CHAINE I : TF 1

12 h. 30 Variétés : Midi première.
13 h. 38 Pour les jeunes : Les visiteurs du mercredi, de Ch. Izard.

Dessin animé : « Scoubidou n° 5. » Feuilleton : « Eléphant boy. » Sport : Hockey sur glace. « Les tuniques bleues » (bande dessinée). Théâtre Mouffetard. « Skippy le Kangourou » (série). « Les Infos », de C. Pierrard. Animaux « Brock et Chnok. »

18 h. 17 Le fil des jours.
18 h. 45 Pour les petits : Chapi Chapo.
18 h. 50 Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 47 Feuilleton : Le temps de vivre, le temps d'aimer.
20 h. 35 Edition spéciale d'I.T. 1 consacrée à Georges Pompidou.
21 h. 32 Dramatique : « la Nuit des hommes », de J. Bernard-Luc, réal. R. Rouleau, avec G. Lartigau, R. Rimbaud.

Août 1944. La Libération... Un romancier et un chef résistant, amoureux de la même femme s'affrontent sur un fond dramatique de fusillade. Une pièce « sartrienne », dans le goût du théâtre de l'après-guerre.

● CHAINE II (couleur) : A 2

18 h. 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : L'âge en fleur.
20 h. 35 Série : Kojak. « Mort debout. »
21 h. 30 Hommage à Georges Pompidou.
22 h. 20 Sports sur l'A 2.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. 40 Tribune libre : les Républicains indépendants.
20 h. L'anniversaire de la mort de Georges Pompidou.
20 h. 30 Les grands noms de l'histoire du cinéma. (Cycle : Les grands écrivains américains vus par Hollywood.) « Les Neiges du Kilimandjaro », de H. King (1952), avec G. Peck, S. Hayward, A. Gardner.

Un écrivain américain, blessé en Afrique, revoit sa vie tumultueuse dans le Paris des années 20-30 et au temps de la guerre d'Espagne.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Le Quatuor Parrenin, avec J. Parrenin, J. Ghestem, G. Causse, P. Penassou : « Quatuor n° 1, opus 76 » (Haydn), « Quatuor, opus 3 » (A. Berg) « Quatuor à cordes » (B. Maderna) ; 21 h., Dits et écrits sur la musique : « la Musique retrouvée », de L. Laloy (1), avec V. Jankélévitch et J. Mouton ; 21 h. 20, La science en marche, par F. Le Lionnais : Vers une biologie artificielle, avec le docteur G. Barski ; 21 h. 50, Musique de notre temps, par G. Léon : Marie-Françoise Bucquet ; 23 h., Aux quatre vents ; 23 h. 55, Deux aspects de Pascal Lainé, par F. Favier.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Soirée lyrique : « Attila » (Verdi), avec R. Raimondi, Sh. Milnes, C. Deutekom, C. Bergonzi, R. Cassinelli, J. Bastin. Orchestre philharmonique royal, direction L. Gardelli ; 23 h. (S.), Groupe de recherches musicales de l'Institut audiovisuel ; 24 h., Musique et poésie : Lionel Ray ; 1 h. 30, Nocturnales.

ARTS ET SPECTACLES

Expositions

Peintures des femmes du Mithila

Au Mithila, nous dit-on, toutes les femmes, toutes les petites filles se livrent à la peinture. Frénétiquement, semble-t-il : elles tracent des figures sur les murs, sur le sol des cours, sur leurs chefs-d'œuvre culinaires et — fort heureusement sans quoi nous n'aurions pas la présente exposition au Musée des arts décoratifs — sur des feuilles de papier. Comme le Mithila compte, dans un territoire égal à celui de la Bretagne (entre le Gange et la frontière du Népal, dans l'Etat de Bihar), vingt millions d'habitants au moins, cela fait beaucoup de femmes, de petites filles et de peintures.

De plus cette société d'origine aryenne est là depuis mille cinq cents ans avant notre ère. Par chance, si elle pratique le matriarcat, elle ne pratique pas le culte de l'art. Tant d'images auraient tout submergé sans le fait qu'elles sont simplement de consommation immédiate et pas du tout destinées à survivre à leur usage rituel. La peinture, pratique quotidienne comme la prière qu'elle accompagne, attire la faveur des dieux, d'une façon générale, mais semble se multiplier singulièrement aux alentours du mariage.

Le Musée de l'homme a déjà montré en 1973 des exemples de cet art populaire si fertile qui représente abondamment les dieux du panthéon indien. La piété est grande au Mithila où naquirent le Bouddha et la Sita du Râmayâna. Les quelque deux cents pièces mises actuellement à l'honneur au pavillon de Marsan ont été recueillies par M. Yves Véquaud, qui a fait depuis 1970 quatre voyages et de longs séjours là-bas. Toutes sont récentes et composent un parcours à l'image de chaque feuille, rempli à éclater. Cette production sans âge et sans évolution défait tout autre ordre que celui des rapprochements des formats (parfois 5 mètres, avec des personnages grandeur nature) et des couleurs.

On peut toutefois y distinguer deux groupes : le premier affectionne les coloriages, où se heurtent les jaunes, rouges, bleus, oranges et violets sans aucune prétention à l'harmonie ; nous sommes dans l'imagerie plus que dans l'art de peindre ; la couleur en aplats frappe l'attention et s'ajoute au dessin, et il est significatif qu'elle soit traditionnellement posée par une seconde exécutrice. Dans l'autre groupe, au contraire, un graphisme léger. Sans aplats de couleurs, mais un mélange de traits noirs et de traits rouges laisse passer d'agréables effets de gris et rose en demi-teinte. C'est du dessin qui s'apparente à la gravure.

Ce qui compte, c'est évidemment la représentation. Ces dieux aux longs nez pointus, aux yeux largement ouverts, aux jupes évasées souvent bordées de triangles dont on a souligné les détails « crétois », en sont l'essentiel. Ils portent au nez et aux oreilles, reliés par des lignes qui passent sur la joue les mêmes bijoux que les femmes. Aucune figuration d'ombre ni de profondeur, mais un remplissage généralement presque complet de la surface : jeux de lignes, de points, de damiers ou de fleurs, animaux, feuillages souvent stylisés et beaucoup de bordures qui tiennent lieu de cadres.

Le trait est vigoureux et les figures lui doivent leur autorité. Pour les représentations principales, il est souvent épaissi d'une sorte de rang de perles qui ne fait rien perdre de la netteté de la silhouette. Le graphisme est plein d'inventions : emboîtement de Vichnou dans un poisson (c'est vrai qu'il ressemble un peu à un héros grec casqué, malgré ses jambes croisées) ; éléphant coiffé d'une fleur et rembourré de personnages, les « Gopis », dont certains sont debout dans ses pattes ; semis léger comme un plumage autour d'une figure unique bien dégagée (cela peut arriver comme l'alignement rigoureux d'une frise très monumentale dans une des salles finales), ou souplesse de vannerie de la Mandala des bambous.

« Tantrique », si l'on veut, cet art religieux est surtout marqué par sa familiarité bien féminine avec le surnaturel.

PAULE-MARIE GRAND.

★ Musée des arts décoratifs, 102, rue de Rivoli, jusqu'au 19 mai. A partir du 9 avril, au cinéma le Marais, 20, rue du Temple (277-83-62), projection d'un film de G. Luneau et L. Segarra : *Mithila*, et d'un film de V. Kumar : *Dhrupad*.

Christian Jaccard ou l'alphabétisation des ficelles

On peut ne pas saisir d'emblée le rapport qui existe entre les grandes toiles mouchetées, libres de châssis, accrochées au mur à l'aide d'œillets, comme des bâches, et les cordes enroulées qui traînent à leur pied, ou ces objets-outils indéfinissables, vaguement massue, vaguement marteau ou hache, faits de ficelles nouées et tressées, rangés dans des vitrines et qui semblent appartenir à la section préhistorique d'un musée. Des objets visiblement faits à la main, pour la main, et qui ont une fonction, celle de servir à l'impression des toiles.

Christian Jaccard est parti d'une réflexion sur la pratique picturale non sans analogie avec celle du groupe Supports-Surfaces. Mais ce besoin chez lui de réapprendre le lieu à peindre dans ses structures élémentaires, de redéfinir la toile-tableau, sa fonction, son contenu, l'ont mené à l'empreinte, puis de l'empreinte à la fabrication de ses propres instruments de travail, à partir du matériau même des toiles, les fibres textiles. Artiste-artisan, il a tressé et noué ses cordes, les a imprégnées de couleur, pour les appliquer sur ou sous la toile. Et elles la marquent d'innombrables traces, qui se chevauchent, se juxtaposent, se dégradent et s'effacent, régulièrement, de part et d'autre d'une ou plusieurs failles, zones unies réservées, résultant du pliage du tissu.

Dans ses dernières toiles, Jaccard pousse sa recherche chromatique dans le sens d'une gradation du clair au foncé — du bleu sombre au rose pâle, par exemple, — qui ne permet plus de discerner clairement l'empreinte des outils. Ceux-ci également sont transformés. Teints en rose pâle, en bleu pâle, en rouge brun, en bleu de cobalt, les ficelages tendent à conquérir leur autonomie. Ils sont maintenant fixés sur des toiles écrues dont la fonction est de supporter cette panoplie d'instruments à l'usage perdu ou presque. Présentés vis-à-vis, les draps rouges qui en portent la marque ne semblent que prétexte.

Les petits segments de ficelles tressés, noués, reliés, tordus, compliqués de boucles, d'appendices et de brides sont soigneusement répertoriés par familles de formes. Il y a la série des cercles, celle des arcs, celle des angles aigus, des quadrilatères, des huits et de l'infini. Autant de figures élémentaires débouchant sur un alphabet fantaisiste, à décrypter... A suivre..., c'est une étape.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ C.N.A.C., 11, rue Berryer, jusqu'au 27 avril.

■ Sir Arthur Bliss, maître de musique de la reine d'Angleterre depuis 1953, vient de mourir à Londres. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans. Compositeur et chef d'orchestre, il était l'auteur des fanfares écrites pour le couronnement de la souveraine et les événements royaux. Il laisse, parmi de nombreuses compositions, une célèbre « Symphonie des couleurs » et un « Requiem pour les morts de la première guerre mondiale ».

Théâtre

Patrice Chéreau répète « Lear »

(Suite de la première page.)

Tout au long de la pièce, Lear se débarrasse de ses habitudes de peur et d'agressivité. « *Il fait un apprentissage,* dit Chereau, *il réapprend la vie avec des colères, des fureurs. On ne suit pas impunément ce type de rééducation. Il passe par la découverte de lui-même, par le besoin égoïste d'être protégé, cajolé, par la découverte aussi qu'il est seul, et l'a toujours été. Un vertige naît en lui à cette pensée : et si j'arrêtais de me mentir à moi-même ? Il se regarde dans un miroir, comme il ne s'était jamais regardé, et là, on est proche de la folie. On approche la folie, lorsqu'on va jusqu'au plaisir de détecter sur son visage des signes exécrables.* »

L'enfer décrit par Bond est celui du cercle vicieux des révolutions qui reproduisent les régimes qu'elles ont renversées. « *Il y a,* dit Chereau, *des gens qui se révoltent, avec des raisons profondes. Mais finalement, ils se laissent emprisonner par leur situation et, avec tout autant de raisons, ils agissent comme ceux qu'ils ont combattus. Seuls leurs objectifs sont différents. Le raconter est nécessaire, mais ce n'est pas intéressant de dire : tous les régimes sont obligatoirement policiers. Dans cette pièce, les situations politiques n'existeront que si les destins individuels sont très forts, que si les possibilités de choix, la façon dont il faut agir pour survivre, sont clairement montrées. Ce qu'il serait beau, ce serait d'arriver à dire que si la perversion des révolutions existe, il ne faut pas pour autant renoncer à un éventuel rêve de révolution.*

» *C'est ce que j'avais déjà envie de montrer dans* Toller, *avec ces intellectuels un peu fous qui dépensaient toute leur énergie à construire une utopie qu'ils savaient éphémère. Mais ce n'était pas très clair. Ce que je veux dire, c'est : quelle est la situation révolutionnaire qui, ici et maintenant, peut donner un espoir ? Comme la montagne magique, l'espoir s'éloigne à mesure que l'on s'en approche. Comme la Terre promise, il est toujours « promis » aux générations futures. Alors, comme certains se nourrissent d'espoir en attendant que les choses s'arrangent d'elles-mêmes, je crois qu'il faut se nourrir de désespoir. Le désespoir est une dynamique, un aiguillon, il donne son sens à l'action.* »

Le fantôme et le père

Bond donne à Lear un compagnon : le fantôme d'un fossoyeur époux de Cordelia, chez qui Lear s'est réfugié et qui est tué par les soldats. Cordelia mène le combat, lui reste auprès du vaincu. Il tient le rôle que Shakespeare a attribué au Fou, celui d'une conscience lucide. Bien que mort, tout au long de la pièce il dépérit. Bien que mort jeune il connaît les affres du vieillissement.

« *Son désespoir,* dit Chereau, *me touche davantage que celui de Lear : il se bouffe de l'intérieur, il se démolit. Il sait d'instinct qu'on est seul, qu'il faut apprendre à être seul même si les autres vous aident par le biais de l'égoïsme. C'est lui qui conduit l'apprentissage de Lear. Le mort est totalement dépendant du vivant. Le fantôme a davantage besoin de Lear que Lear du fantôme et pourtant Lear ne peut rien pour lui — qui a déjà traversé l'épreuve de la mort, et connu cette expérience qu'il ne peut pas transmettre. Lear ne peut plus rien lui apporter, ne peut plus le faire vivre ni le faire mourir. C'est comme quand on se choisit un père. Les rapports sont faussés. Les vrais rapports n'existent qu'avec son vrai père.* »

Chez Bond, les rapports entre enfants et parents se réduisent à une vaine lutte. Les amertumes du vieillissement n'entrent pas en ligne de compte. Les personnages agissent au-delà de la psychologie. Mais Chereau demande aux acteurs un « jeu psychologique ». Depuis qu'il a tourné *la Chair de l'orchidée*, il a l'impression, dit-il, de faire un autre métier : « *Je me retiens de faire du spectaculaire. Je veux que tout passe par la présence des acteurs. Je veux qu'on les voie. Le spectacle ne se passera pas dans les crépuscules, mais en pleine lumière. Je veux voir sur le plateau la douleur, le désespoir. On peut utiliser toutes les transpositions possibles, arrive toujours le moment où l'acteur doit faire un travail psychologique sur lui-même.* »

Pour cette raison, Chereau a vieilli les deux filles de Lear et Cordelia. Bond écrit : « *Les structures de notre société ont la forme d'une pyramide dominée par la force. Les enfants étant les plus faibles se trouvent relégués à la base.* » Chereau veut démontrer que les adultes sont faibles. Désarmés malgré leur expérience. « *Quand une fille de vingt ans se révolte contre son père, contre les hommes, elle reçoit une paire de claques. Quand une femme de quarante ans méprise les hommes, et pourtant cherche à se marier sans oser le dire à son père, sa situation est plus cruelle, plus pathétique dans sa dérision. Il y a chez Bond une immense dérision, un humour terrifiant. Bond est anglais. Si on ne restitue pas à la pièce ses racines, on organise tout simplement un musée des horreurs, et ce n'est pas intéressant. J'ai vu un jour un clown anglais dont tout le numéro consistait à essayer en vain de remplir un seau avec de l'eau. C'était à la fois atroce, irrésistible, quotidien. Si on ne trouve pas cette dimension particulière d'humour — l'humour de Buster Keaton dans le film de Beckett, — on fabrique tout juste un spectacle pessimiste, triste. Le désespoir, c'est autre chose. C'est : justement parce qu'on ne voit pas la solution, il faut faire comme si.* »

COLETTE GODARD.

FRANÇOIS SIMON : les gags aussi font partie de la vie

Lorsque le « Lear » choisi par Patrice Chereau se regarde dans le miroir, il voit un visage creusé, hanté par une détresse silencieuse, celui du *Directeur du cirque de puces* (le film de Thomas Koerfer). Le directeur du cirque de puces et Lear parlent d'une voix écrasée, sourient parfois, à peine, juste pour laisser deviner une douceur lointaine. Ils portent sur le monde un regard qui a franchi les fureurs de l'angoisse, le regard de François Simon.

« *Les personnages que j'interprète reflètent ma vision de l'homme dans la société. Ils correspondent à ce que je suis devenu. J'ai évolué. Un temps, j'ai été très engagé politiquement. Je croyais même changer le monde. Comment peut-on changer... J'ai été dépassé par le désenchantement. Mais je travaille, je joue, c'est ma vie. Je suis comme une éponge, attentif à ce que disent, à ce qu'inventent les metteurs en scène. Enfin, si l'on admet que l'acteur est créateur — ce qui n'est pas certain, — on admet qu'il puisse exprimer son identité, sa vision. Même si elle est négative, pouvoir l'exprimer, dire sa compassion pour les inconscients qui ne veulent pas savoir que toute vie est vouée à l'échec, procure un moment de bonheur, un moment d'illusion. L'illusion est positive pour ceux qui la pratiquent.*

» *En fait, il s'agit d'un bonheur schizophrène, le bonheur trouble du dédoublement. On n'y arrive pas tous les soirs. Pourquoi ? On ne le sait jamais, et ce mystère fait croire à la création. Après des années d'expérience, on sait comment se préparer, chacun a sa petite méthode. Mais si* « les dieux ne sont pas descendus », *on fabrique et on souffre. Une souffrance égoïste. Je suppose que le public n'est pas dupe, mais c'est pour soi qu'on a mal. Je n'oublie pas le public, jamais. Mon métier consiste à le divertir. Seulement, ce qui me gêne, c'est son goût pour le vaudeville. Aussi bien joué soit-il, le vaudeville ne me fait pas même sourire. Pourtant, je ne suis pas tellement sérieux. J'aime les gags, il y en a beaucoup dans* Lear. *Les gags aussi font partie de la vie. Quand ils deviennent dramatiques, ils nourrissent les rapports entre les personnages, entre les individus.* ». — C.G.

Le renouveau du mime

Long nez, menton vert, tresse de mandarin, Yves Riou a la mine contrariée d'un surveillant général de collège mixte. Ses petits élans d'affection pour telles idées, tels travailleurs ou militants, ne viennent jamais à la surface : ils transparaissent, comme du fond d'un étang dans un moment de calme.

Assez proche du « Plume » de Michaux, Riou accomplit, dans une alliance ténue de servitude et d'effronterie, les faits et gestes qui vont de soi dans des situations données, mais qui ne peuvent qu'accroître ses déconvenues.

Qu'il mime les péripéties d'une « manif », depuis l'insertion un peu à corps défendant dans le cortège jusqu'au matraquage par les C.R.S., ou qu'il indique les mille embûches d'un dimanche au bord de la mer, Riou pratique son art muet comme une analyse phénoménologique *a posteriori*, et cela d'une façon approfondie, car les actes manqués, les envies réprimées au vol, les détails restés incompris, une infinité de nuances, lui échappent comme des doigts.

« *Tant qu'y'a d'la vie, y'a du problème* », aimait à répéter Louis Jouvet, paraît-il. L'art très différent d'Yves Riou est une figuration magique de ce postulat, évidemment définitif mais revigorant.

Moins méditatif, Alberto Vidal garde, au cours de ses métamorphoses, le scrogneugneu coloré et la fausse petite peur du diable à ressort qui saute de sa boîte carrée rouge. Mais Vidal, par l'à-propos intempestif de ses inventions, provoque dans le public un fou rire continu.

Vidal a la santé. Voyage en avion (il mime tout, l'hôtesse, les fauteuils, le pilote, les moteurs, les nuages, tout), visite d'un musée à Londres, séance de photos d'identité dans une cabine automatique, sont décortiqués par lui et passés au tamis comme des noix dont il ne resterait, après son passage, qu'un rêve impalpable.

L'étonnant est que cette imagination de gestes ne comprend aucun lieu commun, Vidal n'imite rien, n'exploite aucune anicroche repérable. Il représenterait plutôt des pensées de traverse qui sont aussitôt censurées en nous.

Alberto Vidal, très souple et expressif, a aussi la dimension d'un griot, d'un conteur populaire, avec la faculté de poésie franche que ces emplois comportent.

Il nous est plus difficile de saisir ce que veut exprimer au juste Carlos Trafic, fondateur d'une troupe argentine, et qui a travaillé avec le Living Theatre à Sao-Paulo.

Cultivant une forme élaborée de mocheté et de crasse, Trafic utilise des accessoires compliqués pour mimer des choses obscures. Il reste, dans son numéro, une arrière-ambiance de clownerie, mais elle est sans cesse occultée par des références peut-être à l'Orient, peut-être à un matériel juif new-yorkais qui ne nous est pas familier.

L'intelligence et l'application de Carlos Trafic ne font aucun doute ; par un étalage de fichaise sordide, il rejoint le nihilisme de certaines bandes dessinées qui amusent la jeunesse contestataire. Mais il gagnerait à débarrasser son « one man show » de ses entassements culturels. Il nous confine dans le grenier d'un inventeur raté du Concours Lépine. Les esquisses simples et spontanées de Riou et de Vidal ont bien plus de vie.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre d'Edgar, 21 h. (Riou), 23 h. 30 (Vidal). Maison des Amandiers, 21 h., du mercredi au samedi (Trafic).

■ Marianne Auricoste et Jean-Michel Rabeux présentent dans la petite salle du Théâtron « Je m'appelle Rosa Luxemburg », tous les soirs, à 22 heures. Relâche dimanche et lundi.

Cinéma

« FLESH GORDON »

Entreprise artisanale dans sa conception comme dans son exécution, *Flesh Gordon* a été tourné en 16 mm couleur avec un budget modique, tout le contraire du barnum traditionnel hollywoodien. Deux metteurs en scène ont signé la partie « réaliste » du film, avec acteurs, trois la section animation, assez importante.

Un dépliant annonce aux premières images que *Flash Gordon* (*Guy l'Eclair*, la bande dessinée d'Alex Raymond) a remonté le moral d'une Amérique déprimée, dans tous les sens du terme, entre 1929 et 1933. Pourquoi ne pas renouveler la performance quarante ans plus tard ? On déplacera très légèrement l'accent, on jouera à fond la parodie, on relèvera le tout de bonne et saine pornographie (« flash », l'éclair, est devenu « flesh » la chair).

Flesh échoue avec sa petite amie Dale et un savant touche à tout sur la planète Porno en proie aux factions, avec un tyran chinois Wang, des amazones M.L.F. qui veulent « libérer » la pauvre Dale, un maquisard, Robin des Bois, qui penche pour les mâles. La fornication réconcilie l'humanité en perte de vitesse, redonne le tonus vital. De toute façon, les trois terriens sont invincibles, et passent au travers des pires ennuis. Les filles, comme dans *Playboy*, ont pour mission d'assurer le repos du guerrier ou du jeune cadre.

Et puis tout d'un coup autre chose : l'extraordinaire robot filiforme qui mène une lutte presque victorieuse contre Flesh, deux autres robots au sexe vrilleur. Des gags épars dans un film à l'avenant, ni... chair ni poisson, qui amuse par moments, ennuie à d'autres, se laisse voir et oublier. — L. M.

★ Balzac-Elysées, Studio Galande (v.o.), U.G.C.-Marbeuf, Scala, Saint-Lazare-Pasquier, Méry place Clichy, Convention-Gaumont, Montparnasse (v.f.).

LE FANTASTIQUE, PORTE MAILLOT

La Convention du cinéma fantastique a quatre ans et s'installe, du 6 au 13 avril, au Palais des congrès. Après les loulous de Nanterre affamés de loups-garous enchaînés à leurs chaînes de vélo, après les pâles noctambules du Palace avides d'atrocités kitsch, après les livides intellectuels du Monge épris de décalages surréalistes, voilà que le cinéma fantastique sort de ses ghettos, s'adresse à tous les publics en un lieu officiel.

La Convention devenue Festival présentera trente-trois films, dont quelques avant-premières : *Equinox*, de Jack Wood, *Lost for a vampire*, de Jimmy Smugst, *The legend of the werewoolf*, de Freddie Francis, *le Cauchemar de Dracula*, de Terence Fischer, en présence du professeur Van Elsing, dit Peter Cushing. Des prix seront décernés par un par le public.

★ Palais des congrès du 6 au 13 avril.

CARNET

Mariages

— Christel Chardon et Michel Pinauldt ont l'honneur de faire part de leur mariage, qui a eu lieu le 22 mars 1975 à Launay (Eure).
137, rue Anatole-France,
92300 Levallois.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du* Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*



Décès

— M. et Mme Jacques Abravanel, Esther, Juliette et Emile Abravanel,
Ainsi que les familles Abravanel, Salem, Simon, Pisa et Tiano,
ont la profonde douleur d'annoncer le décès de
Juanita (Jeanette) ABRAVANEL
(attachée aux Editions Fernand Nathan),
leur sœur, belle-sœur, parentes et alliées,
survenu à la suite d'une cruelle maladie.
La levée du corps aura lieu le jeudi 3 avril 1975 à 13 h. 30 (très précises), à son domicile, pour être inhumé au caveau de famille, à Marseille.
Cet avis tient lieu de faire-part.
39, rue Esquirol,
75013 Paris.

— Mme André Berlande,
Ses enfants,
Les familles parentes et alliées,
vous font part du décès de
M. François-André BERLANDE,
professeur honoraire
de la faculté des sciences d'Alger,
chevalier de la Légion d'honneur,
survenu à Nice le 22 mars 1975.
Les obsèques ont eu lieu à Nice, le 24 mars 1975, dans la plus stricte intimité.
14, avenue de Flirey,
06000 Nice.

— Moussac - Bourg-en-Bresse.
Mme Henri Boucoiran,
M. Jacques Boucoiran,
Mlle Véronique Boucoiran,
M. et Mme Clément Boucoiran,
M. et Mme François Boucoiran,
M. et Mme Aimé Vesson,
Mme Louis Durillon-Vesson,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Henri BOUCOIRAN,
préfet de l'Ain,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre avec palmes,
médaille de la Résistance,
croix du combattant volontaire de la Résistance,
survenu le dimanche 30 mars.
La cérémonie de la levée de corps aura lieu le jeudi 3 avril à 10 heures en la préfecture de l'Ain.
L'inhumation aura lieu le même jour au cimetière de Moussac (Gard), à 17 heures.
Ni fleurs ni couronnes.
Le Monde a publié le 1er avril la biographie de M. Boucoiran.

— Caluire.
Mme Pierre Jouguelet, ses enfants et petits-enfants,
Mme Philippe Vacher,
Mme Antoine Gardelle,
Les familles parentes et alliées,
font part du décès de
M. Pierre JOUGUELET,
ancien élève de l'Ecole normale supérieure,
professeur agrégé de philosophie,
survenu dans sa soixante-troisième année.
Messe de funérailles en l'église Saint-Clair (Caluire), le mercredi 2 avril à 16 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

— Une affectueuse pensée est demandée à tous les amis de
Eric BRUMANT,
en ce premier anniversaire de sa mort tragique.



— Pour le cinquième anniversaire de la mort de
Mme Michel POINSOT,
née Marie-Thérèse Laurent,
une messe sera dite le 3 avril.
Que ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée pour elle, en même temps que pour ses parents, M. et Mme Louis Laurent, récemment décédés.

Avis de messe

— Pour le dixième anniversaire du décès accidentel à Lapalud de
Charles DANCET,
une pieuse pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé en union de prières avec une messe célébrée le mardi 1er avril 1975 dans la chapelle de l'Ecole des missions, à Allex (Drôme).

Visites et conférences

MERCREDI 2 AVRIL

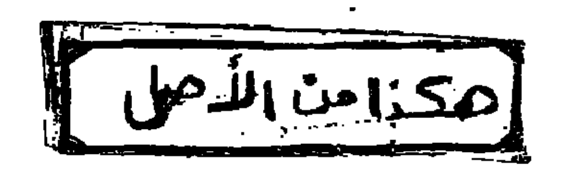
VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., façade, portail gauche, Mme Carcy : « Notre-Dame ». — 15 h., entrée manufacture de Sèvres, Mme Chapuis : « La manufacture de Sèvres ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Oswald : « Hôtel de Sully ». — 15 h., 47, rue Raynouard, Mme Pajot : « La maison de Balzac ». — 15 h. 30, hall gauche du château, Mme Bouquet des Chaux : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 16 h. 30, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, Mme Oswald : « Paris au dix-neuvième siècle, exposition ».

Réunion des musées nationaux, musée du Louvre, 10 h. 30 et 15 h. : « Visite des chefs-d'œuvre des collections » (français et anglais).

15 h., 9, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers ; le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris). — 14 h. 30, 6, place Paul-Painlevé : « L'énigmatique jolie dame à la Licorne » (Mme Barbier).

CONFERENCES. — 20 h., 58, rue de Londres : « Scientologie ; philosophie religieuse appliquée ; méthode de libération spirituelle et cours d'efficacité personnelle » (Eglise de Scientology de France), entrée libre.





SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Chaillot (au Théâtre de la Cité internationale), 21 h. : le Règne blanc.
Comédie-Française, 20 h 30 : l'Idiot.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Carolyn Carlson ; 20 h. 30 : Turcaret.
Théâtre de l'Est parisien (Petit TEP), 20 h. 30 : Carrefour, spectacle poétique de Bachir Touré.

Les autres salles

Athénée, 21 h. : la Folle de Chaillot.
Biothéâtre, 20 h. 15 : Britannicus ; 22 h. 30 : les Fruits d'or.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : Pourquoi tu chanterais pas.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre du Soleil, 20 h. 30 : l'Age d'or.
Centre culturel suédois, 20 h. 30 : la Danse de mort.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 21 h. : le Zouave.
Daunou, 21 h. : Monsieur Masure.
Deux-Portes, 20 h. 30 : la Femme morcelée.
Edouard-VII, 21 h. : le Pape kidnappé.
Espace Cardin, 20 h. 30 : Hôt L Baltimore.
Essaïon, 20 h. 30 : Le pupille veut être tuteur. — Salle II, 20 h. 30 : Enluminures autour des minutes du procès de Gilles de Rais : 22 h. 30 : Dis, Balthazar.
Fontaine, 20 h. 45 : les Jeux de la nuit.
Gymnase, 21 h. : Chat !
Hébertot, 21 h. : l'Amour fou.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve.
La Bruyère, 20 h. 45 : l'Alboum de Zouc.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Spectacle Beckett - Jean Barbeau ; 22 h. : J.-B. Moraly ; 24 h. : Plaisir des dieux.
Madeleine, 20 h. 45 : Christmas.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé
Michodière, 21 h. : les Diablogues.
Moderne, 20 h. 45 : Un jeu d'enfants.
Montparnasse, 21 h. : Madame Marguerite.
Mouffetard, 20 h. 30 : Tomato ; Queen of France ; 22 h. : Gilles Elbaz.
Nouveautés, 21 h. : la Libellule.
Œuvre, 21 h. : la Bande à Glouton.
Palace, 20 h. 30 : White Dreams (voir danse).
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 30 : la Folle.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Ranelagh, 22 h. 15 : les Mirabelles dans Fauves.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Croque-Monsieur.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Viens chez moi, j'habite chez une copine.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 45 : Tango.
Théâtre d'Art, 20 h. : la Femme de Socrate ; 21 h. 15 : le Dernier Empereur.
Théâtre de la Cité internationale. — La Resserre, 21 h. : Supplément au voyage de Bougainville. — Grand Théâtre, 21 h. : le Règne blanc.
Théâtre d'Edgar, 21 h. : Yves Riou ; 22 h. 30 : Alberto Vidal.
Théâtre Oblique, 14 h. à 24 h. : Pilgrimage (cinéma-théâtre).
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Christophe Colomb.
Théâtre de Paris, 20 h. 45 : Crime et Châtiment.
Théâtre Paris-Nord, 20 h. 45 : Tchekhov - Tolstoï ou la Belle Epoque.
Théâtre 347, 20 h. 30 : Lorenzaccio ; les Caprices de Marianne.
Théâtron, 20 h. 30 : la Résurrection de Maloupe ; 21 h. : le Baron perché ; 22 h. : Je m'appelle Rosa Luxemburg.
Troglodyte, 22 h. : Xâhât.
Variétés, 20 h. 45 : Jacques Martin.

Les théâtres de banlieue

Ivry, Théâtre des Quartiers, 16 h. : Dommage qu'elle soit une putain.

Les comédies musicales

Elysée - Montmartre, 20 h. 30 : le Bonheur ?
Henri-Varna - Mogador, 20 h. 30 : Fiesta.

Le music-hall

Bobino, 20 h. 30 : Joséphine.
Casino de Paris, 20 h 45 Revue de Roland Petit
Folies-Bergère, 20 h 30 : J'aime à la folie.
Nouveau Carré, 21 h. : Monique Morelli, J.-M Vivier.
Olympia, 21 h 30 · Nicoletta
Palais des sports, 21 h. : Holiday on Ice.

La danse

Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Carolyn Carlson Dance Theatre (l'Or des fous, de G. Arrigo).
Le Palace, 20 h. 30 : Graziella Martinez (White dreams).

Mardi 1er avril

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » 704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34
(De 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Roméo et Juliette ; 18 h. 30 : Pêcheurs de crabes, de S Yamamura ; 20 h. 30 : Coup d'Etat, d'Y. Yoshida ; 22 h. 30 : la Guerre aéro-navale, de Hawaii à la Malaisie, de K. Yamamoto.

Les exclusivités

AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; U G.C.-Marbeuf 8e (325-47-19)
AU LONG DE LA RIVIERE FANGO (Fr.) La Clef, 5e (337-90-90).
AU NOM DE LA RACE (Fr.) Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).
AU NOM DU PEUPLE ITALIEN (It., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
LES AUTRES (Fr.) (**) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).
BETTY - BOOP SCANDALE DES ANNEES 30 (A., v.o.) Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82)
LE BANQUET (Fr.) (**) . Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14). Studio-Parnasse, 6e (326-58-00). Jean-Renoir, 9e (874-40-75)
LES BIJOUX DE FAMILLE (Fr.) (**) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Marivaux, 2e (742-83-90).
CALIFORNIA SPLIT (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08). Biarritz, 8e (359-42-33)
LA CHAIR DE L'ORCHIDEE (Fr.) (**) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16)
LA CHAISE VIDE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40)
CHINATOWN (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LES DOIGTS DANS LA TETE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22)
DUPONT LAJOIE (Fr.) (**) : Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70), Caravelle, 18e (387-50-70), Montparnasse 83, 6e (544-14-27). Cambronne, 15e (734-42-96), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74). Quartier-Latin, 5e (326-84-65).
L'ENNEMI PRINCIPAL (Bol.) v.o. : 14-Juillet, 11e (700-51-13).
L'EVADE (A.) v.o. . Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). George-V, 8e (225-41-46). Publicis-St-Germain, 6e (222-72-80) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37). Max-Linder, 9e (770-40-04). Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25). Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Maine-Rive-Gauche, 14e (567-06-96), Galaxie, 13e (331-76-86), Grand-Pavois Babord, 15e (551-44-58)
FUNNY LADY (A.) v.o. : Le Paris, 8e, (359-53-99)
FOUS DE VIVRE (Ang.) v.o. : 14-Juillet, 11e (700-51-13). Quintette, 5e (033-35-40)
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18)
LA GIFLE (Fr.) . Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13). Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16)
LES HAUTES SOLITUDES (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86), à 14 h et 22 h 30.
LE GHETTO EXPERIMENTAL (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86), horaires spéciaux
IL ETAIT UNE FOIS A HOLLYWOOD (A.) v.o · Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12). Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f . Caméo, 9e (770-20-89). Clichy-Pathé, 18e (522-37-41). Bretagne, 6e (222-57-97)
L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER (Fr.) (**) Gaumont-Champs-Elysées, 8e (225-67-29) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Cambronne-Pathé, 15e (737-42-96) ; Quintette 5e (033-35-40)
LES INTRIGUES DE SYLVIA COUSKI (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), à 14 h et 22 h. 30
JEANNE LA FRANÇAISE (Fr.) Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Studio République, 11e (805-51-97)
LE JEU AVEC LE FEU (Fr.) (**) : Clichy-Pathé, 18e (522 - 37 - 41) ; U G C -Marbeuf, 8e (225 - 47 - 19) ; Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02)
JIMI PLAYS BERKELEY et FEAST OF FRIENDS (A., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13).
MARJOE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)
LE MALE DU SIECLE (Fr.) (**) : Elysées-Lincoln, 8e (359 - 36 - 14) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) . Montparnasse-Pathé, 14e (326-65 13) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16)
MILAREPA (It., v.o.) . Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Boîte à Films, 17e (754-51-50), à 16 h et 20 h.
LA MORT DU DIRECTEUR DU CIRQUE DE PUCES (Fr.) · La Pagode, 7e (551-12-15)
LE NOUVEL AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Nations, 12e (343-04-67), Studio Raspail, 14e (326-38-98). Terminal - Foch, 16e (704-49-53)
LE PETIT CLAIRON, DEUX PETITES HEROINES DE LA STEPPE (Chin., v.o.) : Ciné-Halles, 1er (236-71-72)
PHANTOM OF PARADISE (A., v.o.) : Elysées-Point Show 8e (225-67-29), Action République, 11e (806-51-33). Paramount-Odéon, 6e (325-59-83)
PAS SI MECHANT QUE ÇA (Fr.) : Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03) 14-Juillet, 11e (700-51-13), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
PAULINA S'EN VA (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46)
PLEIN LA GUEULE (A., v.o.) : Mercury 8e (225-75-90). Danton, 6e (326-08-18) v.f . A.B.C., 2e (236-55-54). Rio-Opéra, 2e (742-82-54). Montparnasse - 83, 6e (544-14-27). Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Convention, 15e (531-44-58). Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74). Fauvette, 13e (331-58-86)
LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (It., v.o.) : La Pagode, 7e (551-12-15)
LES PRISONS AUSSI (Fr.) : Marais, 4e (278 47-86)
LE PROFITEUR (It., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
SCENES DE LA VIE CONJUGALE (Suéd., v.o.) . Biarritz, 8e (359-42-33), U.G.C. - Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. · Vendôme, 2e (073-97-52). Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LE SHERIF EST EN PRISON (A.) v.o : Studio Galande, 5e (033-72-71).
SIDDHARTA (A.) v.o. : Action-Christine, 6e (325-85-78).
SMOG (Suis.) : Marais, 4e (278-47-86).
THOMAS (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G C.-Marbeuf, 8e (225-47-19)
LA TOUR INFERNALE (A.) v.o. : Arlequin, 6e (548-62-25), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Ermitage, 8e (359-15-71), Rex, 2e (236-83-93), Rotonde, 6e (633-08-22), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Telstar, 13e (331-06-19), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Moulin-Rouge, 18e (606-63-26), Paramount - Montparnasse, 15e (326-22-17), Mistral, 14e (734-20-70). Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)
TREMBLEMENT DE TERRE (A.) v.o. : Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70)
VERITES ET MENSONGES (A.) v.o : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Dragon, 6e (548-54-74)
VIOLENCE ET PASSION (It.) version anglaise : Gaumont-Champs-Elysées, 8e I et II (359-04-67), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Hautefeuille, 6e (633-79-38) V.f : Impérial, 2e (742-72-52). Gaumont-Sud, 14e (331-51-16)
ZORRO (Fr.) . Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Normandie, 8e (359-41-18), Napoléon, 17e (380-41-46), Rex, 2e (236-83-93), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (734-20-70), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Saint-Michel, 5e (326-79-17)

Les films nouveaux

LES SENTIERS DE LA GLOIRE, film américain de Stanley Kubrick, avec Kirk Douglas, v.o. : France-Elysées, 8e (225-19-73) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint - Germain - Huchette, 5e (033-87-59) , v.f Montparnasse-83 6e (544-14-27) ; Gaumont - Madeleine, 8e (073-56-03) ; Maxeville, 9e (770-72-87) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)

LES INNOCENTS AUX MAINS SALES, film français de Claude Chabrol, avec Romy Schneider, Rod Steiger, Jean Rochefort. Omnia, 2e (231-39-36) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Ugc-Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Ugc-Marbeuf, 8e (225 - 47 - 19) , Helder, 9e (770-11-24) ; Nations, 12e (343-04-67) ; P L M -St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Les Images, 18e (522-47-94)

QUE LA FETE COMMENCE, film français de Bertrand Tavernier, avec Philippe Noiret, Jean Rochefort, Jean - Pierre Marielle Cluny - Palace, 5e (033-07-76) ; Concorde-Pathé, 8e (359-92-84) ; Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64) , Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé 18e (522-37-41)

SPECIALE PREMIERE, film améric. de Billy Wilder, avec Jack Lemmon et Walter Matthau, v.o Quintette, 5e (033-35-40) ; Gaumont - Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f Français, 9e (770 - 33 - 88) ; Gaumont -Bosquet, 7e (551-44-11) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)

FLESH GORDON, film américain de Howard Ziehm et Michael Benveniste, v.f. : Omnia 2e (231-39-36) , Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-58-16) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Scala, 10e (770-40-00) ; Paramount-Galaxie, 14e (326-99-34) ; Paramount-Orléans, 14e (580-03-75) ; Mery, 17e (522-59-54)

BREEZY, film américain de Clint Eastwood, avec W. Holden et K Lenz, v o : Balzac, 8e (359-52-70)

FESTIVAL DE FILMS FANTASTIQUES INEDITS : la Clef, 5e (337-90-90).

Les festivals

DEUX SPECIALISTES DE L'EPOUVANTE (v. o.). — Styx (5e) (633-08-40) : l'Horrible Cas du docteur X.
CHARLOT, CHARLOT, CHARLOT. — Noctambules (5e) (033-42-34), six courts métrages : l'Emigrant, Charlot au music-hall, Charlot fiancé, Charlot et le comte, Charlot s'évade, Charlot boxeur.
CINQUANTE ANS DE CINEMA AMERICAIN : HOWARD HAWKS (v.o.). — Action - La Fayette (9e) (878-80-50) : le Port de l'angoisse.
MARLENE DIETRICH (v. o.). — Action - La Fayette II (9e) (878-80-50) : Blonde Vénus.
FRITZ LANG (v o.) — Action-Christine (6e) (325-85-78) : l'Invraisemblable Vérité.
JEUNE CINEMA QUEBECOIS. — André-Bazin (13e) (337-74-39) : les Dernières Fiançailles.
ROCK - SHOW (v.o.). — Artistic-Voltaire (11e) (700-19-15), à des jours différents : London Rock'n Roll show, Rainbow Bridge, Superstars, Sweet Soul Music.
PASOLINI (v.o.). — Boîte à films (17e) (754-51-50), 14 h. et 20 h. : Porcherie ; 16 h. et 22 h. : les Mille et une Nuits ; 18 h. 10 : Théorème.
MARYLIN MONROE. — Acacias (17e) (754-97-83). 18 h. 30 : Sept ans de réflexion (v.f.) ; 20 h. : les Misfits (v.o.) ; 22 h. : Les hommes préfèrent les blondes (v.o.).
VINGT-CINQ ANS DE PRIX JEAN-VIGO. — Le Seine (5e) (325-92-46), la Peau et les Os ; Nuit et Brouillard.

SPECTACLES POUR ENFANTS

(Du 2 au 8 avril.)

Café d'Edgar (326-13-68), mer., à 14 h. et 16 h.
Cartoucherie de Vincennes (328-97-04), mer. et sam., de 14 h. à 18 h. 30 : Atelier du Chaudron.
Gaîté-Montparnasse (633-16-22), Me à 15 h. : le Marquis de Carabas (marionnettes)
Jardin d'acclimatation (624-10-80), les 2 et 3, à 14 h. 30 : Contes.
Jardin du Luxembourg (326-46-47), les 2, 3, 4, 5 et 6, à 15 h. et 16 h. : les Aventures de trois petits cochons.
Jardin des Tuileries (076-05-19) mer. sam. et dim., toutes les demi-heures, à partir de 15 h. : Marionnettes
Mouffetard (336-02-87), mer. et sam. 14 h. 30 : Récréation.
Théâtre de la Cité internationale (589-38-69), mer., à 15 h. : Chantefleurs et Chantefables.
Théâtre du Petit-Monde (227-88-73), mer., 15 h. . Le petit Chaperon rouge sauvé par les trois petits cochons ; dim., 15 h : les Malheurs de Sophie.
Galaxy (205-28-06), sam. à 17 h. 30 ; dim., à 14 h 30 et 17 h 30 Princesse Csardas (sur glace) ; mer., sam. et lun., à 14 h. 30 : Cendrillon.
Cirque d'Hiver (700-12-25). Me. à 15 h., sam. à 15 h et 21 h., dim. à 14 h et 17 h
Ermenonville (mer de sable), de 10 h. à 18 h. 30 (sauf le vendredi).
Fleurines (vallée des Peaux-Rouges), de 11 h. à 18 h. 30 (sauf le mardi).

Le Monde
LA STAMPA
THE TIMES
DIE WELT

Europa



Publié simultanément en Allemagne Fédérale, en France, en Grande-Bretagne et en Italie

Une interview du secrétaire au Foreign Office

« La nouvelle génération des dirigeants européens est plus ouverte au point de vue atlantique », nous déclare M. James Callaghan

M. JAMES CALLAGHAN, ministre des affaires étrangères de Sa Majesté, est loin d'être un « Euro fanatique ». Il a pourtant pris parti pour le maintien des Britanniques dans la Communauté européenne aux conditions qui viennent d'être « renégociées » : choix raisonné, tout bien pesé le pour et le contre, dans la perspective du rôle revenant à la Grande-Bretagne dans un monde qui ne cesse de se transformer.

C'est ce rôle nouveau qu'il a évoqué notamment au cours de l'interview accordée à Europa : quels résultats une puissance de moyenne grandeur comme la Grande-Bretagne peut-elle attendre de sa diplomatie ? Quelle est son influence et comment celle-ci peut-elle s'exprimer ?

M. Callaghan parle également des rapports entre l'Europe et les Etats-Unis. Au sujet des relations entre les pays consommateurs et les pays producteurs de pétrole et de matières premières, un certain nombre de suggestions nouvelles vont fournir un thème de discussions important à la conférence des premiers ministres du Commonwealth convoquée pour la fin du mois d'avril à la Jamaïque.

« Monsieur le ministre, être à la tête du Foreign Office, est-ce un métier qui vous plaît ?

— Certainement. C'est le métier le plus passionnant de tous ceux que j'ai exercés. Evidemment, il ne laisse pas assez de temps pour penser. J'aimerais parfois m'en abstraire et réfléchir sur les problèmes. Mais le Foreign Office a un excellent département de prospective. Ce que j'essaie de faire, c'est d'assimiler la réflexion à laquelle d'autres ont procédé à ma place pour ensuite y appliquer éventuellement ma propre technique politique. C'est le meilleur moyen de résister aux pressions du temps. Quant aux raisonnements politiques qu'il sied d'appliquer en matière d'affaires étrangères, ils me semblent être, à bien des égards, de même nature que ceux que l'on utilise pour les affaires intérieures : les mêmes considérations sont à faire entrer en ligne de compte, le comportement des gens était le même.

— Quelle sorte de rôle pensez-vous que puisse jouer dans le monde moderne une puissance européenne moyenne telle que la Grande-Bretagne ?

— Un rôle fondé sur l'influence qu'elle peut exercer principalement à travers notre participation aux organisations internationales, comme les Nations unies, le Commonwealth, le Marché commun, le Fonds monétaire et l'OTAN. Je pense aussi que, grâce aux développement des contrats culturels, nous pouvons jouer un rôle extra-politique permettant à l'influence britannique de se faire sentir.

» Quand je suis à l'étranger, je constate que les gens s'intéressent à nos points de vue. Et que l'on m'excuse si j'ai l'air présomptueux — mais ce n'est pas de l'arrogance, — je dois dire que, au sein de la Communauté européenne, lorsque le conseil des ministre des affaires ne considérons pas les questions politiques, j'ai le sentiment que nous connaissons aussi bien les sujets en discussion que quiconque.

» Prenez la conférence sur la sécurité européenne : je crois que la Grande-Bretagne, du fait de son savoir-faire et de l'expérience qu'elle a amassée, peut exercer une influence très grande. Autres exemples : les relations avec les Etats-Unis ; il me semble qu'elles sont facilitées par le fait que la Grande-Bretagne ait une vue d'ensemble des problèmes mondiaux. Nous ne considérons pas les questions en jeu à travers les yeux des autres, mais nous avons une compréhension de leurs difficultés qui rend le dialogue plus constructif.

— Vous paraissez avoir réussi à améliorer les relations entre l'Europe et les Etats-Unis. Qu'est-ce qui n'allait pas ?

— Je pense qu'il existait naguère une tendance qui conduisait à rompre non seulement le contact avec les Etats-Unis mais aussi nos contacts à l'intérieur du Commonwealth. Notre position était faussée par ces œillères qui empêchaient de voir autre chose que l'Europe. Mais il y avait aussi l'attitude hostile qu'arboraient envers les Etats-Unis un certain nombre de nos partenaires.

» Nous n'essaierons pas de bâtir l'Europe contre les Etats-Unis sans tenir compte de leur présence. Si nous avons amélioré les relations américano-européennes, c'est parce qu'est arrivée une nouvelle génération de dirigeants européens plus ouverts au point de vue atlantique.

Tour d'horizon avant Helsinki

— Ces discussions politiques au sein de la Communauté sont-elles vraiment utiles ou bien s'agit-il seulement de bavardages, d'exercices oratoires ?

— Je pense qu'elles sont d'une grande utilité et nous participons activement à la plupart d'entre elles. Il est intéressant de confronter ses vues avec celles des autres. Par exemple, au récent « sommet » de Dublin, nous avons étudié les conditions qui nous semblent devoir être remplies avant que ne se tienne la phase finale de la conférence sur la sécurité en Europe.

— Ces conditions, quelles sont-elles ?

— Nous demandons qu'au préalable certains points actuellement en discussion (à Genève) soient définitivement réglés : citons notamment celui qui concerne les conditions dans lesquelles on peut modifier pacifiquement les frontières, ceux qui intéressent l'amélioration des contacts humains entre l'Est et l'Ouest (chapitre où figure notamment la question des conditions de travail des journalistes) : les dispositions afférentes à la notification par avance des manœuvres des armées (ce que nous plaçons sous l'étiquette de « mesures propres à renforcer la confiance »). (C'est là une question politique qui n'a rien à voir avec les renseignements militaires.) Une fois tout cela réglé, alors nous pourrons prendre le chemin d'Helsinki.

— Voulez-vous dire que ces discussions au sein du « Conseil européen » apportent une aide aux pays qui y prennent part en renforçant l'efficacité de l'action qu'ils exercent individuellement dans le monde ?

— Je voudrais vous répondre affirmativement, mais ce serait un peu prématuré. Ce que je crois, c'est qu'elles ont des effets contingents fort appréciables : par exemple, le désir exprimé par M. Trudeau d'établir avec la Communauté ce qu'il appelle un lien contractuel. Même si elle n'en est qu'à ses premiers balbutiements, la Communauté, parce qu'elle présente une entité considérable, est en mesure, si elle le veut, d'adopter une politique active et constructive.

— Les Neuf se trouvent-ils à même de faire plus pour le monde en voie de développement ?

— Je considère qu'ils ont déjà fait pas mal. Un des résultats de notre adhésion, c'est qu'elle a donné conscience aux pays en voie de développement des possibilités offertes par la Communauté. La convention de Lomé marque un grand pas en avant. Pareillement, les yeux se sont ouverts dans les vieux pays membres du Commonwealth : la Nouvelle-Zélande, le Canada et l'Australie. Dans ces trois pays on s'est dit : « Tiens, tiens, il y » a une Communauté euro» péenne où nous pouvons trou» ver des débouchés autrement » vastes qu'au Royaume-Uni » tout en conservant nos rela» tions spéciales avec lui. »

« Il y a autre chose que la Communauté pourrait faire : ce serait — mais des influences diverses l'en empêchent actuellement — d'aider à établir la distinction entre pays en voie de développement fournisseurs des matières premières et pays producteurs de pétrole, non certes en vue de les diviser, mais pour que leurs problèmes soient réexaminés, séparément. Ces deux catégories de pays ont des sujets de préoccupations de nature différente et c'est l'atmosphère d'affrontement qui règne actuellement qui les incite à faire bloc. J'en suis venu à me dire qu'une nouvelle assemblée générale des Nations unies à l'image de la dernière pourrait être très dangereuse pour l'organisation et une des raisons qui me poussent à prendre certaines initiatives à la conférence des premiers ministres du Commonwealth, c'est que je voudrais aider les producteurs de matières premières à aller de l'avant, à trouver un autre forum où discuter.

— Pouvez-vous donner une idée de ce que vous suggérez pour les matières premières ?

— Il est un peu trop tôt pour le faire, nous travaillons encore sur la question. Les travaux préalables effectués par la Commission de Bruxelles vont nous être d'une grande utilité pour notre réflexion. Il nous faut œuvrer tous ensemble. Non pas agir isolément.

— La Commonwealth n'a pas de ligne commune. Peut-il exercer une influence pratique ?

— Le Commonwealth est une très réelle source d'influence. Sans doute n'arrête-t-il pas une « politique ». Ses discussions ont un caractère informel. Mais ses membres sont influencés par ce qui se dit à la conférence, ce qui influence ensuite les groupes régionaux auxquels appartiennent ses membres. Sur le problème de l'Afrique du Sud, par exemple, quelque chose qui ressemble à une ligne commune a commencé de naître.

— A supposer que les pays producteurs de pétrole et les pays producteurs de matières premières décident de s'en tenir à leur conception du dialogue avec les pays consommateurs, comment pourrez-vous écarter l'aspect de confrontation que vous déplorez ?

— Nous ne l'éviterons que si les pays industrialisés de l'Ouest font preuve d'imagination et une bonne volonté politique de prendre l'initiative. Nous dirons : « Voyez. Nous reconnaissons qu'il y a un problème. Vous êtes évidemment intéressés à la stabilité des marchés. Mais nous aussi. Nous ne pensons pas un instant que nous pourrons conserver notre richesse parce que vous resterez dans la pauvreté. Ou bien le monde progressera, nous et vous, tous ensemble, ou bien personne ne progressera du tout.

» Si nous arrivons à faire comprendre que les pays industrialisés ont ce souci, il me semble que l'esprit de confrontation commencera à reculer. Les tractations resterons évidemment dures. Nous n'éliminerons jamais complètement les éléments de rivalité puisque les intérêts en cause divergent, jusqu'à un certain point. Mais il y en a une part qui nous est commune et c'est ce qui importe. Nos vis-à-vis veulent s'assurer que leurs gains ne seront pas affectés par l'inflation. Nous, nous voulons assurer la stabilité de nos approvisionnements. Voilà un point sur lequel nos intérêts se rencontrent. Bâtissons sur ce terrain. »

Quels buts suprêmes ?

— Il a été dit — plutôt en guise de boutade — que la Grande-Bretagne pourrait un jour devenir membre de l'OPEP : que répondez-vous à cela ?

— Théoriquement, nous pourrions devenir candidat quand le Royaume-Uni commencera à exporter du pétrole, dans les années 80. Ce serait plutôt amusant.

— Vous nous avez expliqué comment la Grande-Bretagne va faire jouer son influence, mais non au service de quelle cause. Quels sont donc les buts suprêmes de votre politique étrangere ?

— Je répugne à vous répondre par des clichés, mais ils expriment la vérité. Mes objectifs sont les suivants :

» 1) Préserver et renforcer la paix partout dans le monde ;

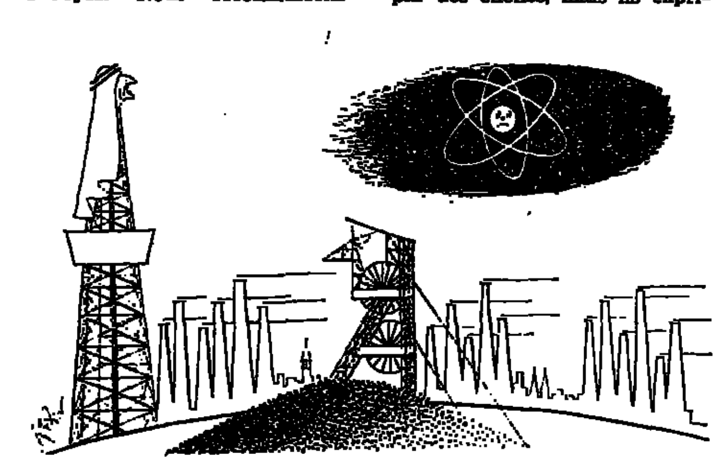
» 2) Essayer de restreindre les effets de la course aux armements. Je suis très impressionné par le fait que ces effets inspirent à Kissinger et à Brejnev une peur identique. Les gens pensent que c'est là le dernier souci des Etats-Unis comme de l'U.R.S.S., mais je suis persuadé du contraire ;

» 3) Eviter par tous les moyens en ma possession que les problèmes ne se compliquent inutilement. Le défaut de communication et de compréhension, même quand des intérêts réels sont en jeu, fait des dégâts considérables. Je vois si souvent les choses empirer par l'absence de contact que je fais tout ce que je peux pour améliorer les moyens de communication, par exemple avec les pays sud-africains ;

» 4) Assurer un meilleur équilibre mondial en reconnaissant que nos intérêts convergent avec le développement économique des pays pauvres et finalement faire en sorte que l'ONU remplisse le rôle pour lequel elle a été conçue, ce qui n'est peut-être pas tout à fait le cas actuellement.

Propos recueillis par
DAVID SPANIER.
(The Times)

(Lire la suite page 21.)



Bien au contraire

LE succès du conseil européen de Dublin avait beaucoup encouragé les partisans britanniques d'une Europe unie. Personne ne s'attendait toutefois au revirement spectaculaire que vient d'effectuer le gouvernement de M. Wilson. La démission de certains ministres n'a certes pas surpris : mais l'annonce par le premier ministre que le référendum, comme la guerre de Troie, n'aura pas lieu, a laissé stupéfaits de nombreux observateurs, généralement bien informés.

Le tollé soulevé actuellement par les adversaires de la politique européenne de M. Wilson n'a eu en effet qu'un retentissement assez limité. L'imagination du public, paraît-il, a été frappée bien davantage par l'aspect positif de la déclaration gouvernementale, notamment à propos de la nécessité pour les Européens de réagir ensemble à la crise économique. C'est cet aspect de la nouvelle politique britannique, d'ailleurs, qui a semé la consternation dans les autres capitales.

Devant la sombre perspective qui s'ouvre actuellement, a déclaré le porte-parole de Sa Majesté, une action européenne est devenue indispensable. C'est pourquoi nous proposons que le Parlement européen soit élu au suffrage universel d'ici à la fin de 1975 et que dès maintenant l'on procède à l'élection d'un président des Etats-Unis d'Europe, qui soumettra aux Parlements nationaux un projet de Constitution européenne.

On croit rêver, a déclaré un éminent homme d'Etat britannique. Ce ne fut que le premier de nos poissons d'avril.

PANGLOSS.

TRAVAIL ET LOISIR

REMODELER L'USAGE DU TEMPS

LA crise exige que l'on ne néglige rien de ce qui permettrait d'en atténuer les conséquences pour les particuliers. Parmi les gaspillages, l'un de ceux auxquels on pense le moins aujourd'hui est celui du temps. Or il n'est pas moins inquiétant que celui de l'énergie. Que de dépenses nerveuses inutiles dans les transports en commun, à l'usine et même en vacances, causées tout simplement parce que l'on n'a pas pensé que l'on pouvait « aménager le temps » autrement ! Des expériences d'horaires mobiles, des facilités pour les travaux à mi-temps, pour la préretraite, etc., sont enregistrées ici et là en Europe. Mais que de chemin reste à faire !

LORSQUE, à l'automne 1972, l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.) réunit une conférence internationale sur l'aménagement du temps de travail, le premier rapport qu'elle mit en discussion était celui d'un économiste. Son sujet : esquisser, pour introduire les débuts, une prévision du développement au cours des années 70.

Peut-on lui reprocher son optimisme ? Tout alors paraissait justifier ses vues sur l'avenir des pays occidentaux : augmentation régulière de la production, de la productivité, de la consommation ; diminution corrélative de la durée du travail et du nombre des chômeurs. Schéma classique alors. La crise depuis est venue troubler ces belles perspectives. Ne risque-t-elle pas aussi de rendre quelque peu superfétatoires les discussions sur la meilleure façon d'aménager les temps de travail et de loisirs ?

Les questions que se posent aujourd'hui les Européens sont très terre à terre : trouverons-nous du travail ou conserverons-nous celui que nous avons ? L'inflation nous laissera-t-elle assez d'argent pour couvrir nos besoins quotidiens ? Nous permettra-t-elle de partir en vacances ? Leur demander de s'intéresser à l'organisation de leurs horaires de travail, à l'étalement de leurs week-ends ou de leurs congés annuels, n'est-ce pas souhaiter qu'ils préfèrent l'accessoire à l'essentiel, le gâteau quand le pain risque de manquer ?

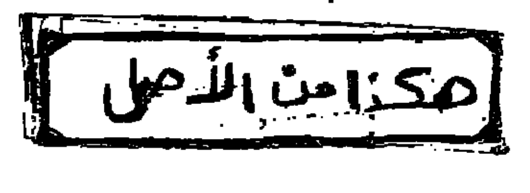
Le choix n'est pas si tranché. La crise, en un sens, exige que l'on ne néglige rien de ce qui permettrait d'en atténuer ou d'en « aménager » les conséquences.

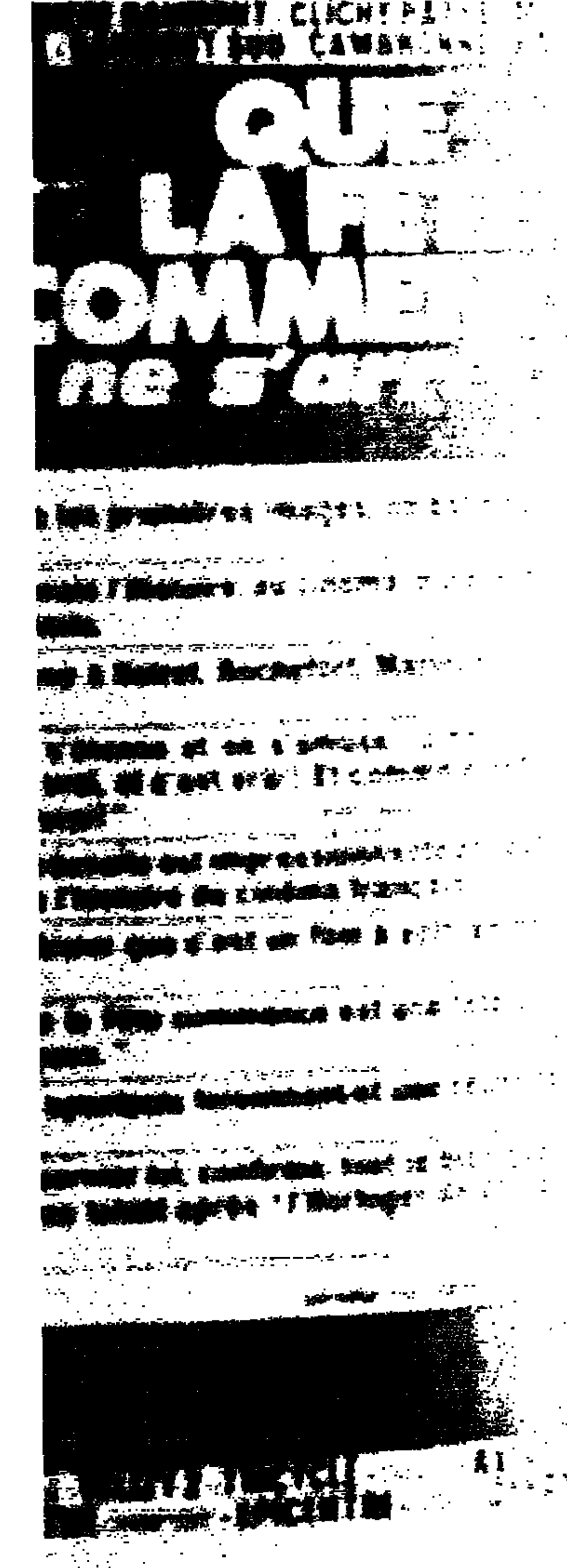
Il faut lutter contre tous les gaspillages. Le plus flagrant pour les citadins que sont devenus la plupart des Occidentaux est celui que provoquent chez les transporteurs les pointes de trafic nées des bousculades journalières, hebdomadaires ou saisonnières. Dans toutes les grandes villes du monde, les autoroutes, les métros, les chemins de fer sont construits et équipés pour accueillir les millions de salariés qui les emprunteront en début et en fin de journée ou de semaine, au début et à la fin de l'été. A longue échéance — et pourquoi pas dès maintenant — ne serait-il pas plus économique de mieux étaler les horaires de travail ou les dates de départ en vacances ; de tenter d'adapter le contenu au contenant après avoir si longtemps fait l'inverse ?

Le chômage avec toutes ses conséquences directes ou indirectes (réduction des horaires retraites anticipées...) menac[illegible] toutes les économies occide[illegible] tales. Ne serait-il pas plus j[illegible] d'en adoucir les effets en f[illegible] litant le travail à temps pa[illegible] non seulement à mi-temps, e[illegible] à deux tiers, à quart de te[illegible]

JACQUES-FRANÇOIS SIM[illegible]
(le Monde)

(Lire la suite page 1[illegible]





Sur le devant de la scène

LE "BOND EN AVANT" DU COMMERCE AVEC L'EST

BONN

Des limites financières

LES relations commerciales avec l'Est — et plus particulièrement les discussions portant sur le volume des échanges — ont toujours suscité d'âpres controverses. C'est seulement depuis trois ans qu'on assiste à une véritable croissance des échanges commerciaux avec les pays partenaires d'Europe de l'Est. Jusqu'alors, les échanges commerciaux de la R.F.A. avec l'ensemble de ces pays (et la Chine) n'étaient pas supérieurs à ceux qu'elle entretient avec la Suisse.

La part des échanges avec l'Est dans le volume global du commerce extérieur ouest-allemand est aujourd'hui encore relativement modeste. Certes, les exportations de la R.F.A. vers les partenaires de l'Est sont passées depuis 1972 de 7,6 DM à 24,2 milliards de DM et celles du commerce interzones de 5,3 DM à 6,9 milliards. Mais, comparées au volume global du commerce extérieur ouest-allemand, les premières n'ont représenté en 1974 que 7 % et les secondes (celles qui ont été réalisées avec la République démocratique allemande) à peine 2 %.

Comment s'explique le retournement de ces dernières années ? L'Union soviétique et les pays de l'Est européen sont manifestement disposés à élargir leurs relations commerciales avec les pays occidentaux. D'une part, leur production industrielle a atteint un niveau de croissance qui rend nécessaire pour eux l'ouverture de nouveaux débouchés commerciaux. D'autre part, les 'mpératifs de la technologie moderne les engagent à acquérir des biens d'équipement dotés d'une efficience optimale et même — plus que jamais — des usines clés en main. Le problème ne se pose donc pas de leur côté, mais du côté des exportateurs, c'est-à-dire des pays occidentaux.

A cet égard, le problème prioritaire est celui du financement des unités de production. Contrairement à la France, aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne, Bonn n'est pas disposé à subventionner les pays de l'Est. S'il leur est accordé des prêts portant intérêts à des taux plus avantageux qu'il n'est d'usage, les investissements devront être financés à des prix supérieurs à leur coût réel. Le gouvernement fédéral a pourtant prévu quelques exceptions — mais seulement des exceptions. Puisque, hormis l'Union soviétique, les pays du bloc de l'Est ne disposent pas de « devises fortes », il sera tenu compte en partie, dans le prix de vente des usines ou des machines, de leurs livraisons courantes aux Occidentaux.

Il est difficile de se prononcer sur l'avenir des relations commerciales ouest-allemandes avec l'Est. Car il ne s'agit pas seulement ici de questions économiques. La politique y joue aussi un grand rôle. Certes, les besoins des pays partenaires en usines, installations et biens d'équipement, ne cesseront de croître. Cela se traduira-t-il forcément par un gonflement de la demande ?

Aujourd'hui déjà, déficits commerciaux et endettements provoquent un freinage de l'expansion. Le déséquilibre qui caractérise le commerce avec l'Est montre clairement les limites de ses possibilités d'expansion. Car, pour l'heure, les échanges commerciaux de la R.F.A. avec l'Est se caractérisent non seulement par le gonflement du volume de ses importations et exportations, mais aussi et surtout par celui — considérable — de l'excédent de sa balance commerciale, passée de 3,3 milliards de D.M. à 7,4 milliards l'an dernier. Vient s'y greffer le déficit — au détriment de la R.D.A. — du commerce interzones. Les pays partenaires parviendront-ils au cours des prochaines années à réaliser la consolidation financière de leurs échanges ?

PETER WEERTZ.
(Die Welt.)

LONDRES

Le levier du crédit

DEPUIS qu'ils sont rentrés de leur voyage à Moscou, en février dernier, MM. Wilson et Callaghan doivent faire face à une tempête politique provoquée par l'accord sur le crédit de près de 1 milliard de livres accordé à l'U.R.S.S.

La controverse porte essentiellement sur le bas taux d'intérêt consenti — il se situerait entre 7 et 7,5 % — et qui est plus bas que celui que doit payer la Grande-Bretagne pour obtenir des emprunts à l'étranger. L'accord conclu avec Moscou est âprement défendu par M. Wilson et quelques autres qui arguent qu'à présent la Grande-Bretagne est placée dans une position nettement plus compétitive dans la lutte pour les marchés de l'Est.

M. Wilson estime que les perspectives du commerce soviéto-anglais sont à présent les plus encourageantes qu'il ait jamais connues. Il a déclaré récemment aux hommes d'affaires britanniques commerçant avec les pays du Comecon : *« Le vent souffle dans la bonne direction et il est chaud. A vous de jouer, maintenant. »*

Certes, dans le commerce avec l'U.R.S.S. — où l'an dernier le déficit avait atteint la somme de 285,4 millions de livres, — l'industrie britannique a la possibilité de combler un vide énorme. Le commerce avec les autres pays du bloc oriental a été plus favorable, puisque la Grande-Bretagne a enregistré un surplus global de 35 millions de livres l'an dernier.

Certaines tendances significatives et encourageantes sont apparues en 1974 dans le commerce de la Grande-Bretagne avec les pays du bloc oriental. Si l'industrie est capable de profiter de l'accord sur le crédit conclu avec l'U.R.S.S., le déficit global pourrait être remplacé par une situation équilibrée.

Parmi les pays de l'Est européen, la Pologne a été l'an dernier le partenaire le plus important de la Grande-Bretagne. Les exportations britanniques vers la Pologne ont atteint 138,7 millions de livres, soit près de 30 millions de livres de plus que les ventes britanniques à l'U.R.S.S. et plus du triple des ventes respectives à la Hongrie et à la Tchécoslovaquie. Les exportations polonaises vers la Grande-Bretagne sont passées de 95 millions de livres en 1973 à 110,3 millions de livres l'année dernière.

Il y a eu une amélioration caractéristique du commerce avec l'Allemagne de l'Est qui s'est manifestée dans la foulée de l'amélioration des relations diplomatiques, et les exportations ont quadruplé, pour atteindre une valeur de près de 40 millions. Les ventes à la Hongrie (44 millions), à la Tchécoslovaquie (44 millions) et à la Bulgarie (18 millions) ont toutes augmenté, bien que le commerce avec la Roumanie ait quelque peu diminué, les échanges ayant été globalement équilibrés à 34 millions dans les deux sens.

Seul l'état du commerce avec l'U.R.S.S., où le déficit n'a cessé de croître depuis trois ans, a déséquilibré les chiffres du commerce de la Grande-Bretagne avec les pays de l'Est. Qu'en sera-t-il à l'avenir ? Le « sommet » de Moscou a fourni une base utile pour améliorer la situation, puisque les dirigeants soviétiques sont d'accord pour passer davantage de commandes d'équipement et de machines anglaises afin de contribuer à l'élimination du déficit, tandis que l'accord sur le crédit offre aux sociétés britanniques plus de facilités pour concurrencer leurs rivaux européens sur le marché soviétique.

A la suite de l'accord conclu à Moscou, d'autres perspectives s'ouvrent encore à la Grande-Bretagne : une coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et du développement des ressources naturelles, ainsi que des projets concernant l'aviation, le bois d'œuvre, les machines à bois, le papier et la pâte à papier, ainsi que les secteurs chimique et pétrochimique.

PETER HILL.
(The Times.)

PARIS

Vin rouge et pétrole

OFFENSIVE à l'Est, tel a été l'un des mots d'ordre lancé par le gouvernement français aux entreprises, afin de rétablir l'équilibre du commerce extérieur compromis par la crise de l'énergie.

Les visites de ministres, précédées, accompagnées ou suivies de missions d'industriels, se sont multipliées. Des accords-cadres de coopération économique, industrielle et technique ont été paraphés, tandis qu'un certain nombre de contrats portant sur la vente de biens d'équipement ont été signés, notamment avec l'U.R.S.S. et la Pologne. Pour ces deux pays, le montant des contrats s'est élevé en 1974 à 8,5 milliards de francs — dont 5,5 milliards pour Moscou, — ce qui représente environ 14 % du total des affaires de ce type conclues l'année dernière par la France.

L'Union soviétique reste naturellement la cible essentielle, en raison de l'importance de ses besoins en technologie occidentale et aussi du fait du surcroît de ressources en devises que lui procure l'augmentation du prix du pétrole, des matières premières et de l'or. Le premier ministre français, M. Jacques Chirac vient d'effectuer à Moscou une visite de forte coloration économique. Des contrats d'une valeur totale de 13 milliards de francs ont été signés, le plus important (7 milliards) correspondant à la participation française au développement de l'industrie d'aluminium soviétique.

Les ventes de la France à l'U.R.S.S. se sont élevées en 1974 à 3,2 milliards de francs, en progression de près de 29 % par rapport à 1973. La balance commerciale reste positive pour Paris : 337 millions l'année dernière contre 523 millions il y a deux ans. La France est actuellement le troisième partenaire occidental de l'U.R.S.S. — le cinquième en 1973, — loin derrière la R.F.A. et juste après les Etats-Unis. Pour l'avenir, l'objectif fixé lors de la rencontre franco-soviétique de Rambouillet en décembre 1974 de doubler en cinq ans les échanges sera sans doute dépassé.

Deux exemples récents du flux de marchandises entre les deux pays : la France a vendu, récemment à Moscou, pour plusieurs centaines de milliers d'hectolitres de vins du Midi ; la filiale française des pétroles B.P. a acheté 1,5 million de tonnes de pétrole soviétique.

Le plus important reste évidemment les ventes de biens d'équipement ou les projets de construction d'usines. Un des points litigieux des relations franco-soviétiques a, en outre, été réglé par la conclusion d'un protocole financier, le même jour que la signature d'un accord de coopération économique pour la période 1975-1979, qui porte sur les taux d'intérêt privilégiés de l'ordre de 7,5 % accordés à l'U.R.S.S. pour des achats de biens d'équipement français.

L'industrie française est en train d'accentuer sa percée à l'Est. Il en est ainsi pour la Pologne, le deuxième partenaire socialiste de la France. Les exportations françaises ont atteint en 1974 1,8 milliard de francs, en hausse de 52 % sur 1973. La France va acheter davantage de charbon polonais — 5 millions de tonnes en 1983, — qu'elle paiera en biens d'équipements, dont les ventes s'élèvent actuellement à 1 milliard par an. Cet accord doit être signé lors de la visite à Varsovie, en juin, de M. Giscard d'Estaing.

Avec les autres pays socialistes, les échanges restent plus modestes. Les ventes françaises ont en moyenne été inférieures l'an dernier au milliard de francs (882 millions vers la Roumanie, 557 vers la Hongrie, 505 vers la Tchécoslovaquie, 453 vers la R.D.A., 360 vers la Bulgarie).

Le gouvernement français semble avoir compris l'intérêt de mener une diplomatie marchande. Mais les exportations de la France vers l'Europe orientale — 7,7 milliards en 1974 — n'ont représenté que 3,5 % du total de ses ventes à l'étranger. La part du Marché commun s'élève, quant à elle, à 53 % et celle du reste de l'Europe occidentale à 15 %.

MICHEL BOYER.
(Le Monde.)

ROME

Vers l'équilibre avec les pays du Comecon

L'ITALIE prête un intérêt croissant aux marchés de l'Est européen et cet intérêt est réciproque en raison de la complémentarité de l'économie italienne avec celle des pays membres du Comecon. Les produits finis italiens, en particulier, mécaniques et électriques, sont spécialement appréciés par les pays du bloc socialiste qui peuvent livrer en échange des produits alimentaires et surtout des matières premières dont l'Italie a grand besoin.

Tous les facteurs favorables à une plus grande pénétration de l'industrie italienne sur ces marchés sont donc réunis. Actuellement, les échanges avec les pays de l'Est ne représentent que 5,1 % de tout le commerce extérieur de l'Italie.

De fait, cette nouvelle orientation a été amorcée l'année dernière en dépit de grandes difficultés conjoncturelles. En 1974, les importations en provenance des pays socialistes se sont élevées à 1 236 milliards de lires, soit une augmentation de 43,3 % par rapport à l'année précédente, et les exportations ont totalisé 1 080 milliards (+ 86,4 %), laissant un solde négatif pour l'Italie de 156 milliards de lires seulement, comparés aux 283 milliards de déficit enregistrés en 1973. Dans ces conditions, l'équilibre des échanges avec les pays du Comecon semble être pour bientôt.

Dans ce domaine, l'interlocuteur principal demeure l'U.R.S.S., avec qui d'importants accords économiques et commerciaux relatifs à l'industrie mécanique et métallurgique ont été passés ces dernières années. Le dernier en date a été le contrat signé avec la FINSIDER, appartenant au groupe IRI, pour la fourniture de 2 500 000 tonnes de tubes d'acier de grand diamètre de 1975 à 1979, à raison de 500 000 tonnes par an.

C'est l'un des accords sidérurgiques les plus importants jamais signés dans le monde, tant pour ce qui est de la quantité que de la valeur (1 000 milliards de lires) et de la durée. La FINSIDER recevra ensuite en échange d'importantes quantités de charbon, de fer et de limaille.

Au total, l'Italie a acheté à l'U.R.S.S. pour 531 milliards de lires de marchandises en 1974, soit une augmentation de 102,6 % par rapport à 1973, mais ses ventes ont totalisé 401 milliards (plus 96 %) laissant un solde négatif de 120 milliards. Outre les produits sidérurgiques, les principales exportations italiennes ont porté sur les machines-outils, les pièces détachées d'automobiles destinées surtout à l'usine de Togliattigrad, les produits chimiques, les chaussures et les peaux tannées.

Les échanges avec la Pologne sont encore plus satisfaisants bien que moins importants. Lors de sa récente visite à Varsovie, le ministre du commerce, Ciriaco de Mita, a trouvé un climat particulièrement propice à une collaboration économique plus étroite. Depuis longtemps, plusieurs entreprises italiennes opèrent dans ce pays en construisant des centrales électriques ou des installations sidérurgiques. Maintenant, les accords doivent être étendus à d'autres secteurs d'activités. De toute façon, la balance commerciale avec la Pologne présente un bilan positif.

Des résultats aussi positifs ont été obtenus dans les échanges avec la Tchécoslovaquie, l'Allemagne de l'Est et la Roumanie, mais cependant l'équilibre commercial atteint en 1974 avec la Hongrie ne doit pas inciter à trop d'optimisme. Certes, le montant global des exportations italiennes vers ce pays a augmenté, mais cela est dû surtout à l'inflation et à l'augmentation des prix qui en sont résultées. Les exportations hongroises, pour leur part, ont diminué à cause des mesures restrictives sur les importations adoptées par l'Italie.

EMILIO PUCCI.
(La Stampa.)

La C.E.E. demain

LES vacances des fonctionnaires européens suivent celles des écoliers en Belgique ; c'est dire que durant les deux premières semaines d'avril, période des vacances de Pâques, l'appareil communautaire tournera au ralenti. Aucune réunion importante n'est prévue pour l'instant, sinon celle qui, à Paris, doit préparer la conférence entre pays producteurs et pays consommateurs de pétrole, inscrite sur les agendas pour le 7 avril.

La Communauté est censée y parler d'une seule voix, mais on peut se demander comment s'exprimera cette position unique alors que les Neuf, depuis les ministres des affaires étrangères jusqu'aux chefs de gouvernement, se sont attentivement dérobés jusqu'ici à tout débat sérieux sur la stratégie énergétique à mener par la Communauté.

A Dublin, sur l'initiative du chancelier Schmidt, le Conseil européen a décidé la création d'un comité de hauts fonctionnaires chargé d'examiner de manière approfondie l'ensemble des questions liées au dossier « énergie » — prix du pétrole, garantie aux investissements engagés pour développer des ressources nouvelles, recyclage des pétrodollars, stabilité des prix des matières premières, etc. — et de dégager ce qui pourrait devenir les lignes directrices de la politique de la Communauté. Y parviendra-t-on à temps ?

La Commission de Bruxelles y a dépêché en tout cas pour la représenter un de ses plus brillants hauts fonctionnaires, M. Wellenstein, un Néerlandais qui assume la responsabilité des relations extérieures.

Les prix de campagne ayant été fixés, on pensait pouvoir compter sur une « trêve » agricole d'au moins deux mois. Aussi bien les ministres de l'agriculture avaient fixé leur prochain rendez-vous à la fin avril. Cependant les nuages s'accumulant plus vite que prévu au ciel de l'Europe verte, il n'est pas sûr qu'ils pourront disposer d'un répit aussi long. La situation est préoccupante sur les marchés de la viande de bœuf et de certains produits laitiers. Elle est franchement sérieuse sur celui du vin où les excédents impossibles à vendre débordent des chais, provoquant la révolte ouverte des viticulteurs du Midi de la France.

Le Marché commun du vin, fruit de la politique à courte vue des gouvernements français et italien, apparaît comme une faillite absolue, et suffisamment grave pour rendre peut-être nécessaire une convocation plus rapide que prévu du conseil des ministres des Neuf. L'agriculture demeurera un des points chauds de l'Europe communautaire durant le mois d'avril.

PHILIPPE LEMAITRE.
(Le Monde.)

A retenir

ALLEMAGNE FÉDÉRALE

● **M. F. WILHELM CHRISTIANS**, membre du conseil d'administration de la Deutsche Bank, vient d'être élu président de la Fédération des banques allemandes. C'est la première fois qu'un administrateur d'une grande banque d'affaires occupe un poste jusqu'ici régulièrement réservé à un banquier indépendant.

● **L'OFFICE FEDERAL DU CONTROLE DES CARTELS**, qui siège à Berlin, a infligé une amende d'un total de 1,7 million de DM à huit brasseries de la Ruhr pour entente illicite sur les prix. En 1974 déjà, plusieurs brasseries de Dortmund furent condamnées, pour les mêmes raisons, à payer 7 millions de DM.

GRANDE-BRETAGNE

● **LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE** s'est prononcé, par 16 voix contre 7, pour le maintien du Royaume-Uni dans la C.E.E.

● **LE CHANCELIER DE L'ECHIQUIER** a lancé une mise en garde en disant que le taux de l'inflation en Grande-Bretagne menaçait de doubler par rapport à celui de ses principaux concurrents. L'accroissement des salaires durant les mois de novembre à janvier s'est maintenu au taux annuel de 32,8 %, soit un premier signe de ralentissement par rapport aux 48,5 % concernant la période d'octobre à décembre.

ITALIE

● **LE NOMBRE DE VEHICULES NEUFS** mis en circulation en Italie au cours de 1974 a fléchi de 7,9 % par rapport à l'année précédente. Si le nombre des voitures privées a baissé de 11 %, on a noté une augmentation de 20,3 % pour les véhicules industriels et de 37,4 % pour les autobus.

● **LES INVESTISSEMENTS ITALIENS A L'ETRANGER** se sont accrus de 40 % en une année. Les capitaux placés à l'étranger dans des entreprises productives se sont élevés l'année dernière à 33,8 milliards de lires contre 23,5 milliards en 1973. En tête de la liste des pays choisis figurent les Etats-Unis, suivis de la Suisse, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne de l'Ouest et de la France.

● **LE BANCO DI MILANO**, placé sous administration judiciaire depuis octobre dernier et mis en liquidation forcée le 15 janvier, a été déclaré insolvable par un tribunal civil. Ayant reçu une masse de dépôts de 22 milliards de lires, le Banco di Milano ne possédait plus que 6 milliards de lires de liquidités.

● **LES PRODUITS ALIMENTAIRES** ont représenté 55,3 % du déficit global de la balance commerciale italienne en 1974. Le « passif alimentaire » est de 2 500 milliards de lires.



Dossier

TRAVAIL ET LOISIR

Remodeler l'usage du temps

(Suite de la page 15.)

La crise, d'une façon générale, durcit les réactions et encourage tous les phénomènes de rejet qui caractérisent le « mal » de notre siècle. Pourquoi en prendre prétexte pour abandonner ce souci de la qualité qui peut huiler les rouages d'un monde quotidien voué à servir la quantité ?

Tous ces éléments donnent une actualité nouvelle aux efforts qui depuis une quinzaine d'années sont entrepris dans les pays occidentaux pour faciliter un meilleur aménagement des temps de travail et de loisir. Des expériences sont tentées un peu partout, le plus souvent en ordre dispersé. Des rencontres internationales sont organisées pour les comparer. Ce n'est pas un hasard si c'est en France — un des pays d'Europe où les habitudes et les traditions sont les plus affirmées — que le travail de réflexion sur ce dossier a été poussé le plus loin (1).

« *En un siècle*, écrivent Philippe Lamour et Jacques de Chalendar, *l'homme a transformé l'ordonnance des choses, mais non celle de sa propre vie. Il n'a pas sensiblement modifié ses habitudes routinières, ses modes d'existence désuets, ses horaires inadaptés. Il a remodelé l'usage de l'espace. Il n'a pas modifié l'usage du temps. Comme aux époques où la pénurie des moyens contraignait à leur utilisation en commun, nous continuons à tout faire tous ensemble et tous en même temps...* » Travail, loisir ; loisir, travail : cette alternance rythme la vie de l'enfant et de l'adulte au fil des jours, des semaines et des années. Comment l'organiser pour le mieux de l'individu et de la société ? Dans sa vie l'homme commence à apprendre avant de produire et de « se retirer ». Comment ménager le passage d'un âge à l'autre ? Des réponses ont commencé d'être apportées à ces deux séries de questions.

Jouer sur les plages

A chaque jour sa peine. Il y a la discussion sur la durée journalière ou hebdomadaire du travail, autour de laquelle se mobilisent les revendications syndicales et qui varie suivant les pays. Il y a, d'autre part, le débat sur la façon d'organiser la journée ou la semaine de travail, quelle que soit leur durée. Deux préoccupations bien distinctes.

Le principe de l'innovation expérimentée dans la plupart des pays européens sous le nom d'horaire variable ou mobile est simple. Dans la journée de travail classique tout le monde prend sa tâche et la quitte au même moment. Pour les promoteurs de l'horaire variable le temps de travail de la journée est partagé en plusieurs « plages ». Au moins trois : une plage fixe durant laquelle tous sont présents en même temps à l'usine ou au bureau ; deux plages variables la précédant ou lui succédant durant lesquelles chacun peut choisir librement le moment où il prend ou quitte le travail, à condition de « faire » le nombre d'heures prévues. Il s'agit en somme de donner à l'ensemble des salariés de l'entreprise une latitude comparable à celle dont bénéficient dans la pratique ses responsables.

C'est chose faite dans de nombreuses sociétés européennes, notamment en Suisse pour 30 à 40 % de l'ensemble des employés et salariés, un total de 1 300 000 à 1 700 000 personnes. En France, l'horaire libre était appliqué dans une quinzaine d'entreprises il y a quatre ans, il doit l'être aujourd'hui dans huit cents au moins recouvrant la plupart des activités professionnelles, mais surtout les services administratifs ou sociaux. Même constatation pour la Grande-Bretagne, où la formule introduite il y a quatre ou cinq ans a été adoptée par quelque cinq cents entreprises, notamment dans les assurances. En Allemagne fédérale on estime qu'une société sur trois et six administrations sur dix pratiquent l'horaire flexible.

Enfin depuis février 1973 25 000 travailleurs italiens de Fiat peuvent moduler leurs heures de départ et d'arrivée au travail. C'est l'expérience la plus importante tentée sur une seule entreprise.

L'horaire variable, qui paraît être une pratique spécifiquement européenne — les Etats-Unis l'ignorent ou à peu près, — a ses détracteurs. Inapplicable pour le travail à la chaîne de pièces lourdes, il suppose un contrôle plus affiné des heures de présence ou d'absence, il peut conduire à modifier le régime des heures supplémentaires, entraver les réunions d'information syndicale, etc. Le fait est que très peu d'entreprises y ont renoncé après l'avoir adopté. Il est parfois une nécessité. La direction de Messerschmidt avait observé que chaque matin vingt minutes étaient nécessaires pour permettre à tous les collaborateurs de l'entreprise de garer leurs voitures. Le décalage des heures d'arrivée s'imposait. A Paris, les ascenseurs de la nouvelle tour Maine-Montparnasse ne pouvaient acheminer en moins de quarante-cinq minutes les sept mille personnes appelées à travailler dans ses cinquante-six étages. Là encore, on ne pouvait éviter d'étaler les départs et les arrivées.

Pour les chefs d'entreprise, l'horaire libre est le plus souvent un moyen d'entériner — et d'ordonner — les habitudes du personnel. Pour ce dernier, ce peut être un moyen de commencer à « changer la vie ». Les enquêtes les plus récentes montrent que le sentiment de liberté qu'il donne est plus apprécié encore que la suppression de telle ou telle contrainte. L'important est moins d'éviter la bousculade du métro et de supprimer la hantise du retard, que de donner la possibilité aux salariés — surtout aux femmes — de jouer librement, ne serait-ce que d'une partie, de leur temps de travail pour satisfaire les besoins de leur vie familiale ou personnelle.

Les jours sacrés

De l'horaire variable on passe naturellement à la semaine variable. Rien théoriquement n'empêche d'imaginer que le salarié ayant acquis chaque jour au cours des plages mobiles un certain crédit d'heures n'en bénéficie dans la semaine : à la fin, il partira plus tôt le vendredi soir ; au début, il rentrera plus tard le lundi matin.

Dans tous les pays européens où se généralise la semaine de cinq jours (la formule de la semaine de quatre jours est pratiquement abandonnée), le dimanche est « sacré ». Doit-on faire du samedi un deuxième jour sacré ? Un mouvement inverse de celui que l'on constatait ces dernières années semble se dessiner aujourd'hui. Même en Grande-Bretagne, où fut inventé le week-end, et aussi en Belgique, où il est largement appliqué, on commence à redouter les conséquences d'une « stérilisation » trop poussée des fins de semaine. Tous, sous peine de nuire à tous, ne peuvent se reposer en même temps. Il faut, pour qu'il conserve un sens et un intérêt, que le repos du samedi puisse être au moins en partie consacré aux achats, aux visites d'expositions, aux activités sportives... Ce qui suppose de toute évidence qu'il ne soit pas pratiqué par tous... De pas en pas on en arrive à une formule dans laquelle, l'entreprise restant ouverte six jours, le salarié peut choisir librement de s'absenter soit le samedi, soit le lundi. Des expériences sont engagées dans ce sens en Allemagne ou en France.

Ne peut-on aller plus loin et imaginer une sorte de « banque du temps » tenue par l'entreprise et qui permettrait à ses collaborateurs de reporter d'une semaine à la suivante ou d'un mois à l'autre les « heures de repos » qu'ils auraient accumulées sans les prendre durant les plages fixes de la journée, de la semaine ou du mois, et qu'ils utiliseraient durant deux ou trois jours d'absence consécutifs ? La logique le permet, même si la pratique n'en donne aucun exemple. Mais on note, ici ou là, des réactions montrant qu'il ne s'agit pas d'une hypothèse absurde. Ainsi lorsque les syndicats italiens demandent que soient regroupés les droits au repos que donnent les dix-sept jours fériés répartis tout au long de l'année.

La ruée de l'été

Paradoxalement, l'étalement des vacances paraît susciter beaucoup plus d'intérêt que celui des week-ends. A cause du mot, chargé de rêves ? Ou parce que les progrès des transports et du tourisme ont fait des vacances une véritable industrie défendant ses positions, suscitant par la publicité de nouveaux besoins ? Les congés des travailleurs britanniques ont, depuis quatre ans, beaucoup augmenté, mais les Français restent, de tous les Européens, ceux qui ont les plus longues vacances d'été. Ce sont aussi ceux qui concentrent le plus étroitement leurs départs sur quelques jours de l'année : à la fin de juillet, au début d'août. Comment rompre cet enchaînement d'habitudes et de contraintes qui conduit les grandes villes de France à se vider un mois durant pour venir encombrer les stations ? Depuis dix ans, les campagnes ont succédé aux campagnes. Apparemment sans grand résultat.

Tous les experts le reconnaissent aujourd'hui : pour étaler les vacances, il faut étaler le travail Non seulement le travail scolaire (moins d'un Français sur deux est lié pour la date de ses vacances par celle des congés de ses enfants), mais surtout le travail salarié. Tant que l'on n'aura pas obtenu de quelques grands secteurs industriels une fermeture des usines, sinon par roulement durant toute l'année, du moins sur une plus grande partie de la belle saison, on ne pourra obliger les Français à décaler leurs départs comme le font, par exemple, région par région, les Allemands. Les vacances à la carte dont on peut rêver supposent en réalité un travail à la carte que l'on commence seulement d'imaginer.

Jour après jour, semaine après semaine, année après année, on peut essayer d'assouplir les contraintes qui pèsent sur la vie active des individus et les obligent à subir leur travail et leurs loisirs. Mais cette vie active n'est elle-même qu'une longue parenthèse entre l'école et la retraite. Une question plus générale se pose : est-il possible de mieux distribuer tout au long de la vie le temps des études, celui du travail, celui de la retraite ? L'objectif idéal rappelé notamment par l'O.C.D.E. serait de permettre à chacun « *de choisir à tout moment la solution convenant le mieux à ses possibilités physiologiques, à ses aptitudes intellectuelles, à ses responsabilités familiales, à ses désirs personnels* ».

La réforme du calendrier scolaire est un casse-tête pour les responsables européens de l'éducation nationale. Tous conviennent qu'elle implique une réforme des programmes... et de l'enseignement. Ne retenons que la proposition la plus récente faite pour la France. Pourquoi ne pas décider que l'année scolaire commencera le 1er janvier ? On l'alignerait ainsi sur l'année administrative ; on supprimerait le redoutable « effet d'oubli » qu'entraîne pour les enfants le fait de changer de classe après de trop longues vacances d'été ; on « démythifierait » les examens rien qu'en modifiant la date.

Autre question : jusqu'à quel âge la scolarité obligatoire ? Au moins jusqu'à seize ans, estiment tous les Européens. Pourquoi pas jusqu'à dix-huit ans ? Et pourquoi pas à partir de seize ans un « crédit d'étude » dont les jeunes pourraient bénéficier ultérieurement ? Ne faut-il pas à partir d'un certain âge combiner les études avec une certaine activité professionnelle ? D'un point de vue plus général, quelle place doit-on faire à la « formation permanente » ?

Le débat le plus neuf et sans doute le plus actuel est celui qui s'instaure à propos de la retraite. Les effets de la crise vont dans le même sens que les revendications les plus couramment affirmées dans la plupart des pays européens : il faut abaisser de soixante-cinq à soixante ans l'âge auquel on quitte normalement la vie active. D'où quelques difficultés économiques évidentes : le gouvernement anglais a calculé qu'il en coûterait au Trésor public quelque 1 400 millions de livres par an. Mais aussi une discussion plus large sur la façon dont doit être organisé le passage de la vie active à la retraite et la conciliation entre deux tendances contradictoires : l'abaissement de l'âge de la retraite devrait permettre de préserver pour les adutes le marché du travail ; en même temps, un bon nombre de retraités souhaitent continuer à travailler. Jacques de Chalendar pose à ce propos trois questions. Pourquoi la date de mise à la retraite doit-elle être la même pour tous ? Pourquoi ne pas prévoir pour les retraités une période de transition avec un travail à temps partiel ? Pourquoi ne pas autoriser les cumuls, quitte à prévoir une double liquidation des droits à la retraite ? Sur un point au moins, il illustre une « ligne de recherche » très générale, comme l'a montré l'enquête au cours de laquelle 66 % des Allemands interrogés se sont déclarés favorables à un « *assouplissement personnalisé de l'âge de la retraite* ».

Abattre les cloisons

Qu'ils prennent l'homme dans son travail, ses loisirs ou sa vie, tous ceux qui s'attachent à « aménager le temps » comme d'autres ont essayé d'aménager le territoire travaillent sur les mêmes objectifs : supprimer ou au moins assouplir tous les cloisonnements dans lesquels le monde moderne nous enserre : cloisonnements entre les âges, entre le travail et le loisir, finalement entre les hommes. La difficulté vient de ce que ces ruptures dénoncées verbalement par tous, chacun finalement a intérêt à les préserver. Dans tous les pays européens, les syndicats patronaux craignent qu'à vouloir trop profondément modifier les conditions de travail on désorganise la production. Et très généralement, les syndicats de salariés redoutent que l'aménagement des horaires, des congés, de l'âge de la retraite ne soit qu'un alibi pour retarder la satisfaction des revendications plus immédiates et plus urgentes. Chaque salarié, s'il aspire à plus d'indépendance dans le choix de ses tâches ou de ses loisirs, ne veut pas pour cela perdre la sécurité que lui donne la réglementation dans laquelle il vit. Et plus profondément, chaque individu répugne à quitter le confort de ses habitudes ou de ses traditions. Cette chaîne de réactions explique sans doute mieux que les raisons particulières avancées ici ou là la lenteur des réformes entreprises pour aménager le temps de vivre et finalement améliorer la qualité de la vie.

JACQUES-FRANCOIS SIMON.
(le Monde).

Avec la collaboration de : Renzo Villare (« la Stampa »), Malcolm Brown (« The Times ») et Hans Stollhans (« Die Welt »).

(1) Voir notamment le livre de Jacques de Chalendar, *l'Aménagement du temps*, Desclée de Brouwer 1971 (traduit en allemand sous le titre *Die Neuordnung der Zeit*) et celui de Philippe Lamour et Jacques de Chalendar, *Prendre le temps de vivre*, Seuil 1974.

LA DURÉE DU TRAVAIL ET DES VACANCES DANS QUELQUES CAPITALES D'EUROPE (1)

	Un chauffeur d'autobus (2)	Un mécanicien (3)	Un caissier (4)	Un chef du personnel (5)	Une secrétaire (6)	Un instituteur (7)
AMSTERDAM	— ; 19	42,5 ; 19	40 ; 22	40 ; 26	40 ; 20	26
BRUXELLES	42 ; 21	40 ; 21	40 ; 21	40 ; 21	40 ; 21	40
DUSSELDORF	40-42 ; 20-24	40 ; 18-20	41,25 ; 24	40-41 ; 28	41 ; 21-24	30
GENEVE	44 ; 20	45 ; 15	44 ; 15	42 ; 20	44 ; 15	27
LONDRES	40 ; 15	40 ; 15	35 ; 18	40 ; 20	35 ; 15	35
LUXEMBOURG	40 ; 21	44 ; 17	40 ; 20	40 ; 22	40 ; 17	29
PARIS	40 ; 26	40-45 ; 23-30	40 ; 24	40 ; 26	40-43 ; 23-30	27
ROME	39 ; 21	40 ; 18	38,5 ; 20	40 ; 25	40 ; 30	30
STOCKHOLM	40 ; 32	40 ; 24	38,5 ; 24	39,3 ; 30	39,1 ; 24	30
VIENNE	42 ; 20	42 ; 15	41 ; 22	42 ; 20	42 ; 15	25

1) Ces comparaisons entre la durée de la semaine de travail et des vacances annuelles ont été établies par l'Union des banques suisses en juillet-août 1973. Elles portent donc sur des données qui ont pu être modifiées depuis, mais qui permettent toutefois de mesurer les distorsions qui existent entre les différents pays européens. Le premier chiffre correspond au nombre d'heures dans la semaine de travail ; le second au nombre de jours de vacances (jours ouvrables) dans l'année. Pour les instituteurs, figure la seule donnée disponible : le nombre d'heures de cours par semaine.

2) Conducteur dans les transports publics ; environ dix ans de pratique ; trente-cinq ans environ.

3) Mécanicien sur autos ; diplômé ; environ cinq ans de pratique ; vingt-cinq ans environ.

4) Caissier de banque ; environ dix ans de pratique ; trente-cinq ans environ.

5) Dans une entreprise industrielle occupant environ mille personnes ; quarante ans environ.

6) D'un chef de service dans une entreprise industrielle ; environ cinq ans de pratique (sténodactylographie ; une langue étrangère) ; vingt-cinq ans environ.

7) Depuis dix ans environ dans l'enseignement primaire ; trente-cinq ans environ.

Placements

Capitaux à la recherche d'un havre

La République fédérale d'Allemagne a terminé 1974 avec un solde positif de ses échanges extérieurs s'élevant à 10 milliards de dollars approximativement. Pour cette même année 1974, l'Italie solde la balance de ses échanges avec l'étranger avec un déficit de 10 milliards de dollars environ.

A l'évidence, le « serpent économique » de la Communauté européenne — pour reprendre le langage des monétaristes — présente des oscillations si grandes qu'un développement harmonieux des politiques conjoncturelles est capital. On en est loin, hélas !

Nous avons cité le chiffre de 10 milliards de dollars pour l'actif de l'Allemagne et pour le passif de l'Italie. Si l'on regarde les comptes de plus près, on s'aperçoit que la République fédérale d'Allemagne a enregistré l'année dernière, un solde positif de plus de 50 milliards de marks dans ses échanges commerciaux (achats de pétrole compris) et un déficit de plus de 24 milliards de marks dans les mouvements de capitaux. L'Italie a connu un passif de 7 000 milliards de lires pour son commerce extérieur et un mouvement de capitaux en équilibre : avec une sortie d'un peu plus de 1 000 milliards au cours du premier semestre et une rentrée équivalente pendant le second semestre. Il faut compter également les rentrées courantes : affrètements, revenus de l'émigration, tourisme, qui, dans l'ensemble, sont traditionnellement importants pour l'Italie et ont représenté 700 milliards de lires en 1974. Cette somme ne peut cependant pas compenser les emprunts émis à l'étranger.

Dans ces conditions, une recherche sur les mouvements de capitaux doit tenir compte d'un ensemble de données propres à chaque pays. Ainsi, par exemple, au moment où nous écrivons, le coût de l'argent est bien loin d'être « harmonisé » dans la Communauté européenne. Prenons le « Prime Rate », c'est-à-dire l'intérêt que les banques font payer sur les crédits ouverts à certains de leurs clients et qui n'a pas de taux officiel comme le taux d'escompte, mais joue un rôle important dans les mouvements de capitaux. Aujourd'hui, le « Prime Rate » est de 10-11 % en Allemagne et de 17-18 % en Italie, avec toutes les conséquences qui en découlent.

Bien évidemment, le prix de l'argent — et par conséquent son rendement, pour qui en possède, — n'est pas la seule cause de mouvement des capitaux. Il existe toute une série d'autres facteurs qui tiennent à la « sécurité », à la stabilité politique, aux perspectives de prises de participation — investissement pur ou prise de contrôle, — aux plans à moyen et à long terme pour soutenir les exportations, aux éventuelles « découvertes » de rendements alléchants — dans les recherches pétrolières ou dans l'achat de terrains, — à la création directe d'unités de production à l'étranger Mais, le prix et donc le rendement de l'argent sont toujours un élément important, souvent décisif, du choix de l'investissement.

Certes, si le coût de l'argent ne suffit pas à normaliser les mouvements de capitaux, il est vexant pour un pays d'être obligé de planter des panneaux pour « capitaux errants » analogues à ceux qui, au bord des routes, invitent à faire attention aux « animaux errants ». En Italie, ces interdictions n'ont pas empêché que les sorties de capitaux aient été supérieures de 10 000 milliards de lires aux entrées au cours des vingt dernières années. Ce chiffre, à l'échelle italienne, représente la couverture du déficit pétrolier aux tarifs actuels pour au moins deux ans.

On doit également souligner que, selon des avis dignes de foi, cette « fuite de capitaux » s'est réalisée pour une bonne moitié par des voies clandestines, donc illégales, comme le transport de billets de banque par des « contrebandiers de devises », la falsification de certificats d'importation et d'exportation, d'opérations frauduleuses sur les revenus du tourisme ou de l'émigration. Cependant, au cours des derniers mois, on a noté un reflux des capitaux vers l'Italie dû, non pas tellement aux taux d'intérêt élevés de l'argent, mais à la nécessité pour beaucoup d'entreprises, étranglées par les restrictions de crédit, de puiser des liquidités dans leurs fonds placés à l'étranger.

La situation de l'Allemagne fédérale est tout autre. La confiance dans le mark ou, si l'on préfère, la méfiance envers le dollar et d'autres monnaies n'a pas empêché, comme nous l'avons vu plus haut, la balance allemande des capitaux de se clore l'année dernière avec un déficit de 24 milliards de marks. Résultat caractéristique d'un pays solide et bien organisé et qui devrait, entre autres, désarmer les accusations d'« égoïsme sacré » adressées à l'Allemagne fédérale.

Il faut savoir qu'à la fin de l'année dernière, le mark allemand avait été réévalué, par rapport à sa cote de fin 1972, de 16 % vis-à-vis du franc français, de 34 % vis-à-vis du dollar américain et de la livre sterling et tout bonnement de 50 % vis-à-vis de la lire italienne.

En dépit de cela, les mouvements de capitaux ont été déficitaires à un point tel qu'ils ont réduit de moitié le bénéfice de la balance commerciale, surtout en raison des prêts accordés par Bonn à d'autres pays et, dans une moindre mesure, en raison des aides au tiers-monde, sans oublier évidemment les investissements effectués à l'étranger par les entreprises allemandes.

Si d'Allemagne fédérale on passe maintenant au Royaume-Uni, le ciel change de couleur et vire au gris.

Depuis 1970, à l'exception de 1972, les entrées de capitaux ont été supérieures aux sorties pour 481 millions de livres sterling en 1970, 1 871 millions en 1971, 1 245 millions en 1973 et pour 2 331 millions au cours des neuf premiers mois de 1974. Cependant, à la fin de 1973, le secteur public britannique avait une dette globale vis-à-vis de l'étranger de 5 285 millions de livres sterling contre 4 025 millions de crédit, ce qui représente un passif de 1 260 millions, alors que le secteur privé présentait vis-à-vis de l'étranger un surplus de crédits par rapport à ses emprunts équivalent à 6 735 millions de livres sterling.

On peut remarquer qu'il existe à l'étranger une grande confiance dans l'économie britannique en dépit de ses difficultés.

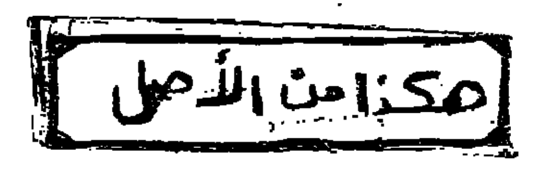
Au cours des neuf premiers mois de 1974, les investissements étrangers dans le secteur privé britannique se sont élevés à 1 508 millions de livres sterling, dépassant ainsi les 1 470 millions de l'année 1973 tout entière.

Si l'on tient compte des sorties de capitaux qui se sont élevées à 572 millions, le mouvement des capitaux privés vers la Grande-Bretagne s'est soldé par un surplus de 936 millions de livres sterling pour les neuf premiers mois de 1974. Expliquer cela par le pétrole de la mer du Nord serait insuffisant et inexact.

La France n'est pas non plus épargnée par les nuages. On estime que pour l'année dernière, son déficit a été de 19 milliards de francs pour la balance commerciale et de 11 milliards de francs pour les autres opérations soit un total de 30 milliards de francs. Ce déficit a été financé ainsi : 15 milliards ont été obtenus grâce à des emprunts à long terme et les autres 15 milliards par des délais de paiements.

Nous sommes maintenant sur le terrain des grandes manœuvres commandées au plus haut niveau et il faut mettre en œuvre la tactique et la stratégie qui s'imposent.

MARIO SALVATORELLI.
(La Stampa.)



Les clés de la conjoncture

LE panorama des gestions à court terme comparées de l'Allemagne de l'Ouest, de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie est réalisé par une équipe de conjoncturistes européens avec la collaboration de Cégos-Economie.

Ont été sélectionnés six indicateurs (taux de croissance de la production industrielle, prix à la consommation, taux de chômage, équilibre des échanges commerciaux, goulets de production et investissement, degré de sensibilité au marché international). Les quatre premiers font l'objet de graphiques, de manière à montrer aussi nettement que possible la position relative de chaque pays. Ce qui permet ensuite de les noter (pour les deux derniers indicateurs, on se limitera à ces notes).

Ces appréciations seront obtenues par regroupement des résultats autour des trois objectifs majeurs d'une bonne gestion à court terme : a) croissance la plus forte possible ; b) croissance de bonne qualité (inflation et taux de chômage limités) ; c) croissance pouvant être maintenue (rythme d'investissements suffisant, échanges équilibrés, degré de sensibilité au marché international limité).

AUX AGUETS D'UNE REPRISE

LE mois qui vient de s'écouler n'a pas apporté de bonnes nouvelles. Le niveau d'activité recule encore. Le fait le plus frappant est sans conteste le véritable effondrement de la production industrielle française, avec une chute en rythme annuel de plus de 20 %. L'Italie et la Grande-Bretagne ne font guère mieux. Ni même, à première vue, l'Allemagne. Le chômage augmente lui aussi, partout, sans discontinuer.

Certes, l'inflation recule en moyenne au taux de 11 % l'an, si on fait abstraction du cas aberrant de la Grande-Bretagne ; les balances commerciales de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie se rétablissent, il est vrai, plus sous l'effet des reculs d'activité et des importations que par le développement des exportations.

Mais ce ne sont plus ces quelques bons résultats qu'on regarde. Même si on se réjouit, par exemple, de voir l'Italie éviter le pire et d'entrer en convalescence, en améliorant sa situation financière, avec le remboursement anticipé d'une partie de sa dette vis-à-vis de l'Allemagne.

ALLEMAGNE : entre la récession et le redémarrage.

Ce qui préoccupe maintenant, c'est plus *le marasme* que *l'inflation*, c'est plus le chômage que la situation financière, qui, pourtant, avait donné lieu à tant d'alarmes. Il serait, certes, prématuré d'attendre trop rapidement et à nouveau de bons chiffres, puisqu'on avait bien volontairement provoqué les mauvais, en organisant l'austérité ou le refroidissement pour calmer les prix et retrouver les équilibres extérieurs.

Il n'en reste pas moins que chaque pays *observe* maintenant les autres, en guettant toutes les raisons d'espérer. Y en a-t-il ? Normalement, une reprise pourrait s'amorcer *dans* les pays où, après une longue cure d'austérité, des mesures de relance franches et massives ont été prises : c'est-à-dire aux Etats-Unis et en Allemagne.

Dans le premier pays, c'est la déception : le début de l'année 1975 a encore enregistré une baisse très brutale et forte de la production : des secteurs d'activité qui jusqu'ici étaient épargnés sont atteints à leur tour : ainsi la sidérurgie. C'est que ce pays a subi une *récession* tellement longue qu'elle s'est finalement transformée en dépression profonde, avec désamorçage de la consommation et de l'investissement, accumulation de stocks et endettement massif.

Si bien que, malgré des stimulants budgétaires massifs et la baisse accélérée des taux d'intérêt (le *prime rate* en est maintenant à 7,5 %), il ne faut pas compter sur une reprise rapide.

Reste alors l'Allemagne qui a pris, elle aussi, fin 1974, des mesures de relance, et qui est certainement la mieux placée pour reprendre *sainement son essor*. *Effectivement*, et c'est là un fait nouveau à signaler, on y observe depuis peu quelques signes précurseurs favorables. La courbe de la production industrielle semble s'infléchir à nouveau vers le haut : ainsi, l'indice de la production industrielle de janvier est-il meilleur que celui de décembre : 108, contre 104.

Analysant plus en détail, on s'aperçoit que bien que de nouveaux secteurs soient atteints par la *récession* par un effet de tache d'huile — ainsi la sidérurgie, — d'autres, au contraire, vont un peu mieux ou moins mal qu'on aurait pu l'escompter : ainsi, l'automobile.

Dans ce combat encore incertain entre forces de récession et de reprise, lesquelles vont l'emporter ? Outre l'indice global de production industrielle cité plus haut, on peut se baser sur quelques autres chiffres donnant pour ainsi dire un score continuel de ce combat : ainsi, les offres d'emploi non satisfaites, après être descendues de 298 000 en septembre 1974 à 194 000 en décembre 1974, remontent à 246 000 en février 1975. De même, la demande interne semble à nouveau augmenter.

Une reprise semble se dessiner en Allemagne, et le gouvernement a toutes les raisons de la favoriser, puisqu'une des conditions qu'il avait posées pour une véritable relance est en voie de se réaliser.

Il est, en effet, remarquable de constater la modération dont ont fait preuve les syndicats lors du renouvellement des conventions salariales. Quelle différence avec la Grande-Bretagne, où les exigences vont jusqu'à quatre ou cinq fois plus : ainsi pour les mineurs, qui ont obtenu 30 %.

Certes, du côté *des prix*, on observe une évolution légèrement plus défavorable en janvier : 0,9 % d'un mois sur l'autre. Mais il s'agit ici peut-être d'incidences saisonnières, et, de toute manière, en considérant le rythme moyen des derniers mois, on en reste toujours à 7 % en terme annuel, ce qui reste relativement excellent.

Le gouvernement allemand n'a pas pris de nouvelles mesures depuis celles du plan de fin 1974, mais il va subir les pressions politiques, et plus encore monétaires, qui y poussent à l'échelon international. Pour éviter un déséquilibre trop grand entre dollar et deutschemark, il est bien forcé de suivre la baisse des taux d'intérêt, qui continue toujours aux Etats-Unis : c'est ainsi qu'il faut interpréter la récente baisse du taux d'escompte, qui, ramené de 5,5 % à 5 %, est maintenant le plus bas de tous les pays occidentaux.

FRANCE : éviter la dépression.

L'évolution monétaire déclenchée par les Etats-Unis s'impose à tous les pays ; même la France la suit, bien qu'avec beaucoup de retard, puisque le taux de base bancaire, qui est plus significatif dans le cas français, est encore à 11,2 %, et celui du marché monétaire à 9 %. Deux raisons, entre autres, expliquent ce décalage. D'abord, une certaine crainte pour le franc, qui demeure fragile. Ensuite, une réticence à aller trop vite, car la situation intérieure française est loin d'être assainie. D'où une stratégie très prudente, évitant toute relance franche et comptant surtout sur une reprise spontanée.

Or c'est l'inverse : le recul de la production industrielle touche à l'effondrement. Et ce qui est à craindre, c'est un désamorçage de la consommation sous l'effet du chômage partiel, de la contraction des revenus et de l'épargne de précaution. Et aussi de l'investissement avec des entreprises qui manquent d'autofinancement et hésitent à s'endetter encore plus devant les incertitudes des années à venir. Bien que leur pessimisme ait une nette tendance à s'atténuer, si l'on en croit les dernières enquêtes de l'INSEE.

La France doit s'efforcer d'éviter une *dépression* analogue à celle qui est constatée aux Etats-Unis. Les récentes mesures de soutien à la consommation, au bâtiment, à certains investissements productifs, seront-elles suffisantes ? Celles-ci, dans le cas de la consommation, par exemple, représentent, avec 4 milliards de francs, à *peine* 0,5 % du total, et sont à rapprocher des 2,5 % consentis par l'Allemagne.

Il est probable que le gouvernement français va être *obligé* d'agir encore plus massivement et non plus ponctuellement et sélectivement, ou par petites doses, comme il l'a fait jusqu'ici.

Quand ? Probablement à *bref* délai, mais l'effet se fera attendre, compte tenu des inévitables délais de réaction.

C'est donc seulement vers le troisième ou le quatrième trimestre que la reprise pourrait avoir lieu, favorisée, par ailleurs, par un redémarrage de l'activité allemande. Comment cette évolution se traduira-t-elle pour l'Italie et la Grande-Bretagne ? Ces *pays* auront de la difficulté à relancer par eux-mêmes, compte tenu de leurs difficultés de prix et de balance commerciale. Ils devront donc, pendant de longs mois, se contenter de mesures de soutien ponctuelles, telles celles prises par l'Italie pour le bâtiment... en évitant une dégradation excessive de l'activité et le dépassement de seuils explosifs pour le chômage.

MAURICE BOMMENSATH.

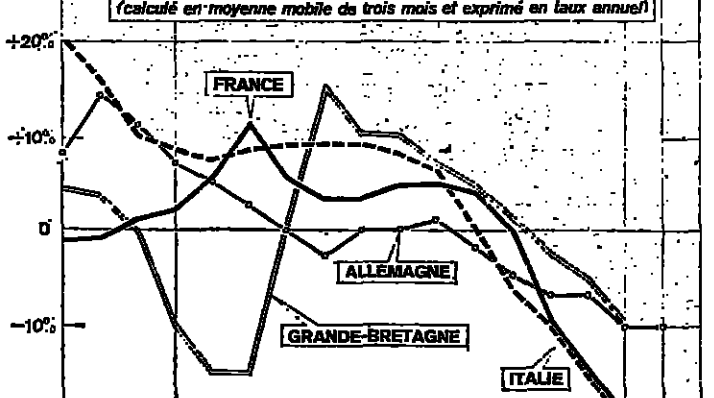
NOTATION DES GESTIONS À COURT TERME COMPARÉES

	TAUX DE CROISSANCE	QUALITÉ DE LA CROISSANCE		MAINTIEN DE LA CROISSANCE		
		Prix	*Emploi*	*Capacité de production*	*Échanges*	*Sensibilité (1) internationale*
ALLEMAGNE	– –	+	– –	+	+++	++
FRANCE	– – –	–	– –	+	+	+
ITALIE	– – –	– –	– –	+	–	– – –
GR^DE BRETAGNE	– –	– – –	–	–	–	– –

+++ excellent ++ bon + assez bien – médiocre – – mauvais – – – très mauvais [+] tendance précédente

(1) La sensibilité internationale, appréciée par rapport à la structure des échanges n'est pas comparable d'un pays à l'autre. Plus elle est élevée, plus elle constitue un handicap pour la gestion à court terme.

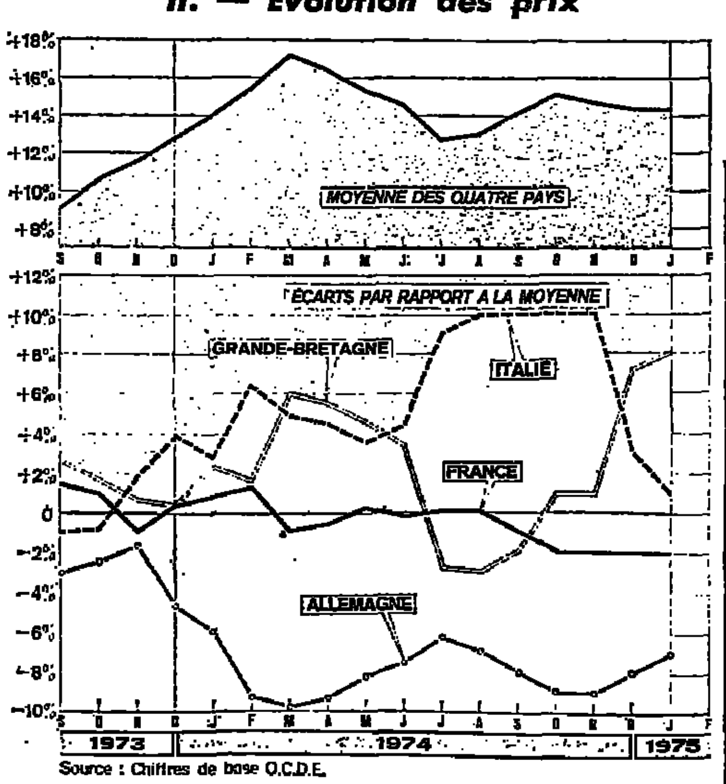
I. — Taux de croissance industrielle



Chiffres de base O.C.D.E. corrigé de la production industrielle (sans le bâtiment)

Le fait saillant est l'effondrement de la production industrielle française. Le recul s'accentue en Italie et en Grande-Bretagne.
En revanche, la production industrielle de l'Allemagne tend à amorcer une remontée.

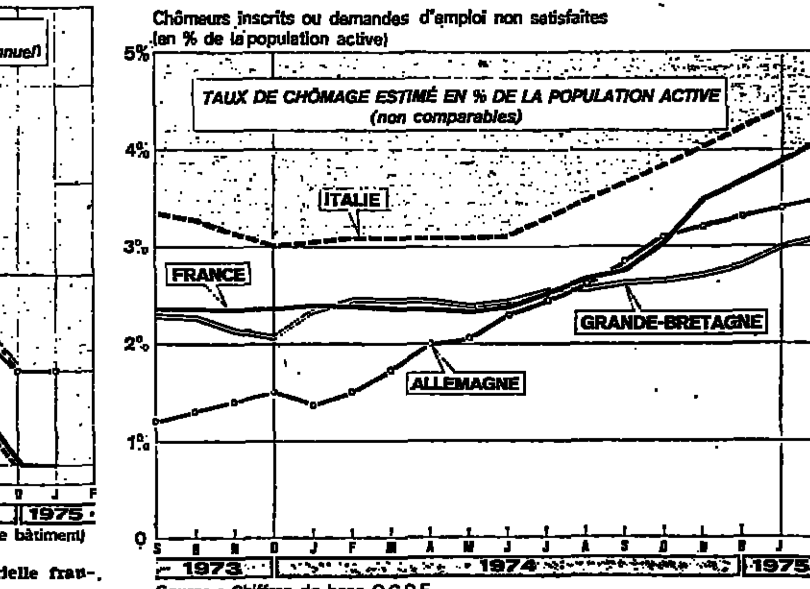
II. — Évolution des prix



Source : Chiffres de base O.C.D.E.

Le rythme moyen d'inflation se maintient à 14 %. On constate des progrès en France (12 %) et en Italie (15 %). L'Allemagne fait un peu moins bien (de 6 % elle passe à 7 %). Mais c'est surtout la Grande-Bretagne qui, avec une inflation de 23 %, détériore la moyenne qui, sans elle, se situerait à 11 %.

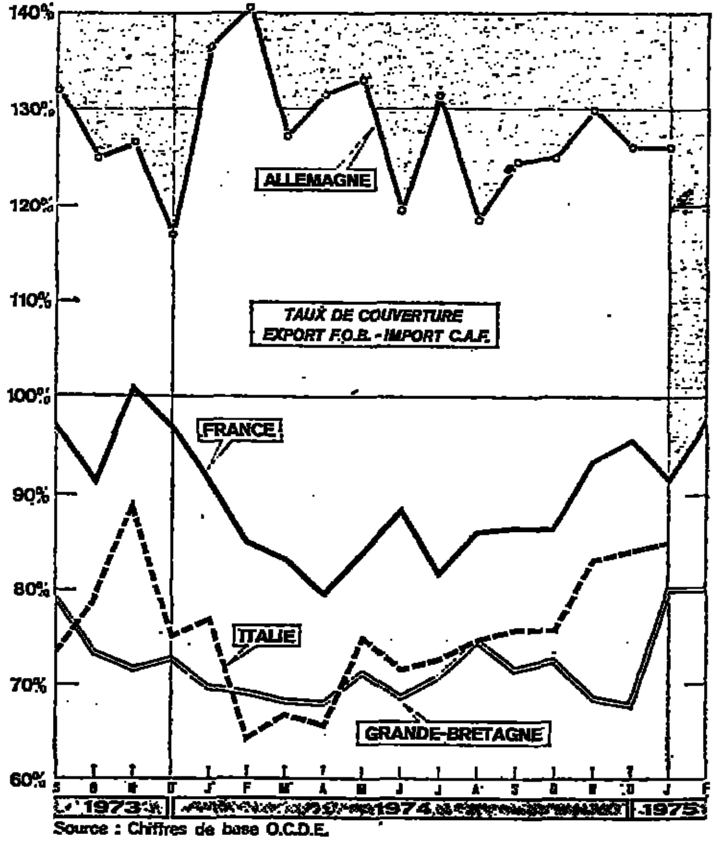
III. — Niveau de l'emploi



Source : Chiffres de base O.C.D.E.

Le chômage augmente sans discontinuer dans les quatre pays. L'effectif total des chômeurs est maintenant de près de quatre millions, avec un taux moyen de la population active de 4 % environ. L'Italie se situe à 4,1 % ; la Grande-Bretagne à 3,10 % ; l'Allemagne est à 3,5 % (5,1 % en chiffres bruts) et la France à 4,1 %.

IV. — Échanges extérieurs



Source : Chiffres de base O.C.D.E.

Les échanges extérieurs demeurent sans changements sensibles. Pour l'Italie et la Grande-Bretagne, les taux de couverture des exportations par les importations se consolident à un niveau de 80 % environ. La France arrive maintenant à l'équilibre avec un taux de près de 98 % en février. Rappelons que les taux O.C.D.E. sont calculés FOB-CAF et corrigés des variations saisonnières.

EUROPE
EUROPA

Rédaction : Pierre Drouin, Jacqueline Grapin (« le Monde »), Piero de Garzarolli, Gianni Gambarotta (« la Stampa »), John Greig, coordonnateur, David Spanier (« The Times »), Fritz Wirth, Hans Stollhans (« Die Welt »).

Publicité : Michel Gérard (« le Monde »), Riccardo di Corato (« la Stampa »), Garry Thorne, coordonnateur (« The Times »), Dietrich Windberg (« Die Welt »).

LA RELIGION EST-ELLE TROP BON MARCHÉ ?

BONN

Les fidèles renâdent

LES deux principales communautés confessionnelles de République fédérale, la protestante et la catholique, qui regroupent plus de 90 % de la population du pays, connaissent depuis quelques mois des difficultés financières grandissantes. Grâce à l'efficacité de leur système de collecte, plus rationnel que celui de bien d'autres pays, les deux Eglises figuraient jusqu'à présent parmi les plus riches du monde.

En Allemagne fédérale, le denier du culte fait l'objet, comme l'impôt sur le revenu, d'un prélèvement direct sur le salaire. Il est ensuite restitué aux autorités ecclésiastiques par le Trésor public après avoir subi au passage une légère ponction. Les deux grandes confessions peuvent ainsi compter sur des contributions régulières. Jusqu'à la fin de 1974, celles-ci ont représenté 8 à 10 % du total de l'impôt sur le revenu. Et une augmentation du revenu des contribuables signifie automatiquement un accroissement des recettes fiscales et, partant, du denier du culte.

En 1973, le denier du culte a représenté pour l'ensemble des paroisses évangéliques et des diocèses catholiques de République fédérale 6,9 milliards de deutschemarks dont 46,6 % revenant à l'Eglise catholique seule.

Par suite de la réforme de la législation fiscale entrée en vigueur au début de 1974, les Eglises ont dû renoncer à une part de leurs recettes, et quelques paroisses évangéliques et diocèses catholiques ont réduit leurs taux d'imposition dans le dessein de parvenir graduellement à un taux unitaire ne devant pas dépasser 8 % de l'impôt sur le revenu. Réforme fiscale et abaissement des taux se traduiront donc désormais annuellement par une moins-value de recettes de l'ordre de 1,2 milliard de deutschemarks. Pour 1975, l'Eglise catholique prévoit une baisse de 20 % de ses recettes, ce qui correspond également à l'estimation de l'Eglise évangélique.

Parallèlement, se dessine une autre évolution : les deux Eglises voient régulièrement diminuer le nombre de leurs fidèles, en raison surtout de l'obligation qui leur est faite de payer, sous forme d'impôt prélevé directement sur leur salaire, le denier du culte. Le nombre des protestants et des catholiques séparés de leurs paroisses était en 1972 respectivement de 140.000 et 53.000 ; il est passé en 1974 à 210.000 pour les premiers (comparé à 28 millions de fidèles) tandis que le nombre des seconds augmentait sensiblement. Et le nombre des défections ne cesse d'augmenter depuis l'entrée en application de la réforme fiscale.

Malgré les taux d'augmentation décroissants de leurs recettes fiscales depuis quelques années (1971 : 22,3 % ; 1972 : 18,3 % ; 1973 : 15,9 % ; 1974 : 9,8 %), les deux communautés ont pu se constituer des réserves qu'elles ont partiellement affecté à l'élargissement de leur propre patrimoine. Mais elles ont dû faire face à des dépenses croissantes, notamment de fonctionnement, dont la plus grande part a été absorbée par les coûts de leur personnel qui ont représenté 50 % du budget des diocèses catholiques, et environ 60 % — voire 70 % — pour les paroisses évangéliques.

Au demeurant, les salaires des ecclésiastiques et les dépenses d'administration ne représentent qu'une faible part de l'ensemble des charges de fonctionnement. Les deux Eglises consacrent des sommes importantes à leurs œuvres sociales, jardins d'enfants et assistance médicale entre autres. Car, contrairement à beaucoup d'autres pays, c'est l'Eglise qui, en République fédérale, prend en charge un grand nombre de jardins d'enfants, de centres de repos et de soins, de maisons de retraite, avec l'aide de subventions de l'Etat qui, par exemple dans le cas des cliniques privées, peuvent atteindre jusqu'à 90 % du coût total.

Les deux Eglises s'efforcent de faire en sorte que ces dépenses ne subissent pas de compressions. Pour cela elle cherchent à épargner d'une main ce qu'elles dépensent de l'autre, en s'interdisant notamment de nouveaux programmes de construction et en supprimant l'embauche de personnel. Cependant, leur assistance matérielle et financière aux pays du tiers-monde reste entière.

Une certitude : à l'avenir les Eglises de République fédérale ne pourront plus compter sur une augmentation des recettes fiscales. A moins que la situation économique intérieure du pays ne s'améliore sous peu et que, dans le même temps, un brusque renversement de la tendance des fidèles à la défection se produise : deux conditions qu'il serait miraculeux de voir se réaliser simultanément.

HENK OHNESORGE.
(Die Welt)

LONDRES

On ne prête pas aux riches

LE taux d'inflation élevé — et qui continue de croître — en Grande-Bretagne a placé l'Eglise d'Angleterre dans une situation particulièrement critique. Le fait est que la branche mère de l'Eglise anglicane va devoir, pour affronter cette crise, bouleverser à la fois ses schémas de pensée et son organisation. De loin la plus importante et la plus riche communauté religieuse du pays, elle est justement rendue plus vulnérable à l'inflation que les autres par sa taille.

Pas plus que l'Eglise catholique, l'Eglise méthodiste, l'Eglise d'Ecosse, et les Eglises libres, l'Eglise d'Angleterre ne reçoit du gouvernement aucune subvention. Mais elle bénéficie des abattements d'impôts accordés à toutes les organisations charitables. Comme les autres, elle vit des dons hebdomadaires de ses paroissiens, mais bénéficie en outre d'un capital considérable qui lui vient de placements et de dotations. Avec un peu d'ironie, on pourrait dire que c'est là que réside sa faiblesse. On pense en Grande-Bretagne, et jusque parmi les membres de l'Eglise anglicane elle-même, que celle-ci est si immensément riche qu'elle n'a besoin d'aucune aide. Comme le dit un évêque de l'Eglise d'Angleterre : « *Les Anglais ont eu leur religion à trop bon marché. Nous vivons maintenant sur la générosité des générations précédentes.* »

Toutes les Eglises ont été durement touchées en Grande-Bretagne, et c'est le clergé qui a subi les plus graves dommages. Leur niveau de vie, qui n'a jamais été fort élevé, se dégrade à la fois en termes réels et par rapport à celui du reste de la population. Chez les méthodistes, dans l'Eglise libre et dans l'Eglise d'Ecosse, le clergé a vu croître ses revenus dans des proportions qui, en d'autres temps, auraient pu paraître considérables, mais qui lui permettent tout juste de vivre. Bien que de tels cas soient heureusement assez rares, il arrive que des ministres du culte soient obligés de s'adresser aux services publics d'entraide pour nourrir, loger et habiller leur famille. Leurs épouses doivent souvent prendre un emploi à plein temps pour leur permettre de vivre décemment, privant ainsi l'Eglise des services précieux — et peu coûteux — qu'elles apportaient traditionnellement à leurs maris dans l'exercice de leur ministère. Comme chez les catholiques, ces paroissiens savent que prêtres et pasteurs vivent presque exclusivement de dons, et il semble qu'ils aient répondu généreusement aux appels qui leur ont été faits de compenser l'inflation par une majoration de leur contribution.

Les congrégations juives se distinguent par leur prodigalité non seulement dans l'aide qu'elles apportent à leurs pasteurs, mais aussi dans les dons qu'elles distribuent à leurs œuvres charitables. C'est, en un sens, le signe de la forte conscience de son identité que possède la communauté juive en Grande-Bretagne. Et cela constitue un exemple frappant de ce qui semble être la règle générale dans les rapports existant entre la religion et l'argent : les liens avec l'Eglise ou la synagogue sont d'autant plus étroits que le sentiment d'isolation par rapport à l'ensemble de la communauté est grand.

C'est là que réside, pour l'Eglise d'Angleterre, la difficulté. Ses investissements, estimés à 500 millions de livres et qui rapportent 25 millions par an, n'existent que parce qu'elle est l'Eglise « nationale », reconnue par la loi. Si elle appartient à tous, elle n'appartient à personne, aussi la conscience de leur identité est-elle, chez les anglicans, pratiquement inexistante. Bien qu'ils appartiennent souvent à des classes socio-économiques plus élevées que les autres membres des communautés religieuses (à l'exception peut-être du judaïsme, dans la mesure encore où on le considère comme une confession), leurs dons sont inférieurs à ceux de n'importe quel autre groupe confessionnel ; ils s'élèvent à environ 30 à 35 pence par semaine et par personne. Par rapport au reste de la communauté anglicane, c'est dans l'Eglise d'Angleterre que la proportion des dons individuels dans le revenu total est le plus faible. Et il semble bien aussi que les anglicans soient les plus réticents à toute demande d'augmentation.

Aussi, à l'heure où toutes les Eglises cherchent à faire des économies, l'Eglise d'Angleterre y emploie-t-elle tout son zèle. Le personnel des églises et de l'administration générale à Londres est réduit au minimum, de même que toutes les autres dépenses. Des pressions de plus en plus fortes se font jour pour la vente des « trésors » — objets d'argent du XVIe, XVIIe ou XVIIIe siècle pour la plupart. Aussi le gouvernement est-il lui-même intervenu, faisant une offre de 1 million de livres par an pour la protection des vieilles églises, dont certaines comptent parmi les plus beaux joyaux de la campagne anglaise. Mais de telles mesures suffiront-elles à sauver l'Eglise de ces amputations si l'inflation se poursuit au rythme actuel?

CLIFFORD LONGLEY.
(The Times.)

PARIS

L'Eglise possède peu d'églises

« *CERTAINS disent que l'Eglise de France possède beaucoup de terrains et d'immeubles. Pensez-vous que cela soit vrai ?* » A cette question, posée fin 1971, lors d'une enquête menée par la SOFRES sur « Les Français et les finances de l'Eglise », 36 % des Français interrogés ont répondu oui, 25 % non et 39 % ne savaient pas. Paradoxalement, malgré ces avis partagés et cette grande ignorance, 4 % des Français seulement estimaient que l'Eglise devrait vendre tous ses biens et 14 % qu'on devrait lui demander de vendre ceux dont elle n'a pas l'utilisation. La grande majorité des Français pensent que si l'Eglise a des biens, elle les utilise correctement dans le sens de sa mission.

Si, en effet, en termes absolus l'Eglise catholique représente l'une des plus grandes fortunes de France, elle possède peu d'argent liquide et, à l'encontre de l'Allemagne par exemple, elle ne reçoit aucune aide de l'Etat, ses ressources provenant essentiellement des dons volontaires des fidèles. Le denier du culte — impôt annuel de l'Eglise instauré en 1905 au lendemain de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et des spoliations des biens ecclésiastiques qui suivirent — appelé par la suite denier du clergé et maintenant denier tout court, représente un quart environ des ressources de l'Eglise.

En 1971, on a estimé cette collecte, pour l'ensemble de la France, à environ 140 000 000 de francs, ce qui correspondait approximativement à 3 F par catholique (moyenne qui variait de 6,60 F à 1 F selon les diocèses). Selon l'enquête SOFRES, 45 % des Français déclarent verser le denier du clergé et 57 % donner quelque chose à l'Eglise. La majorité des donneurs ne sont pas des pratiquants réguliers.

Lors de sa dernière rencontre à Lourdes en octobre 1974, la conférence épiscopale a décidé de lancer « *une campagne nationale en vue de l'élargissement du denier et d'une prise en charge au moins partielle des permanents non-prêtres* ». On envisage de doubler le montant du denier, actuellement fixé, à titre indicatif, au salaire d'une journée de travail.

Les autres sources de revenus sont : les ressources directement liées à l'exercice du culte (honoraires de messe, casuel versé à l'occasion de baptêmes, mariages, enterrements) et les quêtes dominicales (paroissiales, diocésaines ou nationales). Autre argument, du reste, pour augmenter le denier : cela permettrait l'abolition des honoraires de messe et du casuel, avec la conséquence de séparer culte et argent, comme le réclament un nombre toujours plus grand de chrétiens gênés par les relents simoniaques du système actuel.

A la différence de celles de l'Etat, les finances de l'Eglise sont très peu centralisées. La modicité du budget national — qui ne dépasse pas 2 500 000 F — s'explique par le fait que chaque diocèse gère son propre budget. A Lourdes, les évêques ont examiné un projet de caisse interdiocésaine d'entraide. Jusqu'à présent, peu de mesures ont été prises dans le domaine de la solidarité entre les diocèses, dont les revenus sont pourtant très inégaux. Une certaine « péréquation » se pratique toutefois à l'intérieur des diocèses — notamment dans ceux de la région parisienne — pour permettre à tous les prêtres, du plus jeune vicaire à l'évêque, de gagner le même salaire de base. Un prêtre touche rarement davantage que le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC, actuellement de 1 204 F par mois), et, selon l'equête SOFRES, 67 % des Français estiment que le prêtre ne doit pas gagner plus de 1 000 F par mois, 37 % pensant même qu'il devrait gagner moins de 800 F.

La question peut-être la plus controversée, cependant, demeure celle de la politique immobilière de l'Eglise. Toute évaluation exacte des biens de l'Eglise est quasiment impossible à cause de leur éparpillement et d'une gestion fort inégale. Détail peu connu : l'Eglise possède peu d'églises. Tous les édifices catholiques affectés au culte sont devenus propriété des communes en 1905. Les cathédrales appartiennent à l'Etat. Les autres biens se répartissent entre trois catégories de propriétaires : les congrégations religieuses, les associations diocésaines et les nombreuses sociétés ou associations qui servent de support juridique aux paroisses. A ce propos, la confusion et la complexité créent un mystère qu'il est bien difficile de percer.

Malgré les demandes réitérées de la commission épiscopale créée en 1969 pour étudier la vie matérielle de l'Eglise et des prêtres, il semble que tous les diocèses et les instituts religieux n'ont pas encore dressé un inventaire complet de leurs biens. Au plan juridique, d'autre part, depuis quelques années le gouvernement français a autorisé les congrégations qui le demandent à posséder avec pleine capacité, comme les associations diocésaines. Elles peuvent donc recouvrer la jouissance des biens mis sous séquestre en 1904.

Quelques projets immobiliers récents, proposés ou réalisés par l'Eglise — le projet de rénovation de la cité paroissiale Saint-Honoré d'Eylau, à Paris, la vente de séminaires à Annecy ou à Cannes, la construction de nouvelles églises, — ont rallumé les passions et nourri la controverse sur les signes extérieurs de la richesse de l'Eglise, en contradiction avec son témoignage de pauvreté.

Actuellement, on est sensible à deux impératifs qui peuvent paraître contradictoires : la justice et la pauvreté. La question de la rémunération des permanents de l'Eglise se pose en termes de justice et la décision de beaucoup de prêtres de prendre un travail est en partie motivée par leur désir d'échapper à la « mendicité ». Est-il normal, par exemple, que l'assurance-vieillesse pour les religieux français ayant atteint soixante-dix ans oscille entre 350 et 700 F par an, même si beaucoup continuent à être pris en charge par leur communauté ?

En même temps, le désir grandit, chez les prêtres et les fidèles, le voir l'Eglise vivre pauvrement. Face aux valeurs prônées par la société de consommation, des hommes qui refusent d'être payés suivant leur valeur et acceptent d'être seulement indemnisés selon leurs besoins représentent la meilleure contestation possible de cette société. Mais il faut qu'elle soit une pauvreté librement acceptée et non contredite par la richesse collective de l'Eglise à laquelle ils appartiennent.

ALAIN WOODROW.
(« le Monde »)

ROME

Les comptes du cardinal Vagnozzi

IL y a les mystères de la foi que le Rosaire divise en cinq « joyeux », cinq « douloureux » et cinq « joyeux ». Il y a aussi les mystères financiers de l'Eglise catholique. Pour les éclaircir, nous avons interrogé le cardinal Egidio Vagnozzi, président de la « préfecture des affaires économiques », c'est-à-dire ministre du budget et des finances du Saint-Siège.

Le Saint-Siège est le seul Etat au monde qui vive de ressources patrimoniales et non fiscales. Cela signifie que, pour faire face à ses dépenses, il n'utilise que les revenus d'un patrimoine reconstitué en 1929 au traité du Latran.

Traditionnellement, cinq administrations s'occupent des dépenses pour le gouvernement central de l'Eglise. En outre, il y a l'Institut pour les œuvres de religion, une sorte de banque qui a son siège juridique au Vatican : il administre surtout les dépôts et les fonds des ordres religieux, mais il est autonome par rapport aux cinq autres administrations.

Le cardinal Egidio Vagnozzi est un Romain âgé de soixante-neuf ans. Il fut longtemps délégué apostolique aux Etats-Unis avant d'assumer sa charge actuelle.

« Eminence, certains journaux soutiennent que le patrimoine productif géré par les cinq administrations et par l'Institut pour les œuvres de religion pourrait s'élever de 6 000 à 12 milliards de lires.

— Cette somme est purement et simplement grotesque, répond le cardinal.

— Si j'envisage un montant de 300 milliards de lires, suis-je plus près de la réalité ?

— Je puis vous dire que le patrimoine productif du Saint-Siège, en Italie et dans le monde entier, constitue moins du quart de la somme que vous indiquez.

— Il s'agirait donc de 60 à 75 milliards de lires. Vous ne pouvez pas me donner la somme précise, Eminence ?

— Non. Je n'y suis pas autorisé. Le patrimoine est constitué de biens immobiliers et de biens mobiliers (titres et obligations). Les immeubles sont, en grande partie, occupés par des bureaux qui ne rapportent pas grand-chose. D'autres immeubles sont loués à bas prix à des fonctionnaires du Saint-Siège. Leur revenu est donc très limité, spécialement en Italie où le Saint-Siège doit observer la loi sur le blocage des loyers.

— L'indemnité versée en 1929 au Vatican par l'Etat italien s'élevait alors à 1 milliard en titres et 750 millions au comptant. Cela représenterait aujourd'hui de 300 à 350 milliards. Faut-il croire que les administrateurs précédents n'ont pas été des « sages » comme on le croyait ?

— Peut-être, répond le cardinal. Mais il faut dire que Pie XI a dépensé une grande partie des 750 millions en liquide pour construire en Italie les quatorze séminaires régionaux et des presbytères.

— Pourquoi, depuis quelques années, les investissements ont-ils été transférés d'Italie dans d'autres pays, tels que les Etats-Unis ?

— Tout n'a pas été transféré. Naturellement, contraintes à faire face à des besoins croissants avec des revenus de plus en plus précaires dans le monde, les administrations du Saint-Siège cherchent à investir, comme tout bon administrateur, là où le rendement est meilleur et les charges fiscales moindres.

— Quelle est la « philosophie » qui guide ces investissements ? Par exemple, évite-t-on les secteurs spéculatifs, tels que les zones à construire ou ceux qui sont liés aux armements ?

— Des instructions précises ont été données de ne pas faire des investissements dans des domaines qui sont en opposition avec la morale chrétienne, répond le cardinal Vagnozzi. Par exemple, dans des sociétés pharmaceutiques qui produisent des contraceptifs et dans tout ce qui pourrait contraster avec la politique de paix propre à la mission de l'Eglise, mission de paix, de fraternité, de charité.

» Les nouveaux investissements, par exemple aux Etats-Unis, sont faits dans les secteurs des téléphones, des télégraphes, des assurances et des banques (dont quelques-unes en Suisse) »

—Eminence, l'Institut pour les œuvres de religion administre les fonds et les dépôts des ordres religieux qui sont plus de mille. Est-ce que je me trompe en évaluant son patrimoine, à ce titre, à environ 2 000 milliards de lires ?

— L'Institut n'est pas soumis à mon contrôle. C'est un organisme autonome et il y a le secret bancaire. Mais je crois qu'il est très exagéré de parler de 2 000 milliards. C'est mon opinion personnelle. »

Deux mille personnes environ travaillent pour le gouvernement central de l'Eglise, plus mille quatre cents pour le gouvernorat de la Cité du Vatican. On peut considérer que le déficit pour les dépenses du gouvernement central est d'environ 7 milliards de lires pour cette année, car les dépenses s'élèvent à 23 milliards et les recettes entre 15 et 16 milliards. Pour y faire face, Paul VI prélève des fonds du denier de Saint-Pierre. Certains gouvernements ont, dit-on, offert des aides, mais le Saint-Siège les refuse pour ne pas se trouver lié à des choix politiques.

Le cardinal Vagnozzi conclut : « Je voudrais que l'opinion publique, et en particulier les catholiques, ne prêtent pas foi à tout ce qui s'écrit sur les finances du Vatican, parce que beaucoup d'affirmations sont fondées sur des ragots, sur des indiscrétions de personnes non informées et sur des évaluations qui n'ont aucun fondement. »

LAMBERTO FURNO.
(la Stampa).



Consommation

Des voies de garages pavées d'or...

« TOUTE peine mérite salaire. » Mais le prix du travail bâclé ?, demandait récemment un journal allemand, qui relatait le résultat d'un sondage effectué auprès de cent vingt garages d'outre-Rhin. Il faut bien dire que le résultat n'était guère réjouissant, tant pour les garages testés que pour les clients automobilistes.

Des prix en constante augmentation ont fait de l'automobile, jusqu'alors symbole de la prospérité européenne, un véritable tracassin pour beaucoup. Quand, après une réparation ou une simple révision, ils vont récupérer leur véhicule au garage, beaucoup d'automobilistes n'en croient pas leurs yeux en prenant connaissance de la facture qu'on leur présente et ils ont le sentiment d'être grugés. Justifiée ou non, il est indéniable qu'on assiste à la levée d'une vague de méfiance généralisée envers les garagistes.

La Fédération allemande de l'artisanat automobile se garde, pour sa part, de généraliser mais ne nie cependant pas qu'il existe, du côté de l'usager, des raisons de s'irriter. Le résultat du sondage mentionné, et qui a été effectué par l'automobile-club allemand ADAC et un magazine, montre que, sur le nombre des garages auxquels on a confié un véhicule pour une vérification de routine, un seul a procédé à un travail correct. Chacune des voitures-test contenait dix « fautes ». Les garages n'ont réparé en moyenne que 67 % des « fautes » mais ont facturé des frais correspondant à une vérification complète.

Mieux encore. Les factures établies par différents garages, pour les mêmes travaux, présentaient d'inadmissibles disparités. L'un réclamait pour une Mercedes 176,82 DM, un autre 404,45 DM, après avoir procédé, de son propre chef, selon les experts de l'ADAC, à une série de travaux injustifiés. Un deuxième exemple : deux révisions en tous points semblables d'une même voiture, une BMW, furent facturées, la première 320,62 DM, la seconde 101,45 DM.

A l'analyse des résultats d'ensemble du sondage, les ingénieurs de l'ADAC ont calculé que, sur un montant global de 18 000 DM encaissés par les 120 garages, 4 000 DM l'ont été indûment, pour des réparations ou des changements de pièces détachées injustifiés.

En Grande-Bretagne, le service des prix constatait déjà en 1971 que les automobilistes du Royaume-Unis avaient toutes les raisons de se montrer mécontents des garages, concernant notamment la qualité du service rendu. La Fédération britannique de l'automobile a relevé que, sur 1 000 réclamations de ses adhérents au sujet des garages, les deux tiers étaient fondées. Un magazine de consommateurs ayant testé 48 garages a constaté qu'un seul d'entre eux avait effectué correctement les réparations demandées.

Une désaffection grandissante

Le Français aussi (pour qui, contrairement à l'Allemand qui en fait le symbole de son standing, la voiture tend à devenir surtout un objet utilitaire) ne pénètre pas dans un garage sans une certaine méfiance. Toutefois, il ne s'y rend pas à tout propos, dès que se présente un ennui mineur car « c'est la vie... qu'est-ce que ça peut faire, puisque ça roule toujours... ».

Les automobilistes italiens sont mieux lotis. Il semble qu'ils bénéficient d'une concurrence entre garages plus forte qu'ailleurs. Pour les 15,7 millions de véhicules qui circulent sur les routes italiennes existent 46 000 stations-service et garages employant 130 000 personnes auxquels s'ajoutent 17 500 ateliers de carrosserie où 56 000 ouvriers jouent les « redresseurs de tôles ». La France dispose de 47 000 ateliers de réparation employant 250 000 personnes pour un parc automobile de 14,6 millions d'unités. Les 25 000 garages britanniques emploient 42 000 personnes. En République fédérale sont immatriculées 18 millions de voitures particulières pour 26 100 garages utilisant un effectif de 340 800 ouvriers.

La hausse croissante des prix des services rendus par les garages est en grande partie imputable à celle de leurs charges salariales. Pour les garages allemands, la main-d'œuvre représente 70 % du montant facturé au client. Depuis le 1er juillet 1974, le barème des tarifs horaires s'échelonne de 34 DM à 48 DM, en fonction de la catégorie du véhicule. L'ouvrier monteur du garage ne perçoit que 29,5 % de ce montant. Quant au gain net du patron de l'établissement, il n'a représenté, au cours du premier semestre 1974, que 1,7 % du total. Le reste s'est ventilé entre les diverses charges salariales annexes. Il y a cinq ans, en 1970, les tarifs horaires s'échelonnaient de 28 DM à 36 DM.

En Italie, les charges salariales représentent en moyenne 38 % du montant des factures. Le tarif horaire a atteint, en 1974, 4 000 lires. Il n'était, en 1970, que de 1 800 lires. En France, les charges salariales entrent pour 50 % dans le montant des factures payées par les automobilistes. Les tarifs horaires ont évolués, en 1974, de 25 F à 33 F (1970 : 15 F à 23 F) et, pour Paris seul, de 30 F à 40 F (1970 : 25 F à 35 F).

Par suite de la hausse croissante des frais de garde et de réparation, on assiste à une diminution du nombre des automobilistes qui font appel aux services des garages, et cette désaffection ne cesse de s'amplifier depuis le déclenchement de la crise du pétrole. En République fédérale, la plupart des garages ont perdu 20 % à 25 % de leur clientèle. Pourtant, leur chiffre d'affaires est resté sensiblement le même, ce qui semble paradoxal, mais s'explique par le fait que les possesseurs de voitures encore récentes, les font réviser et réparer plus souvent dans le but d'en obtenir un usage prolongé. Par contre, les garages britanniques ont connu en 1974 un recul de leur chiffre d'affaires d'environ 15 % en moyenne, voire même de 40 % pour quelques-uns d'entre eux.

Les garagistes viennent de lancer une mise en garde à l'encontre des réparations de fortune, effectuées par les usagers eux-mêmes « à la lumière des réverbères », car ils redoutent que la sécurité routière ne fasse les frais de telles pratiques. Est-ce seulement pour cette raison ? Quoi qu'il en soit, il est hors de doute qu'une plus grande clarté dans la fixation des prix et dans l'établissement des factures contribuerait à ramener, au moins en partie, vers les garages, le nombre des usagers qui s'en sont détournés. La Fédération allemande de l'artisanat automobile vient, à cet égard, de rendre publique la nouvelle réglementation applicable aux réparations et aux vérifications de voitures conformément aux directives de l'Office fédéral des cartels de Berlin. En vertu de ces directives, le texte imprimé en petits caractères au verso des commandes devra se montrer plus soucieux des intérêts du client et contribuer ainsi à mettre fin aux litiges. Il est notamment prévu que le devis établi par un garage aura une validité de trois semaines ; que le client pourra exiger stipulation dans le contrat d'un prix qui, en définitive, ne saurait être supérieur, jusqu'à 500 DM de commande, de plus de 20 % à celui fixé initialement et de plus de 15 % au-delà ; que les litiges seront tranchés par des commissions de conciliation.

En République fédérale existent à l'heure actuelle cinquante-huit commissions de conciliation. Des cinq membres qui composent chacune d'elles un seul appartient à la corporation de l'artisanat automobile, et elles sont présidées par un juriste indépendant.

En 1974, neuf mille cent soixante et une plaintes ont été adressées à ces commissions et cinq mille neuf cent soixante quatorze d'entre elles ont été acceptées. Mille cent soixante quinze cas ont été transmis à l'arbitrage. Dans 59,2 % des plaintes, les propriétaires de voitures protestaient contre le montant des factures, dans 23,2 % contre la qualité de la réparation, et pour 10,1 % contre des réparations superflues. 17 % des mille cent soixante quinze plaintes transmises furent jugées entièrement fondées et 36 % purent être réglées à l'amiable entre l'atelier et le client.

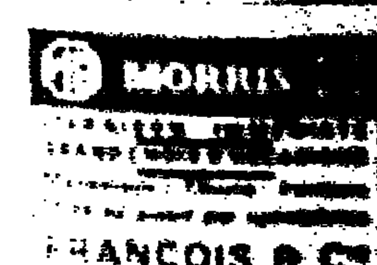
En France, de telles juridictions sont inexistantes. En cas de litiges les automobilistes se tournent vers la chambre syndicale de la corporation ou vers la direction de la concurrence et des prix du ministère de l'économie et des finances ou plus précisément son délégué départemental. Dans les cas extrêmes, ils doivent en appeler aux tribunaux. Il en va de même en Italie, où les commissions arbitrales n'existent pas non plus.

En Grande-Bretagne, la Fédération de l'artisanat automobile contrôle une juridiction qui instruit les plaintes déposées contre ses entreprises adhérentes. En cas de non-règlement amiable, il est possible de soumettre l'affaire à l'appréciation d'une commission de conciliation indépendante. Sur trois mille six cent cinquante-deux réclamations déposées en 1974, mille vingt-quatre ont été rejetées, deux mille cinq cent huit ont reçu une suite favorable et cent dix ont été tranchées par sentence arbitrale.

Les Britanniques disposent également d'un Conseil national pour les services et réparations automobiles. Il constitue en quelque sorte le « chien de garde » de l'automobiliste. Toutefois, il est préférable pour le client qu'il veille lui-même à ses intérêts et qu'avant de confirmer sa commande il exige un décompte précis des frais qu'il aura à débourser. Seul moyen efficace pour lui d'éviter que son devis ne se transforme en une facture inconsidérément gonflée.

HANS STOLLHANS.
(Die Welt.)

Avec la collaboration de Josée Doyère (« Le Monde »), Ferrucio Bernabo (« La Stampa »), Peter Waymark (« The Times »).



Forum

Le casse-tête du trafic urbain

par TERENCE BENDIXSON (*)

DANS quelle mesure peut-on réduire la circulation automobile dans les villes sans paralyser la vie économique ? Que peut-on offrir aux automobilistes pour qu'ils adoptent d'autres transports, au moins pour certains de leurs déplacements ? Que peut-on faire rapidement, à peu de frais et sans modifier l'environnement, pour réduire le gaspillage dû aux encombrements ?

Autant de questions qui se posent de plus en plus, dans tous les pays, à ceux qui doivent non seulement assurer la circulation mais respecter l'environnement en engageant le minimum de dépenses.

Ces problèmes vont faire l'objet d'une conférence de trois jours qui s'ouvrira le 14 avril à Paris, sous le patronage de l'Organisation de coopération et de développement économique. Inaugurée par le docteur Ingrid Leodolter, ministre autrichien de la santé et de l'environnement, cette conférence aura pour thème : « Mieux vivre en ville en circulant moins ».

Pour la préparer, la division de l'urbanisme de l'O.C.D.E. a envoyé dans dix-neuf pays un questionnaire à trois cents villes de plus de cent mille habitants. Les réponses reçues sont fort différentes de ce qu'elles auraient été il y a seulement cinq ans.

Après les opérations de dissuasion contre l'usage de l'automobile (interdictions de stationner, rues réservées aux piétons), toutes ces villes en arrivent maintenant à des mesures telles que : couloirs réservés aux autobus et signaux de circulation déclenchés par eux, qui améliorent la qualité du service offert par les transports publics. Les réponses montrent aussi un intérêt croissant pour les tramways et, aux Etats-Unis et au Canada, pour le système des radio-taxis et des taxis collectifs, qui sont, en fait, des transports publics de porte à porte.

Cependant, ces réponses au questionnaire ne fournissent qu'une indication. Les responsables ont également besoin de savoir ce qu'ont été les effets précis de telle ou telle mesure de restriction de la circulation dans telle ou telle ville. Les délégués à la conférence de l'O.C.D.E. se verront donc présenter une série d'études par sept villes — Besançon, Bologne, Munich, Nagoya, Nottingham, Singapour et Uppsala, — dans lesquelles sont en cours d'application divers plans visant à la fois à la dissuasion de l'usage de l'automobile et à l'amélioration du rendement des transports et de la qualité de l'environnement.

L'exemple de Besançon

Besançon, par exemple, avec ses cent trente-cinq mille habitants et sa forte densité de voitures particulières, montre ce qu'il est possible de faire en peu de temps pour améliorer les transports publics. En octobre 1974, moins d'un an après la prise de décision, tout le réseau d'autobus a été modifié et de nouvelles lignes ont été créées dans le centre de la ville.

Les lignes d'autobus, qui existaient depuis des années entre le centre et la banlieue, ont été prolongées pour assurer des liaisons transversales de banlieue à banlieue. Les services du soir et du dimanche matin ont été confiés à des taxis collectifs fonctionnant toutes les demi-heures, et deux lignes de mini-bus ont été mises en service entre la gare et les parkings de dissuasion d'une part, les principaux quartiers commerçants de l'autre.

Pour assurer ces nouveaux services, qui ont exigé l'engagement de cent chauffeurs supplémentaires, une subvention de 9 700 000 F a été accordée aux transports publics. Les crédits nécessaires seront dégagés par la réduction des dépenses des ponts et chaussées et par un impôt de 1 % sur les salaires. Pendant le mois de novembre 1974, le nombre des passagers des autobus de Besançon s'est accru de 35 %, et l'extrapolation des résultats obtenus en plusieurs mois laisse prévoir une augmentation de 50 % d'ici à la fin de cette année.

Ces résultats apparaissent d'autant plus remarquables si l'on sait que le nombre des usagers des autobus était en régression constante depuis quinze ans dans la plupart des villes de moyenne importance.

Mais les mesures prises ne sont pas limitées à cette amélioration des transports publics. La traversée de la ville par le centre a été interdite et détournée par un boulevard périphérique amélioré. Des rues ont été réservées aux piétons et il a été décidé de créer dans le centre de la ville des navettes par mini-bus électriques.

Le caractère novateur de cette politique de transport et de respect de l'environnement apparaît plus nettement encore par comparaison avec les projets d'autoroutes urbaines, de monorails (ces « ascenseurs horizontaux ») et autres formes de technologie avancée, qui avaient été si souvent préconisées à tort, pendant les années 60, comme solution au problème des transports urbains.

Comme on pouvait s'y attendre, divers facteurs, tels que l'importance des villes, leurs particularités géographiques conduisent dans chaque cas à des solutions différentes. Ainsi, Nagoya est bien différente de Besançon, notamment du fait d'un grand nombre de voies étroites bordées de maisons de bois dont l'isolement phonique est médiocre. Les autorités ont ainsi été amenées à s'attacher particulièrement à écarter de ces voies secondaires les véhicules effectuant des parcours à longue distance pour les dévier vers les voies principales. La solution adoptée fait usage des feux de signalisation selon une méthode expérimentée d'abord dans le centre de Paris et de Brême par exemple, mais à une échelle sans précédent.

En septembre dernier, cette méthode de respect de l'environnement était déjà appliquée dans quatre-vingt-douze quartiers d'environ 1 kilomètre carré chacun, ce qui a réduit notablement le nombre de tués et de blessés, et le bruit.

Ce cloisonnement de la circulation par « cellules » fait appel à des mesures peu coûteuses et faciles à mettre en vigueur, qui seront en vedette à la conférence de l'O.C.D.E. Les autorités de Nagoya ont pu les mettre en vigueur en trois ans, moyennant une dépense de 30 000 dollars par « cellule ». Et il ne s'agit là que d'une partie d'un plan d'ensemble qui comprend des parkings payants, des couloirs pour autobus, le contrôle en partie électronique des voies réservées aux cyclistes et l'étalement des horaires de travail.

Dissuasion à Singapour

Toutes ces méthodes, consistant à réserver une plus grande partie des voies aux piétons, aux cyclistes et aux autobus, impliquent la création soit d'une réglementation, soit d'obstacles concrets, mais on peut envisager de les remplacer par des pressions économiques. Il est possible, par exemple, d'imposer un permis spécial aux automobilistes pénétrant dans le centre d'une ville entre 7 h. 30 et 9 h. 30 du matin : c'est ce qu'on envisage à Singapour, pour le prix de 60 à 80 dollars par mois, le permis incluant le droit de stationnement. A titre de comparaison, la solution de rechange — laisser sa voiture dans un parc de dissuasion pour emprunter un bus express — coûtera 30 dollars par mois.

Le gouvernement de Singapour compte réduire de 25 à 30 % la circulation aux heures de pointe, d'une part par des itinéraires de déviation évitant la traversée de la ville, de l'autre par une répartition différente des usagers entre les divers moyens de transport.

De tels moyens de pression économique favorisent les automobilistes aisés aux dépens des autres, et le secrétariat de l'O.C.D.E. ne doute pas qu'ils seront l'objet d'une sérieuse discussion à la conférence du mois d'avril. Pour les autorités de Singapour, le point essentiel est l'emploi des revenus provenant de ce permis supplémentaire (qui ne lésera pas les gens pauvres puisqu'ils n'ont pas de voiture). On se propose de consacrer ces crédits aux services d'autobus destinés aux automobilistes obligés de parquer leur voiture.

Un autre aspect du projet de Singapour mérite d'être souligné. Il démontre en effet que ces nouvelles méthodes d'organisation de la circulation ne sont pas tellement dirigées contre l'automobile, mais visent à utiliser plus efficacement des ressources réduites. Ainsi, les voitures transportant quatre banlieusards ou davantage seront autorisées à pénétrer dans le centre de la ville sans permis, parce qu'une voiture occupée à plein, contrairement à celle où le conducteur est seul, est un moyen économique et pratique de transport urbain.

Ce plan original entrera en vigueur à Singapour en mai et juin prochains. En août, une nouvelle solution du même problème, fondée non sur le prix mais sur un nouvel emploi des feux de signalisation, sera adoptée à Nottingham. Les banlieusards voulant pénétrer en voiture dans le centre de la ville seront obligés de faire la queue devant un système de feux réglés pour préserver en permanence de tout encombrement les itinéraires des autobus.

Ces informations, et bien d'autres, seront étudiées par les représentants des gouvernements à la conférence de l'O.C.D.E. et publiées dans un rapport final.

Le dernier document de ce genre sorti de la division de l'urbanisme de l'O.C.D.E. était consacré aux rues à piétons et intitulé *Streets for the People*. Le fait que l'O.C.D.E. recherche maintenant les moyens de rendre aux piétons non plus seulement des rues mais des villes entières, montre à quel point les esprits ont évolué.

(*) Consultant à l'O.C.D.E.

Entretiens

Une interview du secrétaire au Foreign Office

(Suite de la page 15.)

— *Que voulez-vous dire exactement ?*

— Je veux dire que le minimum à demander à l'ONU, c'est qu'elle assure un examen impartial des affaires qui lui sont soumises. Nous devons donc empêcher qu'elle ne soit exploitée au bénéfice d'un bloc donné, qui se sert d'elle pour piétiner les autres. On me rétorquera qu'il y a vingt ans c'était l'Occident qui écrasait les pays en voie de développement et que ceux-ci ne font aujourd'hui que chausser à leur tour ses brodequins cloutés. Mais j'espère que chacun aura tiré profit de la leçon et voudra travailler à restaurer l'image des Nations unies, si gravement altérée depuis quelque temps. Nous devons avoir aussi une ambition plus vaste : élever le niveau de vie du monde en voie de développement. C'est un problème mondial qui nous concerne tous.

Le poids des forces morales

— *On a prétendu que votre plus grande angoisse, en tant que ministre des affaires étrangères, c'est de vous trouver mis devant des responsabilités auxquelles vos pouvoirs ne vous donnent pas les moyens de faire face. Est-ce un diagnostic correct?*

— Je ne sais pas si c'est ma plus grande angoisse. Ce que je sais, c'est que je n'aimerais pas du tout cela. C'est une situation très désagréable, mais où tous les ministres des affaires étrangères se trouvent forcément placés de temps à autre. Ce qui signifie, dans la pratique, que je n'aime pas être partie prenante à des traités que je ne peux pas appliquer intégralement. Il me semble que l'on ne devrait mettre en cause les responsabilités de quelqu'un que dans les seules limites où il peut les exercer.

» La diplomatie de la canonnière, c'est fini pour un pays comme le nôtre. Mais pas pour des pays plus petits ayant envie de risquer la conflagration, même à l'échelon international. C'est là le danger.

— *Diviser le monde en bons et en méchants, cela a-t-il un sens ?*

— Je pense qu'un ministre des affaires étrangères travailliste se doit de prendre en considération les forces rassemblées derrière lui. Quand il existe un sentiment particulièrement fort à l'égard d'un pays étranger, j'en tiens donc compte pour tracer ma politique à travers le monde. Si j'étais cynique à cet égard — je ne le suis pas, — je pourrais vous dire que certains des sujets de préoccupation évoqués restent sur la lisière des grandes lignes de notre politique extérieure. Mais, d'une façon générale, les forces morales qui s'expriment dans un pays doivent retenir l'attention du ministre des affaires étrangères. Pour ma part, je me sens en quelque sorte fortifié par les protestations soulevées pour les bonnes causes. Certains pays peuvent en prendre ombrage. Mais ce comportement renforce singulièrement l'influence dont nous disposons en Europe auprès des Hollandais, des Allemands, des Danois, des Italiens, etc., etc.

» Pour ce qui est de la division du monde en « bons » et « méchants », ma position — et je l'ai exprimée au sujet de l'Afrique du Sud — est que nous n'avons pas à demander aux gens un certificat de moralité pour commercer avec eux.

— *C'est intéressant d'apprendre que la morale internationale intervient en matière de politique étrangère. N'est-ce pas habituellement affaire d'intérêts nationaux égoïstes ?*

— J'évite de voir les choses d'une manière abstraite, en observant le mouvement des pièces sur l'échiquier et le rapport des forces. Prenez l'affaire de Chypre. Je pense que ce qui compte le plus, là, c'est le sort de cent quatre-vingt mille réfugiés grecs. Certes, c'est d'abord un problème humanitaire. Mais c'est aussi un élément de politique internationale, et je faillirais à ma tâche en le négligeant.

— *Vous êtes à votre poste depuis un an, monsieur le ministre, qu'estimez-vous être le principal écueil du métier ?*

— Le fait que nous soyons sur le plan économique dans une position qui n'est pas sans rapport avec notre influence. En d'autres termes, la portée de notre diplomatie est restreinte par le sentiment, partout répandu, que l'économie britannique est mal en point et ne cesse de se dégrader — ce qui n'est pas tout à fait exact, je me permets de vous le signaler. Nous pourrions, j'en suis sûr, exercer une bien plus grande influence sur la scène politique mondiale si notre économie apparaissait forte et efficiente aux yeux du monde.

— *Voulez-vous dire par là que vous êtes obligé de ménager les créanciers de la Grande-Bretagne ?*

— Je ne dis rien de tel. Je pense plutôt au mot d'Ernie Bevin : « Donnez-moi 40 millions de tonnes de charbon de plus et je vous ferai une vraie politique étrangère. » C'est à peu près ce que l'on peut penser aujourd'hui.

Propos recueillis par
DAVID SPANIER.
(The Times.)

James Callaghan
L'homme-charnière

IL y a en James Callaghan un optimisme attachant et un bon sens qui lui ont valu une place tout à fait unique au sein de son parti, et qui séduisent jusqu'à ses adversaires. Il a été surnommé « le rayon de soleil ».

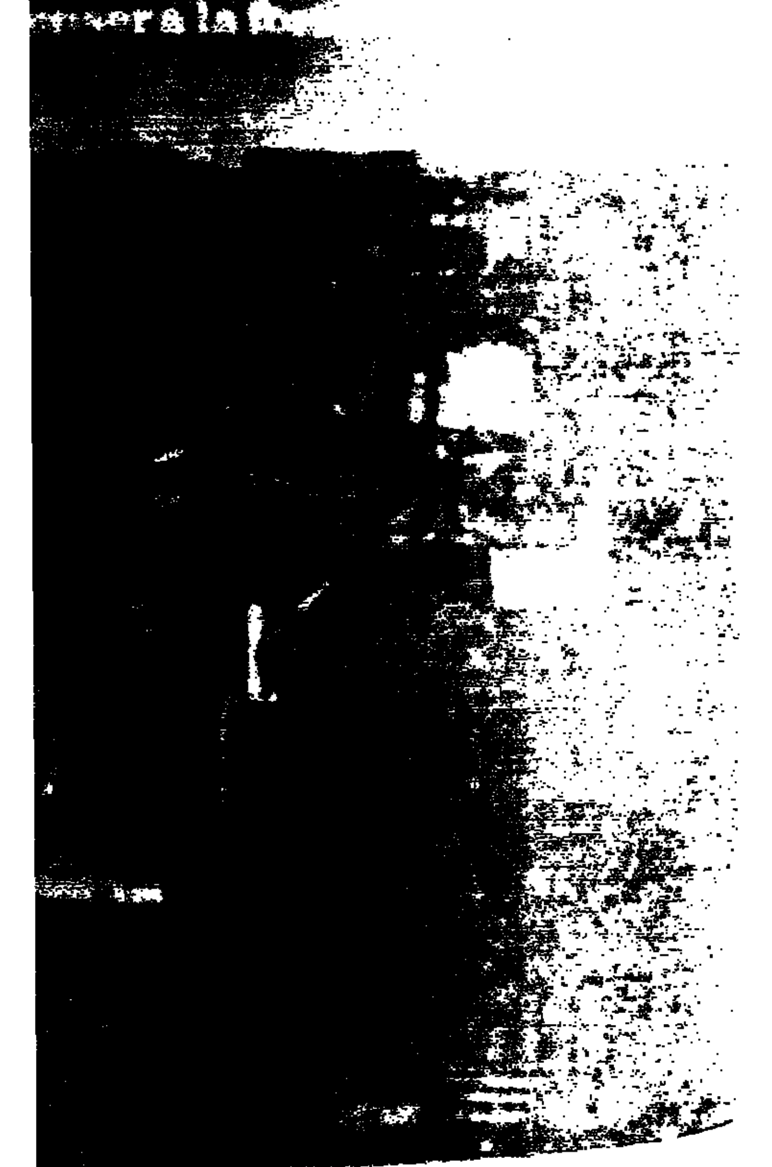
Il joue, dans le parti travailliste, à la fois un rôle de charnière et de tampon entre différentes forces divergentes : le parti parlementaire, les syndicats et l'ensemble des travaillistes du pays. Bien que ses sympathies penchent plutôt vers la droite, James Callaghan n'est étroitement lié à aucune faction particulière. En rapport avec toutes, il est un fin politique.

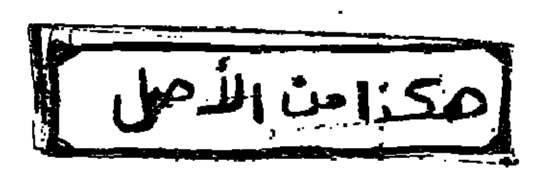
Ce ne fut certainement pas l'effet du hasard si, lors des premières négociations européennes en 1971, il apparut comme le seul politicien travailliste capable de s'adresser à l'ensemble des membres du parti et de parler en leur nom sur la question particulièrement délicate de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Toutes les forces opposées se félicitèrent de le voir formuler une ligne d'action commune. Et c'est grâce à sa conduite de la politique du parti sur l'Europe que la doctrine de la renégociation, considérée comme l'unique façon de maintenir l'unité du parti, s'est finalement fait jour et a été acceptée par les partisans de l'Europe eux-mêmes.

Il semble bien aussi qu'aucun ministre travailliste n'aurait pu entraîner le parti si avant sur la route de Bruxelles. Il a su, en effet, faire preuve d'une adresse remarquable dans la conduite des renégociations. Le référendum décidera en fin de compte du succès ou de l'échec de sa politique, mais il reste que James Callaghan a, du moins jusqu'ici, réussi à maintenir l'unité du parti.

Comme on peut le voir dans l'interview qu'il a donnée à Europa, il a su apporter aux affaires étrangères le bon sens qui lui a été si précieux dans sa carrière politique. Comme chancelier de l'Echiquier, Callaghan fut pris dans l'inexorable étau de la balance des paiements, où sa sagacité politique ne lui fut d'aucun secours. Comme ministre de l'Intérieur, il se montra plus efficace, mais manqua un peu d'imagination. Aujourd'hui, à l'âge de soixante-trois ans, il semble enfin avoir trouvé un poste à sa mesure. Il n'est ni un intellectuel ni un homme qui dédie sa vie à ses idées, mais il a un sens de l'histoire qui peut lui permettre, avec sa finesse politique, de marquer fortement son passage aux affaires étrangères.

D. S.





Vienne, avril 1975

UNE CERTAINE LANGUEUR...

Il y avait une fois, dans ce qui était encore le centre de l'Europe, une ville frivole où les calèches faisaient joyeusement tinter les grelots de leurs chevaux dans des rues bordées d'imposantes demeures, où une noblesse sévère mais insouciante s'abandonnait dans les tourbillons des fêtes de la cour et où, dans les provinces étrangères, mûrissaient sourdement les terribles révoltes des peuples opprimés. Il y avait une fois un beau Danube bleu...

Le Danube n'est plus bleu à Vienne. L'Opéra n'est plus le meilleur du monde que dans le souvenir de vieilles comtesses décaties. L'intelligentsia cosmopolite qui fit de cette ville il y a cinquante ans une des capitales culturelles de l'Ancien Continent a su trouver à temps refuge dans le Nouveau Monde ou bien a péri dans les geôles nazies. Vienne aujourd'hui, appauvrie, engluée dans un passé où d'inquiétants « portiers de nuit » rôdent à l'ombre de trop de vastes et inutiles palais, Vienne aujourd'hui se languit au bout de l'Europe.

Dans un monde menacé d'explosion démographique, bousculé par la jeunesse, Vienne vieillit, dépérit. En 1910, la ville, alors capitale de l'empire austro-hongrois, comptait quelque deux millions d'habitants ; en 1934, elle en avait encore plus d'un million huit cent mille. Aujourd'hui, centre administratif de la neutre et modeste Autriche, elle dépasse à peine le seuil d'un million six cent mille et encore cela n'est-il dû qu'à la présence de quatre-vingt-cinq mille travailleurs étrangers. Cette évolution préoccupante et presque unique en Europe se poursuit : en 1973, le nombre des décès (vingt-six mille) a dépassé sérieusement celui des naissances (quinze mille cinq cents).

Vienne reste néanmoins la tête hypertrophiée d'un corps trop maigre : un Autrichien sur cinq vit dans cette capitale qui fournit 30 % du produit national du pays. Mais sur le plan économique aussi le déclin est sensible. En 1974, la production industrielle de la ville n'a crû que de 4 % contre 4,5 % dans l'ensemble de l'Autriche. Le produit régional brut de 1,5 %, tandis que le produit national augmentait de 5 %. Depuis 1972, Vienne a dû céder à la Basse-Autriche qui l'enserre de toutes parts le titre de premier Land industriel du pays. Evolution logique puisque sur une période de dix ans (1964-1974) la capitale tient la lanterne rouge de la croissance parmi les neuf Länder autrichiens.

Alors, du haut de ses somptueuses vieilles pierres, Vienne ne devrait-elle pas cesser de regarder avec condescendance le reste du pays ? Ne devrait-elle pas rentrer modestement dans le rang au lieu de vouloir, à l'aide d'artifices, continuer à jouer les cocottes fatiguées sur le théâtre du monde ? Ceux qui ont la lourde charge de son destin refusent de considérer leur ville comme l'enfant malade de l'Autriche. Pour eux, l'heure de l'effacement n'est pas encore venue. Au contraire.

De grands travaux

En tant que plus important investisseur, l'administration communale, qui a le rang d'un gouvernement de Land, joue un rôle essentiel dans l'activité économique de la ville. Les deux tiers du budget local, d'un montant de 9,8 milliards de schillings (1), sont consacrés aux investissements. Avec soixante mille salariés sur un total de sept cent quatre-vingt mille, le bâtiment, branche traditionnellement active, profite largement de ces générosités (plus de 30 % du budget).

Cet engagement public permet à Vienne de mieux supporter que le reste du pays la légère récession en cours. La situation de l'emploi, en particulier, y est meilleure : pour un chômeur il y a trois emplois vacants alors que la proportion est d'un à un et demi pour l'Autriche. Ce sont surtout les travailleurs étrangers qui ont fait jusqu'à maintenant les frais du ralentissement économique : au 15 décembre 1974, ces derniers étaient au nombre de quatre-vingt-six mille six cents dans la capitale, soit dix mille de moins (— 10,5 %) que l'année précédente.

Pour relancer la machine, l'administration communale a prévu cette année, et pour la première fois, une provision conjoncturelle de 700 millions de schillings auxquels pourraient s'ajouter si besoin était 600 autres millions. Mais surtout les responsables de la gestion de la ville se sont lancés avec audace depuis quelques années dans un vaste programme de grands travaux destinés à faire enfin entrer Vienne dans l'ère moderne et à lui redonner un peu de son lustre d'antan. Trois objectifs sont prioritaires : la création d'un métro, la construction d'ensemble d'immeubles de bureaux et de salles de conférences pour abriter les organisations onusiennes ayant leur siège à Vienne — c'est la fameuse ONU-City, — enfin l'aménagement du système de protection contre les inondations des rives du Danube.

Cauchemar quotidien des automobilistes viennois depuis déjà sept ans, les travaux pour le creusement du métro devraient s'achever en 1978. Lorsqu'il sera entièrement terminé, le réseau souterrain comprendra trois lignes d'une longueur totale de 25 kilomètres. La réalisation de cet ouvrage a nécessité des investissements fort importants : à la fin de 1974, 5 milliards de schillings avaient déjà été dépensés ; en 1975, la somme affectée au projet est pour la première fois supérieure à 2 milliards de schillings, ce qui représente d'assez loin le poste le plus coûteux du budget de la ville. La mise en fonctionnement du métro devrait contribuer à améliorer assez sensiblement la situation des transports publics, actuellement plutôt décevante, surtout dans le centre. Chaque ligne pourra transporter quarante mille personnes à l'heure.

Le deuxième grand projet cher à la mairie socialiste et au chancelier Kreisky est l'ONU-City. Bien que les coûts de ce complexe immobilier construit sur un bras mort du Danube soient nettement moins élevés que ceux du métro et que la ville ne contribue que pour 35 % à son financement (soit 150 millions de schillings en 1975), cet ouvrage est l'objet d'une polémique presque quotidienne entre, d'une part, le gouvernement fédéral et l'administration communale « rouges » et, d'autre part, l'opposition populiste.

Par ses dimensions colossales, cet ensemble architectural n'est pas d'un effet très heureux. Mais il n'en présente pas moins une valeur évidente. Sur le plan économique d'abord : dans une période où l'activité du bâtiment connaît un ralentissement assez net (la main-d'œuvre employée dans ce secteur avait diminué de 3 % en juillet 1974 par rapport à juillet 1973), la construction de l'ONU-City a l'avantage d'assurer pour un certain temps encore quatre mille emplois. Sur le plan politique ensuite, car la réalisation de ce complexe est un argument de poids pour étayer la demande de l'Autriche de faire de Vienne la troisième ville de l'ONU aux côtés de New-York et de Genève. Pour le moment, Vienne est le siège de deux grands organismes spécialisés des Nations unies : l'Agence atomique internationale et l'Organisation pour le développement industriel (UNIDO), et elle accueille le secrétariat général de l'OPEP.

La satisfaction de la requête du gouvernement autrichien apporterait à la ville des avantages commerciaux appréciables — les revenus qui en découleraient annuellement pour l'économie locale sont évalués à 2,5 milliards de schillings — mais surtout un renouveau de son prestige de jadis. Elle renforcerait aussi son rôle de ville de rencontre : l'an dernier, deux cent quarante-cinq congrès réunissant quelque soixante mille participants se sont tenus sur les bords du Danube.

Moins majestueux qu'à Budapest, le fleuve n'en reste pas moins cher au cœur de tous les Viennois. Des travaux impressionnants sont actuellement menés pour régulariser le cours de ce géant au débit redoutablement capricieux. Ce système de protection contre les inondations devrait éviter le retour de catastrophes analogues à celle de 1954, où les dommages avaient été considérables. La ville a prévu à cet effet 528 millions de schillings dans son budget.

Les Viennois sont aussi très fiers de l'usine d'épuration d'eau en cours de réalisation sur les rives du fleuve. Ils en attendent un véritable miracle : rendre les eaux plus propres à la sortie de la ville qu'à son entrée. Alors un jour, du moins peut-on l'espérer, le Danube sera de nouveau bleu à Vienne...

MANUEL LUCBERT.
(le Monde).

(1) 100 schillings autrichiens valent 25,5 F.

Grain de sel

Powers of persuasion

ONE of the consequences of the arab-israeli conflict is that blackmail and normal political pressure have become confused. Blackmail is what terrorists do when they kidnap, hijack or destroy. It is not something which governments engage in. But because some of the terrorism and blackmail has its origins in the Middle East, and because governments have to respond to it, it is often assumed that other policies and pressures pursued by governments rather than guerillas can also be described as blackmail.

Let me explain. We are confronted daily with the economic consequences of the arab-israeli dispute — higher oil prices, re-cycling difficulties, threatened boycotts or arab takeovers, and so on. Politically and economically West Europe has found itself sucked in, not as a participant but as a friend, neighbour, trader and financier of the combatants.

The issue is dramatised most forcefully when terrorists carry out operations. Governments then have to deal with blackmailers. An unfortunate result of this, in the public mind and in a certain amount of public rhetoric, is that the more conventional pressures from arab and israeli governments at times become likened to blackmail moral, political or economic. It is nothing of a kind.

Take the case of arms sales. It would be easy for west european governments to decide what criteria they should apply to arms sales. One may not trade with the enemy but one trade with those who are not friends. Likewise one may not sell arms to a potential enemy but would try to avoid selling arms to somebody who might become a potential enemy to one of one's allies.

Decisions should be taken entirely according to political criteria. Where one's best interests lie. The only consistent moral position governments can adopt with regard to arms dealings is to have none of them or of them. Now where both sides reed weapons and would pay for them, each country in West Europe must assess the balance of its own advantage in concluding arms deals. The arab world has got more money and therefore more muscle than Israel, but the Israelis make better use of the weapons and therefore show them up in a better light.

However, in arms sales as in most other areas, we must beware of describing the pressures on us to sell, or not to sell, as blackmail. One's stance against political, financial or even military pressure form governments is a very different calculation from that which governments themselves should adopt towards the individual phenomenon of the terrorist where a clear, if ruthless, attitude of « no—compromise » will eventually be seen to be the only solution. To other pressures governments must bend as trees do to the wind. That is not a sign of weakness but of sagacity.

CHARLES DOUGLAS-HOME.
(The Times.)

Kiosque international

★ **Les Cadres sociaux de la pensée économique, de Jean Weiller et Guy D.-Desroussilles, PUF, 261 p., 53,41 F.**

BERTRAND RUSSELL aimait cette anecdote : « Sur quoi repose le monde ? », *demande le sage.* « Sur un éléphant », *répond un plus sage.* « Et l'éléphant ? », *demande un plus subtil.* « Sur une tortue géante », *répond celui qui sait vraiment. Et chacun de s'en aller, rassuré.*

Dans ce livre d'économie, qui paraît dans la collection « Sociologie d'aujourd'hui » et qui ne refuse les secours ni de l'épistémologie ni de la psychanalyse, les auteurs n'ont voulu ni se rassurer à bon compte ni ouvrir sous nos raisonnements le gouffre de l'infini.

Pour éviter ce double danger, les auteurs dressent, avec un esprit œcuménique mais quelque peu ironique, la carte des variations de frontières (selon les temps, les lieux et les modes) entre l'économique et le non-économique, et même le scientifique et le non-scientifique. Ils analysent plusieurs chapitres privilégiés de la science économique (théories de l'équilibre, des classes, des nations...) et mènent plusieurs études de cas (ainsi, les rapports de Lénine avec les populistes, Marx et Sismondi font l'objet d'une étude minutieuse). Ils montrent que les cadres sociaux jouent dans l'évolution de la science économique un rôle beaucoup plus grand qu'aucun théoricien n'aime se l'avouer.

La science de la science est une curieuse machine qui transforme le négatif en positif, les erreurs en vérités (au second degré). Les auteurs ont manifestement pris grand plaisir à la faire fonctionner. Mais, comme celles du sculpteur Tinguely, ne fonctionne-t-elle pas de manière à se détruire elle-même ? On peut se le demander, même si Jean Weiller et Guy-D. Desroussilles insistent sur le développement de la sociologie de la science économique non seulement aux Etats-Unis mais en U.R.S.S., où elle est un des éléments de la planification à long terme.

R.-C. BOST.

★ **« L'Europe par la monnaie », de Giovanni Magnifico. Lavauzelle, 212 pages, 55 F.**

DURANT des années, les thèmes fondamentaux de la Communauté européenne ont été l'union douanière et la politique agricole. Toutefois, la crise du système international des paiements et l'inflation qui l'a suivie, encore accélérée du fait de la multiplication des prix du pétrole par quatre, ont rendu manifeste que le problème capital en Europe, dès aujourd'hui mais surtout à long terme, est de nature monétaire.

C'est le sujet même des quatre essais que Giovanni Magnifico, chef du département de la coopération économique internationale à la Banque d'Italie, vient de rassembler dans un volume. Partant de « flashes » rapides sur les causes de nature internationale qui ont conduit à la situation de crise actuelle, l'auteur parvient à une proposition de création d'une monnaie européenne.

L'essentiel de son propos n'est pourtant pas de nature technique et monétaire. Il est éminemment politique. L'auteur entend, en effet, déduire toutes les conséquences qu'une monnaie européenne aurait sur les pays membres de la Communauté et donc dresser une liste des forces sociales, économiques et politiques qui y seraient opposées ou favorables. De toute évidence, Giovanni Magnifico souhaite la victoire de ces dernières forces, car, à ses yeux, un programme monétaire et financier commun est la condition essentielle non seulement pour faire progresser l'Europe vers son unité mais aussi pour sauver tout ce qui a été accompli à ce jour.

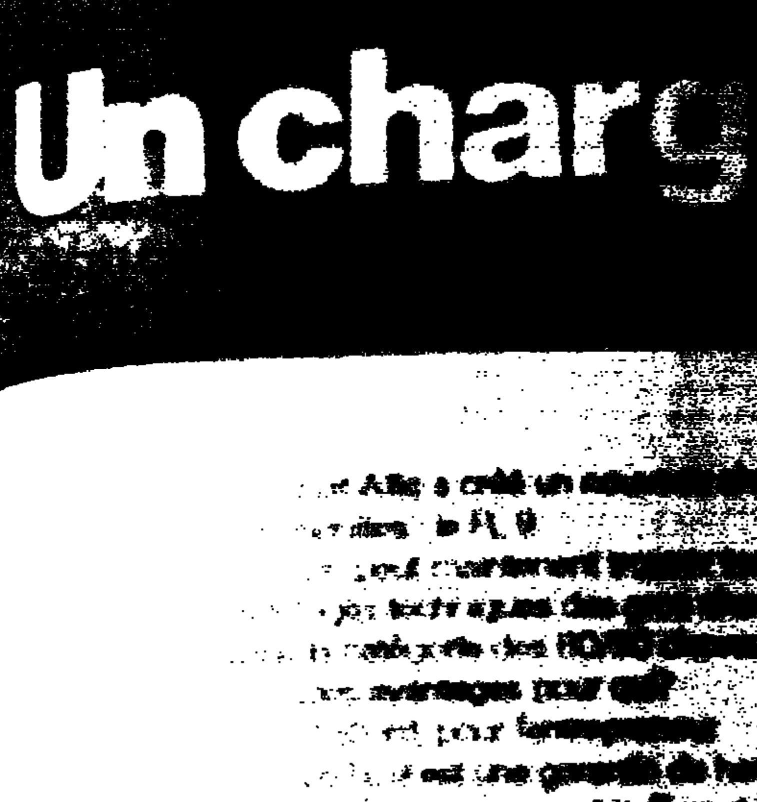
GIANNI GAMBAROTTA.

★ **« De la croissance économique au développement humain », de Jacques Robin. Ed. du Seuil, 160 p., 25 F.**

INTERDEPENDANCE, théorie des systèmes, pluridisciplinarité, les mots reviennent comme des leitmotive. *Pour tenter de diagnostiquer, d'expliquer, de contrôler les phénomènes politico-économiques et enfin d'agir sur eux, il est impossible de les isoler. Et pourquoi, puisque la notion même d'espèce est en jeu aujourd'hui lorsqu'on parle de croissance, ne pas intégrer les données et les évolutions biologiques ? C'est ce qu'a pensé Jacques Robin, pratiquant au reste pour son compte le « mélange des genres » puisque, après avoir été quinze ans médecin, il se retrouve aujourd'hui à la tête d'une importante entreprise industrielle française. Il vient de publier sous le titre* De la croissance économique au développement humain, *un livre qui élargit singulièrement les horizons et qui ne manquera pas de faire réfléchir tous ceux qui ont déjà été ébranlés par les recherches du club de Rome.*

C'est sur cet axe que se situe en effet l'analyse de Jacques Robin. Sans doute ne nous apprend-il plus grand-chose sur les équivoques de la croissance, ni sur la profondeur de la crise que nous traversons, mais il estime que les membres du club de Rome n'ont pas été assez loin, leur homo sapiens *restant trop un* homo faber. *Nature, biologie, psychologie, c'est tout cela qu'il faut prendre en compte pour expliquer la croissance du vivant, de l'écosystème, la marche vers la complexification.*

Maîtriser la démographie, et la volonté de puissance des Etats, telles sont notamment les tâches d'une « société planétaire » dont on voit mal qu'elle ne puisse peu à peu se constituer sous le fouet de la nécessité. Il est sain de ne pas laisser s'endormir l'opinion sur ces sujets et la nouvelle dimension choisie par M. Robin aide à affermir la « conscience de l'espèce ». — P. D.









FL 9. Un chargeur pour qui?

Fiat-Allis a créé un nouveau chargeur sur chenilles : le FL 9.

On peut maintenant trouver tous les avantages techniques des gros chargeurs dans la catégorie des 80/90 chevaux.

Des avantages pour qui?

D'abord, pour l'entrepreneur.

Le FL 9 est une garantie de haut rendement. Il est si compact qu'il peut travailler dans des chantiers réservés jusque-là à des machines plus petites. Son installation hydraulique est suffisamment puissante pour qu'on puisse utiliser toute une série d'accessoires sans modifier l'engin de base.

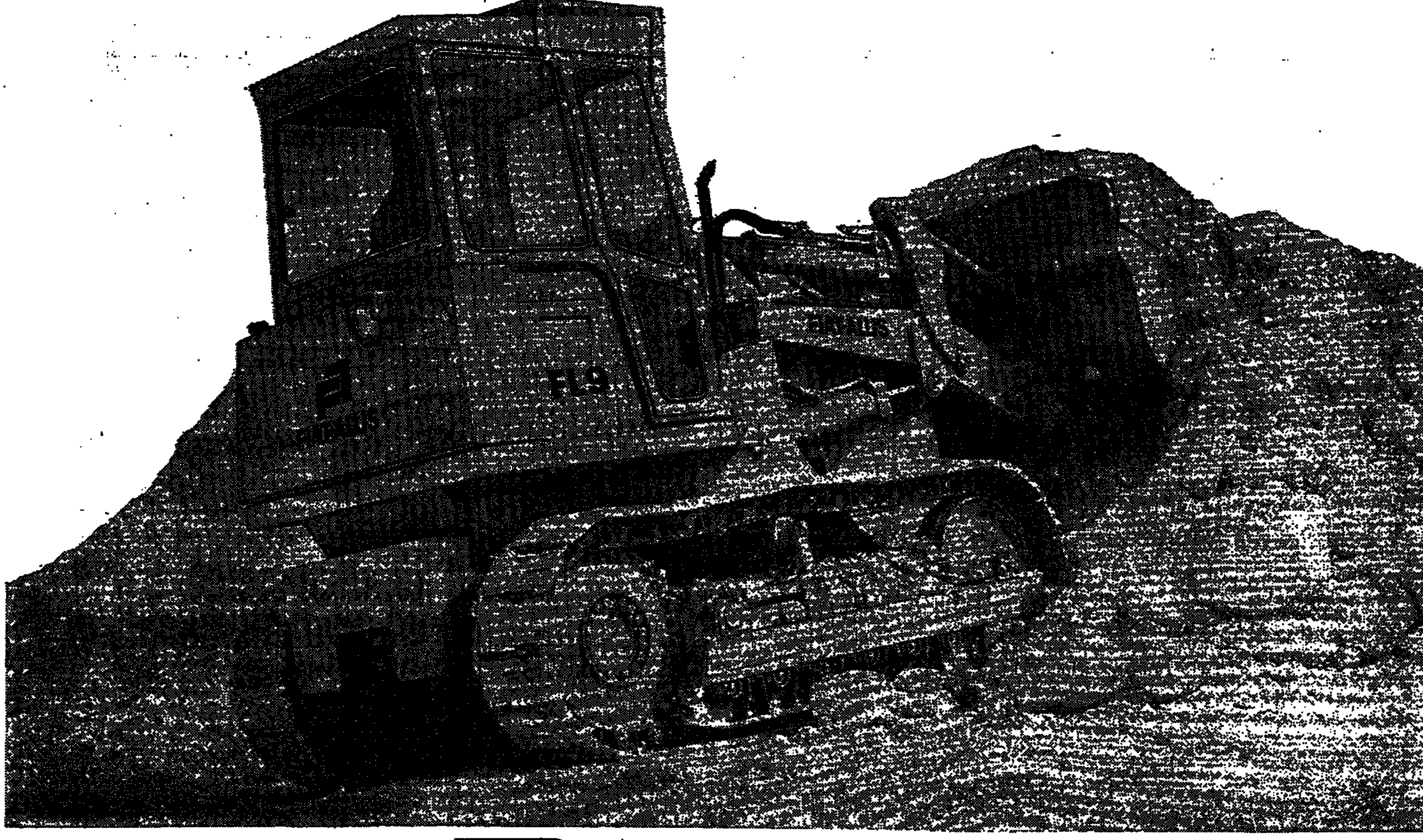
Des avantages pour le conducteur

La plate-forme de conduite, spacieuse et entièrement dégagée, lui procure une grande liberté de mouvements et la visibilité est totale. Travailler avec un FL 9 est un plaisir. Un nouveau profil de godet améliore la pénétration et supprime les pertes de matériau en phase de transport.

Il y a également des avantages pour le technicien d'assistance. Sur le FL 9, les organes essentiels sont facilement accessibles. L'entretien et les réparations vont vite.

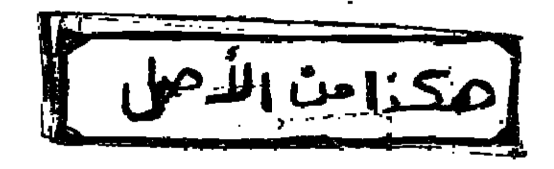
Le FL 9 est un bon exemple de ce qu'on peut attendre d'un chargeur sur chenilles Fiat-Allis. Du FL 4 C de 46 chevaux (tellement maniable qu'on l'a choisi pour creuser les métros de Berlin et de Madrid), jusqu'au puissant FL 14 de 150 chevaux, vous découvrirez tout ce que vous cherchez.

Des quantités d'avantages. Pour vous.





FIAT-ALLIS FRANCE
Matériels de Travaux Publics
25, rue Pleyel - 93202 SAINT-DENIS
Tél. 820.61.65



DU 2 AU 8 AVRIL DEUX SALONS INTERNATIONAUX A LA PORTE DE VERSAILLES

M. MICHEL D'ORNANO, ministre de l'industrie et de la recherche, inaugure le mercredi 2 avril à la porte de Versailles le 18ᵉ Salon international des composants électroniques. Mille cent quarante-sept exposants (dont cinq cent quatre-vingt dix-huit étrangers) représentant vingt-sept pays exposeront jusqu'au 8 avril leur matériel. Simultanément se tient au Parc des expositions le 4ᵉ Salon international audio-visuel et communication.

M. Robert Pontillon, président du comité d'organisation de ce salon — constatant dans sa conférence de presse que « le VIᵉ Plan n'aura *pas été celui de l'explosion* attendue de l'audio-visuel » — n'en ajoutait pas moins : « Il faut aussi avoir conscience que nous sommes entrés dans une ère où la maîtrise de la politique nationale de l'audiovisuel sera de plus en plus le facteur déterminant de l'indépendance culturelle d'un pays et de son rayonnement au-delà des frontières. La francophonie sera dès demain un leurre si l'on ne met pas tout en œuvre en faveur d'une vigoureuse promotion de l'audio-visuel. »

Signalons d'autre part que, les 2, 3 et 4 avril, un colloque international sur les matériaux pour les composants électroniques se tiendra dans les bâtiments de l'UNESCO, 125, avenue de Suffren, Paris (7ᵉ).

Ces diverses manifestations interviennent à un moment où les industries de ces secteurs sont, selon M. Legorju, président du Salon international des composants électroniques, confrontées à « un climat d'incertitude sur leur avenir ».

Les composants électroniques

APRES trois années euphoriques, l'industrie des composants électroniques fait aujourd'hui grise mine. L'inquiétude est générale. Même si d'aucuns se refusent encore à parler de crise — *il y a des mots qui font peur*, — tous les observateurs s'accordent pour qualifier la situation de sérieuse. Pourtant, au vu des statistiques de la profession pour 1974, on pourrait penser que ce secteur n'a pas à se plaindre. Les ventes des fabricants français de composants ont atteint 5,5 milliards de francs (+ 24 % par rapport à 1973), dont 2,75 milliards à l'exportation. *Des chiffres dont bien des secteurs* industriels se contenteraient.

Mais les statistiques d'ensemble sont parfois trompeuses. Elles recouvrent des situations disparates selon les types de matériel. Elles masquent le très net ralentissement enregistré au cours du dernier trimestre de 1974.

Pour l'ensemble des composants électroniques, les ventes ont progressé de 31 % durant les neuf premiers mois de 1974 et de 7,5 % seulement au cours des trois derniers mois. Si les semi-conducteurs ont réussi, toutes proportions gardées, à tirer leur épingle du jeu (+ 49 % jusqu'à la fin septembre et + 20 % sur le dernier trimestre), il n'en est pas de même pour les composants passifs (+ 27 % et + 6,3 %) et surtout pour les tubes (+ 21 % et — 4 %).

Ce renversement de tendance s'est confirmé et même aggravé au cours du premier trimestre 1975. Les carnets de commandes s'effondrent et le chômage partiel se généralise *dans la plupart des usines* implantées en France. Il touche d'ores et déjà la moitié des salariés du secteur. Ainsi, la *durée* hebdomadaire moyenne du travail est *revenue dans les unités de fabrication* de semi-conducteurs de quarante et une heures, en décembre, à trente-sept heures, en janvier, et trente-cinq heures trente en février.

Quant à l'exportation, son accroissement ces dernières années ne doit pas faire illusion. Les importations augmentent encore plus rapidement. Si bien que le taux de couverture de la balance française des *composants électroniques ne cesse* de se dégrader : 101 % en 1971, 99 % en 1972, 96 % en 1973 et 95 % en 1974. Une détérioration qui ne laisse pas d'inquiéter les industriels et les pouvoirs publics.

Comment expliquer cette brutale détérioration de la conjoncture ? L'électronique n'est-elle pas une industrie d'avenir, privilégiée, non polluante et faible consommatrice d'énergie ? En fait, les fabricants de composants *électroniques* n'ont *pas* réussi jusqu'à présent à contrôler *leur cycle de développement. Cette* industrie est soumise à de terribles à-coups en raison, notamment, d'une absence de planification de la part des grands groupes — américains essentiellement — qui règnent sur le marché. Des *périodes* de surproduction succèdent à des moments de sous-production. La clientèle aggrave ces phénomènes, multipliant les commandes factices en *période de pointe dans la crainte* de manquer de produits, annulant à l'excès ses achats dans les creux de la vague dans l'espoir de baisses de prix.

Cette fois pourtant, le bas de la courbe se conjugue avec une récession économique générale sans précédent depuis trente ans. La chute des ventes s'est rapidement répercutée des Etats-Unis vers l'Europe. *Jusqu'à présent, les entreprises* françaises font le « gros dos ». Elles puisent dans leurs réserves financières, dans leur capacité à emprunter pour tenir le coup. Elles évitent si possible les licenciements collectifs. Mais l'embauche est stoppée, et le chômage partiel se généralise. Elles se comportent, en fait, comme si une reprise devait intervenir. Reste à savoir si le redémar*rage aura bien lieu et quand ? Et* là, personne ne se hasarde à formuler un pronostic.

Au-delà de cette conjoncture difficile, l'industrie française des composants électroniques doit surmonter un certain nombre de handicaps qui lui sont propres : une production de série insuffisante, une faible automatisation des chaînes et un amortissement difficile de la *recherche* et du développement. Récemment, M. Pelissolo, directeur au ministère de l'industrie et de la recherche des industries électroniques et de l'informatique, indiquait que les entreprises françaises de composants électroniques étaient, en général, de taille inférieure à celle de leurs concurrents internationaux. Il souhaite qu'une coopération industrielle à différents niveaux s'établisse afin d'éviter des concurrences stériles. Un principe qui pourrait un jour être étendu à l'Europe.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Durée du Salon : du mercredi 2 au mardi 8 avril (excepté le dimanche 6).

Heures d'ouverture : 9 heures à 18 heures ; le lundi 7 avril, nocturne jusqu'à 23 heures.

Lieu : Parc des expositions, Paris (porte de Versailles, hall Grenelle).

Accès : métropolitain (lignes 12 et 8) ; autobus (lignes 39, 49 et P.C.).

Entrée : 12 F (carte permanente : 40 F).

L'AUDIOVISUEL ET LA COMMUNICATION

LE IVᵉ Salon international « Audiovisuel et Communication » — organisé du 2 au 8 avril au Parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris — veut apporter la démonstration *pratique de l'importance que* prend, et surtout *qu'est appelé à* prendre, l'audiovisuel dans la société moderne. En 1973, le troisième salon avait accueilli plus de *cinquante-quatre mille visiteurs.*

Que *la* progression du marché se soit révélée finalement, depuis le précédent salon, plus lente que prévu, que les difficultés conjoncturelles aient freiné l'élan escompté, que les actions en faveur de la formation permanente ou du recyclage n'aient pas encore procuré à l'audiovisuel les débouchés attendus, il n'en demeure pas moins que nous sommes entrés, de façon irréversible, dans un univers où le son et l'image dominent.

C'est pourquoi l'engagement de ce salon — « l'audiovisuel est *entré dans votre vie quotidienne* » — n'est ni un abus de langage ni une altération de la réalité. La démonstration en sera apportée sur les stands des principales sociétés françaises et étrangères, mais aussi grâce aux animations particulières prévues parmi les manifestations du salon. Une salle-forum, spécialement aménagée pour « l'illustration de l'audio*visuel », permettra de présenter* aux visiteurs des cas concrets d'intervention de l'audiovisuel dans la vie quotidienne.

Une « banque d'information » sera mise au service des acheteurs éventuels, pour les aider, les guider, les orienter dans leur recherche de matériels, programmes et services adaptés à leurs besoins.

A court terme, trois voies prin*cipales devraient s'ouvrir largement* à l'audiovisuel :

● L'enseignement, où, contrairement à une idée répandue, l'équipement en matériels simples et bon marché est déjà élevé. Ce secteur, néanmoins, représente encore un marché potentiel très important, actuellement freiné par *les réticences de certains membres du corps professoral, les restrictions budgétaires et la lourdeur excessive des mécanismes administratifs ;*

● Les entreprises et les administrations, où les matériels audiovisuels peuvent être utilisés pour former le personnel, informer et *communiquer à l'intérieur de l'entreprise, promouvoir l'entreprise ;*

● La télédistribution (télévision par câble), qui *devait* contribuer à recréer ou à *développer* un « tissu social », notamment dans *les vastes agglomérations nouvelles* où se dissout la conscience individuelle, en l'absence d'une conscience collective.

Les débats quotidiens

Des présentations-débats seront patronnées chaque jour par les organisateurs du Salon, de 11 heures à 12 h. 30, dans la salle-forum :

MERCREDI 2 AVRIL : L'audiovisuel au service de l'information économique et de la formation.

JEUDI 3 AVRIL : Le point sur la *télédistribution* en France.

VENDREDI 4 AVRIL : Trois responsables du secteur formation font part de leurs expériences.

SAMEDI 5 AVRIL : La formation des « formateurs » aux techniques modernes de communication.

LUNDI 7 AVRIL : L'audiovisuel et *l'information (dans* l'entreprise, relations publiques, collectivités) ; en soirée, de 20 h. 30 à 23 h. : L'audiovisuel et la formation médicale.

MARDI 8 AVRIL : L'emploi de l'audiovisuel dans les différents cycles de l'enseignement.

En première mondiale : le satellite Symphonie

LE stand de l'Etablissement public T.D.F. — Télédiffusion de France — propose un mur d'images à l'aide de huit téléviseurs. Cette transmission-couleur s'effectue entre le Canada et la France, via le satellite Symphonie. Il s'agit d'une première mondiale au-dessus de l'Atlantique. Cette opération sera réalisée en collaboration avec le service des relations extérieures de TF 1, T.D.F. mettant à la disposition de cette société ses installations techniques.

L'Etablissement public de télédiffusion présente en outre un aperçu du trafic quotidien d'échanges de programmes vidéo entre la France, les pays de l'Eurovision, les territoires d'outre-mer, les pays francophones et les pays arabes.

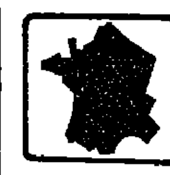
	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat – Vente – Location	24,00	28,02
AUTOS – BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68



emplois internationaux



emplois régionaux emplois régionaux

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre a toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat – Vente – Location	24,00	28,02
AUTOS – BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

Leader dans notre branche,
nous recherchons pour le lancement d'un Centre international de Traitement de l'Information,
équipé de systèmes IBM 370/158 sous OS/VS2
et pour la mise en place d'un réseau européen de télétraitement :

Ingénieurs systèmes réf. 1900

Ils seront responsables de la mise en place du système de base et des programmes généraux.
Ultérieurement, ils participeront à l'évolution de ces systèmes, dans le cadre d'un plan international.

Les candidats retenus devront avoir une formation supérieure, plusieurs années d'expérience des grands systèmes IBM, ainsi que des connaissances dans le domaine du télétraitement.

Ingénieurs informaticiens réf. 1901

Ils devront développer et suivre les plans :
- d'installation (terminaux RBT, Télécoms, Modems),
- de conversion (programmes existants),
- de mise en place (nouveaux packages, procédures),
- d'assistance client (support technique aux utilisateurs de RBT),
- de développement (nouveaux systèmes d'application).

Ces postes conviendraient à des responsables de développement, des chefs de projets ou des analystes confirmés.

Ingénieur télétraitement réf. 1902

Il sera responsable :
- de la définition technique et de la mise en place du réseau.
- des relations avec les Administrations P & T des compagnies connectées,
- des opérations de maintenance.

Le candidat devra avoir une formation supérieure et l'expérience de l'installation et de la gestion d'un réseau de transmission de données. La connaissance des unités de contrôle de transmission IBM serait un atout supplémentaire.

Ingénieurs informaticiens réf. 1903

Ils auront à mettre en place et à diriger dans ce centre :
- l'établissement des plannings,
- la préparation des travaux,
- la gestion des entrées et des sorties des travaux.

Les candidats devront avoir une bonne expérience d'exploitation en OS/VS

Spécialistes formation et standards réf. 1904

Ils seront chargés de développer et de mettre en place :
- les programmes de formation destinés aux utilisateurs du réseau informatique,
- les standards et procédures régissant le fonctionnement du centre de traitement de l'information.

Ils devront posséder des aptitudes pédagogiques et une bonne expérience en matière de formation.

Pour tous ces postes, l'Anglais courant (lu, parlé, écrit) est indispensable.

Lieu de travail : région parisienne.

Merci d'écrire sous les références indiquées à **Pierre LICHAU S.A.**, 10, rue de Louvois 75063 Paris cédex 02 qui tr.

Pierre Lichau s.a.

CRP 42, bd Magenta Paris (10e), ch.
REDACTEURS (TRICES)
sinistres corporels
Notions juridiques

Importante Société de distribution de prod. aliment. Siège proche DENFERT-ROCHEREAU recherche, pour compléter son équipe informatique et préparer le passage à un nouvel ordinateur (I B M 370/115) Télétraitement également envisagé, un ou une

ANALYSTE

Profil : Formation générale supérieure. Connaissance programmation (de préférence langage GAP). - Notions de méthodologie informatique. Expérience analyse. Aptitude à l'expression écrite et aux contacts humains.
Mission : Transposition sur le nouvel ordinateur des tâches existantes. - Définition de projets nouveaux. Coordination et contrôle des applications en relation avec les utilisateurs.

Rémunérat. selon qualification.

Ecrire sous référence : 4.654 à **SFP** Société Française de PSYCHOTECHNIQUE 51, rue Vivienne - 75002 PARIS. Joindre envel. à votre adresse. Discrétion assurée.

Recrutons d'urgence

SECRÉTAIRES BILINGUES, STENOS et DACTYLOS

NOUVEAUX SALAIRES
Tous avantages sociaux

Le Secrétariat Volant

120, RUE DE RENNES Téléphone : 222-63-76 Mo St-Placide et Montparnasse
28, RUE LA BOETIE Téléphone : 225-27-21 Mo Miromesnil
90, RUE LA FAYETTE Téléphone : 523-17-37 Mo Poissonnière

Se présenter avec références de 9 heures à 18 heures

Impte Société articles de loisirs recherche pour son siège à DRANCY

STENODACTYLO

Trilingue. Anglais ou allemand maternel de préférence. Sténo française et anglaise. Notions espagnol souhait. 5 x 8. Rest. d'entreprise, 13e mois. Ecr. avec C.V., photo et prét. s/réf. 2701 à P. LICHAU S.A., 10, r. Louvois, 75063 PARIS Cédex 02, qui transmettra.

---

commerce extérieur

Banque Privée recherche

CADRE COMMERCE EXTERIEUR.

Le candidat aura acquis une expérience d'au moins 3 ans dans le financement à l'exportation :
- soit au sein d'une Banque
- soit au sein d'une société exportatrice.

Il sera l'Adjoint du Chef du Service Commerce Extérieur.

- Il aura la responsabilité de la gestion des crédits à l'exportation.
- Il sera chargé des contacts avec les autres banques et les autorités de tutelle.
- Il sera enfin amené à seconder le Chef de Service dans ses contacts avec la clientèle.

Nous souhaitons une formation universitaire ou une solide formation bancaire (ITB), la connaissance de l'anglais est nécessaire, d'autres langues dont l'espagnol seront appréciées.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous réf. CCE/M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE, PARIS-10e

---



THOMSON-CSF

DIVISION « FAISCEAUX HERTZIENS »
recherche

UN INGÉNIEUR
E.N.S.A.M., E.C.A.M., I.C.A.M. ou équivalent

Ayant 3 ans d'expérience minimum dans la réalisation de matériel électronique professionnel, pour occuper un poste de responsabilité dans son service

MÉTHODES USINAGE

Ecrire avec C.V., photo et prétentions à :
THOMSON C.S.F. - Service Recrutement
53, rue Greffulhe, 92300 LEVALLOIS.



recherche pour son Département Technique Division Téléphonie Publique

INGENIEURS GRANDES ECOLES ENSI - ESE - ENST

pour étude et réalisation de centraux téléphoniques automatiques pour l'exportation.
Connaissance de l'anglais et de l'espagnol souhaitée.
Lieu de travail : CLAMART
Facilités de transport assurées.
Ecrire avec C.V. sous référence No 01 à CIE GENERALE DE CONSTRUCTIONS TELEPHONIQUES - Service du Personnel 251, rue de Vaugirard 75740 Paris Cedex 15

Directeur des ventes

80.000 F. +

Ce poste vous est offert par une Société française, filiale d'un important constructeur européen de maisons individuelles.

Votre mission : rendant compte au Directeur Général, vous aurez à diriger et animer une équipe commerciale d'une trentaine de personnes.

Vous avez déjà l'expérience de la vente aux particuliers. Votre carrière passée importe plus que vos diplômes. Vous pouvez avoir 30 ans, si votre réussite en tant qu'homme d'action et de terrain est manifeste.

Réponse et discrétion assurées à tte lettre man. + CV + photo + rém. adressée ss réf. B/3737 à M. BUTTERLIN

bernard Julhiet psycom
93, av. Ch. de Gaulle - 92200 Neuilly *membre de l'ANCERP*

IMPORTANTE ENTREPRISE DE T.P. (GÉNIE CIVIL)
recherche
pour siège administratif banlieue Sud-Ouest Paris et pour études administratives et juridiques de contrats de travaux :

INGÉNIEUR ou ASSIMILÉ

ayant au moins 20 ans d'expérience dans Service Constructeur administration publique de préférence.

Ecrire n° 633, CONTESSE Publicité.
20, av. de l'Opéra. — PARIS (1er), qui transm.

Nous sommes un très important Laboratoire Français de produits pharmaceutiques et afin de mieux faire connaitre nos produits au Corps Médical, nous recherchons un

médecin

qui aura la responsabilité de l'**INFORMATION MEDICALE** pour deux de nos produits originaux et d'une haute portée scientifique.

L'expérience de l'industrie Pharmaceutique n'est pas indispensable, mais le goût de l'écriture et de la communication l'est.

Nos cadres sont informés de cette recherche.

Envoyer C.V. manuscrit et détaillé sous référence 1369 à : **CANOVA**

B.P. 78 - 92200 NEUILLY S-SEINE

qui transmettra
Discrétion totale assurée

Attachés commerciaux

Nous avons les trois atouts de la réussite, il ne nous manque qu'un as - VOUS - pour étaler notre jeu.

Vous êtes jeune et ambitieux, diplômé d'une École de Commerce, ou expérimenté.

Votre activité s'exercera dans un marché au potentiel élevé, nous disposons d'une gamme d'appareils fiables, vous aurez un salaire à vos mesures.

Vous bénéficierez d'un stage de départ rémunéré.

Des postes sont actuellement créés dans les départements suivants : 38 - 54 - 55 - 57 - 59 - 62 - 67 - 68 - 71 - 75.

A vous de jouer... et merci d'écrire sous référence V.34 à Gilles LELOUVIER.

RANK XEROX B.P.63 93602 Aulnay/Bois.

CALBERSON INTERNATIONAL
163 bis, avenue de Clichy – PARIS (17e)
recherche

ATTACHÉ COMMERCIAL
Pour son service des transports mixtes européens

— Expérience dans les vente des transports internationaux de charges complètes en kangourou, transcontainer et route.
— Anglais ou allemand souhaité.

Horaire personnalisé. Restaurant entreprise. Avantages sociaux.

Tél. : 255-66-33, poste 408, pour rendez-vous.

VARIAN S.A.
a subsidiary of VARIAN Associates
Palo Alto, California, U.S.A.
is looking for a

CHIEF ACCOUNTANT

He will be responsible for controlling a small accounting unit which provides financial and management accounting and reporting service to local divisional management as well as to european and american headquarters. The job responsibilities are wide and call for a high degree of personal involvment in getting things done. Applications are invited from qualified accountants 28 years old minimum, who already have had previous experience in an american controlled group. Fluency in English is required.

Please send your C.V. and salary required to VARIAN S.A. - B.P. 12 (Z.I. Courtabœuf) 91401 ORSAY.

Fabricant de Matériaux T.P. Filiale d'un puissant groupe français recherche pour

Région Parisienne et Nord

CADRE VENDEUR

Format. Enseignement Supérieur Commercial ou Technique-Bâtiment, Travaux Publics.

Responsable de la vente auprès Entreprises T.P. et Négociants, ainsi que de la promotion auprès des prescripteurs, il devra posséder un à trois ans d'expérience de la vente. Une grande disponibilité pour déplacements exigée.
Envoyer C.V., photo et rémunération actuelle sous référence 195 M. 1 à :

Cabinet Jean-Claude MAURICE
Conseil en Gestion du Personnel
42, rue Legendre, 75017 Paris.

Banque Privée spécialisée dans le Crédit Immobilier, recherche

JEUNES DIPLOMÉS
(I.E.P., Sciences Eco. ou équivalent)

NOUS OFFRONS :
— plusieurs postes d'attachés de direction (à Paris) ;
— des possibilités de promotion rapide.

NOUS DEMANDONS :
— un goût prononcé des contacts commerciaux ;
— un intérêt certain pour le travail en équipe.

Adresser lettre de candidat., C.V., photo, prét., ss réf. 466 à AXAL Publ., 91, fg St-Honoré (8e), qui tr.

---

chef du personnel

CERGY PONTOISE 60.000 F.

Notre client, une Société de Services multinationale leader dans son domaine et employant 500 personnes en France créé la fonction Personnel. Elle recherche donc un candidat ayant eu une première expérience de la fonction soit en tant que responsable dans une société plus petite, soit au sein d'un état major. La connaissance de la langue anglaise serait appréciée. Ecrire à Michel Soyer, 6, avenue Marceau, 75008 Paris sous la référence M.34.

CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE
recherche

CAMBISTE

ayant au moins 5 ans d'expérience bancaire, dont 3 ans minimum dans le Change-Trésorerie et opérations Euro-Devises.

Envoyer C.V. au Directeur du Personnel :
C. I. B. C. 19, avenue Montaigne, 75008 PARIS.

Burroughs
cherche pour son centre d'Etude à PANTIN

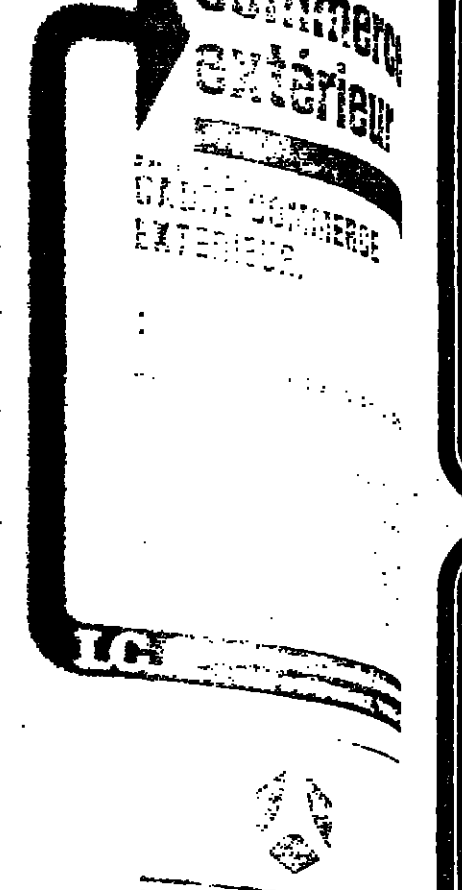
UN ASSISTANT DES RELATIONS INDUSTRIELLES
bilingue français - anglais

Il doit avoir 30 ans minimum, être licencié en droit, avoir un D.E.S. de droit social ou équivalent, il doit pouvoir justifier d'une expérience professionnelle de plusieurs années dans la fonction.

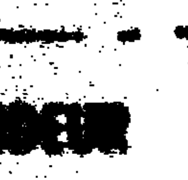
Il prendra la responsabilité de la gestion du personnel et des relations humaines.

Env. curriculum vitae + photo, sous réf. 256, à :

OAP 29 bd Saint-Martin 75003 PARIS
chargé de la sélection









offres d'emploi

Société d'Engineering et de réalisation d'ensembles industriels de techniques avancées. 1500 personnes.

chef de département électricité

PARIS — ANGLAIS.

Ingénieur ESE - IEG ou équivalent et âgé de 35 ans au moins. Il aura la responsabilité d'un département de 50 personnes assurant les études et le suivi technique des installations de protection, de contrôle-commande, de régulation. Expérience indispensable d'une fonction équivalente en engineering ou chez un constructeur d'équipements lourds.

Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par Information-Carrière SVP 11-11 de 8 h à 18 h qui donnera un rendez-vous aux candidats intéressés.

Information Carrière SVP.11.11

Réf. : 553
37, rue du Général Foy 75008 Paris.

Société d'Engineering et de réalisation d'ensembles industriels de techniques avancées. 1500 personnes.

ingénieurs électriciens spécialistes

dans les disciplines suivantes :

- instrumentation, régulation,
- relayage, automatismes,
- contrôle commande,
- traitement en temps réel.

Ingénieurs diplômés ou cadres expérimentés dans des fonctions équivalentes ils seront chargés de l'étude, de la conception et du suivi technique des réalisations dans leur spécialité au sein d'un département de 50 personnes mettant en œuvre des techniques de pointe.

Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par Information-Carrière SVP 11-11 de 9 h à 18 h qui donnera un rendez-vous aux candidats intéressés.

Information Carrière SVP.11.11

Réf. : 554.
37, rue du Général Foy 75008 Paris.

POUR PARIS-2e

IMPORTANT GROUPE DE PRESSE PARISIEN

recherche POUR SERVICE COMMERCIAL

VENTE PAR TÉLÉPHONE

Jeunes femmes dynamiques

— BONNE PRESENTATION ;
— ESPRIT VIF ET ACCROCHEUR ;
— EXCELLENTE VENDEUSE.

Adr. C.V. et prétentions, nº G 397, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

UNE GRANDE ENTREPRISE FRANCAISE PRODUISANT DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS DE POINTE (C.A. : supérieur à 2 milliards de F., 20000 collaborateurs), cherche pour son SECRÉTARIAT GENERAL

le chef du département administration générale

Il définit la politique, les fonctions, les procédures administratives mises en oeuvre par le siège et les usines françaises et en contrôle sur place la bonne application. Il est l'homme «référence» pour les méthodes de gestion ; il gère la banque de données du Secrétariat Général.

Base à Paris-Centre. Déplacements fréquents dans la région parisienne.

Cette fonction d'état-major demande une présence et une autorité opérationnelles fortes. : y réussir prépare à une carrière brillante au sein du Groupe.

Nous cherchons un X, ESSEC, Sciences Po, etc. d'au moins 35 ans, ayant une expérience variée en organisation et gestion dans un groupe. Anglais très utile.

Ecrire à J.E. LEYMARIE sous référ. 2795 M

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - GENEVE - ZURICH - BRUXELLES

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL INTERNATIONAL

Région Ouest Paris, recherche

EXPERT COMPTABLE

pour diriger les Services Comptables de sa Société Française

Expérience dans un poste similaire indispensable.

Envoyer curriculum vitae complet à nº 832, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

SOCIETE DE METALLISATION DU PLASTIQUE AU DEROULE
recherche pour son usine de Meaux :

— 1 Poste d'OPÉRATEUR

SUR MACHINE A MÉTALLISER SOUS VIDE

Homme 25 ans minimum. Niveau B.T. mécanique ou électromécanique. 5 ans d'expérience travail en atelier. Connaissance en bobinage appréciée.

— 1 Poste de MÉCANICIEN D'ENTRETIEN

Ayant 5 ans d'expérience.
Pour ces deux postes, adresser C.V. et prétentions à S.E.L.E.R., 113 à 119, avenue de l'Epinette, Z.I. de MEAUX - 77100.

KOK GROUP INTERNATIONAL PROPERTY CONSULTANTS
S.A. LUXEMBOURG
engage pour PARIS et PROVINCE

CONSEILLERS (ÈRES) en investissements touristiques

- Sachant vendre, commercialement agressifs ;
- Ayant d'excellents contacts ;
- De préférence avec expérience ;
- Soutien publicitaire régulier.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et photo, 78, Champs-Elysées. — PARIS.

LEADER EUROPÉEN DANS LA CONNECTION

recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

pour visiter clientèle
(Région PARISIENNE)
auprès de laquelle il faut s'imposer.

Le dynamisme, le style accrocheur, le goût de la technique permettront au candidat retenu de RÉUSSIR.

Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétent. à nº 825, Contesse Publicité, 20 av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

STE D'ETUDES DE MARCHES ET SONDAGES, recherche : UN(E) RESPONSABLE DE SON SERVICE ENQUETEURS Adr. C.V. photo et prétent. à : T.M.O. CONSULTANTS 22, rue du 4-Septembre (2e).

Vous possédez BTS en ELECTRONIQUE ou MECANIQUE et un minimum de 4 à 5 ans d'expérience.
Vous avez le sens du commandement
et vous aimez les contacts humains
VOS CANDIDATURES NOUS INTERESSENT
Adressez votre C.V. complet avec photo (indispensable) à nº 1.304 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Sté d'Edition Paris recherche Jeune chef de produit expér. presse vente commercial et marketing. Adresser C.V. à M. Faure, 10, r. des Pyramides Paris-1er.

Société Prêt-à-Porter recherche SECRETAIRE DIRECTION pouvant justifier plus. années expérience, minimum 30 ans. ANGLAIS ou ALLEMAND souh. Envoyer C.V. et prétentions à HAGLER 6, rue du Caire, PARIS-2e.

IMPORTANT GROUPE DE DIMENSION EUROPEENNE recherche

UN JURISTE CONFIRMÉ

min. 30 a., D.E.S. Droit privé avec au moins 3 a. d'expérience dans une Société ou un Cabinet. Il sera chargé de traiter tous les problèmes juridiques se rapportant au Droit des Sociétés (Contentieux, affaires internationales, Droit communautaire...) pour l'ensemble du Groupe. Lieu de travail : PARIS-17e. Anglais ou allemand souhaité.
Réf. 3130/1.

UN ADJOINT AU CHEF DE PRODUITS

pour une de ses filiales. Diplômé Grande Ecole et ayant obligatoirement 2 à 3 ans d'expér. de vente de biens d'équipements industriels. Ce poste nécessitant des connaissances techniques générales concernant des équipements industriels variés, consistera :
— A animer une équipe de ventes et à intervenir directem. auprès de certains industriels et grossistes revendeurs ;
— A coordonner l'administration des ventes avec la production, les magasins, la gestion ;
— A faire les offres de prix et le suivi des prix de vente.
Déplacements fréquents en province. Anglais ou allemand indispensable.
Réf. 3130/2.

Adr. C.V., prétentions et photo (avec la référence du poste) à PARFRANCE P.A., 4, rue Robert-Estienne, 75008 PARIS, qui transmettra.

Importante Société industrie alimentaire décentralisant prochainement services administratifs à Maisons-Laffitte rech. de suite :
1) CHEF DE GROUPE comptabilité trésorerie expérimenté(e)
CHEF DE GROUPE comptabilité clients expérimenté(e)
Diplôme : BTS ou équivalent.
2) COMPTABLES 1er échelon ou AIDES COMPTABLES expérimenté(e)s trésorerie, paie clients. Diplômes : C.A.P.
Cadre de travail agréable, avantages sociaux, horaires libres. Ecr. nº 756151 REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e qui transmettra.

CADRE TECHNICO-COMMERC.
poste sédentaire PARIS EST conviendrait à CHEF B.E.
Envoy. C.V. man. + prétent. STARTER, 68 bis, r. Réaumur, Paris-3e, nº 874, qui transm.

STE d'INFORMATIQUE Banlieue Sud PARIS, recherche

INGÉNIEUR COMMERCIAL

attaché à la Direction Générale. 30 ans min., format. grandes écoles, au moins 5 ans expér. dans la vente de Hard et celle de services.
— Connaiss. problèmes d'exploit. des centres à façon souhaitée.
— Solides connais. gestion des Entreprises.
— Pratique de l'organisation. (cas d'organis. banc.) requise.
Adr. C.V., prét. à Nº 110.000, EUPAC, 34, r. Balard-15e, q. tr.

Cabinet Conseil Quartier Latin recherche une

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

pour son Président Directeur Général

Il faut être :
— Parfaitem. bilingue (angl.) ;
— Capable de dactylographier impeccabl. (40 % du temps) ;
— Très efficace au téléphone.

Ce poste exige un sens aigu de la diplomatie et des relat. hum., un rythme de travail très rapide, une grande disponibilité.

Env. C.V., photo réc. et rémun. actuelle sous la référ. 2.152/M.
Le secret absolu des candidatures est garanti par BERNARD KRIEF SELECTION, 1, rue Danton, 75006 PARIS.

Société de prestations de Services en expansion (41 millions de C.A. pour 1974) recherche pour étoffer son service promotion

UNE JEUNE FEMME

minimum 27 ans.
La candidate bachelière devra avoir une excellente présentation, une parfaite élocution, le sens de l'organisation, le goût des contacts extérieurs, posséder une bonne expérience de la rédaction et de la dactylo.

La préférence sera donnée à une candidate pouvant justifier d'une expérience commerciale de plusieurs années.

Envoyer lettre manuscrite, plus C.V. et photo récente (retournée) et prétentions s/réf. 3805 à P. LICHAU S.A. - 10, rue de Louvois 75063 Paris Cedex 02 qui transmettra.

Pour Région Versailles

REDACTEUR NOMENCLATURISTE

Catalogues techniques Mécanique générale
E.L.P. — 110, bd Gabriel-Péri, Malakoff. Tél. : 735-96-50.

SOCIETE INTERNATIONALE DE DISTRIBUTION D'OUTILLAGE SECTEUR BATIMENT LEADER SUR SON MARCHE
recherche pour son service Etudes de Marché

CHARGE D'ETUDES

âge min. 25 ans. I.U.T. ou similaire, connaiss. en allemand souhait., mais non indispensable, avant facilité contact humain.

Adress. C.V. et photo sous nº 22081 B à BLEU, 17, r. Lebel, 94300 Vincennes, qui transm.

Importante société 17e recherche pour son Siège social

SECRETAIRE-STENODACT. CONFIRMEE

— 22 ans minimum.
— Ayant plus. années expér.
— Sens des responsabilités.
— Excellente présentation.

BON SALAIRE AVANTAGES SOCIAUX POSSIB. PROMOTION.

Env. C.V. manuscrit à MINET Publicité Nº 39.998, 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 PARIS, qui transmettra.

Pour son Service Informatique
COMPAGNIE D'ASSURANCES implantée dans l'est de la France,
recherche

1 CHEF DE PROJET

pour mise en place d'une base de données.

Poste conviendrait à JEUNE Ingénieur Gde ECOLE, ayant 3 ou 4 ans expér. ds le domaine des Assurances - Familiarisé avec les matériels I.B.M. 370/158 - OS/VS 1.

Adress. C.V. avec photo et prét. à Promo Informatique, 9, rue Richepanse, 75008 PARIS.

Ville de VITRY-S-SEINE (94400) recherche d'urgence
— Deux assistantes sociales polyvalentes de secteur, diplômées d'Etat.
Possibilité de logement à titre onéreux.
Adresser demande et C.V. à M. le maire de VITRY-S-SEINE

ANALYSTES PROGRAMM.

expér. COBOL/ASSEMBLEUR/P.L. 1. Connais. CICS et DLI appréc. Adr. C.V. détail. et prét. ss nº 104.207, INTER PA, 19, r. St-Marc, Paris-2e, q. tr.

Excell. COMPTABLE exp.

pour gestion de clientèle de cabinet d'Expert. comptable. Situation d'avenir. Ecrire : S.E.C.O.R. 14, rue d'Annam, 75020 Paris.

Société d'importation en très forte croissance, recherche

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

PARIS-SUD - 44/58.000 F

Mission : Développer sur le marché français la vente d'appareils et de systèmes de mesure de paramètres physiques.

Profil : Expérience de la technique et de la vente dans le domaine concerné. Anglais nécessaire.

Env. C.V., lettre manusc. + photo et prét., ss réf. HD/108/M, à : PEPRIM 2, rue de la Paix, 75002 Paris.

Important groupe bancaire recherche pour son service d'analyses financières, à Paris

JEUNE DIPLOME

D'ETUDES SUPERIEURES Lib. O.M. (I.E.P., SUP. de CO. ou équival.). - Adresser C.V. détaillé, photo et prétentions, ss réf. 7.611, P. LICHAU S.A., 10, rue Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

ALLIANCE FRANÇAISE recherche

STENODACTYLO

rapide méthode Prévost-Delaunay, orthographe parf. Tél. : 222-25-28, poste 07.

INGENIEURS
1) Arts et Métiers, 3 a. expér. min., spécial. en résistance des matériaux et stabilité
2) MECANIQUE GENERALE spécial. en fabricat. visserie, consultations fournisseurs, commandes et mise en serv.
Se prés. 6, rue Dieu, Paris-10e. Tél. : 203-01-18.

IMPORTANTS LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES recherchent

1 CHAUFFEUR MAITRE

susceptible s'occuper petits travaux annexes. Bonne présentation. Sér. références morales exigées.

Téléphoner pour rendez-vous 645 - 21 - 99, POSTE 327 (sauf samedi)

SOCIETE ALLEMANDE producteur des articles de bonneterie recherche

AGENT COMMERCIAL

pour la France. Nous donnons la préférence aux vendeurs dynamiques qui ont surtout des relations avec l'industrie de la corseterie et de la lingerie. Ecr. nº 8.268, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

REDACTEUR TECHNIQUE

en électronique A.T. 3
Si possible connaissances ANGLAIS. Se présenter E.L.P., 110, bd Gabriel-Péri, Malakoff.

Sté commerciale en matériel de tissage rech. TECHNICO-COMMERCIAL pr la diffusion de son matériel en France. Ecr. à O.P.F. (nº 1704) 2, r. de Sèze, Paris-9e qui tr.

Sté d'études recherche : Chargé d'études sénior.
1. FEMME,
2. 25 ans minimum,
3. 3-4 a. d'expér. annonceur sté d'études ou agence.
4. Aptitude confirmée à rédiger
Nous sommes 5, nous voulons être 6. Tél. : 723-39-34. Dem. Elisabeth, Nicole.

IMPORTANT GROUPE D'ASSURANCES

recherche

CADRE COMPTABLE

Niveau D.E.C.S. Formation professionnelle indispensable.

Env. C.V. à LA FRANCE Service Recrutement 7 et 9, bd Haussmann 75439 PARIS CEDEX 09

Sté rech. pr mission tr. longue durée

CADRE COMMERCIAL

min. 30 a. pr poste responsabilités

Gestionnaire-Format. mécanique générale. Anglais écrit et parlé indisp.

Pr déplacements permanents pays Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Env. CV, ph., prét. : MINERVE INTERIM 39, rue de la République 76000 - ROUEN.

IMPTE STE PARISIENNE recherche :

Jeune INGENIEUR

MEME DEBUTANT
Bnes notions de chimie, électricité et statistiques pour serv. contrôle.
Env. CV, prét. et photo (ret.) à Nº 842 CONTESSE Publ. 20, av. Opéra, Paris-1er q.t.

Impte Société parfumerie ch ATTACHEE DE PRESSE expérim. Ecr. C.V. + photo à : S.A.C.H.S., réf. 3, 58, bd du Général-Leclerc, 92 - NEUILLY.

IMPORTANTE SOCIETE Banlieue Sud (Rungis) recherche pour MAI 1975

1 OPERATEUR SYSTEME 3

1 an d'expérience minimum. Responsable de l'exploitation.

1 PERFO-VERIF. 129 CONFIRMEE

40 h par semaine possibilité d'horaire variable. Env. CV, photo et prét. à nº 3207 Emplois et Entreprises 18, rue Volney, 75002 Paris.

PME ch. comptable qualif pr tenue de comptabilité d'une Sté de 150 salariés. Env. CV et prét. nº T 066.944 Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Cabinet comptable Argenteuil Secrétaire tr. expér. not. compt. Ecr. Nº T066943 Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

IMPTE CENTRALE D'ACHATS PARIS-16e, recherche pr APPROVISIONNEMENT SUPER et HYPER-MARCHES

ACHETEUR

pour rayons homme et accessoires

Expérience 2 ans minim.

Adres. C.V. et prétentions à Nº 983 CONTESSE Publ. 20, av. Opéra, Paris-1er q.t.

Centre de recherche agricole cherche le

RESPONSABLE

de son serv. développement qui comprend 5 INGENIEURS REGIONAUX résidence PARIS. Diplôme I.N.A., E.N.S.A. Plusieurs années expér. dans le domaine du développement agricole. Adr. C.V. au CETIOM, 174, av. Victor-Hugo, 75116 Paris.

propositions diverses

LA REVUE NOUVX VISAGES rech. PERSONNES de tout âge, pour mode, cinéma, télévision publicité. 7, rue Léopold-Bellan. Métro Sentier. Téléph 508-12-36.

autos-vente

Part. à part. vend Renault-16 blanche 1970, 1re main, type 1.150 76.000 km, très bon état. T. : H.B. 820-63-03, poste 241 ou le soir après 19 h. : 974-84-08.

AUSTIN

MINI 1000, 1972
Parfait état.
Véhicule garanti.
Prix : 6.500 F.
TEL. : 254-11-33.

représentation offres

ACCO FRANCE

Système de classement p. reliures listing. Recherche Paris-Province

ATTACHES COMMERCIAUX

Introd. Papetiers-Grossistes Revendeurs mat. bureaux
Fixe + Inter. + Voit.
Candidat. manusc et CV
Entrepôt Nord II B 5
Z.A. Pont-Yblon
93150 - LE BLANC-MESNIL

Concessionnaire exclusif région parisienne de machines à courrier automatique et traitement de texte, recherche
COLLABORAT. VENDEURS confirmés, ayant si poss. expér. dans la branche. Situat. d'avenir à éléments valables. Env. C.V., photo et prét. à SETEP, réf. 50, 65, Chps-Elysées-8e, qui transm.

Import. Sté Fabrication postes de soudure, chargeurs de batteries, galeries de toit, cherche REPRESENTANTS de commer. VRP MC très introd. clientèle grossistes autos, quincailliers, COOP agricole si poss., gdes surfaces pr régions Est-Sud-Est, Nord-Nord-Ouest et Centre. Ecr. avec réf. J. THIBOUT 76, rue de La Courneuve 93300 Aubervilliers pr sélection.

Importante Société d'éditions rech. pour région parisienne

REPRESENTANTS (TES)

Nous garantissons :
— PORTE A PORTE EXCLU ;
— Une formation théorique et pratique assurée par nos soins et rémunérée ;
— Une commission permettant un salaire convenable ;
— Statut V.R.P. ;
— Possibilité de promotion.

NOUS DEMANDONS :
— Posséder voiture ;
— Etre disponible ;
— Habitude de la vente directe souhaitée ;
— Pouvoir participer à notre premier stage de pré-sélection des 3 et 4 avril à notre siège.

Se présent. mercredi 2 avril, de 10 h. à 12 h., 14 h. à 17 h. 30. Sté AUFADI, 18, rue Godot-de-Mauroy, 4e étage, 75009 PARIS. Demander M. GOUGNARD.

CH. REPRESENT. multi. visit. quincailliers en gros, moitié nord France, article nouv., concerne clôtures. TABARDEL, route de Valence, 26120 CHABEUIL. Téléphone : (75) 43-63-87.

formation profession.

Dans le cadre de la formation professionnelle SECRETAIRES de collectivité, stage rémunéré sur 1 an. Connaiss. Dactylo, Sténo. Rens. 824-63-01 p. 41.

PROGRAM. D'EXPLOITATION SUR IBM 3
Niveau BAC ou 1re
6 à 7 mois — 180 h. de cours.

FAX
Ecole privée
6, rue d'Amsterdam, 874-95-69.

cours et leçons

Math ratr. enfts mal débutés, décourag. 278-77-71

Anglais par prof d'orig. expér. résult. garant. 231-37-81, matin.

capitaux ou proposit. com.

DISTRIBUTEUR

pour la France de trousses de plumiers scolaires. Ecrire : B.P. 1.836 Barcelone (Espagne).

SOCIETE DE REALISATIONS IMMOBILIERES recherche pour emploi à PARIS - 8e
— UN CADRE DE DIRECTION FINANCIERE.
— UN DEMARCHEUR FINANC. Sérieuses réf. exigées, capables s'intégrer dans un groupe dynamique pouvant investir 150.000 F minimum ds une augmentation de capital et libres rapidement. Adresser photo, C.V. et prétentions à : CEDRAC, 12, bd de cuis., sal. bains équipée, chauf-

demandes d'emploi

ENTREPRISES...

L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

Vous propose une sélection de collaborateurs dans les catégories suivantes :
— INGENIEURS TOUTES CATEGORIES ;
— CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERC. ;
— JOURNALISTES (Presse écrite et parlée).

CADRE F. — Nombreuses années d'expérience gestion du personnel et contentieux. Sérieuses références. Anglais.
RECHERCHE : PARIS, poste assistante directeur du personnel dans une grande entreprise ou un établissement public.
INGENIEUR COMMERCIAL III A. — 39 ans. Bilingue anglais. Expér. : branches électronique et électrique. Commerce France et International : prospection, négociation, suivi. Gestion budget commercial, animation force de vente. Marketing : études de marchés, études de produits.
RECHERCHE : poste à responsabilités équivalentes.
INGENIEUR GRANDE ECOLE. — 49 ans. I.C.G. Anglais, allemand. Expér. approfondie de la gestion commerciale (papier-carton, plastiques, matériel bâtiment).
RECHERCHE : poste haut niveau à dominante commerciale et gestion.
CADRE F. — Relations publiques. Parfaitement bilingue anglais, bonnes notions italien et grec moderne. Expérience hôtesse, interprète, accompagnatrice congrès.
RECHERCHE : situation stable PARIS. Déplacements possibles.

AGENCE SPECIALISEE DES INGENIEURS ET CADRES
12, rue Blanche - 75436 PARIS CEDEX 09.
Tél. : 280-61-46, poste 71.

POUR IMPORTANTS MARCHÉS EXPORTATION RÉALISATIONS INDUSTRIELLES PRESTATIONS SERVICES

Préparation, négociation, gestion de contrats multinationaux
ANCIEN DIRECTEUR GENERAL
dans important groupe international

Libre en raison cessation d'activités
EXPERIENCE TECHNIQUE PETROCHIMIE 13 ans
EXPERIENCE GESTION FINANCEMENT 10 ans

recherche
POSTE RESPONSABILITES
BASE FRANCE ou ETRANGER.

Ecr. Nº 0341, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 PARIS.

JEUNE CADRE COMMERCIAL

30 ans - 8 ans d'expérience IMPORT-EXPORT et ventes alimentation - MARKETING
SPECIALISTE PRODUITS LAITIERS
Habitude contacts humains
Notions ANGLAIS - ESPAGNOL - ARABE.

Cherche poste à responsabilité
CHEF DE PRODUIT ou ADJOINT DE DIRECTION
ETUDIERAIT TOUTES PROPOSITIONS

Ecr. M. LARTIGUE, 9, r. Mozart - Parc Saint-Cyr, 78 FONTENAY-LE-FLEURY. Tél. : 460-23-46.

Afrique du Nord Moyen-Orient

INGÉNIEUR CONSEIL

ARABE - ANGLAIS

Capable de gérer opérations internationales. Maîtrise d'œuvre technique et financière. Prospection, négociations, contrats, animation réseau. Très sérieuses introductions.
Etudierait toutes propositions - Résidence indiff.

Ecr. Nº 0.252, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75003 PARIS.

---

30 ans, base technique, E.S.C. Lyon, 2 ans expér. animation d'un réseau de vente et négociation gros potentiel : Indust. Dérerg. grande consommation, rech. poste cadre commercial

OUTRE-MER

Ecr. nº 2.874, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Ingén. 45 a., grande expér. ds construction (béton armé, génie civil) acquise ds entrepr., bur. de contrôle, bureau d'études, cherche situation France ou étranger. Libre rapidement. — Ecr. nº 2.859, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.H. 27 a., BAC math élém. étud. SUP. sciences éco, compt., gestion, 5 ans expér. profess. (direct., administr. et comm., gérant S.A.R.L.). Etud. ttes propos. de P.M.E. dynam. pour SECONDER CHEF D'ENTREPRISE dans gestion, administ., market. Ecr. ss nº 392 à BLEU - 17, rue Lebel, 94300 Vincennes qu. tr.

E. S. C.
option MARKETING
27 ans, 1 an expér. distrib. sect. aliment., espagnol, anglais, ch. poste à responsabil., préfér. rég. SUD, S.-O. — Ecrire E 22.043, Ag. Havas, 33075 BORDEAUX.

HOMME DE TERRAIN

20 ans pratique des ventes et animation d'équipe. Formation commerciale supér. Gestion 8 organisations. Cherche poste encadrement des ventes.
Ecr. Nº 398 Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Homme 49 ans professionnel automobile cherche

POSTE GESTION PARC VEHICULES

Ecr. SILVIO, 9, r. Blot-17e.

DIRIG. ENT. COM.

52 a., rompu aux affair. en gén. Form. compt. BP, anc. rég. au cour. lég. soc., fisc., etc. Libre ass. rap. min. 120.000. Ecr. Nº 2862 « Le Monde » Pub 5, r. des Italiens - 75427 Paris.

H. 45 ans ch. emploi fin de semaine. Tél. h. bureau. : 862-14-16

POSTE STABLE ADJOINTE CHEF DU PERSONNEL OU SIMILAIRE rech. par jeune femme 25 ans. Maîtrise psychol. indust. 1re année. I.A.E. section gestion personnel (cour du soir). Expér. 1 an dans service psychotechnique E.S.A.T. (sélection, promotion, orientation ttes catégories profes.). Libre de suite. Ecr. ss référ. 2466 GAUTRON 29, r. Rodier, 75009 qu. transm.

J. H. 24 a. Ec. sup. comm. rech. poste stable. Contrôle de gest. ou service admin. et financier. Ecr. nº T 67 287 à Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur. Paris-2e.

DECORATEUR - DESSINATEUR souhaite retrouver travail dynam. en expositions. B.E.P.C., tous permis. Lib. oblig. militair. Ecrire nº 6705 « le Monde » Pub 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e

UNE RESPONSABILITÉ EFFECTIVE FINANCIERE OU COMMERCIALE DANS VOTRE ORGANISATION M'INTERESSE.
J'AI 28 ANS, UN DIPLOME ET UNE EXPERIENCE QUI PEUVENT VOUS INTERESSER.
VOULEZ-VOUS QUE NOUS EN PARLIONS ENSEMBLE ?
Ecr. à 2.882, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e

Dessinatrice archi. 4 a. exp. lic. URBANISME dés. chang. emploi pour poste DOCUMENTALISTE ou ASSISTANTE ING. ou simil. 624-97-20 av. 9 h. ou 19 h.-21 h.

Sup. de CO option FC-JF 24 a. all., angl. ch. sit. Cadre débutant Paris, banl. 328-28-91.

J.H. 2? ans, connaiss. psycho., niveau licence socio, très actif, sens des resp. et de l'improv., cherche emploi région Paris, contact humain, création. Ecr. J.-C. CHEREAU, 42, rue Dan.-Casanova, 94490 ORMESSON.

J.H. 24 ans, dég. O.M., D.U.T. gest. personnel + D.E.S.E. gestion personnel aux A. et M. en cours, 3 a. expér. gest. personn., libre suite, ch. poste stable et d'avenir. Ecrire J.-C. PERRIN, 119, rue de Montreuil, Paris-11e.

H. Fr. 26 ans, célibataire, dég. obligations milit., MAITRE ES SCIENCE DE GESTION DIPL. DAUPHINE
Informatique, anglais courant, depuis 2 ans et demi cadre de banque organisation contrôle de gestion rech. situat. motivante par salaire et responsabilités. Ecrire ou téléphoner (733-25-77)

M. WOLF, 115, avenue des Grésillons, 92230 GENNEVILLIERS, qui transmettra.

Ingén. méc. 28 ans, nat. suisse, avec permis de travail, cherche nouveau poste prov. ou étrang., all., angl. parfait, espagn. bon. Exp. BE, SAV, VENTE, contact. Ecr. nº 2.872, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Cadre supérieur poss. diplômes

CHBRE COMM. BRITANN. EXPERT COMPTABLE DROIT DES AFFAIRES

avec fiscalité, législat., soc. ass., B.P.C. et comptab. analyt. Lect. allemand. Informatiq. gestion. Sér. réf. rech. poste intéressant. Ecrire nº 2855 « le Monde » Pub. 5. rue des Italiens, 75427 Paris-9e

DELEGUE PR L'ETRANG.

BASE A PARIS
— Moyen-Orient/Afrique/Europe
— Trilingue arabe/anglais
— Négociateur-vendeur
— Homme de terrain éprouvé
— Résultats prouvés
— Libre de voyager
recherche poste auprès entreprise sérieuse désirant son implantation ou son expansion à l'étranger. Ecrire p.p.r.r. à nº 2884 « le Monde » Pub 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e

هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat — Vente — Location	24.00	28,02
AUTOS — BATEAUX	22.00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25.68

L'immobilier

exclusivités

Sous ce titre, nos lecteurs trouveront régulièrement dans les rubriques immobilières de nos pages d'annonces classées des offres exclusives destinées à rendre plus efficaces leurs recherches.

Pendant quarante-huit heures (deux parutions), ces propositions de vente ou de location sont publiées uniquement par **Le Monde**

appartem. vente

Paris

GOBELINS, magn. 5 P., tél., 120 m², tt. cft., prof. lib., 2e ét., asc. 510.000. 742-38-73.

BOURSE - STUDIOS IDEAL PLACEMENT
Ref. nfs. Im. rén., cuis. éq., WC Bns, Chff., Moquette. 225-44-81.

NOUVEAU, 20e, studio véritable appt. 33 m² + balc., c., indép., imm. réc., calme. 125.000 F. 344-20-21.

17e RESID. Imm. réc. 3 PCES, 85 m². Tél. Px. 390.000 F. KIJOXSON. LAB. 13-09.

17e PL. CLICHY Imm. P. de T. standing. 3 Pces, 75 m², Téléph., ch. bne. Prix 270.000 F. KIJOXSON. LAB. 13-09.

Région parisienne

NEUILLY BAGATELLE Immeub. récent pet. 3 p. 60 m2. Tél. Px 380.000. KIJOXSON. LAB. 13-09.

appartem. achat

Recherche Paris 15e, 7e arrondt, pr bons clients, appts ttes surf. et immeubles. PAIEM. COMPT. Ecrire Jean Feuillade, 5, r. A.-Bartholdi (5e). Tél. : 579-39-27.

locations non meublées

Offre

SAINT-CLOUD
Splend. 3-4 P, 100 m² env. Tél. 1.700 F c.c. LAM 00-37.

(93) Bagnolet Mo Galliéni SANS COMMISSION
3 pièces, 66 m², loyer 744 à 776 F, Charges : 275 F.
4 pièces, 77 m², loyer 818 à 903 F, Charges : 315 F.
5 pièces, 96 m², loyer 956 à 1.063 F, Charges : 393 F.
PARKING EN SUS.
S'adresser Bureau de gérance, LES PARCS DE LA NOUE 1 à 13, rue de la Noue BAGNOLET. Tél. 858-02-37.

bureaux bureaux

HERON BUILDING MONTPARNASSE

20.000 m2 de bureaux à louer disponibles début 1975
18 étages de bureaux modernes et fonctionnels dans le dernier né des quartiers d'affaires de Paris

Richard Ellis 17, rue de la Baume, 75008 Paris. Tél. : 225-27-80/359-29-93 +.

PARIS Vente directe Imm. lib. à rénover. 3.500 m2 burx ou autre. Plus-value certaine. Ecr. 630 Chalmandier 76, Champs-Elysées, Paris-8e.

immeubles

PARIS Vente directe Imm. lib. à rénover. 3.500 m2 burx ou autre. Plus-value certaine. Ecr. 630 Chalmandier 76, Champs-Elysées, Paris-8e.

terrains

Super Cannes, terr. 2.000 m². Vue imprenable sur mer. Tél. 950-60-63 après 20 h.

propriétés

ETANG à vendre sur terrain boisé. Possibilité construire. Tél. : 58 CERDON-DU-LOIRET par GIEN.

fermettes

Part. vd à part. de préf. fermette authentique, bon état av. granges sur 3.000 m² terrain. 70 km de Paris, Seine-et-Marne. 10 km autorte Sud A6. Coin tranquille. Px 530.000. Tél. 424-93-64.

locations meublées

Offre

14e. Prop. loue pour 7 sem. une chb. cft, 380 mens. MIR. 92-03.

viagers

Ach. viagers ou nue-propriété
Discrétion VERNEL 526-01-50
4, pl. Estienne-d'Orves, Paris-9e.

18e, MONTMARTRE Théâtre de l'Atelier, entrée 2 pces cuis. w.-c. dche ch. centr. bouquet : 38.500 F rente 700 F. mens. 1 tête 66 ans. — 878-97-52.

immeubles

7e - Propriétaire vend directement près rue de SEVRES - MURS DE COMMERCE en pleine activité, placement extraordinaire - important rapport.

15e SAINT-CHARLES BOUTIQUE COIFFURE
Plus de bail, éviction en cours, très bon rapport sûr et d'avenir. Le propriétaire : Téléphone : 325-56-78.

domaines

Vends ancien moulin, 6 pièces, chute d'eau. Terrain. 200.000 F. Ag. Albouys, 31, boul. Gambetta, 46-CAHORS. - Téléph. 35-36-88.

appartements vente

Paris

QUAI D'ORSAY
Appart. 300 m². 734-23-75.

LAUMIERE raviss. stud. tt. cft. Prix 99.000. C.F. pos. Merc., jeudi (14-18 h.) 102, RUE DE MEAUX.

RESIDENCE
de qualité face Bois de Vincennes, 4.100 F le M2 du studio au 6 pièces.
PLACEMENT PIERRE
rentabilité assurée avec garantie Bancaire.
IGE 11, rue de Téhéran. Paris. Tél. 924-08-02.

18e ORDENER ds imm. réc. standing., 7e ét., magnif. dble liv. + chbre 85 m² + terras., pos. park. Mercredi de 14 h. 30 à 17 h. 30 : 64, RUE DU POTEAU.

BEAU 18e Imm. récent. TT CONFORT
VUE PANORAM. ET. ELEVE Liv dble + chbre, TERRASSE. Px 230.000. VERNEL. 526-01-50.

LUXEMBOURG
S/JARD. OBSERVAT.
Immeub. bourgeois parf. état. 5.800 F le m², 240m² av. 2 ent. 6 Pces habit. + 3 Pces profess. libérale. NEVEU ET CIE. 527-51-84.

15e PRES PLACE FELIX-FAURE (20 mètres)
Ds IMM. STYLE PROVENÇAL
20 STUDIOS
DEUX PIECES
Très luxueusement DECORES
PLACEMENT EXTRAORDINAIRE
Rentabilité importante
Livraison 15/5/75 - PROPRIETAIRE : 325-25-25 + 56-78.

2e BOURSE ET PALAIS-ROYAL
Dans BEL IMMEUBLE de CARACTERE RENOVE 100 %
STUDIOS - 2 et 3 PIECES
LOGGIA DUPLEX
Aménagement luxueux (POUTRES ET PIERRE D'ORIGINE) Décorés - Moquette
Grand STANDING
LIVRAISON 15/4/75
LE PROPRIETAIRE
325-25-25 + 56-78

19e FACE AU FUTUR BASSIN PLAISANCE - Dans 2 IMMEUBLES entièrement rénovés, reste 5 STUDIOS équipés - décorés - moquettés
PLACEMENT EXCEPTIONNEL
LOCATION et GESTION ASSUREES
LIVRAISON IMMEDIATE
LE PROPRIETAIRE
325-25-25 + 56-78

16e. Vds gd 6 p., tt cft, impecc., chb. serv., prof. libérales. Mercredi, jeudi, 13 h. 30 à 17 h. 30, 36, rue Saint-Didier ou 742-99-09.

CONVENTION
Immeuble neuf, gentil 3 p., étg. élevé, terrasse-parking. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

18e - AU PIED DU SACRE-CŒUR. Dans beaux petits immeubles rénovés 100 % (le calme de PARIS) STUDIOS, 2 PIECES DUPLEX, luxueusement aménagés. POUTRES APPARENTES - INTERPHONE. Livraison immédiate. PROPRIETAIRE : 325-25-25 + 56-78.

18e LAMARCK
LUXUEUX et grand 2 P. tout confort, 1er étage
TRES BEL IMMEUBLE
TEL. : 325-56-78.

SUR CHAMP-DE-MARS
Appart. gd luxe, 7 p., 360 m², jardin particulier 450 m², boiseries d'époque Louis XV et XVI. Parfait état. Prix élevé just. Michel & Revl S.A. - 265-90-05.

Près PARC MONTSOURIS
Imm. réc., tr. soigné, gd 4 p. p. tt cft, 83 m². Excellent état. URGT. Px except. 290.000 F. Visit. mercredi 15 h. à 18 h. : 16, rue des ORCHIDEES (Cité Floréale et R.-Boussingault).

RUE DES ECOUFFES
Agence s'abstenir, 38 m², 2 p., tout confort, 4 étg., 128.000 F. Tél. le soir : 250-90-14.

RAYMOND-POINCARE
100 m², idéal profess. libér., entr. indép., 450.000 - 527-51-84.

SAINT-MICHEL
Appartement 2 p., tt conft, asc. Imm. 18e s. classé. Entièrement restauré - 633-97-40.

AVENUE MONTAIGNE
Prop. vd ds imm. très gd stdg lux. appt 165 m², tél., gar., ch. serv. 704-88-48 pour renseign.

AV. VICTOR-HUGO
Bel immeuble P.D.T.
PLUSIEURS 4 PCES tt conft LIBRES & OCCUPES
Visite mardi, mercr. 14-18 h. 119, rue de Longchamp.

Région parisienne

VESINET PECQ 10' R.E.R.
Ds imm. réc., tr. BEL APPT 100 m2, sél., 3 chbres, 2 bains. Loggia - Vue dégagée
FRANCE PROMOTION IMMOBILIERE - 976-07-06

Etranger

A VENDRE
STUDIO MODERNE
117, rue de Veeweyde.
Anderlecht 1070 Bruxelles
Proximité autoroute de Paris
Tél. au 522-67-94, tous les jours, de 12 heures à 14 heures

appartem. achat

Part. recherche appart. standg QUARTIER LATIN. Tél. 12 h. à 14 h. M. Beniamin. 633-97-49.

bureaux

8e PROPRIETAIRE loue 1 ou plus. bureaux. Refait neuf. — Tél. : 720-05-89.

PROPRIETAIRE
Loue 1 ou plusieurs bureaux Immeuble neuf. Tél. 758-11-10.

BUREAUX TOUTES SURFACES
Location sans pas-de-porte. AG. MAILLOT, 293-45-55. 522-19-10.

locaux commerciaux

PARIS-20e
37, rue SAINT-FARGEAU
rez-de-chaussée,
à louer 170 m² de bureaux entièrement aménagés. Renseign. M. Ferret G.I. LAFONT, 27, rue de la Faisanderie, 75116 PARIS. Téléphone : 553-97-59.

pensions

Un retraité, citoyen des U.S.A., cherche une famille française pour pratiquer la langue française. L'hôte payant. Réponse : Paparela, 7, cité Malesherbes - 75009 PARIS.

propriétés

38 KM NORD. Maison bourg. 3 p., récept., 4 chbr., 2 bns, tt cft. Maison annexe 3 pièces + dépendances. Joli PARC 7.000 m2 - VUE

LARGIER
(SERV. B. DUSSAUSSOY)
32, bd Malesherbes - ANJ. 18-83

AIX-EN-PROVENCE
A 1 km. du centre MAISON de MAITRE, style 1900, parf. ét., 250 m² habit., gd gar., nombr. dépend., joli parc, terrasse, gd park., 1.800m² terr., cadre agr., bne expos., conviendr. partic. médecin. Prix 680.000 F. Ag. de Comtesse, 71, b. de la Comtesse. Marseille. (91) 93-22-39, 93-20-90.

terrains

THONON-LES-BAINS
Ds parc 20 ha. bord Léman, parcelles 2.000 m², arbres séculaires. Prix 50 F le m². T.I.T., 13, pl. J.-Mercier, 74200 Thonon. Téléphone : (50) 71-07-62.

TERRAIN
30-Nîmes. Terrain 20 ha. et + avec accès partie boisée zone constructible. Présence eau, électricité, tél. Prix 13 F le m². Etudions propositions. Ecr. à 8.273, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

pavillons

VILLE-D'AVRAY. Exceptionnel. 3 pces, cuis., jardin, 161.000 F av. 35.000 F cpt. 027-57-40.

maisons de campagne

DEUX MAISONS A VENDRE DANS VILLAGES DIFFERENTS DU PLATEAU DE LARZAC.
MAISON 4 PIECES + PETIT TERRAIN
MAISON 4 PIECES + GRANDE TERRASSE + CAVE.
S'ADRESSER Mlle PERIER, 34520 LE CAYLAR.

villégiatures

Loue authent. Roulottes gitanes attelées rand. Provence. J'Moyne 84320-ENTRAIGUES. Tél. (90) 81-00-35 et (90) 83-16-26.

Nous prions les lecteurs répondant aux "ANNONCES DOMICILIEES" de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du "Monde Publicité" ou d'une agence.

SPORTS

MOTOCYCLISME

Les ambitions de Patrick Pons

De notre envoyé spécial

Camp du Castellet. — Pour beaucoup le plus bel avenir attend Patrick Pons, âgé de vingt-deux ans. Il compte parmi la nouvelle génération de pilotes français dont la promotion — internationale — a suivi le développement de la moto comme moyen de transport et de détente. Depuis qu'il a enfourché pour la première fois, il y a sept ans, une machine, le rayonnement du sport motocycliste a pris une ampleur considérable, au point de devenir un « *phénomène* » perceptible pour tous. Patrick Pons reconnaît volontiers que, comme beaucoup d'autres avant lui, son intention initiale était de considérer la moto comme une solution d'attente puis de tenter sa chance à la première occasion dans le sport automobile, plus onéreux. Son état d'esprit a bien changé aujourd'hui. Il n'est plus du tout question de passer des deux aux quatre-roues et de continuer à ne voir dans la moto qu'un tremplin. Au contraire, dit-il, « *son audience a pris de telles proportions qu'il s'agit maintenant d'une discipline majeure qui n'a plus rien d'un « parent pauvre ». A bien des égards, même, ce sont les autres sports qui auraient quelque chose à nous envier* ».

L'observation tombe sous le sens. Il a suffi de regarder autour de soi le succès du Grand Prix de France pour admettre que nul ne pourrait souhaiter un meilleur environnement.

Patrick Pons est aujourd'hui pilote professionnel. Il a décidé d'abandonner ses études pour consacrer tout son temps à la course. Il est vrai que la saison qui dure sept mois était un obstacle à la poursuite de deux activités aussi différentes que l'Université et le circuit.

Son programme comporte vingt-sept courses en 1975, soit vingt-sept dimanches, mais en réalité il faut être sur place dès le mercredi. Faute de ne pas être encore tout à fait pilote d'usine, les machines dont il dispose ne supportent pas vraiment la comparaison avec celles qui sont confiées à un tout petit nombre de privilégiés. Mais sans doute n'est-ce qu'une affaire de temps, un dernier échelon de la notoriété à franchir.

Les idées claires

Il est pour l'instant sous contrat avec l'importateur français d'un constructeur japonais (Yamaha) qui domine complètement le sport motocycliste (1). Et il semble bien qu'il y ait encore beaucoup à faire pour que ses motos aient les mêmes performances que celles d'Agostini et de quelques autres.

Pons ne s'en plaint pas trop, ouvertement du moins. Les pilotes professionnels doivent tenir des propos mesurés et faire en sorte que les choses s'arrangent au mieux, mais discrètement. Pas un mot au sujet des motos assez fantastiques mises à la disposition de Johnny Ceccotto, qui court pour l'importateur Yamaha au Venezuela. Il y a des rapprochements qu'il vaut mieux éviter.

Fêté, entouré presque en permanence d'une petite cour « inconditionnelle », Patrick Pons n'en a pas moins gardé les idées claires et le sens de la mesure. C'est ce que l'on remarque de prime abord, une bonne simplicité, beaucoup de gentillesse et le désir de faire partager ce qu'on appelle le « virus » de la moto. Il sait aussi, pour aussi doué qu'il est, qu'il lui reste encore à apprendre avant de pouvoir considérer être vraiment l'égal des meilleurs.

Giacomo Agostini par exemple. Pons reconnaît qu'il approche la perfection en tout, parce qu'il a su devenir un professionnel complet. C'est ce à quoi il faut tendre pour espérer avoir un jour les meilleures motos. Et il est vrai que dans ce domaine Agostini est un modèle : « *On ne peut mieux le comparer qu'avec Jackie Stewart*, dit Pons. *Une prudence relative, le goût de la course, une grande expérience, l'intelligence de ce qu'il faut faire, toutes qualités mises au service d'un talent incontesté.* »

Dans l'immédiat, Patrick Pons ne souhaite qu'une chose. Gagner un grand prix. Ce serait un événement pour le sport motocycliste français. « *En cherchant bien, on doit trouver quelques pilotes français dans le palmarès des grands prix, mais il y a bien longtemps. Ce que je voudrais, c'est m'imposer de la manière la plus nette, à la régulière, ne pas gagner par raccroc ou parce que les meilleurs ont été handicapés ou contraints à l'abandon. Et cela, je ne crois pas qu'un pilote français l'ait réussi.* »

FRANÇOIS JANIN.

(1) Les quatre courses du Grand Prix de France (125, 250, 350 et 500 centimètres cubes) ont été remportées par Yamaha.

● ERRATUM. — Une erreur typographique a altéré le sens de l'article consacré au Grand Prix de France motocycliste. Dans le premier paragraphe, il fallait lire « ... *un jeune Vénézuélien, Johnny Cecotto, qui a tenu la gageure de remporter deux épreuves (250, 350 centimètres cubes)* » et non... 250 et 350 kilomètres.

AUTOMOBILISME. — *Le Suédois Ove Andersson (Peugeot 504) a remporté le Safari Rally — ex East-African Safari — devant l'Italien Munari (Lancia Stratos) et le Suédois Waldegaard (Lancia Stratos).*

Le Français Jacques Laffite (Martini) a gagné à Thruxton, en Grande-Bretagne, la deuxième épreuve du championnat d'Europe formule 2 devant Patrik Tambay (March). Jacques Laffite avait déjà enlevé la première épreuve de ce championnat, au Portugal, le 9 mars.

CYCLISME

Création d'une équipe pour les professionnels en chômage

Conformément à un projet de Cyrille Guimard et de Michel Scob, qui vient d'être agréé par la commission du cyclisme, l'Union nationale des cyclistes professionnels (U.N.C.P.) va créer une nouvelle équipe qui rassemblera les coureurs actuellement sans contrat. Les professionnels qui n'ont pas trouvé de constructeur sont au nombre d'une quinzaine. Parmi eux, figurent Alain Van Lancker, vainqueur des Six Jours de Grenoble, Bouloux, Grelin, Dureux, Dupontreux et l'ex-champion de France sur route, Jean-Claude Theillère.

Grâce à cette initiative, la crise de l'emploi pourrait être dénouée dans un délai de quelques semaines, ne serait-ce que provisoirement.

Dirigée par deux anciens coureurs, Claude Larcher et Henri Andrieux, l'équipe de l'U.N.C.P. sera en partie financée par la caisse de secours de la commission des professionnels. Les coureurs bénéficieront d'une assistance technique et pourront participer aux épreuves françaises de deuxième catégorie.

Il n'est pas exclu que ce groupe reçoive l'appui d'un associé sportif. Des pourparlers seraient engagés en ce sens. Une précision encore : les économiquement faibles (du peloton), rassemblés dans cette équipe de secours porteront un maillot gris sans publicité, avec le sigle U.N.C.P. en rouge.

Ce n'est pas la première fois que l'on enregistre dans le monde du cyclisme une tentative de ce genre. En 1958, Louison Bobet, alors président de l'U.C.P.F. (Union des cyclistes professionnels français) qu'il avait fondée l'année précédente, s'était déjà efforcé de réunir les coureurs sans employeur dans un groupe dirigé par Léo Véron. Les initiales ont changé mais l'esprit demeure, et les difficultés rencontrées par cette équipe expérimentale subsistent pour s'imposer en dehors des grandes formations, dont le nombre n'a cessé de décroître depuis vingt ans, en dépit de la prospérité de l'industrie du cycle.

JACQUES AUGENDRE.

FAITS DIVERS

A Marseille

UN ANCIEN TRAFIQUANT DE DROGUE A DISPARU DEPUIS PLUS D'UNE SEMAINE.

(De notre correspondant.)

Marseille. — Un ancien trafiquant de drogue marseillais converti dans le commerce, M. Andranik Paroutian, cinquante ans, a disparu le 24 mars dernier. Depuis cette date, sa famille n'a reçu qu'un message affirmant : « *Nous avons capturé André. Nous savons que sa vie vous est chère. Il ne vous sera rendu que contre une rançon de 300 millions d'anciens francs.* » Le délai accordé pour payer expire en principe ce mardi 1er avril.

Directeur, avec son frère, d'une chaîne de supermarchés de gros — Cash Méditerranéen, — marié, deux enfants, M. Paroutian menait, depuis son retour en France en 1972, une existence tranquille. En effet, le 4 novembre 1960, après son extradition de Beyrouth, il avait été condamné à vingt ans de prison et 20 000 dollars d'amende pour infraction à la législation sur les stupéfiants par le tribunal du district de New-York. Il devait rester incarcéré douze ans. On dit aussi qu'il fréquenta « Mémé » Guérini, ainsi que plusieurs personnes mêlées à l'affaire du *Combinatie* et au trafic des cigarettes américaines en Méditerranée, au début des années 50.

La famille de M. Paroutian, qui n'a alerté la police que cinq jours après la disparition du commerçant, estime que l'enlèvement n'a aucun rapport avec son passé.

● *Le miniaturiste Mohamed Racim et son épouse*, tous deux octogénaires, ont été découverts, assassinés, le dimanche 30 mars à leur domicile, à Alger, par des parents qui leur rendaient visite. Le mobile de ce double crime serait le vol. — *(A.F.P.)*

Dix-sept morts en Italie du Nord

L'INCENDIE DE L'HOTEL « EXCELSIOR » POURRAIT ÊTRE LA CONSÉQUENCE D'UN RACKET

L'incendie de l'hôtel Excelsior, de Sainte-Marie-Majeure (Italie), qui a provoqué la mort de dix-sept personnes, presque toutes de nationalité française (*le Monde* daté 30-31 mars), serait l'œuvre de racketteurs. C'est du moins l'opinion émise par les hôteliers de cette région des Alpes italo-suisses qui constatent que l'Excelsior, un établissement très récent, connaissait un grand succès auprès de la clientèle, et notamment des touristes français. Ils rappellent également qu'il y a un mois un autre hôtel de la localité, le Sporting, a brûlé dans les mêmes conditions.

Le gérant de l'Excelsior affirme pour sa part avoir été victime d'une vengeance, précédée d'ailleurs de manœuvres d'intimidation. Quelques semaines avant le sinistre, des coups de feu avaient été tirés contre l'hôtel. Plus récemment, la voiture de l'hôtelier et celle de sa femme avaient été détruites.

Un premier rapport technique sur le drame doit être remis dans une dizaine de jours au ministre italien de l'intérieur.

Un nouveau sinistre dans le Haut-Adige

Une trentaine de personnes — pour la plupart des touristes ouest-allemands — ont été blessées dans l'incendie qui a presque totalement détruit, ce mardi 1er avril, vers 5 heures, l'hôtel La Perla, à Corvara, une station de sports d'hiver à une soixantaine de kilomètres de Bolzano, dans le Haut-Adige (Italie). La plupart d'entre elles se sont blessées en se jetant par les fenêtres de l'hôtel pour échapper aux flammes.

A la différence de l'incendie de Sainte-Marie-Majeure, il semble que les secours aient, cette fois, bien fonctionné. Tandis que les pompiers de toute la vallée du Badia convergeaient vers le lieu du sinistre, des ambulances et des hélicoptères évacuaient rapidement les blessés vers les hôpitaux de Brunico et de Bressanone.

● *Avalanche en Autriche : huit morts.* — Huit personnes ont été tuées et trois autres blessées dans une avalanche qui s'est abattue le 31 mars sur onze chalets de la station autrichienne de Mallnitz, en Carinthie (Autriche). L'avalanche a vraisemblablement été causée par les abondantes chutes de neige qui se sont produites au cours des derniers jours sur les sommets du sud de l'Autriche où la couche atteint, par endroits, plus de 2 mètres. *(A.F.P., A.P.)*

● *Attentat contre un bar du neuvième arrondissement.* — Deux hommes ont lancé, ce mardi 1er avril peu après 6 heures, un engin explosif de nature indéterminée, contre un bar, 5, rue Frochot à Paris (9e). L'intérieur de l'établissement a été presque entièrement détruit.

QUADRUPLE NOYADE DANS LA BAIE DE DOUARNENEZ

(De notre correspondant.)

Brest. — Un canot avec quatre jeunes gens à son bord a chaviré, dimanche 30 mars, en baie de Douarnenez ; ses occupants ont péri. Ce sont trois adolescents de quatorze ans, relevant de l'Action sanitaire et sociale de Paris et Nanterre : Thierry Poiron, Robert de Abajo, Miguel Jeanfaivre, et le mari d'une monitrice du centre de rééducation de Saint-Lambert-des-Bois (Yvelines), M. Philippe Morin, vingt-cinq ans, qui habitait Orléans, dans le Loiret.

ÉDUCATION

LE CONGRÈS DES ENSEIGNANTS « FREINET »

Cinéma, chansons et enthousiasme

De notre envoyée spéciale

Bordeaux. — *Douze cents instituteurs et professeurs adeptes de la méthode pédagogique de Célestin Freinet sont venus cette année au trente et unième congrès de l'Institut coopératif de l'éducation moderne (ICEM-techniques Freinet) qui s'est réuni, du 25 au 29 mars, à la faculté des lettres de Bordeaux. Celui-ci a été marqué par deux innovations. D'une part, un petit festival de films réalisés par des élèves — le cinéma à l'école est une longue tradition des « freinétistes ». Ceux-ci furent les premiers à introduire le septième art dans les salles de classes. D'autre part, le congrès était entièrement pris en charge par les militants des départements, et non plus par les permanents du mouvement. Ce sont eux qui ont choisi les thèmes de discussions — près de deux cents — apportant des documents, des enregistrements dossiers, diapositives, pour échanger et confronter les travaux.*

Assis sur l'escalier qui mène au grand amphithéâtre « A 700 », un jeune instituteur gratte une guitare et fredonne une chanson populaire. Autour de lui, des voix reprennent le refrain, deux chiens jouent dans le couloir, indifférents aux gens qui passent, qui se pressent vers le bureau d'accueil. C'est l'heure de la distribution de *Macarel*, le journal du congrès. Une foule jeune, colorée, gaie, plus souvent en « jean » et cheveux longs qu'en costume, discute devant le tableau de répartition des salles. Comme chaque matin, les congressistes choisissent parmi les dizaines d'activités proposées, celle qui leur semblera la plus utile, la plus intéressante, la plus... « *Il y en aura pour tous les goûts* », annonçait le mémento du congressiste. Promesse tenue. Freinétistes à 10 % ou à 100 % peuvent trouver dans cette assemblée de quoi satisfaire leur curiosité. Le flâneur peut se contenter d'aller d'exposition en exposition, admire les travaux d'enfants, tapisseries, peintures ou poteries, visite les ateliers d'imprimerie ou des dessins. Les autres participent aux commissions.

Parfois, des groupes de discussion semi-« sauvages », se forment et créent un congrès « off » où l'on parle de la lutte des instituteurs et professeurs Freinet au côté du mouvement ouvrier ou bien de la répression dans les écoles. Il arrive qu'une commission, scindée en sous-groupe travaille tard la nuit. Ce fut le cas de la commission « sexualité chez l'adulte » et de celle de l'enseignement technique et agricole.

Encore un mouvement d'instituteurs

Dans le hall d'entrée, un tableau annonce les principes et les revendications du mouvement : « *La pédagogie Freinet, c'est l'expression libre, le tâtonnement expérimental, la recherche individuelle et par petits groupes, l'organisation coopérative de la classe, lap rise en charge du jeune par lui-même. Nous voulons quinze élèves par classe, pour reconnaître chaque enfant tel qu'il est et pour lui permettre d'évoluer selon son rythme; pour permettre à tous de s'exprimer et de s'écouter. Nous voulons des écoles de cinq ou six classes maximum, conçues pour les enfants; nous voulons une architecture scolaire, modelable par les utilisateurs (enfants et maîtres), six maîtres pour cinq classes et une véritable équipe éducative (enseignants, parents, médecins, animateurs...)* »

Autant d'idées qui s'accommodent mal du projet de réforme de M. Haby, ministre de l'éducation. Réunis en assemblée générale, mercredi 25 mars, les congressistes se sont d'ailleurs prononcés explicitement contre ce projet. « *Il accentue la promotion des élites en aggravant la sélection, qui frappera encore plus durement les milieux populaires* », disent les militants de l'ICEM. « *Il institutionnalise les retards scolaires sans en chercher les causes. Il s'attache essentiellement aux structures de l'enseignement et ne favorise en rien le travail d'équipe des enseignants, et fait assumer des responsabilités aux élèves, sans les y préparer...* »

Il est difficile d'estimer le nombre d'enseignants qui se réclament de Freinet : vingt mille peut-être selon les « permanents » de l'ICEM. Plus de 80 % d'entre eux sont des instituteurs et enseignent à la campagne pour la plupart. Est-ce parce que Célestin Freinet lui-même fut instituteur ? Plutôt parce que l'école primaire parut longtemps l'endroit le plus propice pour utiliser ses méthodes. Le maître y est assuré de retrouver chaque jour ses élèves et de les suivre pendant plusieurs années. En ville, les classes uniques n'existent plus. Dans les lycées et les collèges, les enfants changent de professeurs d'une année sur l'autre, d'une heure à l'autre. C'est sans doute cette discontinuité qui a empêché le mouvement Freinet de s'y développer.

« Freinétiste », on peut l'être à plusieurs degrés : pendant le congrès, des réformistes pour qui la pédagogie permet d'aménager agréablement la classe côtoient des révolutionnaires, des anarchistes... Les discussions n'en sont que plus animées. « Amphi B 400 », par exemple, pour illustrer le « *tâtonnement expérimental en sciences* », les responsables font entendre deux enregistrements d'une expérience. Le premier avec un professeur très directif, le second avec les enfants seuls et libres. Un congressiste se révolte : « *Je ne suis pas du tout d'accord avec l'une comme l'autre des expériences*, s'exclame-t-il ; *les enfants ne sont pas des cobayes.* » Le révolté est un ardent défenseur de « l'école parallèle ». Les autres se situent « dans » l'école, avec des enfants confiés par les parents de 9 heures à 16 heures. « *Bien sûr que les gosses peuvent faire des expériences partout, mais, pour la majorité des élèves, c'est encore en classe qu'ils ont le plus de possibilités. Certains ne savent pas se servir d'un marteau ; dans un H.L.M., ils ne peuvent pas taper des pieds ou regarder par la fenêtre. Nous devons leur permettre de le faire.* »

Ailleurs on parle du « *décloisonnement des classes* ». Ceux qui en ont fait l'expérience racontent ce qu'ils ont fait, expliquent leurs échecs.

Lentement, la discussion glisse vers les motivations des enseignants : « *Moi, j'ai voulu ne plus être seule*, avoue simplement une jeune institutrice. *Et, du jour au lendemain, je me suis transformée ; mes rapports avec les enfants n'en sont devenus que meilleurs.* » « *Il me semble intolérable de perpétuer les rapports entre le maître-père et les élèves*, explique un professeur. *Ce chantage à l'affection, ce pouvoir absolu me déplaisait. Il fallait trouver d'autres relations. Celles qui existent entre groupe des maîtres et groupe des élèves sont plus saines. Les enfants en classes décloisonnées attendent moins de l'enseignant, vivent plus près des objets.* »

« Un pédagogue qui a écrit quelques livres »

On a longuement parlé aussi de la Coopérative de l'enseignement laïc (CEL). La CEL a été créée dès 1926 par Célestin Freinet. Longtemps, elle se contenta de répartir aux adhérents le matériel commandé en groupe aux industriels. Aujourd'hui, elle fabrique elle-même tous les outils pédagogiques, les revues, les livres, les fiches utilisées par les enseignants.

Son chiffre d'affaires est d'environ 10 millions de francs, et elle emploie une centaine de personnes. Mais, depuis quelques années, les stocks importants, trop lourds pour la coopérative, mettent son équilibre financier en péril.

Pour certains, l'entreprise n'a plus rien d'une véritable coopérative. « *Elle veut faire croire que l'on ne peut pas être un bon pédagogue sans défaut et sans matériel sophistiqué. Il faut que les enseignants réapprennent à fabriquer eux-mêmes leurs outils.* »

D'autres répliquent : « *Si Freinet n'avait pas créé la CEL, il serait resté un pédagogue qui a écrit quelques livres, dont on parle cinq minutes dans un cours et que l'on sous-entend dans les* et caetera, *après Montaigne, Rousseau, Decroly et les autres.* » « *La pédagogie ne tient pas seulement dans des idées. Elle est véhiculée dans des pratiques et ses outils. L'ICEM ne peut exister sans la CEL* », estime M. Barre, secrétaire général de l'ICEM.

Malgré toutes ses ambiguïtés, le mouvement Freinet vit. D'année en année, l'enthousiasme des freinétistes semble toujours le même. Le prochain rendez-vous sera à Clermont-Ferrand, en 1976. C'est naturellement sur une chanson — l'air de *l'Auvergnat* de Brassens — que les congressistes se sont séparés...

CHRISTIANE CHOMBEAU.

Dans son projet de réforme du premier cycle

M. HABY FAIT DES CONCESSIONS AUX PROFESSEURS D'HISTOIRE

Première modification aux « propositions de modernisation du système éducatif » : M. René Haby écrit, dans une lettre adressée le 26 mars à Mme Bonnamour, présidente de la société des professeurs d'histoire et de géographie, et publiée dans le « Courrier de l'éducation » du 31 mars, que « l'horaire de base » des sciences économiques et humaines dans le premier cycle serait de trois heures par semaine, comme l'avait réclamé l'association, et non de deux et demie, comme il avait été initialement prévu.

Dans sa lettre, le ministre de l'éducation précise : « La terminologie « sciences économiques et humaines » recouvre essentiellement dans mon esprit l'histoire et la géographie, dont je souhaite simplement qu'elles fassent une place quelque peu accrue, dans le déroulement de leur enseignement et la liste de leurs sujets d'étude, aux phénomènes économiques et sociaux contemporains que les élèves, à tous les niveaux, peuvent être amenés à rencontrer dans leur vie courante. Je sais d'ailleurs que cette évolution est déjà bien engagée, et je fais confiance aux professeurs d'histoire et de géographie pour la poursuivre ; des stages de formation continue les y aideront. »

L'association des professeurs avait notamment fait valoir que cet « élargissement » des objectifs de leurs disciplines rendait nécessaire le maintien de l'horaire actuel (trois heures) dans le premier cycle ; M. Haby s'est rendu à ces raisons.

En 1975

LE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ DIMINUE.

Le *Journal officiel* du 30 mars précise le nombre de places mises aux concours en 1975 pour le recrutement de professeurs agrégés dans l'enseignement du second degré. Ce nombre est fixé à mille huit cents. Il était régulièrement de deux mille deux cents les années précédentes. Le ministère de l'éducation a, d'autre part, fixé à six mille le nombre de professeurs stagiaires recrutés cette année dans les centres pédagogiques régionaux à l'issue des épreuves théoriques du CAPES (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement de second degré). Six mille quatre cents postes avaient été mis au concours en 1974. C'est la première fois depuis 1971 que le nombre de postes diminue : à la rentrée dernière, en raison du faible nombre de postes créés au budget de 1974, l'administration avait déjà eu quelque difficulté à « caser » tous les professeurs recrutés, et certains, mis à la disposition des recteurs, n'avaient obtenu que des postes provisoires (*le Monde* du 28 décembre 1974).

RELIGION

LE RENOUVEAU DE LA CATÉCHÈSE

« Rendre au mariage civil sa dignité naturelle »

propose le Père Moingt

Occasion d'une récente polémique qui a opposé l'évêque de Dijon, Mgr Decourtray, aux Silencieux de l'Eglise, les propos tenus par le Père Joseph Moingt, jésuite, d'une part, dans une brochure, *Aumônerie catéchuménale* (106, rue du Bac, 75341 Paris - Cedex 07), puis dans la revue *Etudes* (15, rue Monsieur, 75007 Paris), restent au centre des efforts du renouveau de la catéchèse contemporaine.

La montée de l'incroyance, surtout chez les jeunes, jointe à la réflexion d'un certain nombre de pasteurs et de théologiens qui refusent de cautionner des pratiques institutionnelles paresseuses (catéchèse de type classique, sacramentalisation sans discernement, etc.) modifient assez rapidement les données du problème. Les positions traditionnelles sont de moins en moins défendables.

Le Père Moingt part d'un constat : les sacrements de baptême et de mariage sont devenus impuissants à assurer la transmission de la foi. L'institution sacramentelle s'est largement extériorisée pour ne pas dire « *aliénée* ». Le baptême exprime souvent non pas l'adhésion à la foi de l'Eglise, mais la conservation d'un héritage familial, l'adhésion à un « *passé tribal* ». Sans songer à condamner le baptême des petits enfants, le Père Moingt estime que le report de ce sacrement à un âge où il puisse être demandé par l'intéressé, en connaissance de cause, devrait être considéré comme normal. Faute de quoi le baptême fonctionnerait comme un « *contre-signe de liberté* ».

Trop souvent les sacrements apparaissent conçus au profit de l'institution ecclésiastique comme telle. Imposer le sacrement de mariage aux baptisés sans trop s'inquiéter de leur foi n'est pas normal. Il faudrait d'abord que l'Eglise rende au « *mariage civil sa dignité naturelle* » et qu'elle cesse « *de tenir le mariage purement civil des baptisés pour une union invalide et déshonnête* ». Tant que l'Eglise montrera au monde qu'elle compte sur l'obligation du mariage religieux et du baptême du petit enfant qui en est la suite habituelle pour s'accroître numériquement, « *elle ne pourra pas apparaître comme le signe évangélique de la liberté de l'Esprit* ».

Le Père Moingt propose de « désenclaver » les sacrements, de « *libérer* » le mariage et de « *faire la grève* » de la confirmation.

La catéchèse, devenue le seul espoir de transmettre la foi, fonctionne-t-elle correctement ? Bien que sensible au renouveau des méthodes, le Père Moingt note les difficultés actuelles. Les mentalités étant ce qu'elles sont, la catéchèse peut prendre l'apparence d'une tentative de récupération des enfants par l'institution. Comment, d'autre part, transformer un genre didactique en apprentissage de la liberté de la foi ? Il faudrait pour cela que la catéchèse fonctionne comme ouverture à l'avenir et non comme un moyen de faire avaliser aux enfants une décision prise par d'autres pour leur faire réintégrer le passé du groupe.

Le Père Moingt annonce la reprise et l'approfondissement de ces thèmes dans un prochain article à paraître aux *Etudes*.

H. F.

DU 16 AU 23 AVRIL

« La transmission : reproduire ou inventer ? » thème de la Semaine des intellectuels catholiques

La semaines des intellectuels catholiques, fixée cette année du 16 au 23 avril (interruption le 17, le 19 et le 20), aura pour thème : « *La transmission, reproduire ou inventer ?* »

La première soirée sera consacrée à la famille. Lieu privilégié de la transmission, la famille touchée par la crise actuelle est fort contestée. Les modèles qu'elle transmet sont tantôt défendus avec passion, tantôt dépréciés. Comment la famille peut-elle favoriser un éveil des libertés (16 avril avec Jean Cuisenier, M. et Mme Riegel, etc.).

La deuxième soirée revêtira un caractère de travaux pratiques. Un extrait de l'*Antigone* de Sophocle sera distribué aux participants. Un philosophe, un spécialiste de la civilisation grecque, un psychanalyste, etc., montreront la nécessité des interprétations et comment se transmet la spécificité et la permanence du sens (18 avril, avec François J. Marty, Simone Fraisse, Bernard This, Pierre Vidal-Naquet).

Troisième soirée : enseigner, est-ce reproduire des modèles ?, transmettre un savoir tout fait ? éveiller des libertés ? L'enseignant est-il un instrument de consommation, un relais parmi d'autres ?, un maître ? (21 avril, avec Albert Danilo, Didier Piveteau, Antoine Prost).

Quatrième séance sur la transmission de la foi. Comment proposer la foi aux héritiers d'une civilisation chrétienne qui appartiennent à un monde laïcisé et qui connaissent le soupçon et la critique ? (22 avril, avec Serge Bonnet, Joseph Moingt, René Rémond).

Dernière séance : que faire quand tout change ? Opportunité d'une table rase ? Méfiance devant le changement ? Comment accueillir le nouveau ? (23 avril, avec Paul Germain, Marcel Merle, Jean-Louis Monneron, Jacques Perrier, etc.).

★ 6, rue Albert-de-Lapparent, 75007 Paris, à 20 h. 30.

LE CARDINAL MINDSZENTY VIENDRA A PARIS A LA FIN DE MAI

Le cardinal François Marty, archevêque de Paris, a annoncé dimanche matin, dans son homélie de la grand-messe de Pâques, à Notre-Dame, la visite prochaine, à Paris, du cardinal Josef Mindszenty, ancien primat de Hongrie. Cette visite, à l'invitation de Mgr Marty, aura lieu les 24 et 25 mai prochains. Le cardinal Mindszenty devait déjà, l'an dernier, effectuer un voyage en France, mais, pour diverses raisons, ce projet n'avait pu aboutir. (*Le Monde* daté 14-15 avril 1974.)

Cette visite du prélat hongrois, bien que moins longue et au programme moins chargé que celle qu'il aurait dû effectuer en 1974, lui permettra très certainement de prendre contact avec la communauté catholique hongroise de Paris. L'archevêque de Paris et l'ancien prélat de Hongrie concélébreront une messe à Notre-Dame, le 25 mai.

● *Eglise Saint-Ephrem-des-Syriens* (7, rue des Carmes, Paris-5e). C'est le dimanche 6 avril à 10 h. 30 que seront célébrées la cérémonie pascale et la messe de la Résurrection selon l'antique liturgie restaurée d'Antioche et de Jérusalem.

CHASSE

L'Association des chasseurs de gibier d'eau lance de nouvelles recherches sur la sauvagine

L'Association nationale des chasseurs de gibier d'eau (1), qui fête cette année son trente-cinquième anniversaire, propose à ses adhérents et au public en général une campagne intitulée « Recherches sur la sauvagine » (« le Monde » du 27 mars). L'A.N.C.G.E. par cette étude se donne pour but de participer activement à l'action nationale et internationale dans ce domaine.

La première partie de la campagne reprend les études existantes réclamées par le Bureau international de recherche sur la sauvagine (BIRS) : décompte à date fixe par l'observation de population, statistiques de gibier tué, statistiques sur l'observation et le recensement de la nidification.

Le second volet comprend : observations à dates non fixes du gibier vivant ; observations ponctuelles précises sur la migration en fonction des conditions météorologiques ; centralisation des reprises de bagues qui seront transmises par l'Association au Centre de recherches sur la migration des mammifères et des oiseaux (C.R.M.M.O.) ; coefficient de fréquentation annuel (CAF) des espèces en des lieux précis ; observation poussée des captures rares.

Les études proposées dans la seconde partie sont originales en France, où elles ne s'effectuaient qu'à titre expérimental. Nos voisins britanniques, belges, hollandais, suisses, pour ne citer qu'eux, nous ont devancé depuis longtemps dans ces domaines.

Mais pourquoi vouloir transformer le chasseur en « spécialiste » bénévole des recherches sur la sauvagine, alors qu'il existe des scientifiques payés pour cela ? La publication des résultats ne va-t-elle pas forger une arme redoutable pouvant se retourner contre les sauvaginiers eux-mêmes ? Le chasseur français individualiste et « ignorant » souhaite-t-il être associé à des études nationales et internationales pour lesquelles il n'est pas éduqué ? L'association, consciente de ces problèmes, ne manque pas de courage de les affronter aujourd'hui. Par de telles études, l'image de marque du chasseur — défenseur de la nature et non prédateur — ne peut que s'améliorer aux yeux d'un certain public farouche adversaire de la chasse. — M. F.

(1) 15, rue de l'Arc-de-Triomphe, 75017 Paris. L'étude est publiée dans le numéro d'avril de *la Sauvagine et sa chasse*, revue de l'A.N.C.G.E. Les dossiers techniques qu'elle comporte ont été préparés par MM. Paul Melen et Roger Dangain.

UN APPEL EN FAVEUR DES MIGRATEURS

M. Robert Chavane, président de « Protection de la faune sauvage et de sa chasse rationnelle » (1), vient d'adresser à M. Jarrot, ministre de la qualité de la vie, une lettre dans laquelle il s'élève contre « certains abus » autorisés et la prolongation des chasses de printemps. On peut y lire notamment :

Ministre de la qualité de la vie, vous prolongez de huit jours la chasse au gibier d'eau au lieu de la raccourcir : la qualité de la vie consiste-t-elle à accentuer la durée du génocide et du banditisme cynégétique ?

Non, monsieur le ministre, vous n'avez pas le droit, pas plus que votre prédécesseur, l'an dernier, de laisser continuer ce crime contre les espèces migratrices qui viennent procréer dans notre pays ou qui y passent pour nidifier ailleurs...

Vous n'apportez rien à la majorité des chasseurs, qui ne vous suit pas dans cet acte. Nous sommes fort nombreux, simples chasseurs honnêtes et protecteurs de la nature, à nous élever contre ces privilèges régionaux qu'engendrent les habitudes de la chasse de mars, avril et mai.

Une fois encore, nous nous élevons contre cette maladie française, ce virus qui aboutit à confondre démocratie et démagogie. Chasse de nuit, chasse de printemps, amodiation du domaine public maritime (et nous en passons), toutes ces dérogations, cette politique de clocher, sont en contradiction avec la loi française : et plus grave encore, en contravention avec les lois fondamentales de la nature...

Le Conseil international de la chasse (comme nos voisins belges depuis cette année) l'a bien compris, qui demande encore et toujours, instamment, à tous les gouvernements, d'arrêter toute chasse aux migrateurs à compter du 15 février, date limite.

Chaque femelle tuée au printemps, c'est cinq ou six petits que vous prélevez dans la nature : nous venons aujourd'hui vous demander l'arrêt de ces assassinats commis contre les meilleurs des migrateurs, contre ceux que leur qualité héréditaire a préservés des maladies, du péril migratoire, du prédateur et du chasseur. Voudriez-vous qu'il en soit des tourterelles comme des cailles ou du pigeon américain dans un passé récent ?

La restriction apportée pour la saison 1973-1974 dans le régime de la chasse aux migrateurs a été une aide, une aide seulement, à deux espèces, la sarcelle d'été et le souchet : c'est insuffisant. Mais parce que la sarcelle d'été est, parmi d'autres, menacée par la sécheresse du Sahel, faut-il oublier que la tourterelle émigre là-bas aussi ? Oublier également la raréfaction de la bécassine ? Ce qui a pu, à juste titre, être considéré comme un pas vers le bon sens et la raison doit-il être compensé par une mesure en sens inverse ? Si la tourterelle, problème annuel et qui va sortir, est un nuisible, osez le dire et ouvrez sa chasse du 8 au 30 mai dans toute la France et vous verrez la levée de boucliers que dressera contre cette décision l'énorme majorité des chasseurs, alliés officiellement, cette fois, aux protecteurs de la nature. Vous ne le ferez pas, nous en sommes sûrs, et nous espérons que vous ferez l'acte de sagesse et de raison que nous vous demandons : fermer ces créneaux dérisoires en regard de l'enjeu à l'échelle de la nature.

Monsieur le ministre, nous sommes persuadés que cette supplique sera entendue.

(1) 118, Elysée II, 78170 La Celle-Saint-Cloud.

PÊCHE

CRÉATION D'UN GROUPE NATIONAL DE RÉFLEXION

Lors d'une récente conférence de presse, qui s'est tenue au Ritz à Paris, quatorze organismes ou groupements ont annoncé la création d'un groupe national de réflexion sur la pêche (1). Le but de cette union est de mieux situer et analyser l'importance de la pêche en France. Le G.N.R.P. va s'efforcer de pousser plus avant les études sur les multiples usages du milieu aquatique. Si les motivations des pêcheurs sont parfois concurrentes(celles du moucheur ne sont pas les mêmes que celles de l'inscrit maritime ; le taquineur de goujons, assis sur son pliant, ne peut être comparé au pêcheur au lancer des torrents à truites de montagne). Le but final est commun : lutter contre les nuisances et défendre l'environnement.

(1) Le Groupe national de réflexion sur la pêche comprend : l'Union nationale des fédérations de pêche, la Chambre syndicale des marchands détaillants d'articles de pêche, la Fédération nationale des pêcheurs aux engins et aux filets, le Groupement des industriels fabricants d'articles de pêche, l'Association nationale de défense des rivières à saumons, l'Office des nouvelles internationales (pêche), le Service de la pêche et de l'hydrobiologie, la Fédération française de pêche au lancer, l'Union de défense des pêcheurs amateurs, la Fédération française de pêche au coup, la Fédération des pêcheurs en mer, le Conseil supérieur de la pêche, la presse halieutique, le Club halieutique.

★ Le siège du G.N.R.P. se trouve, 17, rue BVergère, 75009 Paris. Tél. : 824-96-00.

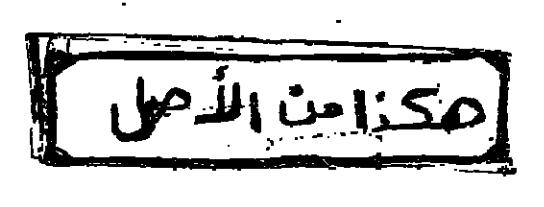
JUSTICE

● *Le petit Marc Aherfi*, âgé de dix ans, qui avait fait une troisième fugue le 26 mars, a été repris à ses parents nourriciers, M. et Mme Bellin Robert, lundi après-midi 31 mars, alors que ceux-ci se présentaient au poste frontière franco-suisse de Ferney-Voltaire. Il semble que le jeune Marc ait été remis le soir même à la police judiciaire.

● *Au tribunal des conflits*, Mme Suzanne Grevisse, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommée commissaire du gouvernement en remplacement de M. Vught. M. Michel Morisot, maître des requêtes, devient commissaire suppléant du gouvernement à la place de Mme Grevisse.

PRESSE

● *L'Institut international de presse* (I.I.P.) a décidé d'organiser son assemblée générale annuelle à Zurich les 12 et 13 mai au lieu de Lagos, le gouvernement nigérian ayant refusé d'accorder leur visa aux membres de la délégation sud-africaine.



Les régions

DANS LES BEAUX QUARTIERS D'AMIENS

Trop tard pour la tour H.L.M.

AMIENS, les quartiers sud et est ont un caractère résidentiel, tandis que ceux du nord et de l'ouest sont habités par une population à revenus modestes, notamment dans les cités H.L.M. du Pigeonnier et d'Etouvie. On doit évoquer cette ségrégation de la ville lorsque survient une affaire comme celle de la tour du parc Delpech. Les Amiénois ont été mis au courant en découvrant, sur le pare-brise de leur voiture, un tract signé de la Société régionale d'H.L.M. de la Somme.

Le 9 juillet 1970, la société H.L.M. achetait un terrain pour édifier une « tour » de seize étages au parc Delpech. Cette acquisition était approuvée par arrêté préfectoral du 25 juillet 1967, modifié les 13 janvier 1968 et 22 mai 1970. Le prix du terrain étant de 289.520 F, il fallait construire assez haut pour construire économique. Le projet faisait l'objet d'un arrêté en date du 3 mai 1972 accordant le permis de construire et d'une prolongation d'un an prenant effet au 4 mai 1973. Les appels d'offres furent infructueux pendant de longs mois. Enfin, le 15 janvier de cette année, une déclaration d'intention de construire était déposée. Mais le 28 janvier, M. Maurice Paraf, préfet de la région Picardie, écrivait à la société d'H.L.M. pour lui signifier que la construction ne pouvait se faire. Le préjudice est estimé à 450.000 F.

« On a pourtant bien voulu... »

Selon le préfet, en vertu de la loi du 27 décembre 1974 qui a enlevé tout effet aux anciens plans d'urbanisme rendus publics, la tour n'est plus compatible avec les perspectives du développement de l'agglomération. L'office régional d'H.L.M. répond que le dernier arrêté intervenu est postérieur au 31 décembre 1969 et que l'immeuble-tour est spécifiquement mentionné sur le projet de lotissement ayant reçu l'approbation de l'administration. Mais, au-delà de cette polémique juridique, il y a d'autres enjeux.

Pour M. José Ferreira, directeur de la société H.L.M., la décision préfectorale pourrait « *tout bêtement venir du fait qu'on ne veut pas de H.L.M. à proximité des appartements de haut standing du parc Delpech. On a pourtant bien voulu, en son temps*, souligne-t-il amèrement, *afin de diminuer la charge foncière, vendre le terrain aux H.L.M., et même acquiescer à la construction d'un immeuble.* » Selon lui, il n'y a pas de mystère. Tout vient d'une notification adressée par voie d'huissier le 17 avril 1973, à la requête de M. Pierre Poulin, notaire honoraire, président de l'Association des propriétaires du parc Delpech. Ce document affirmait que la Société régionale d'H.L.M. de la Somme avait obtenu illégalement un permis de construire pour un immeuble-tour, et qu'elle n'avait pas, dans le délai d'un an à compter de la délivrance du permis de construire, commencé les travaux.

Pour le préfet, « *loger quatre-vingt une familles, entassées dans seize étages, n'apparaît pas comme une réalisation de caractère social souhaitable et évidente, au moment où les préoccupations des urbanistes sont entièrement orientées vers une meilleure définition de la qualité de la vie* ». M. Maurice Paraf ajoute : « *L'administration se félicite qu'un tel débat soit soumis à la population, et principalement aux nombreux habitants qui aspirent à un logement convenable. Ils apprécieront s'il est encore admissible, en 1975, de retenir des conceptions architecturales généralement abandonnées en France comme à l'étranger, et si, en toute objectivité, d'autre solutions ne doivent pas être recherchées, plus conformes à l'intérêt même des futurs occupants.* »

De son côté, l'Association des propriétaires se défend d'être favorable à la ségrégation et rappelle que ses membres « *ont acheté leur terrain et construit leur maison à proximité des H.L.M. du parc de Berny, qui existaient déjà.* ».

Elle affirme : « *Les réserves qui ont été formulées par le préfet de région, dans le cadre des directives du ministre de l'équipement, sont sans rapport avec l'intervention de l'Association des propriétaires. Tout au plus pourrait-on dire qu'elle partageait le même point de vue que les services compétents sur l'opportunité de cette tour en raison de ses caractéristiques architecturales et de son esthétique.* » Enfin, l'association proteste contre les affirmations selon lesquelles elle porterait la responsabilité d'une opération financière malheureuse. Elle regrette les conséquences de cette opération, qui seront supportées, hélas ! par les locataires de la Société régionale d'H.L.M.

Il faudra, en effet, éponger un déficit de 450 000 francs, puisque la tour ne sera pas construite. Comment ? Soit en augmentant les loyers H.L.M., soit en ne faisant pas effectuer les travaux d'entretien des deux mille cinq cents logements édifiés dans la Somme. Soit encore en obtenant une subvention exceptionnelle. Des choix difficiles.

MICHEL CURIE.

D'UNE PROVINCE A L'AUTRE

Corse

DES FONCTIONNAIRES PRIORITAIRES ?

« PARMI les mesures « essentielles » proposées par M. Libert Bou, président de la mission interministérielle pour l'équipement de la Corse, afin de favoriser le développement de l'île, l'une d'elles mérite, me semble-t-il, une attention particulière : « L'incitation au retour en Corse des personnels d'origine corse, du secteur public ou privé, en leur accordant la priorité d'emploi. » (Le Monde du 21 février.)

» Cette mesure traduit sans doute la préoccupation intime du nouveau président de la mission interministérielle pour l'aménagement de la Corse, à savoir favoriser l'autonomisme corse, car elle implique à très court terme une fonction publique corse autonome.

» Qu'une telle perspective réjouisse les autonomistes corses, cela se comprend ; elle remet toutefois en question les fondements de la fonction publique.

» Mais, après tout, pourquoi pas une fonction publique corse, occitane, bretonne, bourguignonne et alsacienne ?... »

G.M. (La Roche-sur-Yon.)

Provence-Côte d'Azur

COUPS DE BALAI A MARSEILLE

LA municipalité de Marseille fera, en 1975, un effort particulier pour améliorer la propreté des rues et pour assurer la tranquillité des citoyens en luttant contre le bruit. M. Gaston Defferre, député et maire de Marseille, a annoncé l'augmentation du parc des balayeuses automobiles, tandis que le lavage des lieux publics sera remis en honneur selon la méthode traditionnelle du lavage au jet. A ce propos, le maire de Marseille a précisé : « *Nous sommes contraints d'en revenir à l'utilisation du balai, en raison des nombreux animaux qui salissent les trottoirs.* »

Au sujet du bruit, M. Defferre a souligné qu'une « *bonne partie de cette nuisance était due à l'insouciance d'une partie de la population. Il s'agit d'un phénomène d'égocentrisme bien connu des sociologues et dû à une mauvaise information du public* ». Trois types d'actions seront menées simultanément : le premier sera répressif et s'appuiera sur les textes existants, le deuxième sera axé sur l'information du public, le troisième sera d'ordre technique.

EN ITALIE AUSSI...

Rome s'inquiète du saccage de sa banlieue

POUR la première fois dans la capitale italienne, des marteaux pneumatiques se sont attaqués à des constructions neuves.

L'événement, marqué d'incidents, a eu lieu il y a deux semaines. Cinq bâtiments d'un quartier administratif sont visés ; ils appartiennent tous à M. Renato Armellini, l'un des rois de l'immobilier. Ce constructeur a réussi à commettre seize infractions à la loi, faisant pousser notamment ses résidences sur des terrains municipaux. Il n'est ni le seul ni peut-être le plus audacieux.

Malgre ces débuts difficiles, les responsables municipaux se disent déterminés à continuer la lutte contre les spéculateurs. Mais l'entreprise est immense : pour bien faire, il faudrait examiner la situation des multiples immeubles résidentiels construits depuis 1962 sans licence valable, et qui abritent... quelque huit cent mille personnes.

La périphérie de Rome se développe, en effet, à tort et à travers, dans des conditions inquiétantes. Aux dernières borgate *« officielles » du fascisme — ces centres urbains en pleine campagne pour sans-abris — se sont ajoutés non seulement des bidonvilles, les barrache, mais des* borgate *d'un genre nouveau, construites par des particuliers, sur des terrains interdits. Ces immeubles ignorent les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité, et leurs habitants ne disposent pas plus d'écoles et de pharmacies que de moyens de transport pour se rendre à leur travail (quand ils en ont un). Mais les loyers y sont plus bas que pour des logements réglementaires..*

Vingt mille ordonnances de démolition

Les borgate *s'étendent sur plusieurs milliers d'hectares qui ont été « volés » aux logements sociaux, aux écoles, aux espaces verts et aux divers équipements prévus par le plan régulateur de la ville. Ils font paradoxalement office d'immeubles populaires. Car si l'on a beaucoup construit à Rome ces dernières années, près de quarante mille appartements se trouvent aujourd'hui sans locataires, parce que trop chers. Il a fallu que des squatters occupent certains d'entre eux — notamment dans le quartier San-Basilio, — que des associations manifestent dans la rue et jusque dans l'enceinte du conseil municipal pour que l'on se décide enfin à débloquer des crédits et à punir les fraudeurs.*

Impuissantes, résignées au point de paraître complices, les autorités fermaient les yeux jusqu'à présent sur ce saccage de la périphérie de Rome — sans oser mettre à exécution une seule des vingt mille ordonnances de démolition rendues par des magistrats. Depuis quelques jours, on assiste, au contraire, à une pluie d'avis judiciaires et de séquestrations. La compagnie nationale d'électricité, l'ENEL, qui installait ses fils à la demande, a été invitée à couper le courant dans des dizaines de chantiers. Bref, c'est la guerre, même si certains conseillers municipaux y ont été entraînés presque malgré eux. Auront-ils assez de souffle pour la mener à bien ?

Il faudrait en fait affronter la question dans son ensemble. Si le centre historique de Rome semble relativement épargné, si des initiatives intelligentes comme l'extension progressive des zones piétonnes ont été prises, la spéculation aussi y a fait des ravages et chassé en vingt ans la moitié de sa population. C'est celle-ci, précisément, qui, avec les immigrés, va grossir les borgate *de la périphérie. Le* Trastevere, *en particulier, a perdu beaucoup de ses habitants traditionnels : ce quartier très typé, bien plus pittoresque que la Mouffe parisienne, est envahi par les étrangers et ses deux pièces-terrasse donnant sur des ruelles sombres y deviennent hors de prix.*

ROBERT SOLÉ.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

ENVIRONNEMENT

L'« internationale » de Wyhl

De notre correspondant

Strasbourg. — Wyhl, « sujet de mécontentement pour les puissants, sujet d'espérance pour les non-violents », fait école. Avec la « rencontre de Pâques », la contestation s'est étendue dans la plaine du Rhin au site de Kaiseraugst, en Suisse, et à celui de Fessenheim dans le Haut-Rhin. Au cours du meeting qui s'est déroulé dans le calme le lundi de Pâques à Wyhl, les responsables des comités de défense franco-germano-suisses de l'environnement ont annoncé qu'ils allaient dès la nuit de lundi à mardi occuper le site de la centrale nucléaire de Kaiseraugst. Une autre « rencontre internationale » doit se dérouler dans les mêmes conditions à la Pencôte, cette fois à Fessenheim. On y réclamera « l'interruption immédiate des travaux », travaux qui sont pourtant en voie d'achèvement pour le premier réacteur.

Ces deux déclarations de guerre ont soulevé un tonnerre d'applaudissements parmi les quelque dix mille manifestants venus de France, de Suisse, de la République fédérale allemande, mais aussi, et pour la première fois, d'Italie, de Belgique, d'Autriche et des Pays-Bas. Une foule venue clamer sa « *ferme intention d'empêcher par tous les moyens la construction de centrales nucléaires le long du Rhin* ». Certains orateurs ont proposé de substituer à l'« *internationale du profit* » celle de la « *défense de l'environnement* ». Ils ont également réaffirmé leur volonté d'occuper le terrain de Wyhl « *tant que le gouvernement du land de Bade-Wurtemberg n'aura pas retiré son permis de construire* ».

Les militants pour la protection de l'environnement et les vignerons du Kaiserstuhl, qui occupent le terrain depuis le 24 février, attendent avec appréhension la décision du tribunal de Mannheim, saisi en appel par la compagnie électrique Baden Werk a.g., après le verdict du tribunal administratif de Fribourg qui avait ordonné la suspension des travaux. Ils craignent que le tribunal de Mannheim, n'annule le jugement de celui de Fribourg sans attendre que l'affaire soit jugée sur le fond, à la suite de l'action intentée par trente associations de défense de l'environnement. Ainsi, même si le dossier des opposants à la construction était jugé recevable, les travaux auraient commencé. Et si, finalement, les contestataires obtenaient gain de cause sur le fond, la démolition de la centrale serait-elle encore concevable ?

JEAN-CLAUDE PHILIPP.

P.T.T.

Sonzay (Indre-et-Loire) : une commune sinistrée du téléphone

De notre correspondant

Tours. — Les treize conseillers municipaux de Sonzay (Indre-et-Loire) ont décidé, le 24 mars, une grève administrative illimitée pour protester contre les carences de leur téléphone manuel.

En principe, les abonnés de ce petit bourg d'un millier d'habitants, seront « branchés » sur l'automatique le 3 avril ; mais les élus restent sceptiques : « *On nous a nourris de promesses depuis deux ans*, affirme M. Marcel Bardet, le maire de la commune. *Nous avons eu connaissance de nos nouveaux numéros en 1973. On nous a apporté les combinés neufs au mois de mai 1974. On verra bien le 4 avril si ça marche. Je n'irai pas pavoiser la mairie pour autant. Si le téléphone fonctionne, on examinera s'il y a lieu de mettre fin à la grève.* »

Car les malheurs téléphoniques de Sonzay sont anciens et multiples : « *Nous ne sommes reliés à Tours*, affirme le maire, *que par un câble posé durant l'occupation par les Allemands. Il n'y a que trois circuits. A l'époque, pour une vingtaine d'abonnés cela pouvait peut-être suffire. A présent, nous sommes cinquante-neuf. Nous ne mettons pas en doute la bonne volonté des opératrices du central. Elles font de leur mieux pour nous satisfaire. Mais il faut de trop longues attentes pour obtenir la liaison et surtout nos correspondants ont toutes les peines du monde à nous joindre.* »

M. Michel Simier, adjoint au maire et responsable d'une importante exploitation arboricole, en témoigne : « *Récemment*, dit-il, *l'un de mes acheteurs m'a appelé vingt fois. En vain... Si, depuis un an, mes affaires pouvaient encore se traiter vaille que vaille, depuis deux semaines je suis complètement paralysé. J'ai mis mes quinze employés en chômage technique.* »

A la direction des télécommunications, on fait remarquer que l'automatisation de l'Indre-et-Loire sera réalisée à 100 % à la fin du premier semestre 1976 et qu'il est difficile de satisfaire tout le monde en même temps.

Le retard était, en effet, très important, et les abonnés de Sonzay, comme ceux de Tours, ont eu droit, pendant quelque temps, à une réduction de leur tarif d'abonnement, parce que les P.T.T., eux-mêmes, les considéraient comme des sinistrés du téléphone...

BERNARD POUPEL.

A PROPOS DE...

LA PROTECTION DU PONT DES ARTS

Bateleurs et bateliers

Endommagée par une péniche en 1970, la passerelle des Arts, qui relie le palais du Louvre à l'Institut, ne sera pas démolie. Elle a été inscrite à l'inventaire par M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture.

Les bateleurs l'ont emporté sur les bateliers ; les crayonneurs de bitume, les guitaristes de trottoir, les promeneurs, les poètes, ont gagné : on ne démolira pas la passerelle des Arts. Les bateliers devront montrer toute leur habileté, comme ils l'ont fait pendant plus d'un siècle et demi : les pousseurs et les péniches se faufileront entre les piles de pierre qui soutiennent la fine arcature de métal. Ils le font bien sous les arches respectables du Pont-Neuf.

Il aura fallu cinq ans pour que cette sage décision soit prise. Cinq ans d'atermoiements, cinq ans d'un méchant cautère de tubes posé sur le gracieux ouvrage, après qu'une péniche eut ébranlé, en avril 1970, une des piles du pont. A propos de cet accident, le deuxième en tout et pour tout, l'administration du Port de Paris avait soutenu que l'étroitesse des arches gênait la circulation fluviale... et qu'il serait préférable de reconstruire un pont moderne d'une seule envolée, comme celui qui relie les deux îles. L'aménagement de la voie express rive gauche devait en fournir l'occasion.

La voie express est dans les limbes. Mais le pont des Arts n'était pas sauvé. L'administration du Port de Paris et le secrétariat d'Etat à la culture discutaient de son sort. Après la mesure conservatoire prise par M. Guy, il reste à définir comment la première passerelle métallique de la capitale, commandée par le consul Bonaparte en 1801, sera restaurée. Des arbres en caisse en faisaient autrefois un véritable jardin suspendu au-dessus de l'eau...

Les partisans du fonctionnel ont perdu une bataille ; la victoire des défenseurs du vieux Paris ne sera complète que le jour où l'on supprimera le pansement bien laid qui a soutenu le fragile édifice pendant cinq ans. Et si l'on remettait aussi des arbres ou des fleurs ?

MICHÈLE CHAMPENOIS.

Faits et projets

Paris

- LA REFORME DU STATUT. — Le projet de réforme du statut de Paris approuvé le 26 mars en conseil interministériel est « *positif* », estime M. Yves Milhoud (C.D.P.), président du Conseil de Paris. « *Il était important*, souligne encore M. Milhoud, *que soit admise la longévité du mandat du maire, à qui il sera possible de définir et de mener une véritable politique pour Paris.* »

Circulation

- CEINTURE DE SECURITE EN SUISSE. — Le port de la ceinture de sécurité sera obligatoire en Suisse à partir du 1er janvier 1976. Le Conseil fédéral se déclare convaincu qu'« *en cas d'accident les occupants d'une voiture subissent des blessures beaucoup moins graves et sortent même indemnes du véhicule s'ils portent des ceintures de sécurité* ». — (A.F.P.)

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONFLITS ET REVENDICATIONS

Après « le geste » des ouvriers du Mans

Les négociations à la régie Renault pourraient s'ouvrir le 3 avril

Les négociations susceptibles d'aboutir à la solution du conflit Renault s'ouvriront peut-être jeudi 3 avril. La direction générale devait faire connaître, dans la soirée du 1er avril, si elle assouplissait le préalable qu'elle imposait lors de sa rencontre préliminaire avec les syndicats, le 28 mars, c'est-à-dire deux journées de travail sans « coulage », au Mans les horaires normaux ayant été rétablis par elle pour la seconde journée.

Marquant le début de la huitième semaine du conflit, un meeting s'est tenu, mardi matin 1er avril, à 7 h 45, aux usines *Renault du Mans*.

Après le week-end de Pâques, les organisations syndicales reprenaient ainsi contact avec les O.S. en grève. Ces derniers, tout en étant décidés à poursuivre l'action engagée, mais pour montrer une nouvelle fois leur bonne volonté, ont, à la quasi-unanimité, décidé d'appliquer pour la seule journée de mercredi leur proposition de la semaine dernière : à savoir, travailler durant les quatre heures d'ouverture « officielle » de l'usine à 100 %. Ils espèrent que ce nouveau geste sera compris par la direction et qu'une ouverture des négociations pourra se dessiner dès le jeudi. Faute de quoi, la grève se poursuivrait, les organisations C.G.T. et C.F.D.T. en rejetant d'ores et déjà la responsabilité sur la direction.

Les syndicats du Mans ont décidé de s'adresser à tous les travailleurs des autres usines de la Régie, afin de leur souligner que la lutte menée au Mans est celle de tout le personnel Renault. — *(Corresp.)*

● *Echec des négociations à l'usine Resogil* (quatre cents salariés) à Lure (Haute-Saône), où les grévistes occupent l'usine depuis le 26 mars. A la demande de la direction de faire évacuer les lieux, le tribunal s'était déclaré incompétent, samedi 29 mars, affirmant que « l'urgenve véritable résidait dans la nécessité » d'ouvrir des négociations. Entamées lundi 31 mars, les discussions ont échoué.

ÉNERGIE

Réunis à Vienne

LES EXPERTS DE L'OPEP ÉTUDIENT LE REMPLACEMENT DU DOLLAR PAR LES D.T.S. COMME MONNAIE DE RÉFÉRENCE.

La commission économique de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) se réunit ce mardi 1er avril, à Vienne (Autriche). Les experts de l'Organisation doivent étudier une proposition visant à utiliser non plus le dollar mais les droits de tirage spéciaux (D.T.S.) comme monnaie de référence dans le calcul des revenus pétroliers. Une telle mesure serait destinée à préserver les recettes des Etats membres, qui ont été fortement amputées ces derniers mois par la baisse de la devise américaine. Les D.T.S., utilisés par les membres du Fonds monétaire international pour leurs transactions financières, présentent de meilleures garanties de stabilité, puisque leur valeur est basée sur un cocktail de seize monnaies.

L'OPEP continuerait à accepter les dollars en paiement du pétrole ; seule la fixation du prix serait modifiée. On ne raisonnerait plus en dollars par baril mais en D.T.S. par baril. Le D.T.S. est seulement une monnaie de compte, et, par conséquent, aucun paiement ne peut être directement effectué en D.T.S.

Il y a quelques semaines, plusieurs pays exportateurs de pétrole, dont l'Irak et l'Arabie Saoudite, sont déjà sortis de la zone dollar pour rattacher leur monnaie respective au D.T.S.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LA F.M.C. ET LES RÉSULTATS DU SCRUTIN A LA S.N.C.F.

Les élections professionnelles qui ont eu lieu le mois dernier à la S.N.C.F. ont été caractérisées par la stabilité dans le collège d'exécution et les progrès de la C.G.T. parmi le personnel de maîtrise et des cadres (+ 3,77 % et + 3,19 %) au détriment de la F.M.C. (Fédération des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise, autonome, ex-FAC) et de la C.G.C., écrivions-nous dans *le Monde* daté 23-24 mars.

Cette observation résultait de l'examen collège par collège des pourcentages de suffrages obtenus par les syndicats.

La F.M.C. fait valoir que la réalité est différente si l'analyse porte sur l'ensemble des trois collèges. En effet, dans les collèges maîtrise et cadres, le nombre d'inscrits et de suffrages exprimés augmentent sensiblement alors que dans le collège exécution il est en nette diminution.

La F.M.C. totalise ainsi 19 198 voix, soit 7,91 % (et + 0,67 %) contre 18 312 voix, et 7,24 % en 1973.

« *On constate alors une progression en voix et en pourcentage de la F.M.C.*, nous écrit cette organisation, *alors que la C.G.T. et la C.F.D.T. sont en régression.* » (N.D.L.R. : dans le collège exécution la C.G.T. perd 0,03 %, la C.F.D.T., 0,23 %, F.O. 0,38 %, et la C.F.T.C. gagne 0,21 %, et les agents de conduite autonomes 0,42 %).

● DEMISSION DU PRESIDENT DE LA F.D.S.E.A. DE LA CORSE. — M. François Musso, président de la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles de la Corse, a remis récemment sa démission en raison de la situation de sursis probatoire dans laquelle il se trouve. M. Musso et quatre membres de son bureau, également démissionnaires, avaient été condamnés, le 11 mars dernier, à des peines de prison avec sursis par le tribunal de grande instance de Paris pour leur participation à la manifestation contre le directeur départemental de l'agriculture de Corse. M. Musso estime que, tant qu'il n'aura pas retrouvé pleinement son statut d'« homme libre », il est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, risquant, « *après la prochaine manifestation, de se retrouver en prison* ».

L'assemblée générale n'a pas voulu élire tout de suite de nouveau président et a confié l'intérim au vice-président, M. Ange-Xavier Armani. — *(A.F.P.)*

LES QUESTIONS MONÉTAIRES

TOUT EN AYANT LES FAVEURS DES POUVOIRS PUBLICS

La résurgence des emprunts en eurofrancs restera un phénomène limité

Un nouvel emprunt en eurofrancs (1) sera lancé par la B.N.P., vraisemblablement au cours de la première quinzaine d'avril. Il fera suite à celui que viennent d'émettre avec succès (clôture le 24 mars) les Charbonnages de France pour un montant de 80 millions de francs, une durée de sept ans et un taux d'intérêt de 10,25 %.

Ces opérations suscitent une certaine curiosité de la part des opérateurs sur le marché international, car c'est la première fois depuis 1972 que sont faites des émissions en eurofrancs.

L'accueil favorable qui a été réservé à celle qui a eu lieu s'explique aisément par la confiance qu'inspire actuellement la devise française sur le marché des changes. L'emprunt des Charbonnages a été lancé par un groupe de banques dont l'Union européenne était le chef de file et qui comprenait aussi la B.N.P. et deux établissements financiers importants du monde arabe : le Koweit Investment Co et l'Intra Holding de Beyrouth. Une solution technique a été trouvée pour que, en dépit de la présence de ces deux établissements, les banques frappées par la « liste noire » établie par les Arabes puissent participer à l'opération. Chacune des banques regroupées autour de l'Union européenne a pris ferme pour son compte une part de l'émission, quitte à replacer ensuite auprès d'autres banques un certain nombre des titres ainsi acquis. De cette façon, l'Union européenne, pour ne parler que d'elle, a replacé auprès de la banque Lazard une partie de ses obligations. Grâce à cette formule, aucun lien contractuel n'existe entre les deux établissements arabes d'une part, et les banques auprès de qui l'Union européenne, la B.N.P., etc., ont replacé les titres.

M. Jean-Pierre Fourcade s'intéresse à ces opérations et voudrait qu'elles prennent plus d'ampleur. Il s'agit en effet d'un procédé de financement de la balance des paiements française, qui présente certains avantages par rapport aux emprunts en devises contractés régulièrement depuis le début de 1974 par un grand nombre d'entreprises françaises du secteur public et dans une moindre mesure privé. Quand une telle entreprise emprunte sur le marché des euro-dollars ou des eurodeutschemarks, elle est amenée à vendre sur le marché les dollars ou les deutschemarks recueillis contre les francs dont elle a besoin (si l'emprunt, comme c'est presque toujours le cas, est destiné à financer des dépenses en France). D'où rentrée de devises. Si l'émetteur français sur le marché international libelle en francs son emprunt, l'opération va pareillement se traduire par une rentrée nette de devises. Pour se procurer les francs dont ils ont besoin pour souscrire, les prêteurs étrangers seront en effet amenés à céder sur le marché des dollars des deutschemarks, des francs suisses ou n'importe qu'elle autre monnaie convertible qu'ils détiennent. La seule différence est que dans le cas d'une émission en eurodevises, la conversion en francs se fait une fois l'emprunt couvert, alors que dans le cas d'une émission en eurofrancs elle se fait avant. Du point de vue de la balance des paiements française, le résultat est le même. Mais dans le premier cas, le risque de change est à la charge de l'émetteur. Le dollar est actuellement très faible : à quel taux s'échangera-t-il au moment de l'échéance ? Dans le second cas, il est à la charge du souscripteur : le franc est actuellement très ferme, que vaudra-t-il au moment où les coupons seront remboursés ? Pour cette dernière raison, on peut penser que les entreprises françaises auraient avantage à s'endetter en francs plutôt qu'en devises sur le marché international.

Un mauvais « marché secondaire »

Il est pourtant probable que les opérations en eurofrancs ne connaîtront pas un grand développement. Une première raison est que, même si aujourd'hui le franc est de nouveau une monnaie recherchée, beaucoup d'opérateurs, instruits par l'expérience, se méfient du comportement en matière de change des autorités françaises. Celles-ci n'hésitent pas à passer du libéralisme aux mesures de contrôle les plus arbitraires — avec parfois effet rétroactif, — selon les circonstances. Or le premier souci d'un investisseur est de ne pas se trouver « piégé », ce qui serait le cas si, au moment où il rentrera dans ses fonds, il lui était impossible, comme on dit, de « sortir » du franc. Une autre raison, sans doute plus décisive, est l'absence ou, ce qui n'est pas mieux, le piètre fonctionnement du « marché secondaire », c'est-à-dire du marché où sont traités les titres déjà émis. Le détenteur d'une « euro-obligation » libellée en francs aura du mal à la mobiliser, et, s'il le fait, une certaine incertitude régnera sur le cours, étant donnée l'étroitesse du marché, qui rend les cotations réelles difficiles. Une bonne trentaine d'« euro-obligations » en francs sont actuellement en circulation.

Les premières émissions avaient eu lieu dans les premiers mois de 1968, mais elles eurent à peine le temps de s'acclimater. Une longue éclipse s'ensuivit, et il fallut attendre 1972 pour que de nouveaux emprunts soient émis. Comme la préoccupation de l'époque était d'empêcher les dollars d'affluer, interdiction avait été faite aux entreprises françaises d'emprunter sur le marché international. Les emprunteurs étaient donc des personnes morales étrangères. Comme on ne voulait pas non plus laisser se constituer des positions en francs, la réglementation des échanges prescrivait un dénouement en quinze jours de l'opération (les francs recueillis devaient être vendus *dans ce délai*).

C'est aujourd'hui dans des conditions bien différentes que le marché de l'eurofranc fait pour la troisième fois surface. L'intérêt qu'il suscite n'est sans doute pas étranger à la propension qu'ont les non-résidents — y compris des ressortissants des pays pétroliers — de se constituer des dépôts en francs. La position extérieure des banques françaises s'est également fortement améliorée du fait que des entreprises françaises, qui avaient emprunté à court terme des dollars en 1974 — au moment où il valait jusqu'à 4,80 F — trouvent aujourd'hui avantageux de rembourser par anticipation sur la base d'un cours de l'ordre de 4,20 F.

Cela dit, le volume des émissions en eurofrancs restera sans doute faible par rapport aux besoins prévisibles d'emprunt. Le déficit de la balance des paiements aura été de quelque 30 milliards de francs (environ 7 milliards de dollars) en 1974. Il a été financé par des emprunts à moyen terme et à court terme. Les seuls emprunts à moyen terme, remarquons-le, se sont élevés à 7 milliards de dollars, mais 3 milliards seulement ont été utilisés. C'est donc à environ 4 milliards de dollars qu'il faut estimer les emprunts à court terme contractés sous diverses formes.

Pour 1975, on s'attend à un nouveau déficit de 15 à 20 milliards de francs. Ce chiffre doit se comparer avec le premier emprunt en eurofrancs : 80 millions. Au moment même où les Charbonnages lançaient leur opération, le marché accueillait plusieurs autres émissions toutes d'un montant supérieur, émanant d'emprunteurs français. Les unes étaient libellées en dollars (E.D.F. par exemple), les autres en deutschemarks (Caisse centrale de coopération économique).

PAUL FABRA.

(1) De même qu'un eurodollar est un dollar déposé dans une banque située hors du territoire des Etats-Unis, rappelons qu'un eurofranc est un franc déposé dans une banque installée hors de France, un eurodeutschemark, un deutschemark déposé dans une banque installée hors de la R.F.A., etc.

● *Le gouvernement helvétique a décidé de signer le 9 avril à Paris l'accord portant création d'un fonds de soutien financier de l'O.C.D.E.* destiné à aider les monnaies des pays membres qui *ont des dificultés par suite de la* hausse des prix des produits pétroliers. La participation de la Suisse à ce fonds se monte à 500 millions de dollars, soit 2 % du total. — *(A.F.P.)*

● *M. André Huet*, expert-comptable à Paris, a été élu président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et des comptables agréés.

PRIX

DES HAUSSES ET DES BAISSES

Plusieurs prix et tarifs sont modifiés en ce début d'avril ; d'autres changements interviendront dans le courant du mois.

S.N.C.F. : les tarifs marchandises sont relevés de 9,5 % à compter du 1er avril. Les tarifs voyageurs seront, eux, relevés de 8,5 % le 15 avril.

ENERGIE : Grâce au recul du dollar — monnaie qui sert à payer les importations pétrolières — et aussi à une légère détente des cours du pétrole, les prix de certains produits pétroliers seront vendus légèrement moins cher. Les nouveaux prix, à la sortie des raffineries, ont été publiés au Bulletin officiel des services des prix du 29 mars. Au détail, le gas-oil se vendra 1,13 franc le litre (au lieu de 1,13 franc), le fuel domestique 57,70 francs l'hectolitre (au lieu de 60,70 francs) et le fuel lourd 341 francs la tonne (contre 350 francs).

Les prix de l'essence et du super, qui avaient augmenté pour la dernière fois le 1er janvier, ne sont pas modifiés.

HONORAIRES MEDICAUX : augmentation, à compter du 1er avril, des actes de chirurgie (lettre K) de 6,15 F à 6,30 F et des actes d'électro-radiologie (lettre Z) de 4 F à 4,20 F, en application de l'accord de décembre 1974 entre les caisses d'assurance-maladie et la Fédération des médecins de France, et ceci en dépit de l'annulation de la convention les liant.

HONORAIRES DES DENTISTES : augmentation unilatérale, décidée par la Confédération nationale des syndicats dentaires, des actes en D (6,30 F au lieu de 6,15 F), et en Z (4,20 F au lieu de 4 F). Ce syndicat, toujours en négociation avec les caisses, estime que ces actes doivent être rémunérés au même tarif que l'acte en K pour les médecins.

A PROPOS DE L'ÉVOLUTION DES PRIX EN FÉVRIER

Le tableau publié dans *le Monde* du 30-31 mars, en page 30, et donnant le détail des hausses de prix en France en février, contenait plusieurs erreurs. La première colonne indiquait les pourcentages de hausse en un mois : février 1975 comparé à janvier 1975 (et non janvier 1975 comparé à décembre 1974). Les deux autres colonnes devaient être lues ainsi : février 1975 comparé à août 1974 et février 1975 comparé à février 1974.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FISCALITÉ

EN 1974

Quatre-vingt-neuf professionnels de l'immobilier ont été poursuivis pour fraude

La direction générale des impôts a, en 1974, déposé 641 plaintes pour fraude fiscale devant les tribunaux correctionnels, contre 551 en 1973, 319 en 1972, et 154 en 1971. Celles-ci ont été portées en justice dans quatre-vingt-onze départements. Elles ne visent que des contribuables qui se sont rendus coupables de fraude grave. Parmi ceux-ci, 89 professionnels de l'immobilier, des titulaires de revenus élevés appartenant aux professions libérales (33 membres des professions médicales), des salariés (24 dirigeants de sociétés).

Le montant des droits ainsi fraudés s'est élevé, en 1974, à 596 millions de francs, pénalités non comprises. La progression du nombre des plaintes s'est accompagnée de l'accélération des procédures judiciaires : 497 condamnations ont été prononcées en 1974, contre 298 l'année précédente.

Pour M. Fourcade, ces résultats « traduisent la réalisation progressive de l'objectif poursuivi par le gouvernement d'isoler le fraudeur dans la société et de faire disparaître la fraude fiscale en tant que phénomène social. Bien entendu, la lutte contre la fraude s'accompagnera du respect scrupuleux des garanties données par la loi aux contribuables. Tel est d'ailleurs l'objectif de la charte du contribuable vérifié, que j'ai soumise à l'examen du comité des usagers placé auprès de mon département, et qui sera prochainement rendue publique et adressée à tous les contribuables vérifiés. »

● *Amortissement dégressif.* — *Le Journal officiel* daté du 29 mars publie le décret rétablissant le régime de l'amortissement dégressif des biens d'équipement. Cette mesure avait été annoncée par M. Fourcade le 17 mars (*le Monde* du 19 mars).

CORRESPONDANCE

Les contrôles sont-ils tous justifiés ?

Une de nos lectrices, Mlle Marthe Ridart, nous a écrit la lettre suivante :

Il y a quelques années, ne possédant pas de compte bancaire, j'ai déposé sur le compte d'un ami, à intervalles irréguliers, des chèques représentant mes salaires. A présent, cet ami est poursuivi par le percepteur parce qu'il n'accepte pas de payer des impôts et intérêts de retard sur ces sommes, dont il n'a pas disposé.

Etant employée salariée, je fais partie des contribuables pour qui toute fraude est impossible, et les chèques en question sont inclus dans mes déclarations de revenus. J'ai donc déjà payé des impôts au percepteur de mon domicile.

Mon ami a présenté une réclamation, depuis le 15 février 1974, fournissant le maximum d'informations et de photocopies (mes bulletins de salaires, talons de chèques, etc.), mais il n'a pas encore reçu de réponse. Pendant ce temps, le service chargé du recouvrement continue sa procédure : saisie du compte en banque, menace de saisie des meubles et objets, et bientôt procédure pénale.

Actuellement, pour défendre ses droits, mon ami ne peut faire appel à aucun organisme ni service officiel, le ministre des finances n'a pas non plus daigné répondre à sa requête.

Il y a là un abus de pouvoir, et si le gouvernement et les législateurs ne s'en préoccupent pas, l'opinion publique pourrait bien s'en soucier.

Raymond Devos amuse le public avec la caricature d'un inspecteur qui l'empoisonne. Il n'y a pourtant plus de quoi rire d'un fonctionnaire pouvant engager contre vous une procédure vous atteignant dans vos biens et votre personne, sans que vous puissiez intervenir pour faire reconnaître votre bonne foi.

La décision est sans appel, rien ni personne ne peut stopper la machine par lui mise en route. Peut-être l'administration vous répondra-t-elle que vous pouvez faire appel au tribunal administratif. Lequel tribunal administratif prendra quatre ou cinq ans pour statuer sur votre affaire, le temps pour vous d'avoir été dépouillé, saisi, d'avoir cédé à la colère ou au désespoir, affaibli moralement et physiquement. Reconnaissez qu'une telle procédure répressive n'est pas digne d'une société qui se vante d'être démocratique et « fraternelle ». Elle ressemble plutôt aux agissements de l'Inquisition.

AFFAIRES

Une lettre du groupe Prouvost-Masurel

A la suite de l'article paru dans le Monde *du 12 mars sous le titre* « L'entreprise centenaire Tiberghien dépose son bilan », *le groupe Prouvost-Masurel nous écrit :*

« Vous citez des déclarations qui seraient d'origine syndicale :

Prouvost-Masurel emploie aussi six mille cinq cents personnes à l'étranger ;

Toutes les machines libérées sont systématiquement envoyées en Tunisie ;

Les salaires sont sensiblement les mêmes qu'en 1973.

A la vérité, la seule société importante dans laquelle la Lainière de Roubaix, dont Prouvost-Masurel est une filiale, possède une participation majoritaire à l'étranger, est la Société tunisienne des textiles de Grombalia. L'effectif est de trois cent quatre-vingt personnes. Voici quatre ans, pour équiper cette usine de bonneterie, des métiers à tricoter ont été expédiés de France.

Par ailleurs, l'augmentation du salaire moyen ouvrier en 1974 a été de 23,20 %, ce qui le situe très sensiblement au-dessus de l'augmentation du coût de la vie, quel que soit l'indice choisi comme référence. »

[Les déclarations « d'origine syndicale » dont il est question ont été faites publiquement, nous signale notre correspondant, au cours d'une conférence de presse tenue à Lille au début du mois de mars par la C.F.D.T., en présence de nombreux délégués de diverses branches des textiles. Par ailleurs, s'il est vrai, comme l'affirme la lettre du groupe Prouvost-Masurel, que la Lainière de Roubaix, sa filiale, ne possède qu'une seule participation majoritaire à l'étranger (en Tunisie), elle détient également plusieurs participations minoritaires dans des usines étrangères (en Espagne et en Colombie notamment) employant de nombreux salariés. Enfin, la C.F.D.T. ne conteste pas le taux d'augmentation du salaire moyen ouvrier, mais constate que les salaires réellement perçus en 1974 ne sont guère plus élevés qu'en 1973 lorsqu'on tient compte des pertes de salaires dues au chômage partiel dans le textile.]

* * *

Toujours à propos de l'article du 12 mars, les Etablissements Paul et Jean Tiberghien nous demandent de préciser qu'ils n'ont aucune liaison avec les Etablissements Tiberghien Frères, et qu'ils ne sont nullement atteints par les difficultés que connaissent ces derniers. Les Etablissements Paul et Jean Tiberghien, qui produisent et distribuent des tissus et des fils de laine, emploient 2 200 salariés dans la région Roubaix-Tourcoing et ont réalisé, en 1974, un chiffre d'affaires de 300 millions de francs.

● LA C.G.E. EN AFRIQUE DU SUD. — Le groupe de la Compagnie générale d'électricité vient d'être agréé comme fournisseur officiel des P.T.T. d'Afrique du Sud. Cette décision coïncide avec un voyage que M. Ambroise Roux effectue dans ce pays. Le type de matériel (transmission ou commutation) que la C.G.E. fournira n'est pas encore défini. Il est cependant vraisemblable que le groupe français créera une filiale industrielle en Afrique du Sud, les autorités de Johannesburg exigeant que le matériel qu'elles achètent soit fabriqué sur place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ROBECO

ROTTERDAMSCH BELEGGINGSCONSORTIUM N.V.

L'assemblée générale des actionnaires, réunie le 26 mars 1975 aux fins d'approbation des comptes de l'exercice 1974, a décidé que le règlement du dividende final serait représenté par une distribution de 3 1/3 % en titres libérés par prélèvement sur les réserves. Toutefois, il a été décidé de laisser aux actionnaires la possibilité d'obtenir le règlement du dividende final en espèces à raison de 5,20 florins par titre de 50 florins nominal. Cette option est valable jusqu'au 26 septembre 1975 inclus. En cas de paiement comptant, le dividende total de l'exercice 1974 s'élèvera à 12,60 florins, compte tenu du dividende intérimaire de 7,40 florins, mis en paiement en octobre dernier.

Pour les actionnaires optant pour le règlement du dividende final en actions, la distribution d'actions gratuites se fera du 7 avril au 26 septembre 1975 inclus, à raison d'une action de 50 florins nominal créée jouissance du 1er janvier 1975 pour :

- 30 droits coupon no 68 détachés des actions de 50 florins nominal.
- 15 droits coupon no 68 détachés des coupures de deux actions de 50 florins nominal.
- 1,5 droit coupon no 68 détaché des coupures de vingt actions de 50 florins nominal.

En vue de l'attribution, des coupons de titres d'une, de deux ou de vingt actions peuvent être groupés.

La distribution en actions gratuites sera exempte d'impôts.

Pour les actionnaires préférant un paiement en espèces, le dividende final sera payable du 7 avril au 26 septembre 1975 sur présentation du coupon no 68 accompagné de la formule prévue par les nouvelles dispositions fiscales de la convention franco-néerlandaise, à raison de :

- 4,42 florins net pour les actions de 50 florins.
- 8,84 florins net pour les coupures de deux actions de 50 florins
- 88,40 florins net pour les coupures de vingt actions de 50 florins, montant auquel est attaché un crédit d'impôt de 18 %.

A partir du 27 septembre 1975, contre remise du coupon no 68, les actionnaires recevront un montant en espèces correspondant à la valeur du droit, à Amsterdam, à cette date.

En France, le règlement du dividende final en titres ou en espèces s'effectuera aux guichets des établissements suivants :

Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris ; Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris ; Société générale, 29 boulevard Haussmann, Paris ; Banque nationale de Paris, 16 boulevard des Italiens, Paris ; Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris ; Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, Paris, ainsi que dans les succursales et agences de ces établissements.

L'assemblée a également marqué son accord sur la nomination du docteur P.-P. Schweitzer comme membre du conseil de surveillance de la société, ainsi que la réélection au sein du conseil de MM. le professeur Me. Baron J.M.J. Van Houtte, le professeur Dr P. Kuin, le professeur R.E. Marjolin, l'honorable A. J. B. Ogilvy et le Dr J.M. Van Susante.

BENDIX CORPORATION

La Bendix Corporation (Southfield Michigan, U.S.A.), qui détient plus des deux tiers du capital de la Société D.B.A., a été approchée par deux actionnaires français de cette société désireux de céder leurs actions qui représentent un peu plus de 6 % du capital. Un accord est intervenu entre les parties pour une cession de ces titres au prix de 120 F par action, et l'application a été effectuée en Bourse le 28 mars 1975.

A la suite de cette opération et ainsi que le précise un avis de la Chambre syndicale des agents de change, Bendix Corporation s'est engagée à acquérir en Bourse au même prix de 120 F, durant un minimum de quinze séances de Bourse à compter du 28 mars 1975, toutes quantités d'actions D.B.A. qui seraient présentées à la vente.

Bendix Corporation, consciente des perspectives incertaines à court terme qui s'offrent à la Société D.B.A., a pris cette disposition en plein accord avec la Chambre syndicale des agents de change afin d'étendre à tous les actionnaires qui le désireraient la possibilité de céder leurs actions au même prix que celui retenu pour la transaction ci-dessus mentionnée.

En effet, la conjoncture actuelle, peu favorable au développement des activités automobiles et aérospatiales de D.B.A., ne permet pas d'envisager, au cours de l'exercice actuel, un redressement suffisant de la rentabilité de cette société, qui a été particulièrement éprouvée au cours de l'année 1974.

En outre, la liquidation décidée récemment de la Société Deutsche Bendix Ausrustung, filiale commune en Allemagne de Bendix Corporation et de D.B.A., obligera cette dernière à passer par pertes et profits des provisions importantes, certainement supérieures à la valeur au bilan de D.B.A. de cette participation de 12 800 000 F, et à rembourser la part qu'elle a garantie de certains emprunts contractés pour le financement de cette filiale allemande.

CREDINTER

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est réunie sur deuxième convocation le 27 mars 1975. Elle a approuvé les comptes du quatrième exercice social, clos le 31 décembre 1974 qui se soldent par un bénéfice distribuable de 7 970 108 F contre 7 068 089 F au 31 décembre 1973.

Le dividende a été fixé à 5,90 F par action, assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 0,81 F, soit un revenu global de 6,71 F, en augmentation de 10,54 % sur celui de l'exercice précédent. Le paiement sera effectué à partir du 4 avril 1975 à 12 heures aux guichets du Crédit industriel et commercial, des banques affiliées à son groupe et de la Banque de Suez et de l'Union des mines.

Les actionnaires auront la possibilité jusqu'au 4 juillet 1975 de remployer le montant du dividende brut en souscrivant des actions nouvelles en franchise de droit d'entrée.

Enfin, l'assemblée générale a renouvelé les mandats d'administrateur de M. Philippe Aymard et de la Banque Dupont.

A l'issue de cette assemblée, le conseil d'administration a reconduit M. Philippe Aymard dans ses fonctions de président de la société.

INTERBAIL

Réunis en assemblée ordinaire et extraordinaire, le 27 mars 1975, sous la présidence de M. Jean Griffon du Bellay, les actionnaires ont examiné et approuvé les comptes de l'exercice écoulé.

Sur le bénéfice net de 17 358 862,68 F, il a été décidé de prélever une somme globale de 14 917 200 F, permettant la distribution d'un dividende unitaire de 12,40 F, qui sera mis en paiement, sur présentation du coupon n° 7, le 30 avril 1975.

L'assemblée a aussi renouvelé les mandats d'administrateur de la société d'assurances Winterthur Accidents de la Société Française d'Assurances pour favoriser le crédit et les mandats des commissaires aux comptes, MM. Frinault et Naudy.

En outre, statuant aux conditions requises pour la validité des décisions extraordinaires, l'assemblée a donné au conseil les pouvoirs nécessaires pour procéder, le cas échéant, à l'émission d'un emprunt convertible en actions d'un montant maximum de 150 000 000 de F. Le président du Bellay a toutefois précisé que cette autorisation n'était demandée par le conseil qu'à titre de précaution, puisque Interbail procède actuellement à l'émission d'un emprunt ordinaire qui va lui procurer 81 000 000 F de ressources supplémentaires.

LEGRAND

APPAREILLAGE ELECTRIQUE D'INSTALLATIONS

Le chiffre d'affaires définitif de l'exercice 1974 s'est élevé à 502,7 millions de francs hors taxes (1), contre 402,4 millions de francs en 1973.

Malgré la baisse du rythme de développement des ventes au cours du quatrième trimestre (+ 12 %) la progression enregistrée durant les neuf premiers mois (+ 27 % pour le premier semestre, + 31 % pour le troisième trimestre) a permis de maintenir un taux de croissance annuel supérieur à 24 %, avec le renfort, il est vrai, des exportations, en hausse de 58 %.

La décélération des derniers mois de 1974, générale du reste, si l'on se réfère à la chute de la production industrielle au cours du quatrième trimestre (— 8 %), a prolongé ses effets en janvier et février 1975. Pour ces deux mois, le montant des facturations hors taxes s'élève à 91,26 millions de francs (1), soit + 9,18 % par rapport à l'exercice précédent. A structure comparable (c'est-à-dire ventes INOVAC et ATROW exclues), l'augmentation ressort à 1,78 %.

(1) Non consolidé.

CHAMPAGNE PIPER-HEIDSIECK

ANCIENNE MAISON HEIDSIECK FONDÉE EN 1785

Augmentation du dividende

Le conseil d'administration, réuni à Reims le 17 mars, a examiné les comptes provisoires de l'exercice 1974, qui comportent un recul des expéditions mais ne présentent, en revanche, aucune dégradation des marges de l'activité du champagne PIPER-HEIDSIECK. Les expéditions ont atteint 3 053 000 bouteilles, dont 1 161 000 bouteilles en France et 1 892 000 bouteilles à l'exportation (soit une diminution de 27 %).

Le chiffre d'affaires n'a fléchi que de 15 %, atteignant 70 100 000 F.

Le bénéfice brut d'exploitation de la société doit être considéré comme très satisfaisant, compte tenu de la réduction des ventes. Il dépasse 12 millions de francs. Après affectation de 1 787 000 F aux amortissements, la société a pris la décision d'utiliser la faculté qui est la sienne cette année encore de pratiquer la plus large dotation possible à la provision pour hausse des prix. Cette dernière pourra être utilisée à hauteur de 13 millions de francs, ce qui, sur le plan strictement comptable, aboutira pour l'exercice 1974 à un résultat équilibré. A défaut de l'établissement de cette provision, le bénéfice net ajusté aurait été, après impôt sur les sociétés au taux normal, de 6 millions de francs.

Le conseil a, de plus, décidé de porter la distribution nette par action de 6 F à 7 F. Le dividende global (incluant l'impôt déjà versé au Trésor), sera ainsi porté de 9 à 10,50 F.

LOCAFINANCIÈRE

Exercice 1974

Le conseil d'administration, qui s'est réuni le 26 mars 1975, a arrêté les comptes de l'exercice.

Le bilan totalise 320 588 404,84 F contre 243 451 094,48 F en 1973.

Les immobilisations en location simple et en crédit-bail représentent, nettes d'amortissements 302 408 706,47 F, hors taxes, contre 228 483 052,90 F l'an dernier.

Compte tenu des amortissements effectués (20,7 millions de F) et des engagements restant à réaliser (70 millions de francs) ; le volume total des opérations engagées s'élève à 393,1 millions de francs.

Le financement des opérations est assuré par les fonds propres : capital et réserves à concurrence de 171,6 millions de francs et par des capitaux d'emprunt pour 117,6 millions de francs (G.O.B.T.P., 37 millions de francs, concours bancaires à court, moyen et long terme : 80,6 millions de francs).

Pour assurer le financement des opérations et consolider ses ressources, LOCAFINANCIERE a émis, en janvier 1975, auprès de ses actionnaires, un emprunt obligataire de 50 000 000 de francs ; de plus, elle participera, en 1975, à des emprunts de groupements pour un montant de 38 000 000 de francs.

Les recettes locatives H.T. se sont élevées à 37,43 millions de francs, en progression de 43,6 % sur l'exercice précédent. Dans ce total les loyers de crédit-bail entrent pour 32,88 millions et les loyers d'immeubles locatifs pour 4,55 millions

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 21 335 481,96 F (contre la somme de 19 576 919,97 F en 1973).

Le conseil proposera à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires la distribution d'un dividende global de 19 387 500 F, correspondant à un dividende unitaire de 11,75 F par action, contre 10,50 F en 1973 et 9,50 F en 1972.

SICOTEL

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE CONSTRUCTION HOTELIÈRE

Exercice 1974

Le conseil d'administration au au cours de sa séance du 24 mars 1975 a approuvé les comptes de l'exercice 1974 qui se soldent par un bénéfice net de 8 489 014 F après 3 559 358 F d'amortissements, contre 3 313 786 F après 1 509 095 F d'amortissements pour l'exercice précédent

A l'assemblée générale à laquelle les comptes seront soumis, et dont la date est fixée au 23 mai 1975, il est prévu de proposer la distribution d'un dividende de 8,25 % sur le capital versé contre 7,50 % pour l'exercice 1973, représentant un coupon de 8,25 F par action ancienne et 6,20 F par action nouvelle

Rappelons que le capital de SICOTEL a été porté au cours de l'exercice 1974 de 50 000 000 à 100 000 000 de F, et à 200 000 000 de F au début de l'année 1975.

La total des engagements signés au 31 décembre 1974 dépassait 500 000 000 de F représentant quarante-six hôtels, dont vingt-cinq étaient en exploitation à la fin de l'exercice

Worms Investissement

L'assemblée générale ordinaire annuelle de la société d'investissement à capital variable WORMS INVESTISSEMENT, réunie le 26 mars sous la présidence de M. Christian de Fels, a approuvé le compte rendu d'activité de l'exercice 1974 et le bilan au 31 décembre 1974 qui fait apparaître un bénéfice distribuable de 4 404 893 francs provenant des revenus du portefeuille, en augmentation de 3 927 582 F à 4 157 774 F, et des intérêts en augmentation de 578 656 F à 1 017 849 F, sous déduction des frais de gestion.

Compte tenu du report à nouveau de 58 152 F, l'assemblée a fixé le dividende à 8,30 F par action, contre 7,60 F l'année dernière, représentant une distribution de 4 408 130 F (contre 3 756 923 F) sur la base des 531 100 actions en circulation le 31 décembre.

Avec un crédit d'impôt de 1,86 F, le revenu global ressortira à 10,16 F, contre 9,46 F en 1973.

L'assemblée a autorisé le conseil d'administration à imputer sur les provisions pour moins-values éventuelles une somme de 17 209 990 F correspondant essentiellement aux moins-values sur ventes de titres et à la dépréciation boursière constatée le 31 décembre sur les titres en portefeuille.

Le surplus desdites provisions pour moins-values éventuelles, les autres réserves et les primes d'émission représenteront encore un complément de fonds propres de 38 100 446 F par rapport au capital de 53 110 000 F le 31 décembre.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration a décidé de mettre le dividende en paiement le lundi 7 avril, aux caisses de la BANQUE WORMS, de la BANQUE DE L'UNION OCCIDENTALE et de la BANQUE DE GESTION PRIVEE comme les années précédentes.

Ce dividende sera représenté par deux coupons :

— Le coupon n° 8 de 3,97 F et assorti d'un crédit d'impôt de 0,43 F correspondant au revenu des obligations françaises non indexées ;

— Le coupon n° 9 de 4,33 F et assorti d'un crédit d'impôt de 1,43 F correspondant aux autres revenus.

Les actionnaires auront pendant un délai de quatre mois la faculté de réinvestir leur dividende en actions WORMS INVESTISSEMENT en bénéficiant de l'exonération totale du droit d'entrée.

L'assemblée générale a renouvelé le mandat de M. Pierre Jonchères et de la BANQUE WORMS, administrateurs sortants, et appelé M. Didier Renaudin aux fonctions de censeur.

EUROPE n° 1 - IMAGES ET SON

L'assemblée générale qui s'est réunie le 25 mars 1975 à Monte-Carlo a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1974.

L'exercice 1973-1974 est marqué par une progression du chiffre d'affaires de l'activité radiodiffusion d'Europe n° 1 de 3,07 %. Le bénéfice net de la société Europe n° 1 - Images de Son s'élève à 21 754 471 F. L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende de 20,00 F brut par action identique à celui de l'année dernière, malgré la charge supplémentaire que représente la contribution exceptionnelle de 18 %.

Pour les actionnaires de statut fiscal français, le dividende net après précompte s'élèvera à 19,24 F et le revenu total, compte tenu de l'avoir fiscal, s'établira à 28,86 F (contre 28,74 F l'année dernière).

Ce dividende sera payable à partir du 14 avril 1975 au Crédit lyonnais à la Banque nationale de Paris, à la Société générale, à la Banque de l'Indochine, chez MM. Lazard Frères et Cie, à la Banque de Suez et de l'Union des mines, à la Banque Rothschild.

Pour les cinq premiers mois de l'exercice en cours (1er octobre 1974 au 28 février 1975), le chiffre d'affaires radiodiffusion du groupe s'établit à 87 516 000 F, contre 81 743 000 F pour la même période de l'exercice précédent, soit une progression de 7,06 %.

ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

CONVOCATION

Les membres adhérents et participants de l'Association GR 4 sont convoqués en assemblée générale, le vendredi 18 avril 1975, à 15 heures, 16-18, rue Jules-César, 75012 Paris (salle de réunions).

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport d'activité ;
- Situation du régime et perspectives d'avenir ;
- Renouvellement partiel du conseil d'administration.

BANQUE EUROPÉENNE DE CRÉDIT

Dans sa dernière séance le conseil d'administration de la Banque européenne de crédit, Bruxelles, a nommé M. J. J. Van der Hagen directeur général adjoint, MM K. W. Cassidy et Ph. Muuls directeurs, et M. M. Bellis, directeur adjoint.

Nous rappelons que la BEC est une filiale commune des banques membres du groupement international EBIC, dont fait partie la Société générale.

I.H.C. HOLLAND

Le conseil de surveillance et le conseil de direction d'IHC Holland N.V. font savoir que le bénéfice net de l'exercice 1974 s'élève à 4 392 000 Fl.

Il a été décid de proposer à l'assemblée générale des actionnaires, qui se tiendra le 22 mai, le paiement pour l'exercice 1974 d'un dividende de 0,50 Fl comptant par action de 10 Fl

ERS DES SOCIÉTÉ

LA VIE ÉCONOMIQUE

A L'ÉTRANGER

POUR LA PREMIÈRE FOIS EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE

Une cimenterie est occupée depuis trois semaines par ses ouvriers

L'affaire peut avoir des conséquences sur l'extension de la cogestion

Bonn. — L'occupation de la cimenterie Seibel et fils à Erwitte, en Rhénanie-du-Nord-Wesphalie, est entrée dans sa troisième semaine, événement sans précédent en République fédérale. Depuis trois semaines, les salariés occupent vingt-quatre heures sur vingt-quatre cette usine, qui est la principale entreprise de la ville, proche de Dortmund, qui compte cinq mille habitar·

Le conflit, qui par certains aspects rappelle l'affaire Lip, a commencé en décembre. Invoquant la récession qui frappe son usine comme tant d'autres, M. Clemens Seibel annonce à l'inspection du travail son intention de mettre vingt ouvriers au chômage partiel. Curieusement, le comité d'entreprise est le dernier à être informé. Lorsqu'il l'apprend, il demande à la direction, comme il en a le droit, de lui prouver d'abord, bilan à l'appui, que les affaires marchent mal. M. Seibel, très vieille école allemande, refuse.

L'affaire traîne. Elle se gâte le 8 mars où, pour manifester son autorité, M. Seibel licencie quatre-vingt-six ouvriers. Le syndicat I.G. Chemie suit le conflit de très près ; il y va de sa crédibilité auprès d'un personnel syndiqué à 100 %. Sans hésiter, il donne son accord à une grève de protestation. M. Seibel réplique par le licenciement de l'ensemble des salariés, cadres compris. Le personnel de la cimenterie ne comprend plus. Pendant des années, le patron l'avait obligé à faire des heures supplémentaires.

Deux jours plus tard, le conflit s'aggrave quand le personnel constate, en recevant les feuilles de paie, que la direction a retenu de 200 à 900 DM par personne sur le dernier

De notre correspondant

salaire, soit, au total, 35 000 DM (63 000 F).

Parmi les licenciés se trouvent des handicapés, des représentants syndicaux, à qui le législateur a accordé *une sécurité particulière de l'emploi.* La réaction ne se fait pas attendre : le personnel, sauf les cadres, occupe la cimenterie, sous l'œil bienveillant de la police, qui rejette une demande de M. Seibel d'évacuer l'usine par la force. « *Il s'agit d'un conflit légal du travail dans lequel nous n'avons pas à intervenir* », affirme le chef des policiers.

A Erwile, on n'aime pas trop le terme « *occupation* », tout en reconnaissant que « *grève* » convient encore moins. L'aspect révolutionnaire de la situation tranche avec les principes de consensus social de concertation entre syndicats et patronat traditionnels dans ce pays. *Un porte-parole de l'I.G. Chemie* estime d'ailleurs qu'il ne s'agit pas d'une occupation à proprement parler, puisque les salariés se rendent, comme d'habitude, à la cimenterie et respectent scrupuleusement leurs horaires. Si M. Seibel le souhaite, la production peut reprendre en l'espace de deux heures.

Pendant les premiers jours du mouvement, le comité d'entreprise a examiné les bilans de l'entreprise et les juge moins catastrophiques que ne le disait la direction. Il précise alors ses revendications : annulation de tous les licenciements, ouverture de négociations sur la mise en chômage partiel d'un nombre réduit de salariés ; les représentants du personnel sont même disposés à engager des pourparlers sur une diminution à long terme des effectifs.

Le rejet par M. Seibel de ces propositions modérées donne au mouvement de protestation une ampleur qu'il n'aurait sans doute pas atteint autrement : toute la ville soutient les occupants. La population d'Erwite et des communes voisines apporte des sandwiches, de la bière et même... des œufs de Pâques. Des messages de solidarité affluent des quatre coins de la République fédérale. Les députés sociaux-démocrates, en tournée électorale à travers la Rhénanie du Nord-Westphalie, le groupe S.P.D. du Bundestag, envoient de l'argent.

L'affaire Seibel est-elle un Lip version allemande ? Certainement pas : le personnel n'a envisagé, à aucun moment, de se lancer lui-même dans la production. Prêt au dialogue, il sait que M. Clemens Seibel est isolé : l'organisation régionale du patronat a été d'ailleurs la première à prendre ses distances à son égard. L'Union chrétienne-démocrate, proche des milieux industriels, a suivi l'exemple. *A cinq semaines du scrutin en Rhénanie du Nord-Westphalie,* l'opposition ne tient pas à compromettre ses chances électorales. Les occupants se refusent encore à croire à la fermeture définitive de la cimenterie. Celle-ci aurait à coup sûr des conséquences dramatiques : l'entreprise est le principal employeur d'Erwite, où pour 6 % la population active se trouvait déjà au chômage avant le conflit.

Le 3 avril doit commencer la mission du médiateur désigné par le gouvernement du Land.

L'affaire connaîtra alors un retentissement national. Pour le secrétaire local de la puissante Confédération des syndicats (D.G.B.), le conflit montre combien il est urgent que la cogestion devienne une réalité dans toutes les entreprises.

Mais la plus ancienne des revendications du D.G.B. reste toujours controversée entre les partenaires de la coalition gouvernementale socialistes-libéraux : pour éviter des accrochages avec ses alliés, le chancelier Schmidt est tenté de suivre les conseils de ses proches collaborateurs qui sont d'avis de renoncer pour le reste de la législature, à toute réforme ambitieuse. L'électorat allemand, estiment-ils, a déjà été trop souvent déçu par des promesses de réformes annoncées avec fracas mais irréalisables, en raison de l'hostilité des libéraux.

(Intérim.)

Au Danemark

L'APPLICATION DU BUDGET 1975-1976 NE SUFFIRA PAS POUR ASSAINIR L'ÉCONOMIE

De notre correspondante

Copenhague. — Le gouvernement minoritaire social-démocrate, que M. Anker Joergensen préside depuis le 13 février, a réussi à faire adopter par le Parlement le budget national de l'exercice 1975-1976 qui commence le 1er avril. L'affaire était délicate. Le nouveau cabinet avait hérité du projet de budget élaboré par le gouvernement libéral de M. Hartling ; ce projet comportait une impasse de 7 milliards de couronnes (5 milliards et demi de francs) ce qui rendait nécessaire à la fois la création de nouvelles taxes et la recherche d'économies substantielles. Les sociaux-démocrates ont dû consentir à un certain nombre d'amendements pour obtenir les voix nécessaires, étant donné qu'ils ne disposent que de 52 des 179 sièges du Parlement.

Le vote a été acquis par cent trente et une voix (sociaux-démocrates, radicaux, conservateurs, libéraux, chrétiens populaires et centre démocratique) *contre trente-cinq* (parti du progrès, communistes orthodoxes et socialistes de gauche), les socialistes du peuple s'étant abstenus. La loi de finances prévoit une taxe sur la consommation électrique et une diminution des allocations familiales pour les familles dont le revenu annuel est supérieur à 90 000 couronnes (environ 72 000 francs). Le gouvernement n'a obtenu que la moitié des crédits, destinés surtout à subventionner des travaux publics afin de résorber le chômage, et a dû accepter au total 1 milliard de francs d'économies.

Après la reconduction autoritaire des conventions collectives et l'adoption du budget, mesures insuffisantes, selon les experts, pour assainir réellement la situation, il reste à M. Joergensen à faire des réformes plus radicales. Ce qui sera une entreprise plus malaisée. — C. O.

L'O.C.D.E. recommande à la Suisse d'assouplir sa politique monétaire...

A défaut de changement de politique, le recul de l'activité déjà enregistré au cours du second semestre de 1974 risque de se poursuivre en Suisse tout au long de 1975. C'est ce que constatent les experts de l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.) dans l'étude annuelle consacrée à ce pays.

Le produit national brut diminuerait de 1,2 % cette année, après avoir stagné en 1974 et augmenté de 3,5 % en 1973. La consommation privée en progresserait que de 0,5 % alors que les investissements diminueraient de près de 9 % en raison de la forte baisse de la construction résidentielle. Cependant, la hausse des prix à la consommation serait de l'ordre de 8 %, contre près de 10 % en 1974 et, en dépit d'un ralentissement des exportations, la balance des opérations courantes n'enregistrerait qu'un léger déficit.

Face à ces risques de récession et de montée du chômage — déjà, fin 1974, le nombre de personnes à la recherche d'un emploi a été le plus élevé qui ait été enregistré depuis 1968 et la couverture du risque chômage est « *très faible* », — les experts de l'O.C.D.E. recommandent à la Suisse d'« *aménager* » sa politique monétaire et budgétaire. Ainsi « *un accroissement substantiel et rapide des investissements publics constituerait la méthode la plus appropriée pour soutenir le niveau de l'activité : leur mise en œuvre permettrait de résorber en partie la marge de production inemployée qui est, à l'heure actuelle, particulièrement importante dans le secteur des travaux publics et de la construction* ». Sur le plan monétaire, il conviendrait de « *moduler* » les contrôles sur les marchés des capitaux et, surtout, d'augmenter de façon plus rapide les liquidités, en désencadrant sélectivement le crédit.

Enfin, soulignent les experts, les autorités helvétiques ont à faire face au problème « *important et complexe* » de l'afflux de capitaux étrangers et des pressions à la hausse sur le franc suisse, dont la valorisation pourrait atteindre « *un seuil critique* » pour les exportations, l'activité et l'emploi. Des mesures ont été prises : « *d'autres initiatives pourraient s'avérer nécessaires* ». Les exeprts estiment en conclusion qu'« *un certain assouplissement de la politiqe monétaire présente le double avantage de contribuer, au plan intérieur, à soutenir l'activité, tout en permettant, au niveau des relations extérieures, d'éviter le recours à des mesures plus prononcées de contrôle des changes* ».

...et à la Grande-Bretagne de lutter en priorité contre l'inflation

Les perspectives économiques de la Grande-Bretagne dépendent en grande partie de l'évolution des rémunérations et des prix, notamment de la mesure selon laquelle les accords de salaires à conclure « *respecteront* » les principes du « *contrat social* », constatent les experts de l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.) dans l'étude annuelle consacrée à ce pays. Déjà les augmentations accordées récemment dépassent 20 %, « *alors que les précédents accords de salaires remontent à moins d'un an* » ; dès lors, les gains nominaux pourraient progresser d'environ 25 % entre 1974 et 1975, ce qui, étant donné le desserrement du contrôle des prix, accentuerait l'inflation et ne permettrait « *guère d'escompter d'amélioration des revenus réels disponibles* », compte tenu de l'alourdissement automatique de la fiscalité. Le coût de la vie augmenterait d'au moins 20 % cette année

La consommation privée continuerait de « *manquer de vigueur* », augmentant faiblement en premier semestre pour baisser légèrement au second : + 2 % pour l'année contre — 0,5 % en 1974. Les dépenses publiques s'accroîtraient plus rapidement que l'an dernier (3 % contre 1,5 %). En revanche, les investissements privés diminueraient fortement, de 7 à 10 %, d'une part à la suite du déclin de la construction résidentielle, de l'autre à cause du manque d'optimisme des industriels et de l'« *étroitesse persistante* » de la situation financière des entreprises. Cependant, les exportations, qui continueront à bénéficier d'un avantage de prix, augmenteraient en volume d'environ 1 %, alors que les importations ne progresseraient que lentement. Le déficit commercial devrait s'élever à 10.75 milliards de dollars (4.5 % du produit intérieur brut), contre 12 milliards en 1974 (6,5 % du PIB). En raison d'un excédent plus important des échanges invisibles, la balance des paiements courants serait déficitaire d'environ 7,5 milliards de dollars. Au total le produit intérieur brut augmenterait de 1,25 % (— 0.25 % en 1974). L'O.C.D.E. s'attend à une élévation « *notable* » du chômage, qui pourrait, à la fin de 1975, affecter 850 000 à 950 000 personnes (800 000 en mars), soit 3.75 à 4.25 % de la population active.

De massifs délestages de main-d'œuvre

Dans ce contexte, « *priorité doit être donnée à la réduction du taux d'inflation et de déficit de la balance courante* », ce qui, en cas de succès, améliorerait les perspectives d'évolution de l'emploi et de l'investissement.

Faute d'un ralentissement de l'inflation, les employeurs devraient sans doute, afin de protéger leurs marges bénéficiaires, procéder à des « *délestages massifs de main-d'œuvre* ». De plus, l'inflation accentue la dégradation des intentions d'investissement qui, dans l'industrie, « *sont tombés à des niveaux d'une faiblesse sans précédent* ». Il sera d'ailleurs, indiquent les experts, « *peut-être nécessaire de mettre en œuvre de nouvelles mesures pour améliorer la confiance des entreprises* ».

Une limite : l'ampleur du déficit extérieur rend « *très difficile d'opérer une relance de l'économie intérieure, en particulier une stimulation de la consommation privée qui se répercuterait rapidement sur les importations* ».

Jusqu'ici la Grande-Bretagne a pu financer sans graves difficultés ce déficit, et « *les perspectives d'évolution à moyen terme de la balance des paiements sont éclaircies par la mise en exploitation des gisements du pétrole de la mer du Nord* ». Selon les programmes officiels, il en résulterait pour la balance commerciale une économie de devises de l'ordre de 6 milliards de dollars (au prix de 1974) en 1978 qui atteindrait 8 milliards en 1980.

L'avenir apparaît ainsi moins sombre ; mais, souligne l'O.C.D.E., faute d'un ralentissement de l'inflation en 1975, ce qui faciliterait le transfert des ressources vers l'investissement et l'exportation, « *les possibilités de mener une certaine action de relance sans doute fort minces* ».

CORRESPONDANCE

L'inflation dans les démocraties populaires

M. Christian Jelen, journaliste, auteur du livre les Normalisés, *s'étonne, dans une longue correspondance consacrée à l'agriculture dans les pays de l'Est, du silence de* l'Humanité *sur ces questions, l'objectif du parti communiste étant, selon lui, de démontrer que* « la crise n'est ni mondiale ni fatale ».

Si les pays de l'Est sont à l'abri de la crise, écrit M. Jelen, pourquoi le prix du litre de super a-t-il augmenté au printemps 1974 de 69 % en Pologne et de 44 % en Tchécoslovaquie ? Le litre d'essence ordinaire de 80 % à Varsovie et de près de 50 % à Prague ? Et pourquoi le gouvernement hongrois a-t-il, le 1er septembre 1974, relevé de 40 % les carburants auto, de 16 % le charbon, de 30 % le gaz *domestique et de 18 % le bois* de chauffage ?

Si l'économie soviétique n'est pas affectée par la crise énergétique, pourquoi l'U.R.S.S. vend-elle son pétrole environ 130 % plus cher aux pays frères ? Et avant même que cette augmentation ait lieu, pourquoi le *Nepszabadsag*, quotidien du comité central, indiquait-il que les prix des matières premières allaient connaître en 1975, en Hongrie, une hausse moyenne de 52 %, ceux des produits industriels de 15 % et ceux des denrées agricoles de 28 % ?...

Si l'inflation est inconnue dans les démocraties populaires, pourquoi les journaux de Budapest *ont-ils annoncé, le 5 janvier* dernier, toute une série de hausses : vélos (5 %), outils agricoles (21 %), appareils ménagers électriques (5 %), cosmétiques (8 à 35 %), pneus automobiles (12 à 18 %), meubles (6 à 10 %), pulls pure laine (10 %), couvertures pure laine (24 %), costumes pure laine (10 à 21 %)...

Pourquoi *Zycie Gospodarsze*, hebdomadaire économique du parti polonais du 5 janvier 1975 reconnaît-il qu'entre novembre 1973 et novembre 1974 le prix du poulet a augmenté de 42 %, des pommes de terre de 43 % dans la voïvodie de Cracovie et de 32 % dans celle de Rzeszow, des oignons de 50 % en moyenne et de 80 à 120 % sur le marché libre à Cracovie, des carottes de 70 %, des choux de 10 %, des pommes de 20 %, du bœuf de 10 %...

Pourquoi les Soviétiques épargnent-ils jusqu'à 50 % de leurs revenus ? Pourquoi 200 000 millions de zlotys dorment-ils aujourd'hui dans les caisses d'épargne polonaises ? Et si les premiers 100 000 millions ont été économisés depuis vingt-cinq ans, pourquoi les 100 000 autres y sont-ils seulement depuis trois ans (*Zycie Literackie*, 5 janvier 1975) ?

Faut-il comprendre que la pénurie chronique des marchandises est une manifestation inflationniste, là où existe une planification hyper-centralisée ?

En Finlande

Le gouvernement décide de taxer les importations et de bloquer les prix

De notre correspondant

Helsinki. — Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures destinées à réduire le déficit de la balance des paiements finlandaise, qui fut de l'ordre de 5 milliards de marks (6 milliards de francs) en 1974, et a déjà atteint 1,7 milliard pour les deux premiers mois de l'année 1975. Ces mesures viennent s'ajouter aux restrictions de crédits décidées la veille par la Banque de Finlande.

Une taxe sur les importations est établie sous la forme d'un dépôt obligatoire pouvant représenter jusqu'à 30 % de la valeur du produit importé. Le dépôt est remboursable six mois au plus tard après la date de sa constitution. Le pourcentage varie en fonction de l'utilité des produits importés : proche du plafond pour les biens de consommation pour lesquels il existe un produit de substitution en Finlande (appareils de radio, électroménager, etc.) et proche du plancher pour les biens d'équipement destinés à accroître la capacité d'exportation du pays. Afin d'éviter une ruée sur les importations avant l'adoption de cette loi par le Parlement, un dépôt obligatoire moyen provisoire de 15 % a été instauré immédiatement. Ce dépôt sera remboursé ultérieurement, le cas échéant.

Par ailleurs, un blocage des prix a été décidé, en particulier dans le but d'empêcher que le coût supplémentaire représenté par le dépôt obligatoire sur les importations ne soit répercuté sur les prix à la consommation. Cette seconde mesure doit, elle aussi, faire l'objet d'un projet de loi sur la surveillance des prix, soumis au Parlement. Le blocage des prix sera en vigueur jusqu'à février 1976. Ces deux lois devraient être présentées dans les deux semaines au Parlement et requièrent pour être adoptées la majorité des cinq sixièmes.

Adoptées à l'unanimité par le gouvernement, ces armes économiques doivent être accompagnées de mesures concernant les dépenses publiques. M. Virolainen, ministre des finances, a indiqué que le rythme d'augmentation des dépenses de l'Etat ne serait que de 3,5 % pour 1975 et de 2 % pour 1976, au lieu d'une moyenne de 4,2 % entre 1964 et 1973. On est prêt à mettre en œuvre une politique financière plus stricte, mais, a rappelé M. Sorsa, premier ministre (social-démocrate), sans mettre en danger ni le plein emploi (le taux de chômage est actuellement l'un des plus bas que la Finlande ait connu), ni la réalisation de réformes importantes en cours, comme la réforme de l'école de base. Le ministre des finances a rappelé que les principales réductions de dépenses publiques sont à rechercher du côté des dépenses communales dont on souhaite qu'elles n'augmentent qu'au rythme de 4 % par an. Le ministre des finances espère que le déficit budgétaire ne sera que de 4 milliards en 1975, et retombera à 2 milliards en 1976.

GILLES GERMAIN.

En Norvège

Le gouvernement entend participer davantage à l'exploitation du Spitzberg

De notre correspondant

Oslo. — Dans un Livre blanc sur le Spitzberg, le gouvernement norvégien annonce qu'il entend accroître la participation de l'Etat à toutes les activités dans cette région. Le contrôle de l'Etat devient indispensable en raison de l'intérêt porté à l'étranger aux ressources naturelles que peut receler l'archipel, précise le gouvernement. La Norvège, ajoute-t-il, a l'intention de négocier, sur une base d'égalité, avec tous les pays signataires du traité international de 1921.

Quarante pays avaient signé cette convention leur donnant droit de s'installer dans la région sous administration norvégienne. La sécurité dans cette région jusqu'à présent peu active ne posait presque pas de problèmes. Mais la situation pourrait rapidement évoluer. C'est pourquoi le gouvernement norvégien estime préférable d'exploiter avec une sage lenteur les ressources potentielles de l'archipel.

Le Livre blanc ne cache pas les difficultés avec l'Union soviétique. Celle-ci n'accepte pas toujours les mesures administratives décidées par la Norvège, qui n'a pas les moyens de faire respecter ses décisions, puisque l'archipel doit demeurer démilitarisé.

La présence soviétique au Spitzberg est importante : deux mille personnes y travaillent, surtout dans les mines de charbon. La Norvège a, elle aussi, l'intention d'augmenter la production de charbon au Spitzberg en ouvrant une deuxième mine, ce qui nécessitera des investissements de l'ordre de 50 000 *couronnes*. Actuellement, la communauté norvégienne au Spitzberg ne compte qu'un millier de personnes. Pour attirer de la main-d'œuvre, les revenus au Spitzberg ne sont pratiquement pas taxés.

Le gouvernement estime que le nouvel aérodrome au Spitzberg ouvrira l'archipel au tourisme. Il envisage la construction d'un hôtel à Longyearbyen. Mais il estime qu'il faudrait limiter le trafic touristique tant pour sauvegarder la nature que pour éviter tout incident dans cette région sensible.

Toute l'activité industrielle norvégienne au Spitzberg est actuellement dans les mains d'une société privée, la Store Norske Spitzbergen, qui se charge également des écoles, du service médical et de la construction des logements. Le Livre blanc annonce que désormais l'Etat prendra en charge toutes ces activités sociales et qu'il a l'attention d'augmenter sa participation dans les charbonnages pour s'en assurer le contrôle.

Le Livre blanc évoque aussi la question de savoir si l'archipel possède ou non son propre plateau continental. La thèse d'Oslo est qu'il s'agit du plateau norvégien. Cet argument n'est pas accepté par tous les pays signataires. Déjà, l'U.R.S.S., les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont fait des réserves : en effet, s'il est démontré que le Spitzberg possède son propre plateau continental, tous les pays signataires du traité de 1921 auront automatiquement le droit d'exploiter les ressources naturelles potentielles d'une grande partie de la mer Arctique.

Le Livre blanc insiste en conclusion sur la nécessité de laisser la Norvège exercer un contrôle strict sur la région du Spitzberg, afin d'éviter toute confrontation entre les autres pays intéressés.

FRANK BJERKHOLT.

MARCHÉS FINANCIERS

NEW YORK

Effritement

Le marché new-yorkais s'est légèrement replié lundi, à l'issue d'une séance peu active, et l'indice des industrielles s'est établi en clôture à 768,15, soit à 2,11 points au-dessous de son niveau précédent.

A l'ouverture, pourtant, un regain de fermeté, occasionné par la décision du président Ford d'avaliser les réductions d'impôts votées par le Sénat, avait été enregistré. Mais l'évolution dramatique de la situation militaire au Vietnam, en soulignant l'échec de la politique étrangère américaine, a quelque peu alourdi l'atmosphère.

L'activité s'est ralentie : 16,27 millions de titres ont changé de mains contre 18,30 millions précédemment.

Presque tous les compartiments ont subi des pertes légères. Les plus affectés, proportionnellement, ont été les produits chimiques et pharmaceutiques, les automobiles et les tabacs.

Sur 1 840 valeurs traitées, 788 ont baissé, 649 ont monté et 403 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones: transports, 165,48 (— 0,65) ; services publics, 77,20 (+ 0,26).

VALEURS	COURS 27/3	COURS 31/3
Alcoa	37 3/8	37 1/4
A.T.T.	49 3/4	49 3/8
Boeing	21 ...	20 5/8
Chase Manhattan Bank	32 1/8	31 3/4
Du Pont de Nemours	99 ..	99 1/8
Eastman Kodak	92 7/8	92 1/4
Exxon	73 5/8	74 ...
Ford	37 3/8	37 1/8
General Electric	46 3/4	46 ...
General Foods	24 1/2	24 3/8
General Motors	42 1/8	41 1/8
Goodyear	17 1/4	17 3/8
I.B.M.	207 1/2	206 5/8
I.T.T.	20 1/4	19 3/4
Kennecott	38 1/2	38 1/4
Mobil Oil	40 1/4	39 3/4
Pfizer	32 3/4	32 1/4
Schlumberger	114 1/4	112 ...
Texaco	24 3/4	24 1/8
U.A.L. Inc.	21 ...	20 7/8
Union Carbide	58 1/8	58 3/4
U.S. Steel	58 1/2	58 3/4
Westinghouse	14 1/2	14 3/4
Xerox	71 3/4	71 ...

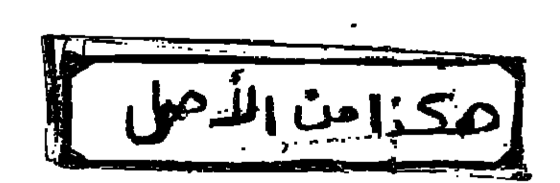
LONDRES

A la réouverture, mardi matin, après quatre jours de chômage, la tendance est très indécise. Les industrielles oscillent faiblement dans les deux sens, tandis que les pétroles s'orientent plutôt vers la baisse (BP). Recul des mines d'or. Stabilité des fonds d'Etat.

OR (ouverture) dollars : 177 25 contre 177 25

VALEURS	CLOTURE 27/3	COURS 1/4
War Loan 3 1/2 %	26 7/8	26 7/8
Beechamps	201 ...	200 1/2
British Petroleum	342 1/2	348 1/2
Shell	229	224 ...
Vickers	119	119 ...
Imperial Chemical	215	218
Courtaulds	98 ...	94 1/4
De Beers	233 1/2	233 1/2
* Western Holdings	39 1/4	39 3/8
Rio Tinto Zinc Corp.	129 ...	130 ...
* West Driefontein	48 ...	49 ...

(*) En livres.



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 1er avril 1975 a été tiré à 429 108 exemplaires.

LES DERNIÈRES HEURES DE LA DEUXIÈME VILLE DU VIETNAM DU SUD

La peur des représailles communistes et la défection des autorités ont provoqué une hystérie collective à Da-Nang

François Debré, qui se trouvait à Da-Nang vendredi 28 et samedi 29 mars, nous adresse l'article suivant sur les dernières heures du pouvoir sud-vietnamien dans cette ville.

Sur l'immense base de Da-Nang, la foule des réfugiés qui campaient depuis plusieurs jours le long de la piste d'envol dans l'attente d'un hypothétique secours était séparée en deux groupes distincts. Il y avait ceux qui attendaient autour des bâtiments de la compagnie Air Vietnam la venue d'avions civils et ceux qui, croyant encore à l'assistance américaine, étaient massés sur l'aire réservée aux appareils d'Air America.

La direction d'Air Vietnam avait depuis longtemps quitté la base après avoir cyniquement majoré de 50 % le prix des billets dont elle savait l'inutilité puisque la ligne Da-Nang - Saigon était déjà quasiment interrompue ; quant aux locaux d'Air America, ils avaient eux aussi été désertés.

Pourtant, vendredi à Da-Nang, la situation militaire était calme, les forces vietcongs et nord-vietnamiennes ne s'étaient montrées nulle part, aucun harcèlement n'avait eu lieu, et les seules rafales ponctuant le silence angoissé qui pesait sur la base étaient tirées par la police militaire pour empêcher que la piste ne soit submergée par les dizaines de milliers de réfugiés qui faisaient le siège de l'aéroport.

Un capitaine, pilote d'hélicoptère, contemplait le spectacle avec émotion et colère : *« Pourquoi ne viennent-ils pas ? Pourquoi le gouvernement ne fait-il rien ? Pourquoi les Américains se sont-ils enfuis ? Il y a cent mille hommes de troupe, ici ; pourquoi l'ordre n'est-il pas donné de rétablir le calme, de préparer la défense de la ville, d'organiser un pont aérien ?... Regardez ce matériel. »* Et le capitaine désignait les centaines d'hélicoptères et d'avions militaires rangés, inutiles, à l'autre extrémité de la piste.

« Les fonctionnaires, les notables, les responsables, ont déjà quitté Da-Nang, la plupart des officiers supérieurs ont déserté, a-t-il poursuivi. *Comme pour Pleiku, comme pour Kontum, comme pour Hué, Da-Nang va être livrée à l'ennemi sans la moindre résistance ; demain, ce sera Nha-Trang, Cam-Ranh et peut-être, après... Saigon. Moi, je déteste les communistes, cela fait vingt ans que l'on me répète qu'il faut tout sacrifier pour la liberté du pays : mais quelle liberté ? La liberté d'être jeté sur les routes, d'être massacré par les soldats qui pillent de mourir de faim et de soif, d'être abandonné par les responsables politiques ? Quand les communistes seront là, je leur proposerait ma collaboration : je ne veux plus entendre parler de ce gouvernement cynique et incapable. »*

Dans la soirée de vendredi, quelques appareils civils d'Air Vietnam pilotés par des Américains se posent à Da-Nang et embarquent plusieurs centaines de personnes. Un semblant d'ordre a été rétabli par quelques civils : un médecin et un instituteur vietnamiens qui attendent parmi les réfugiés. *« Cela ne va pas durer, on peut calmer les esprits, expliquer que la bousculade empêche les pilotes d'atterrir, mais dès qu'un avion arrive, les militaires repoussent ceux qui attendent ; ils font embarquer leurs familles et, sous la menace de leurs armes, ils montent à leur tour ; d'autres se mettent en civil et passent avant tout le monde ; alors c'est la ruée, le mitraillage... »*

Dans la nuit de vendredi à samedi, quelques obus sont tombés sur la ville, portant la panique à son comble. Les soldats tirent au hasard, se battent pour s'emparer d'un camion, d'une moto, d'une barque, d'un peu d'argent... des morts jonchent les rues, des enfants abandonnés pleurent.

Le vice-consul de France, entouré d'une poignée de compatriotes, de deux religieuses et de quelques Eurasiens, s'est réfugié au centre culturel.

« Le consul des Etats-Unis, avant-hier, m'avait affirmé que tout serait fait pour rapatrier les étrangers, dit-il ; *on parlait d'un pont aérien, d'un Boeing 747... Rien n'a été fait... Il semble même que ces nouvelles étaient exclusivement destinées à l'opinion internationale... »*

Un prêtre canadien, directeur d'un hôpital, tente de trouver de l'eau et des médicaments pour ses malades : *« Moi, je reste. Dans quelques jours, peut-être dans quelques heures, l'ordre sera rétabli par ceux d'en face ; tout ira mieux. On parle déjà de leaders de la troisième force venus récemment de Saigon pour constituer avec le G.R.P. une nouvelle administration civile. »*

La radio du Front, que tout le monde maintenant écoute dans les campagnes et dans les villes de ce qui reste de la République du Vietnam du Sud, annonce que les réfugiés peuvent revenir et que des chefs de province neutralistes ont été nommés.

Ces déclarations ne sont certes pas suffisantes pour calmer la panique qui gagne les dernières villes tenues par l'administration de Saigon. La démission des responsables civils, la défection des autorités militaires, la crainte des représailles communistes, la peur du pillage, continuent à provoquer des mouvements d'hystérie collective auxquels nul ne peut résister. Mais, depuis quelques jours, à Saigon, où plus personne ne croit plus que le gouvernement puisse renverser la situation, on accepte l'avenir avec une résignation qui, parfois, se teinte de soulagement.

« Thieu, qui tenait son pouvoir de l'armée et des Américains, entend-on souvent, *n'est plus qu'un homme seul et désemparé, les Américains l'ont lâché, l'armée s'est effondrée... Qu'importe le régime, pourvu que la paix revienne... »*

FRANÇOIS DEBRÉ.

Au Cambodge

Le maréchal Lon Nol a quitté Phnom-Penh « pour ne pas faire obstacle à la paix »

De notre envoyé spécial

Phnom-Penh. — C'est vers 12 heures, mardi 1er avril, que le maréchal Lon Nol quitte le Cambodge pour, comme il l'a affirmé dans un message diffusé après son départ, *« ne pas faire obstacle à la paix et à la liberté du peuple khmer ».* Le président fondateur de la République khmère avait gagné à bord d'un hélicoptère l'aéroport de Pochentong, d'où la Caravelle d'Air France s'est envolée immédiatement. Une roquette a explosé juste après le décollage de l'appareil, alors que les quelques dignitaires venus le saluer regagnaient leurs voitures. Mais les cérémonies de départ avaient eu lieu auparavant, au palais de Chamcar-Mon. Tout le petit monde politique de Phnom-Penh était venu saluer le maréchal, tandis qu'une fanfare jouait des airs militaires français. Vers 11 heures, une roquette avait explosé dans l'enceinte du palais, tuant une personne et en blessant deux.

Le maréchal Lon Nol a saisi la perche qui lui était tendue, avec l'évidente complicité de l'Indonésie, dont le chef de l'Etat, le général Suharto, lui avait transmis une invitation officielle. Pour sauver la face, il a, dans son allocution de départ, prononcée d'une voix lente, fatiguée, monocorde, affirmé à ses compatriotes que *« c'est dans l'esprit de la recherche de la paix que je désire m'entretenir avec notre grand ami le président Suharto »,* ajoutant : *« Vu mon état de santé, qui me force à suivre un traitement, j'ai pris la liberté de poursuivre mon voyage en Indonésie et dans d'autres endroits »,* c'est-à-dire les Etats-Unis.

Le président a aussi répété qu'il était prêt à faire n'importe quel sacrifice. Il a enfin affirmé : *« J'ai proposé au nom du gouvernement de la République khmère des négociations sans conditions préalables. Cette proposition a reçu l'appui de nombreux pays. Elle a également été soutenue par l'O.N.U. Pourtant, les Khmers de « l'autre côté » poursuivent leurs attaquent contre notre peuple. »*

Peu de gens ici s'attendent à ce que le maréchal revienne.

Ce départ apportera-t-il la paix et la réconciliation, comme semble le penser le maréchal, qui a été remplacé dans ses fonctions par le président du Sénat. La radio des Khmers rouges aurait déjà répondu à l'avance il y a deux jours à cette question en déclarant que, même après l'effacement du maréchal, il n'y aurait pas de négociations.

Des conséquences imprévisibles

Alors pourquoi une telle décision, qui risque de porter un coup très dur à la République khmère, qui aura de la peine à survivre au départ de son fondateur ? Pour supprimer un obstacle à la négociation ? Pour essayer de convaincre les parlementaires américains de se montrer compréhensifs ? De plus, et les dirigeants ne cherchent pas à le cacher, le maréchal Lon Nol n'était plus toujours à même de diriger le pays dans une situation aussi dramatique, en particulier à cause de son état de santé. Une importante personnalité gouvernementale l'a qualifié devant nous d'*« incompétent, inefficace, intéressé principalement par les détails, déformation professionnelle venue de son passé dans la police ».*

Les dirigeants qui restent à Phnom-Penh se disent prêts à remplir le vide laissé par *« l'homme du 18 mars »*, et par le départ du premier ministre. On ne sait encore si celui-ci reviendra après l'arrivée du maréchal à Djakarta. Une telle absence laisserait les coudées franches à M. Hang Thun Hak et au général Sak Sutsakhan, responsables respectivement du domaine civil et militaire au sein de la direction collective qui gère désormais la République. Cependant, certains ministres ne cachent pas qu'ils auraient souhaité que le frère du maréchal, M. Lon Non, qui vient de démissionner de l'armée, parte également. Il n'en a rien été, et l'on se demande ici si *« le petit frère »* n'a pas lui aussi des intentions politiques.

PATRICE DE BEER.

Une réunion internationale d'extrême droite à Lyon

Le Nouvel Ordre européen s'inquiète de la situation en Italie et au Portugal

Une nouvelle réunion des représentants des différents partis d'extrême droite européens a eu lieu vendredi 28 mars à Lyon. Comme celle qui avait eu lieu les 28 et 29 décembre dernier, elle a été organisée à l'initiative du Nouvel Ordre européen et d'un groupe de moindre importance, Peuple et Nation.

Les délégués, venus principalement d'Espagne et d'Italie, mais aussi de Paris, ont consacré l'essentiel de leurs travaux à l'examen de la situation en Italie et au Portugal.

En ce qui concerne ce dernier pays, les participants ont débattu des modalités de l'aide — notamment financière — que les différents mouvements d'extrême droite étaient susceptibles d'apporter aux organisations qui, rescapées du précédent régime ou constituées depuis, tentent de lutter contre le nouveau gouvernement. La principale d'entre elles, la Légion verte, entretient des rapports réguliers avec l'« Internationale fasciste » du N.O.E.

A propos de l'Italie, les participants ont fait le point des arrestations de militants d'extrême droite et se sont élevés contre le fait que, selon l'un des délégués, cinq cents d'entre eux sont actuellement *« détenus sans le moindre motif d'inculpation, parfois à titre préventif, depuis plus de deux ans ».* Les mouvements italiens représentés à cette réunion — Ordine nuovo, l'Avant-Garde internationale révolutionnaire, Lutte du peuple, Italie prolétaire et l'Union socialiste nationale — comptent lancer un appel *« à tous les Italiens non communistes pour stigmatiser l'attitude de certains juges ».*

La seconde réunion du Nouvel Oodre, dont le secrétaire général est M. Amaudruz, confirme la fréquence et la régularité des contacts entre représentants des différents mouvements d'extrême droite en Europe occidentale. Du côté français, aucune formation ne revendique son appartenance au N.O.E., mais, à titre individuel, un certain nombre de personnalités participent à ses travaux. La poussée de la gauche dans certains pays européens où l'effondrement de régimes d'extrême droite semble avoir ressoudé une « International fasciste » qui resserre ainsi, face au danger, des liens qui étaient devenus assez lâches, chaque parti ayant eu, jadis, tendance à considérer ses propres difficultés comme prioritaires. En outre, de nombreux militants et responsables portugais ont été contraints à l'exil et se trouvent actuellement disponibles pour contribuer à la réorganisation du mouvement. — B. B.

UN DÉTENU TUNISIEN SE SUICIDE A FLEURY-MÉROGIS

Un ressortissant tunisien incarcéré à la prison de Fleury-Mérogis s'est suicidé dans la nuit du samedi 15 au dimanche 16 mars par absorption, semble-t-il, de barbituriques. On peut remarquer que la veille de sa mort, le samedi, il avait reçu du ministère de l'intérieur une lettre rejetant le recours qu'il avait formé contre un arrêté d'expulsion pris après sa condamnation.

M. Mohamed Souil, né le 1er septembre 1943, avait en effet été condamné le 19 septembre 1974, à Paris, en flagrant délit, à un an d'emprisonnement — huit mois ferme, quatre avec sursis — pour vol, ainsi qu'à une autre peine de dix jours d'emprisonnement. Bénéficiaire d'une réduction de peine de quarante-huit jours, il était libérable le 10 avril prochain.

● *Autocar dans une rivière : deux morts.* — L'autocar assurant le service régulier Saint-Flour-Clermont-Ferrand a dérapé sur une couche de neige entre Massiac (Cantal) et Lempdes (Haute-Loire) et est tombé dans la rivière l'Allagnon longeant la RN 9.

De l'autocar transportant neuf personnes on a retiré deux morts, M. et Mme de Paoli demeurant à Saint-Flour. — *(Corresp.)*

Pour protester contre les importations de poisson

Les pêcheurs britanniques bloquent une quarantaine de ports anglais et écossais

De notre correspondant

Londres. — Les pêcheurs britanniques en colère bloquent, depuis lundi 31 mars, quarante-trois ports d'Ecosse et d'Angleterre pour protester contre les importations de poisson frais et congelé d'Islande, de Norvège et de Pologne.

Pour la seconde fois en moins de quinze jours, le trafic maritime du nord du Royaume-Uni est paralysé. Le mouvement est cependant beaucoup plus important aujourd'hui et paraît s'étendre à certains ports de la mer d'Irlande, comme Liverpool, ou de la Manche, comme Newhaven.

« Si je pars en mer aujourd'hui, je perds de l'argent, alors mieux vaut le blocus », expliquait lundi un pêcheur de Grimsby. Les cours du poisson frais et congelé se sont effondrés en Grande-Bretagne. Les pêcheurs doivent faire face à des charges écrasantes, notamment en fuel et en matériel. *« Notre situation devient impossible : la baisse du prix du bœuf et de la volaille a détourné les ménagères du poisson,* explique un responsable des pêcheurs. *Les Américains n'achètent plus autant de filets de morue qu'autrefois, et les pêcheurs norvégiens, polonais et islandais déversent chez nous, à des prix de dumping, le poisson qu'ils ne peuvent pas vendre chez eux. »*

A la crise classique de surproduction s'ajoute, pour les pêcheurs écossais et anglais, un rétrécissement du marché des poissons communs (lieu, morue, haddock) que les ménagères délaissent au profit d'espèces plus fines et moins abondantes, ou plus simplement de la viande relativement meilleur marché.

A quelques semaines du référendum sur le maintien de la Grande-Bretagne dans la Communauté, il n'est pas question pour le gouvernement d'adopter des mesures trop protectionnistes, qui le feraient taxer d'« *anti-européanisme* ». M. Fred Peart, ministre de l'agriculture et de la pêche, s'est refusé à fermer tout simplement les frontières, comme Paris l'a fait aux vins italiens. *« Nous traitons en cette matière avec des pays amis,* a-t-il déclaré, *nous voulons trouver avec ces pays une solution amicale au problème des pêcheurs. »*

Pour ceux-ci, l'heure est à l'action. Installés dans un hôtel d'Aberdeen, le plus grand port de pêche d'Ecosse, les responsables coordonnent les activités de plus de deux mille chalutiers. Le blocus ne sera levé, ont-ils prévenu, que lorsque le gouvernement sera prêt à négocier sur les revendications que nous avons présentées : l'arrêt des importations de poisson en provenance des pays non membres de la C.E.E., la renégociation de la politique communautaire en matière de pêche et l'interdiction à tous les pêcheurs étrangers de pêcher à l'intérieur d'une zone de 50 milles marins de nos côtes.

(Intérim.)

● *Importations de poissons interdites en France.* — La Commission de Bruxelles vient d'autoriser le gouvernement français à proroger jusqu'au 15 avril les mesures d'interdiction d'importation de certaines catégories de poissons. Il s'agit des achats de thons et de merlus en provenance des pays extérieurs à la Communauté européenne.

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Valéry Giscard d'Estaing* devait recevoir mardi après-midi 1er avril le général Jean Lagarde, chef d'état-major de l'armée de terre.

● *Un groupe, qui s'intitule la « Résistance croate »,* dans une lettre déposée lundi soir 31 mars sur les marches de l'escalier conduisant à la rédaction du journal *le Progrès*, de Lyon, a revendiqué la responsabilité de l'attentat perpétré samedi contre le vice-consul de Yougoslavie, M. Mladen Djogovic. Le message, dont les caractères avaient été découpés dans les journaux, était ainsi libellé : *« Véritable patron du consulat et chef de l'U.B.D.A., la police politique de Tito, le vice-consul a été abattu pour son activité clandestine anticroate. La résistance croate frappera encore pour la libération de la Croatie. »*

D'autre part, l'agence yougoslave Tanyoug, dans une déclaration autorisée, reproche, implicitement, aux autorités françaises de tolérer les activités de « diverses organisations terroristes et profascistes, dont un des centres se trouve à Lyon ».